BUDGET DE DÉPENSES
2001-2002

VOLUME III

Plans annuels de gestion des dépenses des ministères et organismes

Déposé à l'Assemblée nationale
conformément à l'article 46 de la
Loi sur l'administration publique (2000, chapitre 8)
par monsieur Sylvain Simard,
ministre d'État à l'Administration et à la Fonction publique,
ministre responsable de l'Administration et de la Fonction publique
et président du Conseil du trésor

Québec
Conseil du trésor

ISSN 0706-0319
ISBN 2-551-21313-4

Dépôt légal, 1er trimestre 2001
Bibliothèque nationale du Québec

AVANT-PROPOS

Les informations touchant le Budget de dépenses 2001-2002 se retrouvent dans quatre volumes :

Volume I : *Crédits et plans annuels de gestion des dépenses de l'Assemblée nationale et des personnes désignées*
Volume II : *Crédits des ministères et organismes*
Volume III : *Plans annuels de gestion des dépenses des ministères et organismes*
Volume IV : *Message du Président du Conseil du trésor et renseignements supplémentaires*

Le Volume I regroupe les informations se rapportant à l'Assemblée nationale et aux personnes désignées par cette dernière, c'est-à-dire le Vérificateur général, le Directeur général des élections et le Protecteur du citoyen. La section portant sur l'Assemblée nationale comprend le message de son président, suivi des crédits 2001-2002 et du plan annuel de gestion des dépenses pour la prochaine année financière. L'autre section présente les crédits et les plans annuels de gestion de dépenses de chacune des personnes désignées.

Le Volume II présente les crédits requis par le gouvernement pour l'exercice financier 2001-2002 en distinguant les crédits, le budget de dépenses et le budget d'investissements. Ces crédits sont ventilés par portefeuille et programme. Il est à noter que les tableaux apparaissant au début de ce volume englobent non seulement les crédits et les dépenses des ministères et organismes du gouvernement mais aussi les crédits et les dépenses du Volume I concernant l'Assemblée nationale et les personnes désignées par cette dernière. Ces tableaux sont présentés ainsi afin de faciliter l'accès à l'information portant sur les crédits et le budget de dépenses.

Le Volume III regroupe les *Plans annuels de gestion des dépenses* élaborés par chacun des ministères en vertu de la *Loi sur l'Administration publique* (2000, c. 8); ces plans présentent les choix effectués dans l'allocation des ressources et les actions envisagées pour atteindre les objectifs fixés dans les plans stratégiques déposés à l'Assemblée nationale. On retrouve au début de ce volume un sommaire du budget de dépenses par portefeuille.

Le Volume IV débute par un message du Président du Conseil du trésor qui donne les faits saillants du prochain budget de dépenses. Les chapitres qui suivent fournissent des informations additionnelles sur le budget de dépenses ainsi que d'autres renseignements portant sur des sujets qui y sont rattachés.

PRÉFACE

Les *Plans annuels de gestion des dépenses* visent à fournir aux membres de l'Assemblée nationale des explications sur les crédits et les dépenses des ministères et des organismes apparaissant au Volume II du *Budget de dépenses*.

L'entrée en vigueur de la *Loi sur l'administration publique* (2000, c. 8) a pour effet de donner une assise légale aux plans annuels de gestion des dépenses. Selon l'article 46 de cette loi, les plans élaborés par les ministres ont comme objet de présenter « les choix effectués dans l'allocation des ressources et les actions envisagées pour atteindre les objectifs fixés pour le plan stratégique ».

L'élément majeur de la réforme du cadre de gestion de l'administration publique consiste à lier étroitement les instruments supportant la gestion par résultats tels que le plan stratégique, le plan annuel de gestion des dépenses et le rapport annuel de gestion. Ainsi, les choix budgétaires et les actions déterminantes apparaissant au plan annuel de gestion des dépenses sont présentés en concordance avec les orientations et les objectifs inscrits au plan stratégique. Également, le rapport annuel de gestion, qui portera sur cet exercice financier, présentera les résultats par rapport aux objectifs prévus par le plan stratégique et, le cas échéant, par le plan annuel de gestion des dépenses.

La mise en relation du plan stratégique et du plan de gestion des dépenses implique que dorénavant les choix budgétaires sont présentés en fonction des orientations stratégiques retenues. À cette fin, une nouvelle section nommée *Les priorités d'action* présente, pour chacune des orientations stratégiques, les axes d'intervention et les objectifs poursuivis, les résultats attendus pour l'année financière et les actions déterminantes qui seront mises en oeuvre. De plus, des indicateurs permettant d'apprécier le degré d'atteinte des objectifs sont présentés.

Le plan annuel de gestion des dépenses reconduit la section sur *Le plan d'évaluation de programme*. La pertinence de cette section prend toute sa valeur dans un cadre de gestion par résultats où la responsabilité et l'imputabilité des sous-ministres et des dirigeants d'organismes sur leur gestion administrative sont clairement reconnues.

La section *Le plan budgétaire* a pour objet premier d'expliquer les crédits des ministères et des organismes en présentant l'évolution du budget des dépenses par programmes et les variations significatives. Cette section inclut le Budget de dépenses par programmes, le Budget d'investissements et les Fonds spéciaux inclus dans le portefeuille. Le budget de dépenses pour 2001-2002 est comparé à celui de l'exercice 2000-2001 et les variations y sont indiquées; il est aussi comparé à la dépense probable de ce même exercice. En outre, le budget d'investissements 2001-2002 est comparé avec celui de l'exercice 2000-2001 : il comprend les immobilisations et les investissements sous forme de « Prêts, Placements et Avances ». Par ailleurs, afin de refléter toutes les opérations de portefeuille, des tableaux comprenant les revenus, les dépenses, les investissements et l'effectif de leurs fonds spéciaux sont inclus dans cette même section.

Bien que le dépôt du document à l'Assemblée nationale incombe au président du Conseil du trésor, la responsabilité de la préparation et de la mise en oeuvre du plan relève du ministre responsable du portefeuille.

TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE

APERÇU GÉNÉRAL ET SOMMAIRE DES DONNÉES

Sommaire des dépenses 10

LES PLANS ANNUELS DE GESTION DE DÉPENSES DES MINISTÈRES ET ORGANISMES

Portefeuilles ministériels

Affaires municipales et Métropole 15
Agriculture, Pêcheries et Alimentation 35
Conseil du trésor, Administration et Fonction publique 49
Conseil exécutif 75
Culture et Communications 87
Éducation 111
Emploi et Solidarité sociale 123
Environnement 137
Famille, Enfance et Condition féminine 157
Faune et Parcs 171
Finances 185
Industrie et Commerce 197
Justice 205
Recherche, Science et Technologie 219
Régions 237
Relations avec les citoyens et Immigration 249
Relations internationales 261
Ressources naturelles 273
Revenu 285
Santé et Services sociaux 297
Sécurité publique 315
Tourisme, Loisir et Sport 333
Transports 349
Travail 361

APERCU GÉNÉRAL ET SOMMAIRE DES DONNÉES

Cette section présente des informations pour l'Assemblée nationale et l'ensemble des portefeuilles ministériels du gouvernement. Ces informations sont nécessaires pour comprendre les Plans annuels de gestion des dépenses des ministères et organismes qui sont présentés dans ce volume du Budget de dépenses 2001-2002.

Le tableau 1 expose un Sommaire des dépenses 2001-2002 et 2000-2001 de chaque ministère et organisme, compare les budgets de dépenses 2001-2002 à ceux 2000-2001 et montre la variation entre ces budgets. Il résume les données budgétaires qui se retrouvent dans le Plan annuel de gestion des dépenses de chacun des ministères et organismes. Ce tableau indique aussi le pourcentage de variation entre les budgets de dépenses 2001-2002 et la dépense probable 2000-2001.

Tableau 1 : Sommaire des dépenses [2]

	2001-2002		2000-2001		Dépenses 2001-2002
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable	Dépense probable 2000-2001
	(1) (000 $)	(2)=(1)-(3) (000 $)	(3) (000 $)	(4) (000 $)	(5) (%)
Assemblée nationale [1]	84 020,2	4 233,4	79 786,8	80 667,2	4,2
Personnes désignées par l'Assemblée nationale [1]	43 575,1	827,0	42 748,1	42 611,2	2,3
Affaires municipales et Métropole	1 445 863,1	122 599,5	1 323 263,6	1 342 750,8	7,7
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	627 152,2	(92 316,7)	719 468,9	677 127,3	(7,4)
Conseil du trésor, Administration et Fonction publique [3]	558 103,4	(52 972,3)	611 075,7	490 973,0	(3,1) [4]
Conseil exécutif	71 090,6	8 535,0	62 555,6	61 179,8	16,2
Culture et Communications	479 858,9	(49 381,8)	529 240,7	531 840,1	(9,9) [4]
Éducation	10 634 797,2	534 701,9	10 100 095,3	10 078 899,1	5,5
Emploi et Solidarité sociale	3 913 596,6	(196 110,0)	4 109 706,6	4 101 150,1	(4,7) [4]
Environnement	193 977,7	(36 096,1)	230 073,8	234 907,6	(17,4)
Famille, Enfance et Condition féminine	1 677 649,8	121 628,3	1 556 021,5	1 536 456,0 [6]	9,2
Faune et Parcs	113 990,5	(30 830,0)	144 820,5	147 193,2	(22,6)
Finances (excluant le service de la dette) [5]	571 084,4	(20 062,0)	591 146,4	465 299,7	(4,4) [4]
Industrie et Commerce	144 109,8	(7 433,8)	151 543,6	265 790,3	(47,5) [4]
Justice	468 729,3	11 937,2	456 792,1	469 419,5	(0,1)
Recherche, Science et Technologie	221 538,7	(33 324,5)	254 863,2	257 446,0	(13,9)
Régions	194 326,5	36 191,0	158 135,5	143 581,7	24,3 [4]
Relations avec les citoyens et Immigration	180 106,2	6 329,6	173 776,6	179 308,8	0,4
Relations internationales	105 656,4	17 614,9	88 041,5	102 358,7	3,2
Ressources naturelles	310 447,2	(19 983,6)	330 430,8	337 415,2	(8,0)
Revenu	683 863,5	(27 576,4)	711 439,9	709 611,1	(3,6)
Santé et Services sociaux	16 715 816,9	726 571,2	15 989 245,7	15 992 783,2	4,5
Sécurité publique	745 584,6	72 969,2	672 615,4	745 268,3	0,0
Tourisme, Loisir et Sport	138 839,9	10 723,0	128 116,9	134 343,9	3,3
Transports	1 531 516,2	33 825,4	1 497 690,8	1 490 542,8	2,7
Travail	73 805,1	5 444,4	68 360,7	71 877,4	2,7

Tableau 1 : Sommaire des dépenses [2]

	2001-2002		2000-2001		Dépenses 2001-2002
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable	Dépense probable 2000-2001
	(1) (000 $)	(2)=(1)-(3) (000 $)	(3) (000 $)	(4) (000 $)	(5) (%)
Crédits non dépensés	-	133 656,2	(133 656,2)	-	
Redressement	-	(43 402,0)	43 402,0	-	
DÉPENSES DE PROGRAMMES	41 929 100,0	1 238 298,0	40 690 802,0	40 690 802,0	3,0
SERVICE DE LA DETTE	7 243 000,0	247 000,0	6 996 000,0	6 996 000,0	3,5
DÉPENSES TOTALES	49 172 100,0	1 485 298,0	47 686 802,0	47 686 802,0	3,1

1 Les informations portant sur les crédits, les dépenses et les plans annuels de gestion des dépenses de l'Assemblée Nationale et des personnes désignées par cette dernière se retrouvent dans le volume I.

2 Les données portent uniquement sur le budget de dépenses et excluent par conséquent les supercatégories « Immobilisations » et « Prêts, Placements et Avances » du budget d'investissements. Le budget d'investissements de chaque ministère ou portefeuille figure au volume II du Budget de dépenses 2001-2002 et aux plans annuels de gestion des dépenses des ministères et organismes.

3 Au portefeuille Conseil du trésor, Administration et Fonction publique, le pourcentage de variation a été calculé en excluant le programme « Fonds de suppléance » car ce programme est constitué de provisions ayant pour but de pourvoir aux dépenses imprévues pouvant survenir au cours de l'exercice financier dans l'ensemble des autres portefeuilles.

4 Ce portefeuille contient une ou des provisions qui permettent des transferts de crédits à d'autres portefeuilles et les dépenses qui y sont comptabilisées en 2000-2001 tiennent compte des virements à l'un ou l'autre des portefeuilles. En conséquence, le pourcentage de variation a été calculé en ajoutant à la dépense probable les virements de provisions vers d'autres ministères effectués en 2000-2001.

5 Pour les fins de ce tableau, le service de la dette gouvernementale est présenté distinctement des crédits du ministère des Finances. Au volume II du Budget de dépenses 2001-2002 et dans les plans annuels de gestion des dépenses des ministères et organismes, les crédits du ministère des Finances incorporent le service de la dette.

6 Un redressement a été effectué afin de présenter les dépenses 2000-2001 sur la même base qu'en 2001-2002. Ce redressement entraîne une hausse des dépenses de 43,4 M$ en 2000-2001 vu que la politique familiale a pour effet de remplacer graduellement certaines mesures auparavant comptabilisées en déduction des revenus.

Portefeuilles ministériels

AFFAIRES MUNICIPALES ET MÉTROPOLE

LA MISSION ET LES CRÉNEAUX D'ACTIVITÉS

La mission première du ministère des Affaires municipales et de la Métropole consiste à s'assurer que les différentes institutions municipales exercent avec efficacité les rôles qui leur sont confiés par la loi. À cette fin, il définit l'encadrement législatif des institutions municipales, assure l'organisation et le maintien d'institutions municipales sur le territoire, exerce certains contrôles et définit un encadrement administratif et technique pour assurer la gestion adéquate du système municipal. Il leur fournit également un soutien technique et financier.

Il assume également un rôle d'intermédiaire entre les milieux gouvernemental et municipal, tant en fournissant des conseils au gouvernement sur toute question pouvant toucher ce milieu en général et la Métropole en particulier, qu'en faisant valoir ou en appliquant des lois ou politiques gouvernementales auprès des municipalités, notamment en matière d'aménagement du territoire, d'infrastructures et d'inforoute.

Le Ministère a également pour mission de susciter et de soutenir l'essor économique, culturel et social de la Métropole ainsi que d'assurer la coordination interministérielle des activités gouvernementales relatives à ce territoire.

L'ampleur de l'utilisation de l'un ou l'autre de ces divers leviers d'intervention varie selon les champs d'action du Ministère que l'on peut schématiser ainsi :

— Les institutions municipales :

  - leur organisation territoriale, politique et administrative;
  - leurs pouvoirs et responsabilités;
  - leur fiscalité et leur financement en général;
  - leurs règles d'évaluation foncière et de taxation;
  - leur gestion financière et administrative;
  - leurs règles de démocratie;

— L'aménagement du territoire et l'urbanisme;

— Les infrastructures municipales;

— L'inforoute municipale;

— La promotion économique et touristique et l'aménagement de la Métropole, en concertation avec les ministères concernés, ainsi que la mise en œuvre et le suivi de la Politique de soutien au développement local et régional dans les régions administratives de l'Île de Montréal et de Laval.

Quant à la Commission municipale du Québec, celle-ci a pour mission d'agir comme conseiller, expert ou décideur en matière d'organisation territoriale, de régulation technique, d'enquête, de tutelle et d'adjudication. Elle est appelée à statuer sur les droits des municipalités et des citoyens, à trancher des litiges et des différends et à intervenir à titre de conciliateur.

Pour sa part, la Société d'habitation du Québec (SHQ), a pour mission de faciliter, aux citoyens et citoyennes du Québec, l'accès à des conditions adéquates de logement tenant compte de leur capacité financière, de la diversité de leurs besoins et de la conjoncture économique et sociodémographique, de promouvoir l'amélioration des conditions générales de l'habitat au Québec et de favoriser le développement et la reconnaissance du savoir-faire québécois en habitation.

Enfin, la Régie du logement a pour mission d'informer les locataires et locateurs sur leurs droits et obligations, de promouvoir l'entente entre les parties à un bail et, à défaut de règlement à l'amiable, de trancher les litiges. La Régie est également chargée de veiller dans certaines circonstances à la conservation du parc de logements et, dans ces cas, d'assurer la protection des droits des locataires. Elle exerce la compétence du tribunal afin de trancher par décision les litiges qui lui sont soumis, renseigne les locataires et propriétaires sur les droits et obligations résultant d'un bail et favorise le règlement à l'amiable des litiges dans la conduite de l'ensemble des activités qui s'adressent à sa clientèle.

Il convient de spécifier également que la Société du Palais des congrès de Montréal ainsi que la société Immobilière SHQ relèvent de la responsabilité de la ministre.

LES PRIORITÉS D'ACTION EN 2001-2002

Les choix budgétaires

Le plan annuel de gestion des dépenses du portefeuille Affaires municipales et Métropole présente, conformément aux plans stratégiques élaborés, les choix budgétaires prioritaires effectués pour une allocation optimale des ressources et l'atteinte des objectifs fixés.

L'évolution continue du secteur municipal et les actions déjà entreprises pour consolider les collectivités locales et renforcer les agglomérations urbaines du Québec, tout en leur assurant un développement durable, dicteront en grande partie les choix ministériels dans l'allocation de ses ressources. La réorganisation municipale et la mise en oeuvre de l'entente financière et fiscale avec le milieu municipal continueront à structurer les interventions ministérielles dans la prochaine année de même que celles de la Commission municipale du Québec.

Conséquemment au fait que le Ministère oeuvre pour offrir à la population québécoise une eau potable de qualité et pour assurer la pérennité des infrastructures municipales, des sommes appréciables seront allouées aux divers programmes d'assainissement des eaux et d'infrastructures afin de doter les municipalités de services de base d'aqueduc et d'égout et de maintenir en bon état ceux déjà existant.

En outre, le soutien aux projets structurants de la Métropole se poursuivra, le développement d'une métropole dynamique et compétitive à l'échelle internationale demeurant une priorité.

Enfin, les interventions en matière d'habitation permettront à la population du Québec d'avoir accès à des conditions de logement adéquates, en privilégiant une amélioration des conditions générales dans ce secteur. Par ailleurs, l'information aux locataires et aux propriétaires sur leurs droits et leurs obligations respectifs, de même que les conciliations entre eux, seront largement favorisées.

Les actions envisagées en 2001-2002 pour atteindre les objectifs fixés aux plans stratégiques

LE MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE LA MÉTROPOLE

Orientation 1 : Renforcer les agglomérations urbaines et les municipalités régionales de comté (MRC)		
Axes d'intervention	**Objectifs et indicateurs**	**Actions**
Le soutien à la mise en place des nouvelles villes dans les agglomérations de Montréal, de Québec et de l'Outaouais, ainsi que des communautés métropolitaines de Montréal et de Québec	Fournir aux comités de transition, aux nouvelles villes et aux communautés métropolitaines l'appui et les outils requis pour leur mise en place. Soutenir les comités de transition pour la mise en place dans les nouvelles villes de Montréal, Québec, Longueuil et Lévis, de règles de dotation des arrondissements. S'assurer que l'harmonisation des conditions de travail de la main-d'oeuvre des nouvelles villes se réalise sans augmentation des dépenses annuelles dans la nouvelle ville. Réviser les modalités de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2). Indicateurs : – Écart avec les budgets des anciennes municipalités – Degré de redistribution permis par la formule de péréquation entre les arrondissements – Écart de la masse salariale globale après les regroupements municipaux dans les territoires de chacune des nouvelles villes	Préparation d'un encadrement des régimes de partage de croissance de l'assiette foncière des communautés métropolitaines Adoption d'un règlement gouvernemental pour encadrer le programme de partage de l'assiette foncière à l'intérieur des communautés métropolitaines Préparation des modifications législatives et réglementaires en vue de la tenue de la première élection dans les nouvelles villes le 4 novembre 2001 Préparation de paramètres utiles à l'établissement des règles de dotation des arrondissements Élaboration de programmes d'aide financière favorisant la mise en oeuvre de la réorganisation Ajustement de la structure des offices municipaux d'habitation à la réalité des nouvelles villes créées (SHQ)

Orientation 1 : Renforcer les agglomérations urbaines et les municipalités régionales de comté (MRC)		
Axes d'intervention	**Objectifs et indicateurs**	**Actions**
Le soutien à la mise en place des nouvelles villes pour les régions métropolitaines de Sherbrooke, Trois-Rivières et Chicoutimi-Jonquière	Mettre en oeuvre les modes d'organisation territoriale retenus. Indicateur : Nouvelles villes créées	Réalisation des suites des rapports des mandataires des régions visées Ajustement de la structure des offices municipaux d'habitation à la réalité des nouvelles villes (SHQ)
Les responsabilités ainsi que les modes de représentation et de prise de décision des MRC	Proposer des amendements législatifs habilitant les MRC à exercer les responsabilités qu'elles sont le mieux à même d'assumer. Proposer des amendements législatifs afin d'assurer une représentation plus équilibrée des milieux urbain et rural aux conseils des MRC. Indicateur : Amendements législatifs déposés	Préparation des amendements à la loi en concertation avec les représentants du secteur municipal et les ministères concernés Ajustement de la structure des offices municipaux d'habitation en fonction des responsabilités et des sources de revenus des MRC (SHQ)
La diversification des sources de revenus des MRC et des agglomérations urbaines, l'introduction d'un régime de redevances de développement ainsi qu'un régime de partage de croissance de l'assiette foncière	S'assurer de l'instauration de mesures de fiscalité d'agglomération. S'assurer de la mise en place d'un régime de redevances de développement et d'un régime de partage de croissance de l'assiette foncière. Indicateurs : – Encadrement législatif et administratif adopté – Régime de redevances de développement et régime de partage de la croissance de l'assiette foncière	Élaboration de mesures de diversification de revenus Élaboration de l'encadrement législatif et administratif lié au régime de redevances de développement, en concertation avec les représentants du secteur municipal et du ministère des Finances Élaboration d'un régime de partage de la croissance de l'assiette foncière

Orientation 2 : Favoriser le regroupement des municipalités		
Axe d'intervention	**Objectif et indicateur**	**Action**
Le Volet 1 de la Politique de consolidation des communautés locales (villages-paroisses)	Réaliser de nouveaux regroupements. Indicateur : Nombre de regroupements réalisés	Réalisation des regroupements et incitation à réaliser des regroupements dans certaines municipalités

Orientation 3 : Assurer le développement de communautés viables sur l'ensemble du territoire québécois, notamment en milieu rural		
Axe d'intervention	**Objectif et indicateur**	**Action**
L'organisation et le financement des villages nordiques	Assurer le financement des villages nordiques en fonction des besoins des communautés. Indicateurs : – Programme actuel de financement des villages nordiques – Comité Administration régionale Kativik - Villages nordiques - Ministère sur le financement des villages nordiques	Poursuite de la réflexion en partenariat avec l'Administration régionale Kativik et les villages nordiques Évaluation des recommandations, le cas échéant, de la Commission du Nunavik à cet égard

Orientation 4 : Renforcer la démocratie locale		
Axe d'intervention	**Objectif et indicateur**	**Action**
Les règles relatives au processus électoral en milieu municipal	Améliorer le processus électoral dans les municipalités. Indicateur : Amendements législatifs proposés	Préparation des amendements à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2)

Orientation 5 : Renouveler les façons de faire en matière d'aménagement et d'urbanisme		
Axes d'intervention	**Objectifs et indicateurs**	**Actions**
Les orientations gouvernementales en matière d'aménagement et d'urbanisme	Déposer un document d'orientations gouvernementales. Indicateur : Document d'orientations gouvernementales en matière d'aménagement et d'urbanisme déposé	Préparation du document d'orientations gouvernementales en concertation avec les représentants du secteur municipal et les ministères concernés
L'instrumentation des MRC en matière d'aménagement	Mieux instrumenter les MRC en matière d'aménagement et d'urbanisme. Indicateur : Amendements législatifs déposés	Préparation des amendements à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1)
Le cadre gouvernemental d'aménagement pour les communautés métropolitaines de Montréal et de Québec	Faire adopter le cadre gouvernemental d'aménagement pour les communautés métropolitaines de Montréal et de Québec. Transmettre aux communautés métropolitaines un document d'orientations gouvernementales devant servir à l'élaboration des schémas d'aménagement des communautés métropolitaines. Indicateurs : – Cadre d'aménagement adopté – Document d'orientations gouvernementales en aménagement transmis	Présentation du cadre d'aménagement pour les communautés métropolitaines de Montréal et de Québec en vue de l'adoption par les autorités gouvernementales Préparation du document d'orientations relatif à la Communauté métropolitaine de Montréal pour le 15 juin 2001 et de celui relatif à la Communauté métropolitaine de Québec pour le 31 mars 2002 tel que prescrit par la Loi 170 (L.Q. 2000, c. 56)

Orientation 6 : Préserver et moderniser les infrastructures municipales		
Axes d'intervention	**Objectifs et indicateurs**	**Actions**
La mise aux normes des équipements pour le traitement de l'eau potable	Soutenir les municipalités ayant des problèmes de qualité d'eau potable à même les programmes existants. Mettre en place ou améliorer des infrastructures municipales pour fournir aux citoyens une eau potable de qualité. Indicateur : Nombre de municipalités dont les équipements ont été mis aux normes	Priorisation accordée, dans les programmes d'aide, aux municipalités ayant des problématiques relatives à la qualité de l'eau Analyse et optimisation des projets soumis par les municipalités Soutien aux municipalités dans le choix des technologies
La pérennité des infrastructures municipales et le suivi des équipements pour le traitement des eaux usées	S'assurer que les municipalités maintiennent en bon état leurs équipements de traitement des eaux usées. Indicateur : Nombre de municipalités dont les équipements sont maintenus en bon état	Production d'un rapport annuel sur les infrastructures Production de rapports aux municipalités où des visites auront eu lieu

Orientation 7 : Moderniser et adapter les modes de gestion et de financement		
Axes d'intervention	**Objectifs et indicateurs**	**Actions**
L'inforoute municipale	Contribuer à la mise en place du portail de l'inforoute municipale. Indicateur : Portail de l'inforoute municipale opérationnel	Achèvement du développement du portail

Orientation 7 : Moderniser et adapter les modes de gestion et de financement		
Axes d'intervention	**Objectifs et indicateurs**	**Actions**
Le système d'évaluation foncière	Analyser la faisabilité de transférer la responsabilité de l'évaluation foncière aux instances supramunicipales. Réduire de 50 % les litiges touchant les immeubles industriels quant aux rôles d'évaluation entrés en vigueur en 2001. Indicateurs : – Analyse de faisabilité réalisée – Nombre de demandes de révision et durée des litiges portant sur la mise au rôle des biens immobiliers industriels	Réalisation de l'étude de faisabilité en concertation avec les représentants du secteur municipal : dresser un portrait quantifié des ressources humaines et financières actuellement dévolues à l'évaluation foncière et élaborer des recommandations Publication d'un document sur les biens des immeubles industriels portables et non portables au rôle et tenue de séances d'information auprès des évaluateurs et des entreprises concernées
L'entente financière et fiscale avec les unions municipales	Bonifier le montant des compensations tenant lieu de taxes pour les immeubles des réseaux de l'éducation et de la santé de 49,0 M$ en 2001. Permettre aux municipalités, par l'adoption de taux variés de taxe foncière par catégorie d'immeubles, d'atténuer les transferts fiscaux. Établir et mettre en oeuvre les nouveaux paramètres du régime de péréquation et d'exemptions de taxes.	Bonification de l'enveloppe des compensations tenant lieu de taxes sur les immeubles des réseaux de l'éducation et de la santé Évaluation des effets des taux variés Préparation du nouveau régime de péréquation et de ses paramètres en concertation avec les représentants du secteur municipal

Orientation 7 : Moderniser et adapter les modes de gestion et de financement		
Axes d'intervention	**Objectifs et indicateurs**	**Actions**
	Indicateurs : – Mesure de la stabilité du fardeau fiscal relatif aux catégories d'immeubles pouvant faire l'objet de taux distincts – Montants versés de compensations tenant lieu de taxes – Nombre de municipalités admissibles au régime de péréquation – Nouveaux paramètres d'exemptions de taxes mis en place	Mise en place par la Commission municipale du Québec des nouveaux paramètres d'exemptions de taxes

Orientation 8 : Agir sur les conditions de développement économique, social et culturel de la Métropole		
Axes d'intervention	**Objectifs et indicateurs**	**Actions**
Le développement métropolitain	Soutenir la Communauté métropolitaine de Montréal dans l'exercice de ses compétences en matière d'aménagement, de développement économique, social et culturel et d'environnement. Indicateur : Projet d'énoncé de vision stratégique du développement économique, social et environnemental visant à faciliter l'exercice cohérent des compétences de la Communauté	Soutien à l'élaboration d'un énoncé de vision stratégique du développement économique, social et environnemental auprès de la Communauté métropolitaine de Montréal

Orientation 8 : Agir sur les conditions de développement économique, social et culturel de la Métropole		
Axes d'intervention	**Objectifs et indicateurs**	**Actions**
L'harmonisation interrégionale et métropolitaine	S'assurer d'une harmonisation interrégionale des planifications stratégiques des conseils régionaux de développement pour les cinq régions administratives concernées et de la prise en compte des orientations gouvernementales pour la Métropole. Indicateur : Ententes-cadres régionales signées et harmonisées	Production d'un avis d'harmonisation interrégionale et mise en place d'un comité de suivi interrégional
Le soutien des projets spécifiques et structurants dans la Métropole	Appuyer les projets à caractère métropolitain dans les domaines économique, social et culturel de même que la réalisation de grands projets (infrastructures, aménagement, revitalisation). Indicateur : Nombre de projets à caractère métropolitain et de grands projets soutenus	Financement de projets de la Métropole à même l'enveloppe du Fonds de développement de la Métropole
Le rayonnement de la Métropole sur la scène internationale	Contribuer à améliorer le positionnement de Montréal parmi les principales métropoles. Indicateur : Position de Montréal parmi les principales métropoles selon l'indice de compétitivité	Élaboration de mesures en appui à une vision métropolitaine du développement Promotion par la concertation, de l'adhésion de l'ensemble des intervenants métropolitains à cette vision de développement

Orientation 9 :	**Assurer, dans le contexte de la réorganisation municipale et métropolitaine, la mise en oeuvre de la Politique de soutien au développement local et régional dans les régions de l'Île de Montréal et de Laval**	
Axe d'intervention	**Objectif et indicateur**	**Action**
Les modalités d'organisation des centres locaux de développement (CLD) concernés et de leur desserte territoriale	Revoir l'organisation des CLD sur l'Île de Montréal en tenant compte des regroupements effectués. Indicateur : Réseau des CLD de l'Île de Montréal redéfini	Soutien à la réflexion et proposition d'un plan de redéploiement des CLD sur l'Île de Montréal

Orientation 10 :	**Mettre à niveau le cadre ministériel de gestion**	
Axe d'intervention	**Objectif et indicateur**	**Action**
La gestion par résultats	Implanter un tableau de bord ministériel. Indicateur : Degré d'avancement de l'implantation du tableau de bord ministériel	Préparation d'un tableau de bord ministériel

LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC

Orientation 1 : Assumer efficacement les nouvelles responsabilités confiées à la Commission		
Axes d'intervention	**Objectifs et indicateurs**	**Actions**
Les regroupements et les équipements supralocaux	Assurer le traitement efficace des dossiers. Favoriser l'implication du milieu municipal. Indicateurs : – Délai moyen du traitement des dossiers – Nombre de rencontres et d'échanges ainsi que de journaux utilisés pour publier les avis.	Établissement et contrôle des échéanciers en assurant la cohésion et la cohérence des interventions Publication d'avis dans les journaux locaux et affichage dans les municipalités Tenue de rencontres d'information avec les élus et d'audiences publiques pour les regroupements
Les exemptions de taxes	Assumer un traitement diligent des demandes. Assurer la qualité et la cohérence des décisions rendues. Assurer la compréhension des nouveaux critères. Indicateurs : – Délai moyen du traitement des dossiers – Informations aux organismes à but non lucratif et aux municipalités – Informations sur le site Web	Révision du système de gestion du suivi des dossiers et optimisation dans l'attribution de ceux-ci Limitation des reports d'audience Formation d'un comité sur la qualité et la cohérence des décisions Production d'un index des décisions et signature d'une nouvelle entente avec la Société québécoise d'information juridique Transmission de l'information requise sur le site Web Rédaction d'articles et de chroniques

Orientation 2 : Renforcer la capacité organisationnelle de la Commission		
Axe d'intervention	**Objectifs et indicateurs**	**Actions**
Le personnel et l'organisation du travail ainsi que les méthodes et les processus	Revoir l'organisation du travail en fonction des nouvelles responsabilités. Intensifier l'usage des nouvelles technologies. Revoir et adapter les méthodes et les processus. Indicateurs : – Plan d'action développé – Nombre de rencontres tenues avec le personnel – Fréquence d'utilisation des nouvelles technologies et nombre d'heures de cours de formation – Nombre de nouveaux documents produits	Révision du rôle et des responsabilités de chacun Intégration de l'informatique dans le travail quotidien Révision des documents actuels

LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

Orientation 1 : Améliorer la qualité des logements et de leur milieu environnnant		
Axes d'intervention	**Objectifs et indicateurs**	**Actions**
La revitalisation résidentielle des quartiers urbains centraux	Générer les investissements privés en habitation et redonner un attrait résidentiel aux quartiers centraux en voie de dégradation. Indicateur : Valeur des travaux réalisés dans les quartiers urbains centraux	Renforcement du volet d'accession à la propriété du programme Revitalisation des vieux quartiers et examen de diverses mesures permettant d'accentuer les impacts de ce programme

Orientation 2 : Faciliter aux ménages l'accès à un habitat adapté à leurs besoins		
Axes d'intervention	**Objectifs et indicateurs**	**Actions**
Le maintien dans leur milieu de vie des personnes âgées et des personnes ayant une déficience physique.	Diminuer les délais de traitement des demandes d'aide en adaptation résidentielle. Favoriser un habitat sécuritaire pour les personnes âgées. Indicateurs : – Délai moyen de traitement des demandes d'aide – Nombre de logements adaptés	Révision du processus de traitement des demandes d'aide en adaptation résidentielle Participation de la SHQ au plan d'action gouvernemental sur le vieillissement
L'accès à un logement adapté aux conditions des ménages vivant des problèmes particuliers	Assurer la disponibilité de logements sociaux ou de services d'hébergement pour les ménages vivant des problèmes particuliers, lorsque le marché n'est pas en mesure de combler l'offre requise. Indicateur : Nombre de nouveaux logements destinés à cette clientèle	Développement d'une meilleure connaissance de la clientèle des sans-abri par le biais de l'utilisation du Système d'information sur les sans-abri (SISA) développé par la Société canadienne d'hypothèque et de logement (SCHL)

Orientation 3 : Assurer aux ménages à faible revenu un accès à des conditions adéquates de logement		
Axe d'intervention	**Objectif et indicateur**	**Action**
Les ménages à faible revenu dont les dépenses de logement représentent un trop lourd fardeau	Adapter l'offre de logements sociaux aux besoins. Indicateur : Nombre de ménages aidés	Accentuation de la participation des locataires à la gestion des logements et à l'identification des besoins.

Orientation 4 : Être une organisation moderne et performante		
Axes d'intervention	**Objectifs et indicateurs**	**Actions**
Les meilleures pratiques de gestion reconnues	Contrôler et suivre de façon optimale les interventions de la SHQ. Indicateur : Bilan du plan d'action gouvernemental en habitation 1997-2001 produit pour septembre 2001	Préparation du bilan du plan d'action gouvernemental en habitation 1997-2001
Les façons de faire et les relations de la SHQ avec les citoyens et les intervenants du secteur de l'habitation	Actualiser les orientations gouvernementales en matière d'habitation et garantir la qualité des services offerts. Indicateur : Document d'orientations déposé avant mars 2002	Élaboration d'un document d'orientations pour la poursuite de l'intervention gouvernementale en habitation

LA RÉGIE DU LOGEMENT

Orientation 1 : Rendre justice avec célérité et dans des termes facilement compréhensibles par les citoyens		
Axe d'intervention	**Objectif et indicateurs**	**Actions**
La révision de la procédure de traitement des dossiers, l'organisation du travail et l'allocation des ressources pour augmenter la performance du tribunal	Réduire le délai moyen d'audience des demandes de recouvrement-résiliation et des causes civiles devant faire l'objet d'une audience.	Révision des règles encadrant la procédure afin de permettre au tribunal de rendre des décisions sur l'examen du dossier, lorsque la demande n'est pas contestée, et sur les auditions de la preuve par des greffiers spéciaux dans davantage de litiges

Orientation 1 : Rendre justice avec célérité et dans des termes facilement compréhensibles par les citoyens		
Axe d'intervention	**Objectif et indicateurs**	**Actions**
La révision de la procédure de traitement des dossiers, l'organisation du travail et l'allocation des ressources pour augmenter la performance du tribunal (suite)	Indicateurs : – Pour les demandes de recouvrement-résiliation, 35 jours en 2001-2002 (niveau cible); pour les causes civiles, 115 jours en 2001-2002 (niveau cible) – En fixation de loyer, avoir traité ou au moins entendu 60 % des causes de l'année courante au 31 décembre	Mise en place de nouveaux modes d'organisation du travail judiciaire favorisant l'utilisation optimale des ressources et minimisant les inconvénients imposés aux citoyens justiciables Attribution aux différents bureaux des ressources proportionnelles aux besoins pour offrir le service d'adjudication dans des délais comparables

Orientation 2 : Dispenser aux citoyens justiciables le niveau d'information adéquat dans des conditions d'accessibilité enviables		
Axe d'intervention	**Objectif et indicateurs**	**Actions**
Le développement des outils de support technique, comme les références documentaires en ligne, pour appuyer les préposés aux renseignements dans l'amélioration qualitative et quantitative des services d'information	Servir les clients en moins de 20 minutes d'attente pour une consultation auprès d'un préposé à l'information dans un bureau dans 90 % des cas. Indicateurs : – 90 % en 2001-2002 (niveau cible) – Offrir un taux de réponse de 75 % sur les demandes d'accès aux services d'un préposé au téléphone	En téléphonie, utilisation des technologies permettant d'acheminer les appels de façon équilibrée, en fonction de la disponibilité des ressources entre les divers points de service. Développement des fonctionnalités du site Web de la Régie afin d'y diriger davantage la clientèle téléphonique pour référence vers la documentation écrite

L'ÉVALUATION DE PROGRAMME

Le ministère des Affaires municipales et de la Métropole entend élaborer une politique et un cadre pluriannuel d'évaluation de programme intégrant le régime de redevances de développement, les programmes d'aide financière, le programme d'infrastructures et le régime d'impôt foncier à taux variés. Dans la prochaine année, le ministère procédera à l'évaluation de la mise en oeuvre de l'entente financière et fiscale.

La Société d'habitation du Québec a procédé à l'évaluation du rôle des groupes de ressources techniques impliquées dans la réalisation de logements sociaux. Les résultats de cette évaluation sont présentement utilisés dans les discussions sur le financement des organismes communautaires. Enfin, la Société d'habitation du Québec entend élaborer en 2001-2002 une politique d'évaluation de programme.

LE PLAN BUDGÉTAIRE

Le plan budgétaire pour l'exercice financier 2001-2002 traduit les choix budgétaires effectués conformément aux actions envisagées pour la prochaine année financière, et ce pour favoriser l'atteinte des objectifs fixés aux différents plans stratégiques dans l'ensemble du portefeuille Affaires municipales et Métropole. Ces choix budgétaires permettent également au Ministère et aux organismes de respecter l'ensemble des priorités gouvernementales.

Le budget de dépenses 2001-2002 fait état d'une hausse globale de 122,6 M$ par rapport à l'exercice précédent, laquelle se retrouve principalement au niveau du programme 2, puisque avec la fin du Fonds spécial de financement des activités locales, les sommes requises sont réinjectées pour couvrir l'ensemble des dépenses du Programme d'assainissement des eaux du Québec.

LE BUDGET DE DÉPENSES PAR PROGRAMMES

	2001-2002		2000-2001	
	BUDGET DE DÉPENSES (000 $) (1)	VARIATION (000 $) (2)=(1)-(3)	BUDGET DE DÉPENSES (000 $) (3)	DÉPENSE PROBABLE (000 $) (4)
1. Promotion et développement de la Métropole	77 423,6	(32 100,0)	109 523,6	109 620,5
2. Réseaux d'aqueduc et d'égout, assainissement des eaux et infrastructures	628 913,9	228 062,4	400 851,5	398 848,1
3. Compensations tenant lieu de taxes et aide financière aux municipalités	428 985,3	(24 541,8)	453 527,1	456 727,1
4. Administration générale	44 753,4	3 519,5	41 233,9	42 451,2
5. Commission municipale du Québec	2 784,4	477,7	2 306,7	2 605,1
6. Habitation	249 258,5	(53 317,4)	302 575,9	318 804,1
7. Régie du logement	13 744,0	499,1	13 244,9	13 697,7
Total	1 445 863,1	122 590,5	1 323 263,6	1 342 750,8
Effectif (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	743	—	743	—

Programme 1 : Promotion et développement de la Métropole

Ce programme consiste à susciter et à soutenir l'essor économique, culturel et social de la Métropole afin d'en favoriser le progrès, le dynamisme et le rayonnement. De plus, il vise à fournir un soutien financier à la réalisation d'initiatives ayant pour but le développement et la promotion de la Métropole, tout en agissant comme catalyseur et rassembleur pour la promotion de ces intérêts. Il facilite la concertation entre de nombreux partenaires métropolitains, tant du secteur privé que public, veille à la cohérence des actions gouvernementales sur ce territoire et assume la responsabilité de la Politique gouvernementale de soutien au développement local et régional pour les régions administratives de Montréal et Laval.

La non-récurrence des sommes allouées pour la conversion de la tour du Stade olympique en édifice à bureaux, de même que celles octroyées au cours de l'exercice précédent pour des projets ponctuels reliés au développement de la Métropole, permet d'expliquer l'essentiel de la variation du budget de ce programme.

Programme 2 : Réseaux d'aqueduc et d'égout, assainissement des eaux et infrastructures

Ce programme assure une participation financière du gouvernement pour faciliter la construction de réseaux d'aqueduc et d'égout ainsi que l'assainissement des eaux usées municipales au sein de toutes les régions du Québec. De plus, il permet d'apporter un soutien financier à la réfection d'infrastructures au niveau des municipalités, des communautés urbaines de même qu'en milieu nordique.

L'enveloppe budgétaire de ce programme connaît une hausse importante de 228,1 M$ qui s'explique principalement par l'injection dans le Programme d'assainissement des eaux du Québec (PAEQ) de dépenses qui étaient auparavant financées par le Fonds spécial de financement des activités locales, lequel prend fin le 31 mars 2001. De ce fait, un ajout de 214,6 M$ se traduit dans les budgets de dépenses du PAEQ. Les autres variations au montant de 13,5 M$ se décrivent comme suit :

	M$
– Croissance du programme Les eaux vives du Québec	8,9
– Augmentation du Programme d'assainissement des eaux municipales	3,6
– Croissance nette des programmes d'infrastructures	1,7
– Diminution nette des autres programmes d'aide à la construction des réseaux d'aqueduc et d'égout	(0,7)

Programme 3 : Compensations tenant lieu de taxes et aide financière aux municipalités

Ce programme vise à fournir aux municipalités des compensations tenant lieu de taxes sur les immeubles du gouvernement, des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation ainsi que des gouvernements étrangers. Il a aussi pour but d'inciter au regroupement de municipalités, et ce à travers toutes les régions du Québec. De plus, il permet d'accorder une aide financière et technique au milieu municipal, aux villages nordiques et à l'Administration régionale Kativik. Il couvre le soutien aux municipalités régionales de comté, notamment pour l'aménagement du territoire. Il reflète également les mesures financières du pacte fiscal incluses dans l'entente conclue avec le monde municipal au cours de l'an 2000.

Le budget de ce programme connaît une variation de 24,5 M$ par rapport à l'exercice précédent qui se présente comme suit :

	M$
– Ajustement net à la hausse, rattaché aux mesures financières prévues à l'entente du pacte fiscal, notamment par l'insertion des montants d'aide particulière aux municipalités (villes-centres, municipalités régionales de comté et péréquation)	61,8
– Augmentation de l'aide financière destinée à des municipalités et aux villages nordiques, notamment pour le programme de neutralité financière lors d'un regroupement	4,4
– Diminution résultant de paiements effectués au terme de l'exercice précédent aux fins de l'application du Règlement sur les compensations tenant lieu de taxes.	(15,7)
– Non-récurrence des sommes allouées pour la mesure de transition et de renforcement des agglomérations urbaines et des municipalités régionales de comté (MRC)	(75,0)

Programme 4 : Administration générale

Ce programme regroupe la direction du Ministère et englobe également la planification, la direction et la coordination des ressources nécessaires à la gestion des différents programmes du Ministère et à l'élaboration des politiques. En outre, il permet d'assurer une représentation au sein des diverses régions du Québec dans la mise en oeuvre des orientations et des politiques ministérielles et gouvernementales.

Le budget de dépenses pour l'année 2001-2002 démontre une augmentation de 3,5 M$ attribuable principalement aux sommes injectées pour la réorganisation municipale ainsi qu'aux ajustements relatifs aux dépenses d'amortissement.

Programme 5 : Commission municipale du Québec

Ce programme permet d'agir auprès des municipalités en matière d'organisation territoriale, de régularisation technique, de tutelle et d'adjudication. Le budget de dépenses de ce programme connaît une hausse 0,5 M$ attribuable principalement aux sommes allouées à la Commission municipale du Québec pour les activités rattachées à la réorganisation municipale.

Programme 6 : Habitation

Ce programme vise à faciliter, aux citoyennes et citoyens du Québec, l'accès à des conditions adéquates de logement tenant compte de leur capacité financière, de la diversité de leurs besoins et de la conjoncture économique et sociodémographique, à promouvoir l'amélioration des conditions générales de l'habitat au Québec et à favoriser le développement et la reconnaissance du savoir-faire québécois en habitation.

Le budget prévu de la Société d'habitation du Québec pour l'exercice financier 2001-2002 atteint 541,2 M$. L'organisme est financé conjointement par le gouvernement du Québec et la Société canadienne d'hypothèque et de logement (SCHL). La part versée par celle-ci à titre de contribution

fédérale aux programmes à frais partagés, principalement les programmes d'habitation à loyer modique (HLM) public et privé, est estimée à 231,9 M$.

La contribution du gouvernement du Québec, évaluée à 309,3 M$, sera financée par une subvention d'équilibre budgétaire de 249,3 M$, d'où un solde de 60,0 M$, constitué principalement de contributions reportées d'exercices antérieurs. Cette subvention tient compte d'un budget de 3,0 M$ pour la mise en oeuvre de mesures en réponse aux revendications de la Marche des femmes.

Par rapport à la subvention de l'exercice précédent, la subvention de 2001-2002 est en baisse de 53,3 M$. Cependant, le budget total de la Société pour l'exercice 2001-2002 sera sensiblement le même que la dépense probable de l'exercice 2000-2001. Les contributions reportées des exercices antérieurs permettront à l'organisme de disposer d'un financement suffisant. Ces contributions reportées sont principalement attribuables au fait que la clientèle du programme *Allocation-logement* s'est révélée inférieure aux prévisions et à l'évolution des coûts des différents programmes d'aide.

Programme 7 : Régie du logement

Ce programme permet de renseigner les locataires et les propriétaires sur leurs droits et obligations résultant du bail d'un logement, de créer un climat propice à la conciliation et de trancher par décision les différends qui persistent.

Le budget attribué à la Régie du logement est augmenté de près de 0,5 M$ afin de consolider le service à la clientèle.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

	2001-2002 (000 $)	2000-2001 (000 $)
Immobilisations	5 429,9	3 085,0
Prêts, Placements et Avances	4 763,2	4 763,2

Les crédits alloués aux immobilisations concernent principalement les projets informatiques découlant des mesures financières du pacte fiscal et de l'inforoute municipale, alors que les prêts, placements et avances réfèrent aux sommes à être prêtées aux centres locaux de développement (CLD).

AGRICULTURE, PÊCHERIES ET ALIMENTATION

LA MISSION ET LES CRÉNEAUX D'ACTIVITÉS

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation a pour mission d'influencer et de soutenir la croissance de l'industrie bioalimentaire québécoise dans une perspective de développement durable.

Le Ministère assure la conception et l'application des politiques et programmes nécessaires au développement du secteur agricole et agroalimentaire ainsi que celui des pêches et de l'aquaculture commerciales. Ses fonctions et pouvoirs touchent les domaines de la production (secteur primaire), de la transformation (secteur secondaire), de la distribution, de la commercialisation (secteur tertiaire) et de la consommation des produits bioalimentaires. Pour réaliser l'ensemble de ses mandats, le Ministère s'appuie sur sept directions générales, soit celles des Affaires régionales, de la Formation, de l'agroenvironnement et des technologies, de l'Alimentation, des Politiques agroalimentaires, des Pêches et de l'aquaculture commerciales, des Ressources financières et matérielles et de soutien à la gestion des programmes et Appui à la gestion de l'information et des ressources.

Par ailleurs, quatre organismes relèvent directement du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Ils ont chacun des rôles bien précis dans l'application des divers instruments de la politique agricole et agroalimentaire québécoise ainsi que celle touchant le secteur des pêches et de l'aquaculture. Ces organismes sont la Société de financement agricole (SFA), la Régie des assurances agricoles du Québec (RAAQ), la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ) et la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ). Bien que leur budget soit financé à même les crédits alloués au portefeuille du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, ces organismes ont un fonctionnement autonome. Au cours de l'année 2001, les activités de la SFA et de la RAAQ seront regroupées au sein de La Financière agricole du Québec, conformément à la *Loi sur la Financière agricole* (2000, c. 53), sanctionnée le 20 décembre 2000.

Les interventions du Ministère et des organismes peuvent être regroupées sous l'angle de trois grands leviers suivants :

— l'appui financier : pour l'agriculture et l'agroalimentaire, les programmes offerts touchent les assurances agricoles, le financement agricole, le remboursement partiel des taxes foncières aux exploitations agricoles, l'aide régionale aux entreprises, l'aide à l'investissement en agroenvironnement, l'amélioration de la santé animale, l'appui à la recherche et l'appui à la concertation sectorielle et régionale. Quant au secteur des pêches et de l'aquaculture, l'appui est composé principalement des programmes de financement des entreprises de pêches, de développement des pêches et de l'aquaculture commerciales, de financement des associations nationales et d'aide à la concertation;

— l'appui professionnel : ces mesures incluent les services-conseils aux entreprises, la R&D et le transfert technologique, les services en santé animale, la formation des ressources humaines ainsi que la veille économique et commerciale. Le Ministère est présent dans toutes les régions, avec un réseau de 83 bureaux et 603 employés;

— l'encadrement réglementaire : il concerne principalement le contrôle de l'innocuité et de la salubrité des produits agricoles, marins et alimentaires, la protection sanitaire des animaux, la protection du territoire et des activités agricoles ainsi que la mise en marché collective des produits agricoles et de la pêche.

LES PRIORITÉS D'ACTION EN 2001-2002

Les actions envisagées en 2001-2002 pour atteindre les objectifs fixés au plan stratégique

Cette section présente une synthèse de l'information entourant les axes d'intervention et les objectifs prévus au plan stratégique du Ministère afin de situer dans quel esprit s'inscrivent nos actions déterminantes. De fait, le plan stratégique du Ministère et des organismes fait largement état du contexte et des grands enjeux auxquels se rattachent six orientations pour le secteur agricole et agroalimentaire et trois orientations pour le secteur de pêches et de l'aquaculture. Il contient également les vingt-sept axes de travail pour lesquels le Ministère s'est fixé soixante-dix objectifs. L'espace imparti à cette section ne permet pas de reprendre textuellement cette information. Il en est de même pour les indicateurs de résultats qui sont repris au niveau du Rapport annuel de gestion.

SECTEUR AGRICOLE ET AGROALIMENTAIRE

Orientation 1 : Améliorer la performance de l'industrie bioalimentaire sur les marchés	
Objectifs visés	**Actions déterminantes**
L'amélioration de la performance sur les marchés passe par : – l'accroissement de la présence des produits québécois sur les marchés; – l'aide aux entreprises en vue de se préparer à un environnement plus concurrentiel. L'intervention du Ministère et des organismes s'articulera autour des axes suivants : – les marchés hors-Québec; – le marché intérieur; – la transformation; – la mise en marché collective; – la coordination verticale; – les risques d'entreprises agricoles; – le développement des ressources humaines; – la R&D et le transfert technologique; – l'investissement étranger; – la veille concurrentielle.	– Mettre en valeur l'offre québécoise, par la promotion et le positionnement du Québec sur la scène internationale, en tant que fournisseur fiable de produits bioalimentaires de haute qualité. – Poursuivre l'appui au projet de promotion « Aliments du Québec ». Le projet porte sur la réalisation d'activités de promotion sur les lieux de vente, en complémentarité avec les stratégies commerciales des entreprises de transformation, des différentes bannières de distribution et des détaillants. – Élaborer une politique de la transformation alimentaire afin de s'assurer que l'industrie de la transformation soutienne la croissance du secteur agroalimentaire québécois. – Produire des outils en vue de soutenir les partenaires engagés dans la prospection d'investissements étrangers. – Mettre en opération La Financière agricole et développer un nouveau programme de sécurité du revenu agricole. – Élaborer un plan de modernisation de la formation agricole et agroalimentaire pouvant impliquer la modification du statut des Instituts de technologie agricole et ajuster l'offre de formation régulière afin de répondre davantage aux besoins de l'industrie. – Développer une stratégie concertée en matière de R&D afin d'augmenter les investissements en agroalimentaire.

Orientation 2 : Contribuer à la protection de la santé publique et à l'amélioration de la santé animale en exerçant une surveillance de toute la chaîne bioalimentaire	
Objectifs visés	**Actions déterminantes**
Pour assurer au public des aliments sains, deux axes de travail sont retenus : – la gestion du risque dans l'ensemble de la chaîne bioalimentaire; – l'adaptation aux règles sanitaires internationales. Différentes préoccupations seront prises en compte : – la révision réglementaire; – la maîtrise des risques par les entreprises; – la communication du risque; – l'implantation d'un mécanisme de traçabilité; – la veille sur l'état sanitaire du secteur bioalimentaire; – le développement de l'épidémio-surveillance au Québec de la ferme jusqu'à la table.	– Poursuivre le développement d'outils, de documents et activités de sensibilisation et de vulgarisation touchant l'innocuité destinés aux manipulateurs d'aliments et aux consommateurs. – Réviser et adopter les réglementations nécessaires à l'application de la *Loi sur les produits alimentaires* (L.R.Q., c. P-29) et de la *Loi sur la protection sanitaire des animaux* (L.R.Q., P-42). – Sensibiliser tous les intervenants à se doter d'outils permettant de connaître le statut sanitaire du cheptel québécois. – Obtenir une reconnaissance gouvernementale et l'implication de partenaires dans la mise en place de systèmes d'assurance qualité basés sur le principe HACCP de la ferme à la table. Ce principe est basé sur l'identification des dangers, le contrôle et la maîtrise des risques qui y sont associés, et ce, afin d'améliorer la qualité des aliments produits. – Mettre en place, de concert avec les intervenants de l'industrie, des mécanismes de traçabilité de la ferme jusqu'à la table. – Mettre en place une agence chargée de l'inspection des aliments et conclusion d'une entente de gestion avec le Conseil du trésor pour obtenir des allégements, dont des crédits au net.

Orientation 3 : Favoriser le développement harmonieux et la promotion des activités et des entreprises agricoles sur le territoire	
Objectifs visés	**Actions déterminantes**
Pour créer un contexte favorable au développement harmonieux des activités et des entreprises agricoles sur le territoire dans le respect de l'environnement, deux axes d'intervention sont retenus : – la mise en oeuvre du nouveau régime de protection du territoire et des activités agricoles à la suite des modifications apportées en juin 1997 par la *Loi modifiant la Loi sur la protection du territoire agricole et d'autres dispositions législatives afin de favoriser la protection des activités agricoles* (1996, c.26); – le soutien à la gestion durable des ressources (agroenvironnement). Le Ministère entend accélérer le virage agroenvironnemental des entreprises agricoles par la réalisation d'un certain nombre d'objectifs spécifiques : – l'information et de la sensibilisation; – conseils et aide financière à l'implantation de pratiques respectueuses de l'environnement – de la valorisation des efforts des agriculteurs – de l'intégration du principe d'écoconditionnalité dans les programmes d'aide.	– Accélérer le virage agroenvironnemental des entreprises agricoles par la bonification du plan d'action « Un environnement à valoriser ». – Intensifier les conseils et aides financières pour l'amélioration des pratiques agricoles dans quatre domaines prioritaires : l'entreposage des fumiers, la fertilisation, les pratiques de conservation des sols et de protection des cours d'eau en milieu agricole et la lutte intégrée. – Développer un concept de certification environnementale des entreprises qui adoptent les bonnes pratiques. – Intégrer le principe d'écoconditionnalité (faire du respect des normes environnementales une des conditions d'admissibilité à l'aide gouvernementale), introduire les dispositions adéquates aux programmes administrés par La Financière agricole, de concert avec les partenaires, et prévoir sa mise en oeuvre.

Orientation 4 : Stimuler la mise en valeur des potentiels régionaux de l'agriculture et de l'agro-alimentaire	
Objectifs visés	**Actions déterminantes**
Pour stimuler la mise en valeur des potentiels régionaux, deux axes sont retenus : – l'adaptation des entreprises agricoles; – le développement et la croissance du secteur agricole et agroalimentaire dans chacune des régions. Le travail portera plus spécifiquement sur : – l'information et la sensibilisation des entreprises en général; – les conseils et les aides financières à des entreprises ciblées – la concertation sur les priorités de développement et sur les cibles de croissance régionales – la protection et développement des activités et des entreprises agricoles.	– Mettre à la disposition des entreprises agricoles et agroalimentaires l'information sur les nouvelles technologies et sensibliliser à l'importance du transfert technologique pour améliorer la productivité. – Poursuivre le développement d'Agri-Réseau qui permettra l'implantation d'une vingtaine de sites Web dans différents domaines d'intérêt (4 sont déjà opérants) afin de diffuser une information de pointe aux entreprises et aux professionnels de l'agroalimentaire. – Poursuivre la mise en oeuvre de l'entente nationale sur les services-conseils, un nouveau partenariat avec le milieu, afin de développer de nouveaux services et harmoniser cette nouvelle offre avec l'ensemble des services offerts par le milieu. – Accompagner les acteurs régionaux dans l'élaboration et la mise en oeuvre d'un plan de développement du secteur agricole et agroalimentaire harmonisé avec les priorités et cibles de croissance définis par le Ministère. – Produire des avis dans le cadre de la révision des schémas d'aménagement du territoire qui respectent les orientations gouvernementales en matière de protection du territoire et des activités agricoles.

Orientation 5 : Promouvoir l'excellence et le savoir-faire de l'industrie et de ses artisans	
Objectifs visés	**Actions déterminantes**
Afin de promouvoir l'excellence et le savoir faire de l'industrie, le Ministère entend travailler à deux niveaux : – la valorisation et la promotion du secteur bioalimentaire et de ses artisans; – rendre visibles l'expertise et les compétences du personnel du Groupe Agriculture, Pêcheries et Alimentation (APA) dans le secteur bioalimentaire.	– Compléter la série des cinq Grands événements du bioalimentaire avec la mise en oeuvre du Mérite national des pêches et de l'aquaculture et du Mérite national de la restauration et de l'alimentation. – Participer de façon accrue à des événements et développement de matériel promotionnel pour le secteur bioalimentaire. – Mettre en place de nouvelles façons de faire afin d'assurer l'attribution de mérite de reconnaissance au personnel du Groupe APA.

Orientation 6 : Affirmer les intérêts québécois sur la scène nationale et internationale	
Objectifs visés	**Actions déterminantes**
Une action constante doit être menée afin d'affirmer la spécificité du secteur agroalimentaire québécois dans toutes les facettes des relations fédérales-provinciales et de faire valoir la position du Québec dans les négociations et la mise en oeuvre des ententes commerciales internationales. Que ce soit face au gouvernement fédéral ou face aux autres pays via les accords commerciaux, les intérêts du Québec doivent être affirmés et défendus avec vigueur et fermeté. C'est dans cet esprit que s'inscrivent les interventions au chapitre des accords commerciaux et des relations fédérales-provinciales. Les principaux axes : – position concertée; – règlement de litiges; – équité des dépenses; – ententes de commercialisation; – projets d'harmonisation fédéraux-provinciaux et ententes d'équivalences internationales.	– S'assurer que les intérêts du Québec soient pris en compte dans le présent cycle de négociations à l'Organisation mondiale du commerce (OMC). – Élaborer des stratégies afin de défendre les intérêts du Québec lors de litiges commerciaux avec d'autres pays. – Assurer une vigilance afin d'obtenir une part équitable des dépenses fédérales dans le secteur agricole et agro-alimentaire québécois. – S'assurer que les intérêts du Québec soient pris en compte dans le renouvellement des ententes fédérales-provinciales de commercialisation.

SECTEUR DES PÊCHES ET DE L'AQUACULTURE

Orientation 1 : Accroître la biomasse aquatique disponible	
Objectifs visés	**Actions déterminantes**
L'accroissement de la disponibilité de la ressource est la clé de voûte de tout le développement du secteur. Les interventions sont centrées sur deux domaines : – l'accès à la ressource halieutique; – la croissance des productions aquacoles. Les interventions porteront spécifiquement sur : – l'adaptation du soutien au secteur de la capture; – l'exploitation et l'utilisation de ressources non conventionnelles; – la défense des intérêts québécois auprès du gouvernement fédéral; – le soutien à la croissance de la production; – l'amélioration de la productivité en milieu naturel.	– Élaboration d'un nouveau programme de financement des entreprises des pêches qui permettra le financement d'un ensemble d'actifs nécessaires à l'exploitation de l'entreprise et non uniquement du bateau, comme c'était le cas jusqu'à présent. – Développement d'une approche intégrée afin de supporter les activités de la pêche, de la transformation et de la commercialisation d'espèces sous-exploitées, notamment le maquereau, la mactre de Stimpson, le crabe commun, le loup-marin et l'oursin. – Élaboration de demandes concertées industrie-gouvernement du Québec, auprès du gouvernement fédéral, pour l'allocation annuelle des contingents de pêche.

Orientation 2 : Améliorer la compétitivité des entreprises	
Objectifs visés	**Actions déterminantes**
Le maintien des conditions favorables au développement et à la compétitivité des entreprises est une préoccupation ministérielle. Les interventions toucheront : – la productivité des entreprises; – le soutien à l'innovation; – la commercialisation des produits aquatiques.	– Appui professionnel, technique et financier aux projets qui utilisent de nouvelles technologies, développent de nouveaux produits et améliorent la qualité des produits. – Élaboration d'une stratégie de commercialisation visant la promotion des produits aquatiques québécois.

Orientation 2 : Améliorer la compétitivité des entreprises	
Objectifs visés	**Actions déterminantes**
Les actions seront ciblées sur : – l'amélioration de la gestion des entreprises et la formation; – la sécurisation des approvisionnements des entreprises de transformation; – les initiatives de développement et d'utilisation de nouvelles technologies; – les actions concertées afin de mieux se positionner sur le marché québécois et sur les marchés extérieurs; – la connaissance des marchés.	

Orientation 3 : Contribuer à créer un environnement favorable au développement du secteur	
Objectifs visés	**Actions déterminantes**
Les différents acteurs travaillent de plus en plus ensemble au développement du secteur et ces efforts doivent être encouragés et stimulés. Le Ministère entend travailler : – au renforcement de l'organisation du secteur des pêches et de l'aquaculture – à la contribution des partenaires au développement du secteur Pour ce, les efforts porteront sur : – le développement de liens sectoriels; – une représentation forte des différents maillons du secteur; – l'accès à du financement; – l'établissement de réseaux de recherche; – l'obtention de formation adaptée ; – le développement des liens avec d'autres secteurs industriels.	– Appuyer le Réseau pêches et aquaculture Québec dans sa réorientation vers des objectifs de développement pour le secteur. – Appuyer le travail en réseau de l'ensemble des ressources en R&D.

L'ÉVALUATION DE PROGRAMME

Pour l'année budgétaire 2000-2001, le Ministère a complété ou aura complété les évaluations suivantes :

— Société de recherche et de développement en aquiculture continentale (SORDAC). L'évaluation a porté sur la pertinence, l'efficacité et l'impact de la SORDAC. Les recommandations ont permis d'appuyer les réalisations actuelles de la SORDAC tout en suggérant certaines améliorations en regard des résultats à atteindre et de l'information à la clientèle;

— Radio-Météo. Évaluation portant sur la pertinence de maintenir l'entente RADIO-MÉTÉO. À la suite de l'étude, la décision fut prise d'abolir cette entente;

— Horizon-Export. Évaluation devrait être complétée d'ici avril 2001 et portera sur l'efficacité et l'impact du programme;

— Assurance-récolte. Révision du système de protection générale afin d'introduire des options en termes de franchise et en modifiant en conséquence le partage du financement gouvernements/ producteurs.

Le Ministère a également adopté un plan pluriannuel d'évaluation de programmes. Ainsi, d'autres travaux sont actuellement en cours et seront terminés dans la prochaine année budgétaire dont notamment l'élaboration d'un cadre d'évaluation pour le programme d'amélioration de la santé animale (ASAQ).

Les cadres d'évaluation suivants seront élaborés au cours de la prochaine année :

— Prime-Vert;

— Appui financier à la flotte de pêche.

Ces cadres d'évaluation visent à aider à l'élaboration ou à la révision des programmes en proposant des objectifs et des indicateurs qui permettront leur suivi et leur évaluation ultérieure.

D'autres programmes ou volets de programmes feront l'objet d'évaluation. Il s'agit :

— De l'appui au développement des services conseils de groupe (Groupe de conseil de gestion).
— De l'appui aux transferts de fermes et à l'établissement (Centre régional d'établissement en agriculture – CREA).
— Du *programme de développement des pêches et de l'aquiculture commerciales*.

Le Ministère est également à élaborer un Cadre de référence en matière de reddition de comptes des partenaires (corporations et organismes associés). Ce cadre vise à fixer les balises qui permettront au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation de rendre compte à la fois des responsabilités et des ressources qu'il a conférées à ses partenaires. La partie 1 de ce cadre concerne les corporations ou organismes sous entente et devrait être adoptée au début de l'année financière 2001-2002. La seconde partie devrait suivre au cours de l'exercice 2001-2002 et s'appliquera aux corporations et organismes qui reçoivent des aides via des programmes normés.

LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES PAR PROGRAMMES

	2001-2002		2000-2001	
	BUDGET DE DÉPENSES (000 $) (1)	VARIATION (000 $) (2)=(1)-(3)	BUDGET DE DÉPENSES (000 $) (3)	DÉPENSE PROBABLE (000 $) (4)
1. Formation, recherche et développement technologique	34 575,8	868,3	33 707,5	33 607,5
2. Financière agricole du Québec	300 000,0	(103 909,5)	403 909,5	324 503,2
3. Aide aux entreprises agroalimentaires	181 666,0	5 910,0	175 756,0	212 027,6
4. Appui réglementaire	40 035,9	1 503,7	38 532,2	39 352,5
5. Gestion interne et soutien	50 700,7	1 848,5	48 852,2	50 075,0
6. Développement des pêches et de l'aquiculture	20 173,8	1 462,3	18 711,5	17 561,5
Total	627 152,2	(92 316,7)	719 468,9	677 127,3
Effectif (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	2 162	—	2 162	—

Le Ministère disposera en 2001-2002 d'un budget de dépenses de 627,2 M$, ce qui représente une diminution de 92,3 M$ par rapport à l'exercice financier 2000-2001.

Programme 1 : Formation, recherche et développement technologique

Ce programme vise à développer une culture technologique dans les entreprises bioalimentaires, à rendre disponibles des services appropriés de formation et à assurer un développement durable du secteur bioalimentaire.

Ce programme se compose des activités suivantes :	M$
– Activités d'enseignement du niveau collégial offertes par les Instituts de technologie agricole alimentaire et par le Campus McDonald de l'Université McGill	18,6
– Activités de recherche et de développement technologique	16,0

L'augmentation du budget de dépenses de 0,9 M$ s'explique principalement par un accroissement des subventions allouées à la recherche.

Programme 2 : Financière agricole du Québec

Ce programme résulte de la fusion de la Société de financement agricole et de la Régie des assurances agricoles découlant de la *Loi sur La Financière agricole du Québec* (2000, c. 53) sanctionnée le 20 décembre 2000.

Les crédits de 300,0 M$ résultent d'une convention conclue avec cet organisme en vertu de la loi concernée et par laquelle le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation s'engage à verser, pour et à l'acquit de La Financière, une somme totale de 2 100,0 M$ sur une période de sept ans. Ces sommes constituent « l'enveloppe budgétaire prédéterminée » consenties par le gouvernement du Québec à ce nouvel organisme.

Programme 3 : Aide aux entreprises agroalimentaires

Ce programme vise à soutenir les entreprises agricoles et à supporter le milieu socio-économique et la mise en valeur des ressources biophysiques, à promouvoir le développement des marchés internes et externes et à contribuer à l'orientation et à la pérennité de l'agriculture de chaque région du Québec.

Ce programme se compose des activités suivantes :	M$
– Remboursement partiel des taxes municipales et scolaires aux productrices et producteurs agricoles	64,5
– Programme Prime-Vert	42,1
– Services professionnels et techniques offerts par le Ministère aux exploitations agricoles et aux entreprises agroalimentaires	38,0
– Programme d'appui au développement en région	12,8
– Programme d'amélioration de la santé animale du Québec	12,0
– Aide financière aux entreprises de transformation et de commercialisation	6,3
– Associations et organismes agricoles	3,0
– Programme d'analyse des troupeaux laitiers	1,5
– Autres crédits de transfert	1,5

La variation nette du budget de dépenses de 5,9 M$ s'explique principalement :

— Par une variation de la masse salariale dont l'indexation des conventions collectives;

— Par une augmentation de crédits du programme Prime-Vert;

— Par une augmentation des crédits du programme d'appui au développement en région.

Par ailleurs, le Ministère a l'intention de proposer au gouvernement un projet de loi à être soumis à l'Assemblée nationale et visant à réduire les coûts du programme de remboursement de taxes foncières et de compensations afin de permettre la poursuite du rythme de mise en conformité réglementaire des entreprises agricoles par le programme Prime-Vert.

Programme 4 : Appui réglementaire

Ce programme vise à améliorer les compétences des entreprises en matière de gestion de la qualité des produits bioalimentaires, à favoriser la mise en marché efficace des produits agricoles et alimentaires et à préserver la vocation des sols arables.

Ce programme se compose des activités suivantes :	M$
– Contrôle de la qualité des produits réalisé par le Ministère et les municipalités	29,0
– Opérations de la Commission de protection du territoire agricole du Québec chargée d'administrer la *Loi sur la protection du territoire agricole* (L.R.Q., c.P-41.1)	7,9
– Coordination de la mise en marché des produits réalisée par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec	3,2

L'augmentation du budget de 1,5 M$ s'explique principalement par l'indexation de la masse salariale et l'ajustement des crédits d'opération.

Programme 5 : Gestion interne et soutien

Ce programme vise à orienter les interventions et les politiques du secteur bioalimentaire ainsi qu'à soutenir les directions générales du Ministère en regard des services à la gestion.

Ce programme se compose des activités suivantes :	M$
– Services à la gestion dispensés aux unités administratives du Ministère	44,8
– Études économiques	3,1
– Direction du Ministère	2,8

Le budget de ce programme enregistre une hausse de 1,9 M$ principalement attribuable à un ajustement des contributions d'employeur ministérielles centralisées à ce programme, sauf pour les organismes, et à un ajustement des dépenses d'amortissement découlant de la hausse du budget d'investissements en immobilisation.

Programme 6 : Développement des pêches et de l'aquiculture

Ce programme vise à soutenir l'adaptation de l'industrie des pêches commerciales et de l'aquiculture au contexte de la globalisation des marchés et d'un développement durable et à assurer une plus grande autonomie et une viabilité économique du secteur.

Ce programme se compose des activités suivantes :	M$
– Exploitation et transformation de la ressource	13,2
– Planification et recherche	7,0

L'augmentation de 1,4 M$ résulte d'un ajustement au budget de transfert découlant des engagements du Discours sur le budget du 9 mars 1999.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

	2001-2002 (000 $)	2000-2001 (000 $)
Immobilisations	10 583,8	7 838,8
Prêts, Placements et Avances	—	—

L'augmentation du budget d'investissements de 2,7 M$ s'explique principalement par des développements de systèmes informatiques et par des mises à niveau d'équipements informatiques, par divers projets prioritaires de maintien d'actifs aux immeubles du Ministère et par la modernisation du parc d'équipements des laboratoires d'expertises et d'analyses alimentaires.

CONSEIL DU TRÉSOR, ADMINISTRATION ET FONCTION PUBLIQUE

LE CONSEIL DU TRÉSOR ET SON SECRÉTARIAT

LA MISSION ET LES CRÉNEAUX D'ACTIVITÉS

La mission du Secrétariat du Conseil du trésor consiste à conseiller le Conseil du trésor, son président et ministre d'État à l'Administration et à la Fonction publique et ministre responsable de l'Administration et de la Fonction publique, en matière de cadre de gestion des ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles à l'échelle du gouvernement, de même qu'à offrir des services aux citoyennes et citoyens ainsi qu'à la communauté gouvernementale.

Le plan stratégique triennal 2001-2004, rendu public récemment, décrit plus en détails les principaux domaines d'activités permettant au Secrétariat du Conseil du trésor de réaliser sa mission.

Il y a lieu de rappeler que l'autoroute de l'information sera désormais sous la responsabilité de la ministre d'État à la Culture et aux Communications. En ce qui a trait à l'Inforoute gouvernementale, cette responsabilité continue à être assumée par le Secrétariat du Conseil du trésor. L'Inforoute gouvernementale et l'autoroute de l'information possèdent une évidente complémentarité et la collaboration entre les deux entités est acquise.

LES PRIORITÉS D'ACTION EN 2001-2002

Les priorités d'action du Secrétariat du Conseil du trésor, qui motivent un réaménagement budgétaire en 2001-2002, sont principalement reliées à la gestion des ressources humaines et des ressources informationnelles.

Les choix budgétaires

Les choix budgétaires qui supportent la mise en place d'un cadre renouvelé en matière de gestion des ressources humaines, à l'échelle du gouvernement, nécessitent des crédits de dépenses de 7,9 M$. Les mesures mises de l'avant visent le renouvellement de la fonction publique et le développement des outils afférents à la gestion des compétences et du changement.

Par ailleurs, les choix budgétaires qui concernent la gestion des ressources informationnelles auront une incidence de 2,9 M$. Les actions mises de l'avant concernent la mise en place de l'Intranet gouvernemental, la prestation électronique de services, la normalisation et la sécurité des échanges électroniques.

Les actions envisagées en 2001-2002 pour atteindre les objectifs fixés aux plans stratégiques

Orientation 1 : Contribuer à mettre en place un cadre renouvelé de la gestion gouvernementale		
Axes d'intervention	**Objectifs et indicateurs**	**Actions**
Gestion des compétences et du changement	Afin de faciliter l'implantation des changements et le renouvellement de l'expertise au sein de la fonction publique, élaborer des outils sur mesure pour répondre aux besoins prioritaires exprimés chaque année en matière de recherche, de formation et d'expertise en gestion des ressources humaines. Indicateur : Adéquation entre les besoins prioritaires et les outils élaborés : – taux de satisfaction de la clientèle – degré de réponse aux besoins prioritaires	– Adaptation du modèle général de gestion prévisionnelle des ressources humaines aux réalités des ministères/ organismes. – Mise en oeuvre des projets prioritaires de recherche et de formation du Centre d'expertise en gestion des ressources humaines.
Renouvellement de la fonction publique	Tenir des concours de recrutement public aux conditions minimales d'admission, dans la plupart des classes d'emplois, en vue de satisfaire la demande de dotation d'emplois réguliers et occasionnels. Indicateur : Nombre de concours par classe d'emplois et échéance de réalisation Tenir des concours de recrutement sur les campus des collèges et des universités. Indicateur : Nombre de concours par classe d'emplois	– Lancement de concours de recrutement publics dans la plupart des classes d'emplois ainsi que des concours à l'intention des finissants de niveaux collégial et universitaire.

Orientation 1 : Contribuer à mettre en place un cadre renouvelé de la gestion gouvernementale		
Axes d'intervention	**Objectifs et indicateurs**	**Actions**
	Assurer la gestion efficace des listes de déclaration d'aptitudes émises à la suite de concours réservés et de concours publics, et adapter les systèmes informatiques en conséquence. Indicateur : Nombre de références et nombre de nominations	– Implantation du système de gestion informatisé des listes de déclaration d'aptitudes et révision du système de gestion de concours.
Impacts des modifications apportées à la *Loi sur la fonction publique* (L.R.Q., c. F-3.1.1)	Concevoir et mettre en place un cadre de délégation de la vérification et de la déclaration d'aptitudes des candidats à la promotion sans concours pour le printemps 2001. Indicateur : Date de réalisation	– Implantation du cadre de délégation et formation afférente.
	Réviser le *Règlement sur la tenue de concours* (c. F-3.1.1, r.4) afin d'inclure les modalités concernant les normes d'utilisation des réserves de candidatures au cours des neuf mois suivant l'entrée en vigueur des dispositions législatives. Indicateur : Date de la publication dans la Gazette officielle du règlement modifiant le règlement sur la tenue de concours	– Implication des ministères/organismes et consultation des instances concernées en vue de la révision du règlement.

Orientation 1 : Contribuer à mettre en place un cadre renouvelé de la gestion gouvernementale		
Axes d'intervention	**Objectifs et indicateurs**	**Actions**
Allégements réglementaires	Terminer la révision du cadre normatif de gestion des ressources humaines, notamment les normes applicables à la gestion des emplois d'encadrement et de leurs titulaires ainsi que la classification des emplois autres que ceux du personnel d'encadrement, d'ici mars 2002. Indicateur : Degré de réalisation	Emplois d'encadrement : – Consultation des ministères/ organismes et des associations concernées en vue de la révision des normes. Autres emplois : – Consultations sur les familles d'emplois et élaboration des modalités d'intégration et établissement de la rémunération afférente; – Intégration du personnel dans les nouvelles classes d'emploi.
	Poursuivre l'adaptation des pièces réglementaires concernant la gestion des contrats et des ressources matérielles (10 règlements, 8 directives, 4 décisions) en fonction de la *Loi sur l'administration publique* (2000, c. 8) et ce, d'ici le 31 mars 2002, sauf pour les pièces relatives aux tarifs d'honoraires (4 règlements, 2 directives, 2 décisions), où l'objectif est le 31 mars 2003. Indicateur : Nombre de pièces réglementaires adaptées	– Évaluer et adapter l'ensemble des règlements régissant la conclusion et la gestion des contrats des ministères et organismes publics et ce, en fonction de la nouvelle *Loi sur l'administration publique* (2000, c. 8); – Analyser l'ensemble des directives du Conseil du trésor relatives à la gestion des ressources matérielles en vue de proposer leur abolition, leur remplacement par des guides ou leur maintien.

Orientation 1 : Contribuer à mettre en place un cadre renouvelé de la gestion gouvernementale		
Axes d'intervention	**Objectifs et indicateurs**	**Actions**
Ressources informationnelles	Favoriser la cohérence et l'utilisation optimale des ressources informationnelles grâce à la mise en oeuvre du cadre de gestion des ressources informationnelles et de la prestation électronique de service adopté en 2001. Indicateur : Date de mise en place	– Réaliser, avec la collaboration des ministères/organismes, la deuxième phase du développement de l'architecture d'entreprise gouvernementale portant sur la prestation électronique de service. – Acquérir, adapter et expérimenter un outil permettant aux ministères/organismes d'évaluer leur capacité organisationnelle en matière de ressources informationnelles et la prestation électronique de service et d'appuyer le développement des compétences clés à ce chapitre.
	Au cours de la période 2001-2004, maintenir la sécurité de l'information et des échanges électroniques grâce à la mise en oeuvre de fonctions de gouverne et de soutien en matière de sécurité et en coordonnant la constitution et le déploiement de l'infrastructure à clés publiques gouvernementale dans l'Administration. Indicateur : Date de mise en place	– Développer et déployer dans l'Administration un ensemble d'outils et un programme de formation visant à appuyer les gestionnaires et les spécialistes dans l'identification et la mise en oeuvre des mesures de sécurité et de la protection des renseignements personnels et confidentiels. – Développer un cadre normatif reconnu pour les intervenants des secteurs public et privé, visant à faciliter le déploiement d'une infrastructure de sécurité de standard élevé pour appuyer la prestation électronique de service et le commerce électronique.

Orientation 1 : Contribuer à mettre en place un cadre renouvelé de la gestion gouvernementale		
Axes d'intervention	**Objectifs et indicateurs**	**Actions**
Gestion interne	Fournir des services de qualité aux citoyennes et citoyens ainsi qu'aux ministères et organismes. Indicateur : Niveau de satisfaction	– Évaluer la qualité des services rendus et prendre les moyens nécessaires pour répondre aux attentes de notre clientèle.
Implantation de la modernisation par le Secrétariat à la modernisation de la gestion publique	Accompagner et soutenir les ministères et organismes dans la mise en oeuvre de la gestion par résultats et la réalisation de leur plan d'implantation de la modernisation. Indicateur : Niveau de satisfaction	– S'assurer que les ministères et organismes auront à leur disposition tous les outils et toute l'information nécessaire à l'implantation de la modernisation.

Orientation 2 : Contribuer au maintien de l'équilibre budgétaire		
Axe d'intervention	**Objectifs et indicateurs**	**Actions**
Évolution des dépenses des programmes	Fournir au gouvernement une information précise, fiable et pertinente sur les dépenses de programme, établir des comparaisons avec les autres gouvernements et proposer des solutions pour maintenir l'équilibre budgétaire. Indicateur : Analyses et documents nécessaires à la préparation et au suivi du budget de dépenses et d'investissements	– Produire des documents et guides de gestion adaptés au cadre renouvelé de la gestion gouvernementale.

Orientation 2 : Contribuer au maintien de l'équilibre budgétaire		
Axe d'intervention	**Objectifs et indicateurs**	**Actions**
	Mener à terme les travaux sur les assouplissements administratifs relatifs au domaine budgétaire et à la gestion de l'effectif, afin de faciliter l'implantation de la gestion par résultats. Indicateur : Proportion des ministères/ organismes qui ont mis l'accent sur les mesures de résultats	– Adapter les interventions du Secrétariat du Conseil du trésor auprès des ministères et des organismes en donnant préséance aux résultats.

Orientation 3 : Adapter la politique de gestion des ressources humaines et les conventions collectives pour tenir compte des conditions économiques et sociales prévisibles, des changements technologiques et des meilleures pratiques de gestion		
Axe d'intervention	**Objectif**	**Actions**
Prochaines négociations	Avec un souci d'équité, élaborer d'ici mars 2002 une politique de rémunération, de conditions de travail et d'avantages sociaux qui aidera les organisations à attirer et à retenir une main-d'oeuvre de qualité et suffisante pour assurer la prestation adéquate des services aux citoyennes et citoyens.	– Évaluation des résultats de la dernière négociation par rapport aux orientations et aux objectifs généraux. – Identification des nouvelles tendances en matière de conditions de travail afin que les partenaires patronaux du secteur de la fonction publique et des réseaux de l'éducation et de la santé et des services sociaux puissent assurer une prestation adéquate de services aux concitoyennes et concitoyens.

Orientation 4 :	**Promouvoir et contribuer à assurer le déploiement cohérent et efficient des inforoutes gouvernementale et québécoise**	
Axe d'intervention	**Objectifs et indicateurs**	**Actions**
Ressources informationnelles	Assurer l'implantation d'infrastructures d'affaires électroniques, de télécommunication et de sécurisation des échanges électroniques faisant appel au serveur transactionnel d'information et de repérage, au réseau de télécommunication multimédia et à l'infrastructure à clés publiques gouvernementales. Indicateur : État d'avancement de l'implantation des infrastructures de soutien à la prestation électronique de service	– Déployer, à l'échelle gouvernementale, des nouvelles solutions d'affaires électroniques. Services transactionnels d'information et de repérage : – Réalisation du projet « Vente de permis de pêche et de chasse » (Société de la faune et des parcs du Québec); – Participation au projet de trousse de démarrage d'entreprises (ministère de l'Industrie et du Commerce); – Participation au projet pour le changement d'adresse (ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration); – TP1 – 2000 Émission de la déclaration (citoyens et préparateurs) (ministère du Revenu du Québec); – Fonctions et infrastructures communes en affaires électroniques (ministère du Revenu du Québec); – Réflexion sur le développement des infrastructures communes et partageables et sur le développement de services transactionnels d'information et de repérage.

Orientation 4 :	**Promouvoir et contribuer à assurer le déploiement cohérent et efficient des inforoutes gouvernementale et québécoise**	
Axe d'intervention	**Objectifs et indicateurs**	**Actions**
		Réseau de télécommunication multimédia de l'administration publique québécoise : – Choix du fournisseur des services et signature d'une entente contractuelle pour mars 2002; – Conclure une alliance stratégique avec un fournisseur choisi par appel d'offres public pour constituer une infrastructure gouvernementale intégrée en télécommunications. Infrastructure à clés publiques gouvernementale : – Dispensation de services d'infrastructures à clés publiques pour les employés et les mandataires du gouvernement; – Réaliser la conception du nouveau portail gouvernemental et les infrastructures afférentes en vue de mettre en oeuvre les orientations gouvernementales en matière de prestation électronique de service. Adapter l'Intranet gouvernemental en vue de réseauter le personnel de la fonction publique et de permettre des échanges sécurisés à l'intérieur de l'Administration.
	Favoriser l'instauration d'une prestation électronique de service afin de simplifier, d'accélérer et de faciliter les services aux citoyennes et citoyens ainsi qu'aux entreprises et ce, d'ici avril 2004. Indicateurs : – Nombre de projets financés – Nombre de projets mis en oeuvre.	

Orientation 5 :	**Proposer et mettre en oeuvre des moyens pour mettre à profit toutes les ressources gouvernementales et, de la sorte, réaliser des économies, générer des gains de productivité et améliorer les services à la clientèle**	
Axes d'intervention	**Objectifs et indicateurs**	**Actions**
Gestion intégrée des ressources (GIRES)	Avoir terminé la seconde phase du projet, soit l'analyse des opérations, d'ici l'automne 2001. Indicateur : Date de fin de la phase « analyse des opérations »	– Choisir l'adjudicataire du contrat d'intégration. – Poursuivre les travaux sur les processus futurs. – Valider les paramètres de base avec les ministères/ organismes.
Services gouvernementaux	Faire évoluer l'offre des services gouvernementaux de façon à renforcer le caractère stratégique des services communs offerts à la communauté gouvernementale. Sur le plan de la qualité : en assurant un taux de satisfaction de la clientèle égal ou supérieur à 90 % Indicateur : Taux de satisfaction de la clientèle	– Procéder à des cueillettes d'informations auprès de la clientèle et en assurer le suivi avec les comités-clientèle.
	Sur le plan de la pertinence : en obtenant un taux de croissance positif du chiffre d'affaires global Indicateur : Taux de croissance du chiffre d'affaires global	– Assurer l'adéquation des services aux besoins de la clientèle.
	Sur le plan de l'efficience : en réalisant des économies d'échelle au profit du gouvernement supérieures ou égales à 20,0 M$ par année Indicateur : Valeur des économies d'échelle annuelles générées au profit du gouvernement	– Assurer l'optimisation des modes d'acquisition et favoriser l'utilisation des regroupements d'achats.

Orientation 5 : Proposer et mettre en oeuvre des moyens pour mettre à profit toutes les ressources gouvernementales et, de la sorte, réaliser des économies, générer des gains de productivité et améliorer les services à la clientèle		
Axes d'intervention	**Objectifs et indicateurs**	**Actions**
	Consolider les modalités de consultation et de concertation avec les ministères/organismes clients ainsi qu'avec divers regroupements représentatifs en réalisant l'opération « À l'écoute » auprès des directions de ressources matérielles et informationnelles de 22 ministères et 10 organismes. Indicateur : Nombre d'interventions réalisées	– Maintenir des relations soutenues avec la clientèle par le biais des comités.
Développement des marchés publics	Évaluer, en concertation avec les représentants concernés, la faisabilité et l'opportunité d'une politique gouvernementale d'achat préférentiel auprès des entreprises d'économie sociale et ce, d'ici le 1er juin 2001. Indicateur : Date du dépôt de l'étude de faisabilité	– Identifier, à partir des compilations sur les contrats accordés par le gouvernement et les trois grands réseaux parapublics, le potentiel d'affaires des entreprises d'économie sociale avec les administrations publiques. – Analyser les options possibles pour favoriser les achats des administrations publiques auprès de ces entreprises et participer aux travaux du comité interministériel chargé de formuler les recommandations au gouvernement.

Pour favoriser l'atteinte de ses objectifs, le Secrétariat du Conseil du trésor se dotera d'un programme de contrôle à compter d'avril 2001, lequel permettra de s'assurer que les activités se dérouleront telles que planifiées et que les données de gestion et les résultats seront fiables.

L'ÉVALUATION DE PROGRAMME

Au cours de l'année 2001-2002, le Secrétariat du Conseil du trésor procédera à :

— L'évaluation de programme sur les regroupements d'achats, amorcée en 1999-2000, se poursuivra en 2001-2002 par l'évaluation des regroupements en technologie non encore évalués et par la mise à jour de celle concernant les regroupements d'achats renouvelés;

— L'évaluation du programme « Stages pour nouveaux diplômés », afin de mesurer l'atteinte des objectifs visés par ce programme qui a permis à près de 500 nouveaux diplômés de réaliser un stage dans un des ministères ou des organismes de la fonction publique.

LA COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE

LA MISSION ET LES CRÉNEAUX D'ACTIVITÉS

La Commission de la fonction publique est un organisme qui contribue, au nom de l'État, à assurer le respect des principes et objectifs de la *Loi sur la fonction publique* (L.R.Q., c. F-3.1.1) et de la *Loi sur l'administration publique* (2000, c. 8) relatifs à la gestion des ressources humaines de la fonction publique en intervenant au regard de litiges entre l'Administration et ses fonctionnaires, en assurant la surveillance de la sélection et de la gestion des ressources humaines et en fournissant un éclairage adéquat à l'Assemblée nationale et aux autorités gouvernementales.

Les activités de la Commission peuvent se regrouper de la façon suivante :

— La Commission entend et décide des recours exercés principalement en vertu des articles 33, 35, 123 et 127 de la *Loi sur la fonction publique* (L.R.Q., c. F-3.1.1). Elle fournit dans ce cadre un service de médiation à la clientèle;

— La Commission s'assure du respect de la loi et des autres normes pertinentes au regard du système de recrutement et de promotion des fonctionnaires ainsi que de l'équité et de l'impartialité des décisions prises à l'égard des fonctionnaires, en procédant à des vérifications et des enquêtes dans les ministères et les organismes. Elle fournit également dans ce cadre un service de sensibilisation et de renseignements à la clientèle;

— La Commission décide des demandes de certification de moyens d'évaluation utilisés dans les concours tenus en vertu de la *Loi sur la fonction publique* (L.R.Q., c. F-3.1.1) ou lors de la constitution de réserves de candidatures;

— La Commission donne des avis en vertu de l'article 83 de la *Loi sur la fonction publique* (L.R.Q., c. F-3.1.1) quant à l'exclusion de certains emplois de l'application totale ou partielle de la *Loi sur la fonction publique* (L.R.Q., c. F-3.1.1), effectue des études à caractère horizontal et fait diverses recommandations sur divers aspects du cadre législatif et normatif en gestion des ressources humaines;

— La Commission adopte des règlements relatifs au fonctionnement de la Commission et aux règles de preuve et de procédure.

LES PRIORITÉS D'ACTION EN 2001-2002

Les choix budgétaires

Au début de l'exercice financier 2000-2001, la Commission a concentré l'ensemble de ses activités à Québec, qu'il s'agisse d'audiences, de séances de médiation, de vérifications ou d'enquêtes. Elle a également limité, de façon significative, ses travaux, particulièrement ceux liés aux études, à la prospective et au développement.

Au mois de juillet 2000, elle a bénéficié d'une révision à la hausse de ses crédits et de son effectif. Cette révision a permis à la Commission de poursuivre la mise en place de son plan d'organisation administrative et de pourvoir notamment, dès l'automne, l'emploi de directeur de la Direction de la planification et du développement. Elle a également permis à la Commission de procéder à nouveau, en dehors de Québec, à des vérifications, enquêtes ou médiations à compter du mois de septembre 2000 et à la tenue d'audiences à Montréal à compter de janvier 2001. La marge de manoeuvre dégagée en cours d'année a permis aussi d'entreprendre le rajeunissement de son parc informatique.

Pour l'exercice financier 2001-2002, la Commission, bénéficiant d'une augmentation de ses crédits conséquente à l'ajustement effectué au cours de l'exercice financier 2000-2001, consacre une partie importante de sa marge de manoeuvre à la rémunération pour lui permettre de combler tous ses emplois vacants. Elle augmente principalement le nombre de ses emplois professionnels pour répondre aux besoins découlant de sa planification stratégique au regard du développement de ses outils et de ses systèmes de gestion, de son repositionnement sur ses mandats et de la dynamisation dont elle veut marquer toutes ses actions.

La Commission affecte également une partie de cette marge au fonctionnement et aux immobilisations pour l'acquisition du matériel informatique nécessaire, l'engagement de ressources externes et les activités de formation et de développement requises pour permettre à tout le personnel de prendre, avec assurance, le virage que commandent les orientations du plan stratégique.

Les actions envisagées en 2001-2002 pour atteindre les objectifs fixés aux plans stratégiques

Orientation 1 : Centrer la gestion sur les résultats et sur la qualité des services à la clientèle		
Axes d'intervention	**Objectifs et indicateurs**	**Actions**
Gestion optimale de toutes les ressources	Améliorer la gestion des ressources humaines. Indicateurs : Au 31 mars 2002 : – Nombre de systèmes et d'outils de gestion mis en place – Degré de réalisation du plan de formation et de développement actualisé	– Mettre en place, au fur et à mesure, divers outils de gestion développés au cours de l'année 2001-2002. – Actualiser le plan de formation et de développement des ressources humaines. – Associer le personnel au développement de certains systèmes et outils de gestion. – Améliorer les communications à l'interne.

Orientation 1 : Centrer la gestion sur les résultats et sur la qualité des services à la clientèle		
Axes d'intervention	**Objectifs et indicateurs**	**Actions**
	Élaborer un plan directeur des technologies de l'information. Indicateur : Degré de réalisation du plan directeur au 31 mars 2002	Faire appel à des ressources externes pour soutenir l'élaboration du plan.
	Transférer certaines activités administratives. Indicateurs : – Nombre d'activités transférées au 31 mars 2002 – Nombre d'équivalents temps complets réaffectés au 31 mars 2002	Conclure des ententes de service à cette fin.
	Transférer certaines activités administratives. Indicateurs : – Nombre d'activités transférées au 31 mars 2002 – Nombre d'équivalents temps complets réaffectés au 31 mars 2002	Conclure des ententes de service à cette fin.
Développement d'outils et de systèmes de gestion	Développer un système amélioré d'assignation et de suivi des mandats et des dossiers et les outils requis. Indicateur : Degré d'implantation du système et nombre d'outils développés au 31 mars 2002	– Mobiliser toutes les ressources internes à cette fin.

Orientation 1 : Centrer la gestion sur les résultats et sur la qualité des services à la clientèle		
Axes d'intervention	**Objectifs et indicateurs**	**Actions**
	Développer un tableau de bord d'ici la fin de l'exercice financier 2001-2002. Indicateur : Degré de réalisation du tableau de bord au 31 mars 2002	– Mobiliser toutes les ressources internes à cette fin.
	Revoir le système de contrôle de qualité des enquêtes, vérifications et études. Indicateur : Degré de développement du système au 31 mars 2002	– Réaliser le système.
	Préparer un plan d'intervention auprès de la clientèle. Indicateur : Degré de réalisation du plan au 31 mars 2002	– Préparer le plan.
	Développer un système de traitement des plaintes. Indicateur : Degré de développement du système de plaintes au 31 mars 2002	– Mettre en place le système.
Mise en place d'un système de veille stratégique et de prospective	Développer un système de veille stratégique et de prospective. Indicateur : Degré de réalisation du système de veille stratégique et de prospective au 31 mars 2002	– Préparer un document d'orientation.

Orientation 2 : Suivre de près l'implantation du nouveau cadre de gestion		
Axe d'intervention	**Objectif et indicateur**	**Action**
Évaluation des impacts sur les valeurs et les principes privilégiés par la loi	Réaliser une étude d'impacts sur les valeurs et les principes privilégiés par la loi. Indicateur : Degré de réalisation de l'étude au 31 mars 2002	– Réaliser l'étude.

Orientation 3 : Scruter la gestion des ressources humaines et fournir un éclairage adéquat aux autorités concernées		
Axes d'intervention	**Objectifs et indicateurs**	**Actions**
Développement et implantation d'une démarche générale proactive quant à la l'exercice du rôle de la Commission	Développer un processus de consultation et d'échanges périodiques auprès des autorités du Secrétariat du Conseil du trésor, des ministères et organismes. Indicateur : Un document sur le processus est disponible le 31 mars 2002	– Effectuer diverses consultations et établir l'ampleur des besoins.
	Élaborer et mettre en oeuvre une planification intégrée des différents mandats de la Commission. Indicateur : Degré de réalisation de la mise en oeuvre de la planification intégrée au 31 mars 2002	– Mobiliser toutes les ressources internes à cette fin.

Orientation 4 : Intensifier les interventions visant la prévention et le règlement rapide et harmonieux des litiges		
Axes d'intervention	**Objectifs et indicateurs**	**Actions**
Sensibilisation accrue des autorités gouvernementales et des autres clientèles à l'utilisation de moyens favorisant la prévention et le règlement rapide des litiges	Favoriser le recours aux conférences préparatoires. Indicateur : Nombre de dossiers où il y aura eu une conférence préparatoire au 31 mars 2002	– Tenir, lorsque jugé approprié, des conférences préparatoires.
	Offrir aux parties des séances d'échange d'information assorties de moyens assurant la confidentialité dans les cas de litiges reliées à des concours de promotion. Indicateur : Nombre de séances tenues au 31 mars 2002	– Faire des offres, lorsque jugé approprié, de séances d'échange d'information assorties de moyens assurant la confidentialité dans les cas de litiges reliées à des concours de promotion.
	Susciter la demande en matière de certification d'examens. Indicateur : Nombre de demandes de certification d'examens au 31 mars 2002	– Prévoir et tenir des rencontres à cette fin.
	Évaluer la pertinence de fournir un service de médiation par les commissaires. Indicateur : Disponibilité d'un rapport au 31 mars 2002 sur la pertinence d'un service de médiation	– Réaliser un projet pilote de médiation par un commissaire.

Orientation 4 : Intensifier les interventions visant la prévention et le règlement rapide et harmonieux des litiges		
Axes d'intervention	**Objectifs et indicateurs**	**Actions**
	Rencontrer périodiquement les autorités du Secrétariat du Conseil du trésor et des autres ministères et organismes. Indicateur : Nombre et fréquence des rencontres au 31 mars 2002	– Tenir des rencontres périodiques.
	Élaborer et rendre disponible un nouveau guide à l'usage de toute la clientèle de la Commission. Indicateur : Degré de réalisation du guide au 31 mars 2002	– Mettre à jour toute l'information requise.

LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES PAR PROGRAMMES

	2001-2002		2000-2001	
	BUDGET DE DÉPENSES (000 $) (1)	VARIATION (000 $) (2)=(1)-(3)	BUDGET DE DÉPENSES (000 $) (3)	DÉPENSE PROBABLE (000 $) (4)
1. Secrétariat du Conseil du trésor	56 310,8	(872,5)	57 183,3	48 959,7
2. Fonctions gouvernementales	90 463,1	(6 090,0)	96 553,1	134 567,0
3. Commission de la fonction publique	2 538,5	445,6	2 092,9	2 197,3
4. Régimes de retraite et d'assurances	291 133,5	22 124,2	269 009,3	289 009,3
5. Fonds de suppléance	117 657,5	(68 579,6)	186 237,1	36 239,7
Total	558 103,4	(52 972,3)	611 075,7	490 973,0
Effectif (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	764	8	756	—

Note : Les programmes 2 et 5 contiennent des provisions qui permettent des transferts de crédits à d'autres programmes et les dépenses qui y sont comptabilisées en 2000-2001 comprennent de tels virements; ceux effectués à partir du programme *Fonctions gouvernementales* s'élèvent à 2,3 M$ et ceux à partir du programme *Fonds de suppléance* s'élèvent à 195,5 M$.

Programme 1 : Secrétariat du Conseil du trésor

Ce programme regroupe les dépenses visant à établir des politiques générales de gestion des ressources humaines, à assurer l'encadrement normatif et réglementaire concernant l'acquisition des biens et services, à assurer la mise en oeuvre de l'Inforoute gouvernementale à déterminer l'allocation des ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles conformément aux priorités du gouvernement et à veiller à ce que les ministères et les organismes les utilisent efficacement dans l'exécution de leurs programmes. On y retrouve également les dépenses visant à fournir divers services aux ministères et organismes.

De 2000-2001 à 2001-2002, le budget de ce programme diminue de 0,9 M$ pour s'établir à 56,3 M$. Cette diminution provient de la réduction de la dépense d'amortissement de près de 1,5 M$, ainsi que de la réduction de l'enveloppe de 0,4 M$ à l'égard principalement du budget de dépenses consacré au Fonds des technologies de l'information. Le budget a également été augmenté de 1,0 M$ pour faire face à la croissance de la masse salariale.

Programme 2 : Fonctions gouvernementales

Ce programme regroupe les dépenses reliées aux fonctions centrales se rapportant au développement de l'employabilité, de même qu'à la coordination et au soutien à la gestion des ressources, particulièrement les ressources humaines. Ce programme pourvoit également au financement des programmes de reconstruction des régions sinistrées suite au verglas de janvier 1998 et aux pluies diluviennes survenues en juillet 1996. On y retrouve aussi la provision permettant d'appuyer la réalisation de projets visant la mise en oeuvre de l'Inforoute gouvernementale ainsi que le budget se rapportant à des contributions du gouvernement à titre d'employeur.

Le budget de dépenses de ce programme totalisera 90,5 M$ en 2001-2002, soit une diminution de 6,1 M$ par rapport à celui de 2000-2001. Certains programmes enregistrent ensemble une diminution de leur budget de 6,6 M$ compte tenu de la réduction du volume de leurs activités. Il s'agit du Programme de stages pour nouveaux diplômés, du Fonds relatif à la tempête de verglas et du Fonds d'assistance financière pour certaines régions sinistrées. En ce qui concerne le budget des contributions d'employeur, il est diminué de 3,7 M$ pour tenir compte de l'évaluation des obligations du gouvernement relativement aux conditions de travail des cadres du secteur public. Par ailleurs, le budget relié à la coordination et au soutien à la gestion des ressources a été augmenté de 2,2 M$ pour tenir compte des choix budgétaires précédents, de même qu'un budget de 2,0 M$ a été alloué pour un programme de stages pour étudiants.

Programme 3 : Commission de la fonction publique

Ce programme regroupe les dépenses de la Commission qui a principalement pour mandat d'intervenir au regard de recours exercés par les fonctionnaires, de vérifier le caractère impartial et équitable des décisions les affectant, de s'assurer de l'observation des lois et des règlements relativement au système de recrutement et de promotion, de décider des demandes de certification des moyens d'évaluation, de produire des études, de faire des rapports aux autorités et de donner des avis au Conseil du trésor lorsque celui-ci décide de soustraire un emploi ou une catégorie d'emplois aux dispositions de la *Loi sur la fonction publique* (L.R.Q., c. F-3.1.1).

Programme 4 : Régimes de retraite et d'assurances

Ce programme regroupe des dépenses de 286,7 M$ pour les régimes de retraite et de 4,4 M$ pour les assurances collectives des employés de la fonction publique. Les dépenses du Régime de retraite des enseignants (RRE) ainsi que du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) des réseaux de l'éducation et de la santé et des services sociaux apparaissent au budget des ministères concernés. L'augmentation de 22,1 M$ des dépenses de ce programme concerne exclusivement les régimes de retraite. Cette hausse découle principalement des augmentations salariales accordées lors du renouvellement des dernières conventions collectives.

Programme 5 : Fonds de suppléance

Ce programme vise d'une part à pourvoir aux dépenses imprévues qui peuvent survenir dans la gestion des programmes gouvernementaux et d'autre part, à provisionner, le cas échéant, tous correctifs salariaux. Il vise également à permettre des transferts de crédits d'un portefeuille à l'autre pour donner suite à la réorganisation gouvernementale du 8 mars 2001. Le total des dépenses affectées à ce programme en 2001-2002 s'élève à 117,7 M$. Ces dépenses comprennent :

— 117,5 M$ à titre de provision générale pour faire face aux imprévus qui pourraient survenir en cours d'année;

— 0,1 M$ pour la provision relative à la rémunération;

— 0,1 M$ relié à la provision pour la réorganisation gouvernementale du 8 mars 2001.

Il importe de noter que la variation de dépenses apparaissant à ce programme ne comporte aucune signification particulière puisque le montant inscrit en 2000-2001 a été affecté par divers virements de crédits qui ont été effectués au cours du dernier exercice.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

	2001-2002 (000 $)	2000-2001 (000 $)
Immobilisations	18,0	23,5
Prêts, Placements et Avances	300 011,0	304 499,5

Le budget d'investissements du Conseil du trésor se compose principalement d'une provision de 300,0 M$ au titre de la supercatégorie « Prêts, Placements et Avances » se situant au programme « Fonds de suppléance ». Cette provision a pour but de pourvoir aux besoins de liquidités temporaires des ministères et organismes, à la condition que les sommes ainsi ajoutées soient remboursées à même leur enveloppe de crédits avant la fin de l'exercice. Cette provision n'a pas pour effet de modifier la prévision de dépenses.

LES FONDS SPÉCIAUX

LE FONDS DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION DU CONSEIL DU TRÉSOR

	PRÉVISIONS 2001-2002 (000 $)	PROBABLES 2000-2001 (000 $)
Revenus	1 511,4	1 579,0
Dépenses	1 511,4	1 579,0
Excédent (Déficit)	—	—
Investissement	1 300,0	1 100,0
Effectif (ETC)	—	—

Les investissements prévus visent principalement le maintien des infrastructures du réseau et celles du parc bureautique du Secrétariat du Conseil du trésor. La sécurité et la relève seront accrues en vue de la protection de l'information et des actifs informationnels. Les outils de gestion des infrastructures seront améliorés et enfin, des efforts seront consentis à la modernisation des systèmes et des applications. Les revenus du Fonds sont prévus au budget (affectation à un fonds spécial) du Secrétariat du Conseil du trésor.

LE FONDS D'ASSISTANCE FINANCIÈRE POUR CERTAINES RÉGIONS SINISTRÉES

	PRÉVISIONS 2001-2002 (000 $)	PROBABLES 2000-2001 (000 $)
Revenus	32 200,0	25 520,0
Dépenses	32 200,0	25 520,0
Excédent (Déficit)	—	—
Investissement	—	—
Effectif (ETC)	—	—

Ce fonds est affecté au financement des dépenses exceptionnelles supportées par un ministère ou un organisme du gouvernement à la suite du sinistre causé par les pluies diluviennes survenues en juillet 1996, principalement dans la région du Saguenay-Lac-St-Jean. Le Fonds est également affecté au financement du programme de reconstruction et de relance économique de ces régions.

Un des objectifs visés par la mise en place du Fonds consiste à rassembler l'ensemble des coûts reliés au sinistre afin de faciliter la production, par le ministère de la Sécurité publique, des demandes d'avances et des réclamations au gouvernement du Canada pour la partie des coûts que ce dernier assume en vertu de son programme d'aide, lequel prévoit un remboursement pouvant atteindre 90 % des dépenses admissibles.

En regard des dépenses prévues pour 2001-2002, la contribution du gouvernement du Canada est estimée à 20,6 M$ alors que les autres dépenses, soit 11,6 M$, sont assumées par les crédits prévus au Secrétariat du Conseil du trésor. Ces dépenses représentent principalement les frais financiers comptabilisés au Fonds et ceux reliés à la reconstruction des zones sinistrées. Concernant ces derniers frais, une hausse est prévue en 2001-2002, laquelle se rapporte à des travaux effectués dans le cadre du programme d'aide à la reconstruction des infrastructures municipales.

Lors des quatre premiers exercices financiers, les dépenses comptabilisées au Fonds ont totalisé 382,7 M$. De ce total, un montant de 100,9 M$ représente la part assumée par le gouvernement du Québec et la différence, soit 281,8 M$, est assumée par le gouvernement du Canada.

LE FONDS RELATIF À LA TEMPÊTE DE VERGLAS

	PRÉVISIONS 2001-2002 (000 $)	PROBABLES 2000-2001 (000 $)
Revenus	39 480,0	43 390,0
Dépenses	39 480,0	43 390,0
Excédent (Déficit)	—	—
Investissement	—	—
Effectif (ETC)	—	—

Le Fonds relatif à la tempête de verglas permet de rassembler les informations reliées à ce sinistre survenu du 5 au 9 janvier 1998, touchant plus spécifiquement les régions de la Montérégie et de Montréal. Il facilite également la production des demandes d'avances et des réclamations de remboursements présentées par le ministère de la Sécurité publique au gouvernement fédéral pour la partie des coûts que ce dernier assume en vertu de son programme d'aide, lequel prévoit un remboursement pouvant atteindre 90 % des dépenses admissibles.

Les dépenses remboursables par le gouvernement fédéral sont comptabilisées distinctement dans un compte à fin déterminée. Ce compte permet le dépôt des sommes reçues et à recevoir du gouvernement du Canada en regard du sinistre.

Pour le gouvernement du Québec, l'affectation budgétaire provient en partie du ministère des Ressources naturelles, soit 27,8 M$ en 2001-2002 et 27,5 M$ en 2000-2001, laquelle représente l'engagement du gouvernement du Québec à verser annuellement à Hydro-Québec, sur une période de dix ans, une compensation pour le rétablissement du réseau. Les crédits se rapportant aux autres dépenses imputées au Fonds, soit 11,7 M$ pour 2001-2002 et 15,9 M$ pour 2000-2001, sont prévus au Secrétariat du

Conseil du trésor. Ces dépenses représentent principalement les frais financiers comptabilisés au Fonds et l'aide apportée aux sinistrés.

Lors des trois premiers exercices financiers, les dépenses comptabilisées au Fonds ont totalisé 971,4 M$. De ce total, un montant de 424,5 M$ représente la part assumée par le gouvernement du Québec et la différence, soit 546,9 M$, est assumée par le gouvernement du Canada.

LE FONDS DES SERVICES GOUVERNEMENTAUX

	PRÉVISIONS 2001-2002 (000 $)	PROBABLES 2000-2001 (000 $)
Revenus	270 876,1	262 570,3
Dépenses	263 715,0	252 727,7
Excédent (Déficit)	7 161,1	9 842,6
Investissement	46 673,3	41 468,1
Effectif (ETC)	932	932

Le Fonds des services gouvernementaux est un fonds spécial ayant pour objet le financement de certains biens et services offerts aux ministères et organismes gouvernementaux en matière de soutien à la gestion des ressources, de services informatiques, d'entretien des équipements de bureautique, de télécommunications, de services de courrier, de services aériens, d'acquisitions de biens et de services, de fournitures et d'ameublement, de reprographie et de gestion des surplus.

Les prévisions de revenus et dépenses du Fonds s'élèvent à 270,9 M$ et 263,7 M$ en 2001-2002, en hausse respectivement de 8,3 M$ et 11,0 M$ par rapport aux revenus et dépenses probables de l'exercice précédent. Les variations pour l'ensemble du Fonds s'expliquent principalement par une augmentation du volume des activités, notamment celui du secteur des services informatiques et ce, dans un contexte général de maintien des tarifs.

Quant au montant indiqué pour l'investissement, une part relativement importante des dépenses probables de l'exercice 2000-2001 est attribuable d'une part à l'acquisition d'un hélicoptère au Service aérien gouvernemental et d'autre part, à l'ensemble des investissements reliés au projet GIRES, soit 19,7 M$ pour 2000-2001 et 33,0 M$ pour 2001-2002.

CONSEIL EXÉCUTIF

LA MISSION ET LES CRÉNEAUX D'ACTIVITÉS

Le ministère du Conseil exécutif est dirigé par le premier ministre. Sont également rattachés au Ministère, le portefeuille du ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes, celui du ministre délégué aux Affaires autochtones et le programme *Jeunesse*. Le Secrétariat général du Conseil exécutif est sous la responsabilité du secrétaire général et greffier du Conseil exécutif, qui assure le soutien central stratégique du gouvernement.

Le premier ministre, les ministres d'État, les ministres titulaires de ministères et les ministres délégués constituent le Conseil exécutif ou le Conseil des ministres. Le Conseil assume la direction du gouvernement; il constitue le gouvernement du Québec.

La mission du ministère du Conseil exécutif est la suivante :

— Conseiller et assister le premier ministre et le Conseil des ministres dans leur rôle de direction de l'État québécois;

— Faciliter le développement d'une vision gouvernementale et la cohérence des actions;

— Favoriser une relation harmonieuse avec les communautés autochtones;

— Veiller à la défense et à la promotion des intérêts du Québec dans ses relations avec le gouvernement fédéral, les gouvernements des autres provinces et des territoires du Canada;

— Assister le ministre d'État à l'Éducation et à la Jeunesse dans ses fonctions de ministre responsable de la Jeunesse.

Le ministère du Conseil exécutif joue un rôle particulier et unique dans l'administration publique. Il est voué au soutien à la prise de décision gouvernementale, au service du premier ministre, du Conseil des ministres et des instances qui constituent le centre décisionnel du gouvernement. À ce titre, il est appelé à jouer un rôle d'analyse, de conseil et de coordination. Il coordonne, par mandats spécifiques, certains dossiers prioritaires pour le gouvernement : l'allégement administratif et réglementaire, les projets économiques majeurs, l'économie sociale, le suivi du Sommet du Québec et de la jeunesse.

LES PRIORITÉS D'ACTION EN 2001-2002

Pour relever les défis qui se posent et assumer le plus adéquatement possible sa mission, pour la période 2001-2002, le Ministère entend diriger ses actions et y affecter ses ressources selon les cinq orientations suivantes :

— Assurer un soutien de qualité à la prise de décision :

  - fournir une expertise de qualité et assurer une coordination et une concertation efficaces.

— Contribuer, en tant qu'acteur de premier plan, à la gestion moderne de l'État :

  - fournir des services de qualité, une haute fonction publique compétente et représentative et une gestion efficace et mobilisatrice du personnel.

— Contribuer à l'établissement et au maintien de relations harmonieuses avec les nations et les communautés autochtones et favoriser leur développement économique :

  - conclure des ententes avec les nations et communautés autochtones menant à une autonomie financière et à un développement économique accrus.

— Promouvoir et défendre les intérêts du Québec dans ses rapports avec le gouvernement fédéral et les gouvernements des autres provinces et des territoires canadiens :

  - assurer le suivi et fournir le conseil à l'égard du dossier constitutionnel et des politiques des autres gouvernements quant à leurs incidences pour le Québec, et contribuer au renforcement des rapports de solidarité et de coopération entre le Québec et les communautés acadiennes et francophones du Canada.

— Assurer la participation pleine et entière des jeunes à la société québécoise :

  - assurer une coordination gouvernementale des priorités jeunesse, la conception et la mise en oeuvre de la Politique jeunesse et du plan d'action qui en découlera.

Les actions envisagées en 2001-2002 pour atteindre les objectifs fixés au plan stratégique

Orientation 1 : Assurer un soutien de qualité à la prise de décision		
Axes d'intervention	**Objectifs et indicateurs**	**Actions**
Axe 1 Une expertise de qualité	Objectif : Fournir le soutien approprié, en temps opportun, aux instances gouvernementales pour leur permettre de prendre des décisions judicieuses. Indicateur : Respect des délais selon les priorités et l'agenda du Conseil des ministres Objectif : Assurer aux ministères et organismes (M/O) le soutien et l'information nécessaires pour leur permettre d'inscrire les priorités gouvernementales dans leurs plans d'action et pour préparer leur plan stratégique conformément à la loi. Indicateurs : – Nature des activités destinées aux M/O – Nature des documents de support produits	– Fournir les analyses aux diverses instances gouvernementales dans les délais prévus. – Produire conjointement avec le Secrétariat du Conseil du trésor deux guides de bonnes pratiques : – Guide sur les indicateurs; – Guide sur la planification stratégique.
Axe 2 Une coordination et une concertation efficaces	Objectif : Assurer la coordination efficace, en concertation avec les ministères et organismes, des dossiers gouvernementaux prioritaires, y compris la réalisation des projets économiques majeurs et les dossiers d'économie sociale. Indicateur : Nature et nombre d'activités de coordination	– Assurer la bonne marche des travaux des comités ministériels et interministériels de coordination.

Orientation 2 : Contribuer, en tant qu'acteur de premier plan, à la gestion moderne de l'État		
Axes d'intervention	**Objectifs et indicateurs**	**Actions**
Axe 1 Une préoccupation pour des services de qualité	Objectif : S'assurer de la mise en oeuvre des orientations gouvernementales en matière de services aux citoyens. Indicateur : Nombre de ministères et d'organismes qui ont rendu publique une déclaration de services aux citoyens	– Accompagner les M/O dans la rédaction de leur déclaration de services aux citoyens respective par des sessions d'information et l'émission d'avis sur le contenu de leur déclaration.
Axe 2 Une réglementation gouvernementale de meilleure qualité pour les citoyens et les entreprises	Objectif : Assurer l'application, par les M/O, des aspects de la politique gouvernementale d'allégement administratif et réglementaire. Indicateurs : – Évolution du nombre de nouveaux règlements adoptés – Nombre d'études d'impacts réalisées	– Réaliser les analyses et les avis sur les projets de loi et de règlement. – Superviser la préparation, par les ministères et les organismes, des plans pluriannuels d'allégement réglementaire. – Soutenir le Groupe-conseil sur l'allégement réglementaire dans la préparation de ses avis et rapports au gouvernement.
Axe 3 Une haute fonction publique compétente et représentative	Objectifs : Maintenir un bassin de candidats de qualité pour la haute fonction publique. Poursuivre l'accroissement de la représentation des femmes et celle des autochtones, des membres de communautés culturelles et des anglophones au niveau des titulaires d'un emploi supérieur. Indicateur : Évolution de la diversité de la représentation des titulaires d'un emploi supérieur	– Voir à la mise à jour des plans de relève préparés par les sous-ministres et les dirigeants d'organismes gouvernementaux. – Tenir à jour un état de situation à l'égard de la représentation de ces groupes.

Orientation 2 : Contribuer, en tant qu'acteur de premier plan, à la gestion moderne de l'État		
Axes d'intervention	**Objectifs et indicateurs**	**Actions**
Axe 4 Une gestion efficace et mobilisatrice du personnel	Objectifs : S'assurer de l'implication des gestionnaires du Ministère dans les changements organisationnels et technologiques liés à la modernisation de l'administration publique. S'assurer de l'appropriation par le personnel du nouveau cadre de gestion axé sur la modernisation de l'administration publique. Indicateur : Degré de réalisation du plan d'action et du plan de communication	– Réaliser les activités prévues au plan d'action « modernisation » 2000-2003 et au plan de communication « La modernisation, un défi stimulant et novateur pour de meilleurs services ».

Orientation 3 : Contribuer à l'établissement et au maintien de relations harmonieuses avec les nations et les communautés autochtones et favoriser leur développement économique		
Axes d'intervention	**Objectifs et indicateurs**	**Actions**
Axe 1 La conclusion d'ententes avec les nations et les communautés autochtones	Objectif : Favoriser la signature d'ententes de responsabilisation, de développement et de partenariat avec les communautés autochtones dans divers domaines en prenant en considération les préoccupations de la population concernée. Indicateur : Nombre de déclarations de compréhension et de respect mutuel ainsi que d'ententes signées	– Procéder à la négociation et à la signature de cinq déclarations de compréhension et de respect mutuel et de cinq ententes-cadres avec les communautés autochtones.
	Objectif : Poursuivre les travaux menant à la signature d'une entente de principe et à la préparation d'une entente territoriale globale avec respectivement les Attikameks et les Innus. Indicateur : Entente de principe signée	– Poursuivre les négociations et viser la signature d'une entente de principe et éventuellement la préparation d'une entente territoriale globale respectivement avec les Attikameks et les Montagnais.

Orientation 3 : Contribuer à l'établissement et au maintien de relations harmonieuses avec les nations et les communautés autochtones et favoriser leur développement économique		
Axes d'intervention	**Objectifs et indicateurs**	**Actions**
Axe 2 Une autonomie financière et un développement économique accrus	Objectif : À l'aide du Fonds de développement pour les autochtones, soutenir des projets de développement économique et d'infrastructures communautaires en milieu autochtone pour une somme de 25,0 M$ par année qui génèrent des investissements d'autres partenaires d'au moins 40,0 M$ par année et favorisent la création d'emplois et d'entreprises autochtones. Indicateurs : – Engagements financiers, particulièrement en développement économique – Investissements générés en milieu autochtone – Emplois autochtones créés ou consolidés	– Procéder à l'analyse et à l'approbation des projets soumis dans le cadre des programmations des communautés autochtones ainsi qu'au financement des projets retenus pour des engagements totaux de 25,0 M$ dont au moins 50 % en développement économique, des investissements d'autres partenaires d'au moins 40,0 M$ et la création et la consolidation de 90 emplois autochtones.
	Objectif : Contribuer au développement de modèles et de mesures permettant d'accroître la participation des autochtones au développement économique et à la mise en valeur des ressources. Indicateur : Nombre d'entreprises créées, consolidées et développées	– Consolider, développer et créer des entreprises dans les secteurs forestier et faunique par la concertation de tous les intervenants concernés et par l'entremise du Fonds de développement pour les autochtones.
Axe 3 Des mécanismes de concertation politique et de règlement de dossiers particuliers (fiscalité et foresterie)	Objectif : En matière de concertation politique, convenir d'un mécanisme d'échange et de concertation entre le Québec et l'Assemblée des premières nations du Québec et du Labrador (APNQL). Indicateur : Mécanisme d'échange et de concertation	– Maintenir le dialogue pour convenir d'un mécanisme d'échange et de concertation entre le Québec et l'APNQL. Mise en place de 2 tables de travail sectorielles (fiscalité et allocations familiales).

Orientation 4 : Promouvoir et défendre les intérêts du Québec dans ses rapports avec le gouvernement fédéral et les gouvernements des autres provinces et territoires canadiens		
Axes d'intervention	**Objectifs et indicateurs**	**Actions**
Axe 1 Une action intergouvernementale cohérente et efficace	Objectif : Assurer la cohérence de l'action du Québec dans ses relations intergouvernementales canadiennes, et favoriser le partage d'un espace économique commun avec le Canada, notamment par les activités de conseil auprès du premier ministre, du ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes, des ministères et des organismes lors de la préparation et du déroulement des rencontres ou négociations intergouvernementales.	– Tenir des réunions de travail et préparer conjointement des mémoires et autres documents nécessaires avec les ministères et organismes sectoriels lorsqu'ils comportent des incidences intergouvernementales. – Assister, soutenir et conseiller le gouvernement lors des rencontres intergouvernementales canadiennes. – Mettre en place un système de veille auprès des ministères concernés de manière à s'assurer de la concordance de leurs activités et programmes avec les accords de commerce bilatéraux et multilatéral au Canada.
Axe 2 Suivi et conseil à l'égard du dossier constitutionnel et des politiques des autres gouvernements quant à leurs incidences pour le Québec	Objectif : Faire un suivi et produire des analyses qui cernent les implications de l'activité des autres gouvernements à l'égard de questions importantes pour le Québec sur le plan intergouvernemental, notamment le dossier constitutionnel.	– Assurer une veille stratégique permettant d'identifier, d'analyser et de commenter les interventions des autres gouvernements. – Fournir les analyses nécessaires, notamment quant à l'évolution du dossier constitutionnel.
Axe 3 Renforcement des rapports de solidarité et de coopération entre le Québec et les communautés acadiennes et francophones du Canada	Objectif : Favoriser l'émergence de projets prévoyant l'utilisation du français dans les domaines reconnus comme essentiels à la vitalité linguistique, soit l'économie, la culture, les communications et l'éducation.	– Sensibiliser les ministères pour qu'ils s'associent à la mise en oeuvre de la Politique du Québec à l'égard des communautés francophones et acadiennes du Canada. – Assurer le suivi des recommandations du Forum des partenaires de la francophonie ainsi que le financement des projets en découlant.

Orientation 5 : Assurer la participation pleine et entière des jeunes à la société québécoise		
Axes d'intervention	**Objectifs et indicateurs**	**Actions**
Axe 1 La coordination gouvernementale des priorités jeunesse	Objectif : Soutenir de façon efficace le Comité de suivi du Sommet du Québec et de la jeunesse. Indicateur : Nature de la contribution et support apporté au Comité de suivi	– Produire la documentation requise pour juger des résultats des engagements du Sommet. – Assumer le secrétariat des rencontres du Comité et assurer les suites à donner qui en découlent jusqu'à la prochaine rencontre.
Axe 2 La Politique jeunesse	Objectif : Produire le plan d'action de la Politique jeunesse et s'assurer de la mise en oeuvre par les ministères et organismes concernés. Indicateur : Date de l'adoption	– Soumettre pour adoption la Politique jeunesse et en assurer la diffusion. – Soumettre pour adoption le plan d'action de la Politique jeunesse. – Effectuer les démarches requises pour en assurer la mise en oeuvre.

LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES PAR PROGRAMMES

	2001-2002		2000-2001	
	BUDGET DE DÉPENSES (000 $) (1)	VARIATION (000 $) (2)=(1)-(3)	BUDGET DE DÉPENSES (000 $) (3)	DÉPENSE PROBABLE (000 $) (4)
1. Cabinet du lieutenant-gouverneur	938,7	9,3	929,4	929,4
2. Services de soutien auprès du premier ministre et du Conseil exécutif	28 457,5	464,3	27 993,2	25 808,4
3. Affaires intergouvernementales canadiennes	9 946,9	214,0	9 732,9	9 741,9
4. Affaires autochtones	22 279,2	6 246,3	16 032,9	16 032,9
5. Jeunesse	9 468,3	1 601,1	7 867,2	8 867,2
Total	71 090,6	8 535,0	62 555,6	61 179,8
Effectif (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	382	1	381	—

Le budget de dépenses 2001-2002 du ministère du Conseil exécutif s'élève à 69,5 M$. La variation totale de 8,5 M$ correspond aux crédits additionnels de 6,2 M$ au Fonds de développement pour les autochtones, aux crédits additionnels de 1,6 M$ attribués au programme jeunesse et aux crédits de 0,7 M$ pour le coût de l'indexation de base pour les dépenses salariales.

Programme 1 : Cabinet du Lieutenant-gouverneur

Ce programme permet au Lieutenant-gouverneur d'assumer les fonctions administratives et représentatives qui lui sont dévolues.

Ce programme se compose d'une seule activité :	M$
– Cabinet du Lieutenant-gouverneur	0,9

Programme 2 : Services de soutien auprès du premier ministre et du Conseil exécutif

L'objectif de ce programme est de fournir au premier ministre, au Conseil des ministres, au Comité des priorités ainsi qu'aux comités ministériels, les services-conseils et le soutien administratif et logistique nécessaires à l'accomplissement de leurs fonctions.

Ce programme se compose des activités suivantes :	M$
– Secrétariat général et greffe du Conseil exécutif	13,5
– Direction générale de l'administration	9,7
– Cabinet du premier ministre	4,2
– Indemnités de l'Exécutif	1,1

Programme 3 : Affaires intergouvernementales canadiennes

Ce programme vise à assurer la coordination des relations du gouvernement du Québec avec le gouvernement fédéral et les gouvernements des autres provinces.

Ce programme se compose des activités suivantes :	M$
– Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes	5,4
– Représentation du Québec au Canada	2,0
– Coopération intergouvernementale et francophonie	1,8
– Cabinet du ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes	0,8

Programme 4 : Affaires autochtones

Ce programme vise à favoriser la mise en place des conditions qui permettent le développement de relations harmonieuses avec les autochtones et à mettre en oeuvre les orientations gouvernementales concernant les autochtones, notamment celles du Fonds de développement pour les autochtones.

Ce programme se compose d'une seule activité :	M$
– Secrétariat aux affaires autochtones	22,3

Programme 5 : Jeunesse

Ce programme vise à assurer la cohérence des politiques gouvernementales qui concernent la jeunesse et à coordonner les activités gouvernementales qui s'y rapportent.

Il vise également à assurer le suivi des engagements pris lors du Sommet du Québec et de la jeunesse, dont l'élaboration d'une Politique jeunesse et du plan d'action qui en découle, ainsi que le suivi des engagements pris en matière d'économie sociale lors du Sommet sur l'économie et l'emploi.

De plus, en vue de renforcer l'action du Secrétariat à la jeunesse, les activités du Secrétariat du Sommet du Québec et de la jeunesse et du Secrétariat à la jeunesse sont fusionnées.

Ce programme se compose des activités suivantes :	M$
- Secrétariat à la jeunesse	8,8
- Conseil permanent de la jeunesse	0,7

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

	2001-2002 (000 $)	2000-2001 (000 $)
Immobilisations	265,6	265,6
Prêts, Placements et Avances	106,5	106,5

Le budget d'investissements du ministère du Conseil exécutif s'élève à 0,4 M$, soit le budget projeté pour permettre essentiellement l'acquisition des équipements informatiques nécessaires aux opérations courantes et à l'atteinte des objectifs recherchés et des mandats fixés.

LE FONDS SPÉCIAL

LE FONDS JEUNESSE QUÉBEC

	Prévisions 2001-2002 (000 $)	Probables 2000-2001 (000 $)
Revenus	40 700,0	22 800,0
Dépenses	(40 700,0)	(22 800,0)
Excédent (Déficit)	-	-
Investissement	-	-
Effectif (ETC)	-	-

Le Fonds Jeunesse Québec est dédié au soutien d'initiatives visant l'insertion sociale, communautaire, culturelle et professionnelle des jeunes Québécoises et Québécois.

CULTURE ET COMMUNICATIONS

LA MISSION ET LES CRÉNEAUX D'ACTIVITÉS

Culture et Communications

Le ministère de la Culture et des Communications (MCC), soutenu par les organismes et les sociétés d'État relevant de la Ministre, a pour mission de favoriser au Québec l'affirmation, l'expression et la démocratisation de la culture ainsi que le développement des communications et de contribuer à leur rayonnement à l'étranger.

Les champs de compétence

En matière de culture, le Ministère, les organismes et les sociétés d'État agissent dans les domaines suivants : la muséologie, l'archivistique et le patrimoine, les arts (musique, chanson, danse, théâtre, arts visuels, arts du cirque, arts multidisciplinaires et arts médiatiques), les lettres, les bibliothèques, les industries culturelles (cinéma, production télévisuelle, disque, spectacle de variétés, métiers d'art, édition), l'architecture, la culture scientifique et technique ainsi que le loisir culturel et scientifique. En matière de communications, le Ministère, les organismes et les sociétés d'État exercent leurs fonctions dans les secteurs des médias (presse écrite, radio, télévision, publicité), des télécommunications, de la télédistribution, du multimédia et des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Les activités

Les principales activités du Ministère incluent l'élaboration, la coordination et le suivi de politiques, l'élaboration, la gestion et l'évaluation de programmes, la mise en oeuvre d'ententes de partenariat, la conception de projets et la gestion d'institutions nationales. Par ailleurs, la Ministre a la responsabilité de donner annuellement des orientations aux organismes et aux sociétés d'État. Le Ministère assure également l'harmonisation de l'ensemble des activités du gouvernement, des ministères et des organismes publics en matière de culture ainsi que la coordination gouvernementale des politiques en matière de communications et de gestion des documents.

Charte de la langue française

La ministre d'État à la Culture et aux Communications est également ministre responsable de la Charte de la langue française; le Secrétariat à la politique linguistique l'assiste dans l'exercice de ses fonctions. Il a pour mandat de coordonner l'application ainsi que la mise en oeuvre de la Politique linguistique, de superviser les modifications législatives et d'assurer la cohérence de l'action gouvernementale en matière linguistique. De plus, la Ministre a la responsabilité des organismes chargés d'appliquer la Politique linguistique québécoise.

Autoroute de l'information

L'Autoroute de l'information est désormais sous la responsabilité de la ministre d'État à la Culture et aux Communications. En ce qui a trait à l'inforoute gouvernementale, cette responsabilité continue à être assumée par le Secrétariat du Conseil du trésor. L'inforoute gouvernementale et l'Autoroute de l'information possèdent une évidente complémentarité et la collaboration entre les deux entités est acquise.

Les organismes qui relèvent de la Ministre

La responsabilité de la mise en oeuvre de la mission liée à la Culture et aux Communications est partagée entre différents organismes et sociétés d'État, chacun ayant un rôle bien précis :

— des organismes de conservation, de production et de diffusion de biens ou de services culturels : la Société de télédiffusion du Québec (Télé-Québec), la Société de la Place des arts de Montréal, la Société du Grand Théâtre de Québec, la Bibliothèque nationale du Québec (BNQ), la Grande bibliothèque du Québec (GBQ), le Musée de la civilisation, le Musée du Québec et le Musée d'art contemporain de Montréal;

— des organismes-conseils et de soutien financier dans les secteurs des arts et lettres et des industries culturelles : le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) et la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC);

— un organisme de régulation : la Régie du cinéma, qui a un mandat de surveillance et de contrôle en matière de diffusion des oeuvres cinématographiques;

— un tribunal administratif : la Commission de reconnaissance des associations d'artistes et des associations de producteurs, qui est responsable de l'application de la *Loi sur le statut professionnel et les conditions d'engagement des artistes de la scène, du disque et du cinéma* (L.R.Q., c. S-32.1) de même que de la *Loi sur le statut professionnel des artistes des arts visuels, des métiers d'art et de la littérature et sur leurs contrats avec les diffuseurs* (L.R.Q., c. S-32.01);

— un organisme consultatif : la Commission des biens culturels, qui agit comme conseillère en matière de patrimoine en vertu de la *Loi sur les biens culturels* (L.R.Q., c. B-4) et de la *Loi sur les archives* (L.R.Q., c. A-21.1);

Par ailleurs, le gouvernement, sur la recommandation de la ministre de la Culture et des Communications, nomme certains membres du conseil d'administration du Musée des beaux-arts de Montréal et de la Cinémathèque québécoise. Ces deux institutions, bien qu'elles ne relèvent pas directement de l'autorité de la Ministre, participent ainsi à l'atteinte des objectifs du Ministère.

Enfin, la Ministre est également responsable des organismes de la Charte de la langue française : l'Office de la langue française, le Conseil de la langue française et la Commission de protection de la langue française.

LES PRIORITÉS D'ACTION EN 2001-2002

Les choix budgétaires

Le plan stratégique 2001-2004 du ministère de la Culture et des Communications définit les grandes orientations guidant l'action du Ministère et de ses mandataires dans l'accomplissement de sa mission.

Orientations : Culture et Communications

Les ressources affectées aux nombreuses activités qui supportent les quatre orientations sont globalement évaluées à 411,0 M$.

Orientation 1 : La démocratisation de la culture et des services de communication

Travaillant à l'affirmation de l'identité québécoise, à la promotion et à l'expression de la culture ainsi qu'à un accès équitable aux moyens de communication, le Ministère aborde ces problématiques par des actions structurantes. C'est ainsi qu'il développe et met en application des politiques sectorielles (lecture et livre, diffusion des arts de la scène, musées), qu'il négocie des ententes avec des partenaires (ministère de l'Éducation, municipalités, etc.) ou, encore, qu'il apporte un soutien aux infrastructures culturelles.

Ces grandes stratégies, dont découlent plusieurs activités, canalisent beaucoup de ressources. En 2001-2002, on estime à environ 279,0 M$ la valeur des ressources consacrées aux activités déployées en support à cette orientation.

Orientation 2 : La stimulation de la création, de la production et de la diffusion

L'expression culturelle, c'est avant tout la création, la production, la promotion et la mise en marché des oeuvres et des produits issus de l'activité des artistes. De plus, dans un contexte de vive concurrence nationale et internationale, des efforts importants doivent être consacrés à assurer la visibilité de ces oeuvres et produits.

Les programmes de soutien et les stratégies de développement des marchés sont les principaux outils supportant cette orientation. Le CALQ ainsi que la SODEC sont des acteurs de premier plan dans ce rôle de soutien aux milieux des arts, des lettres et des entreprises culturelles. Au total, cette fonction essentielle d'aide bénéficiera de quelque 101,0 M$ en 2001-2002.

Orientation 3 : L'adaptation du système culturel et des communications

Le contexte moderne dans lequel nous évoluons n'est pas sans effet sur l'organisation des systèmes culturels et de communications et commande, par conséquent, une constante adaptation. Il importe avant tout que le Ministère travaille à garantir aux organismes et aux entreprises de la culture et des communications les moyens pour améliorer leur santé financière et ainsi favoriser leur développement.

La stratégie québécoise de développement des ressources humaines en culture et le développement des compétences sont au coeur des actions de cette orientation. En 2001-2002, ce sont donc plus de 27,0 M$ qui seront consacrés à ces préoccupations.

Orientation 4 : Le renouvellement de l'action ministérielle

Le Ministère, appuyé par les organismes et les sociétés d'État, joue un rôle déterminant dans la mise en oeuvre de la politique culturelle. Ses positions doivent être claires et témoigner d'une vision des enjeux et des orientations, partagée avec ses mandataires et ses partenaires. Pour ce faire, il conçoit ou actualise des politiques, il multiplie les collaborations interministérielles et il modernise sa gestion dans le sens voulu par la *Loi sur l'administration publique* (2000 c-8) et en mettant l'accent sur l'amélioration des services aux citoyens.

En 2001-2002, on prévoit consacrer environ 3,0 M$ à cette orientation. Une bonne part de ce montant résulte de la prise en compte de la rémunération des employés et des employées affecté(e)s aux différents projets qui en découlent.

Soulignons également que, dans le cadre de son plan triennal de modernisation, le Ministère entend investir environ 1,0 M$ par année au développement technologique.

Orientation 1 : La démocratisation de la culture et des services de communication	
Objectifs et indicateurs	**Actions**
Promouvoir et valoriser la pratique d'activités culturelles par les citoyennes et les citoyens. Indicateur de situation :[1] Contribuer à accroître le taux de fréquentation des bibliothèques, des salles de spectacles et des institutions muséales au cours des trois prochaines années. Au Québec une personne sur trois n'a fréquenté qu'un seul de ces lieux culturels en 1999. Indicateurs de résultats :[2]	
Renouveler, d'ici 2004, dans les musées, 25 expositions permanentes et réaliser 25 expositions itinérantes ainsi que 20 expositions internationales.	Mise en oeuvre des volets I, II et III du programme de Soutien aux institutions muséales.
Maintenir le rythme de sensibilisation des jeunes élèves à la culture et aux communications (700 000 rencontres et visites en 1998-1999).	Poursuite du programme Rencontres culture-éducation.
Favoriser la responsabilisation des organismes, des instances locales et régionales ainsi que des communautés autochtones à l'égard du développement culturel, notamment en matière de patrimoine et d'information locale. Indicateurs de résultats : Faire participer, d'ici 2004, au moins 25 municipalités au soutien aux musées par des ententes triennales.	
Assurer le renouvellement des ententes de développement culturel avec les municipalités et avec les communautés autochtones qui viendront à échéance d'ici 2004.	Négocier le renouvellement d'ententes de développement ou de soutien avec des municipalités et des communautés autochtones.
Permettre, d'ici 2003, à une centaine de médias communautaires d'avoir accès à une aide sur le plan du fonctionnement.	Poursuite du programme de Soutien aux médias communautaires.

[1] L'indicateur de situation est utilisé lorsque l'évolution de la mesure ne dépend pas strictement de l'action du Ministère, mais également de celle de partenaires publics et d'autres acteurs externes.

[2] L'indicateur de résultats permet d'apprécier les progrès accomplis au regard des actions ministérielles.

Orientation 2 : La stimulation de la création, de la production et de la diffusion	
Objectifs et indicateurs	**Actions**
Favoriser le renouvellement de la création, l'émergence de produits et de services novateurs et la production de contenus de langue française dans le secteur de la culture et des communications, ainsi que dans l'ensemble des secteurs de la société visés par la Politique de l'Autoroute de l'information. Indicateurs de résultats :	
Soutenir, en 2001-2002, la production de six premiers ou deuxièmes longs métrages québécois.	Poursuite du programme d'Aide au cinéma et à la production télévisuelle (SODEC).
Accorder un soutien aux organismes qui engagent de jeunes artistes professionnels pour des premières expériences de création artistique.	Mise en oeuvre du programme de Développement de la relève dans le secteur artistique.
Nombre de projets financés par le Fonds de l'autoroute de l'information.	Appel de projets du Fonds de l'autoroute de l'information pour appuyer la création et la diffusion de contenus québécois de langue française dans Internet.

Orientation 3 : L'adaptation du système culturel et des communications	
Objectifs et indicateurs	**Actions**
Contribuer à la stabilisation et à la création d'emplois ainsi qu'au développement des compétences dans les secteurs de la culture et des communications. Indicateur de résultats :	
Créer 250 emplois, en 2001-2002, dans le cadre de la stratégie québécoise de développement des ressources humaines en culture. Indicateur de mise en oeuvre :[3]	Mise en oeuvre de la stratégie de développement des ressources humaines en culture en collaboration avec Emploi-Québec.
Mettre en oeuvre, en 2001-2002, des mesures d'employabilité des jeunes dans le secteur du multimédia.	Mise en oeuvre du programme Québec multimédia jeunesse.

[3] L'indicateur de mise en oeuvre est lié à l'actualisation ou à l'entrée en vigueur des programmes, des stratégies ou politiques ministérielles.

Orientation 3 : L'adaptation du système culturel et des communications	
Objectifs et indicateurs	**Actions**
Créer des conditions favorables au développement des organismes et des entreprises de la culture et des communications dans le contexte de la mondialisation et de la nouvelle économie.	
Indicateurs de mise en oeuvre :	
Participer aux différents groupes de travail sur la diversité culturelle et faire valoir le point de vue québécois dans les forums internationaux.	Promotion d'un instrument international sur la diversité culturelle et contribution, le cas échéant, à son élaboration.
Élaborer, d'ici 2003, un cadre de référence pour le respect et la gestion de la propriété intellectuelle.	Participation, en 2001-2002, au comité interministériel coordonné par le ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie.

Orientation 4 : Le renouvellement de l'action ministérielle	
Objectifs et indicateurs	**Actions**
Moderniser l'organisation pour répondre à une gestion axée sur les résultats et visant la qualité des services.	
Indicateurs de mise en oeuvre :	
Mettre en place et animer, en 2001-2002, une table de concertation réunissant le Ministère et l'ensemble des organismes et des sociétés d'État qui relèvent de la ministre de la Culture et des Communications.	Mise en place du réseau de la culture et des communications.
Transformer, en 2001-2002, les Archives nationales du Québec en agence gouvernementale.	Création d'une agence.
Adopter, en 2001-2002, des cadres ministériels d'évaluation de programmes, de recherche et de statistique.	
Restructurer les programmes d'aide financière d'ici 2003-2004 et mettre en place un système automatisé de gestion permettant des transactions électroniques.	Proposition, en 2001-2002, d'aménagement des programmes d'aide financière selon les nouvelles structures.

Orientation 4 : Le renouvellement de l'action ministérielle	
Objectifs et indicateurs	**Actions**
Actualiser les politiques et les stratégies du Ministère en tenant compte notamment des orientations gouvernementales ainsi que des politiques des autres ministères. Indicateurs de mise en oeuvre : Proposer au gouvernement, pour adoption en 2002-2003, une politique du cinéma et de la production audiovisuelle. Proposer au gouvernement, pour adoption en 2002-2003, une politique du patrimoine.	Présider le comité directeur sur l'actualisation de la Politique du cinéma et de la production audiovisuelle, lequel associe outre le Ministère, le CALQ, la SODEC, la Régie du cinéma et Télé-Québec.

Orientations : La Charte de la langue française

L'essentiel des activités réalisées en 2000-2001 dans le cadre du programme *Charte de la langue française* découle des mandats spécifiques dévolus aux organismes en vertu des dispositions de la Charte de la langue française (L.R.Q., c. C-11).

En 2001-2002, le maintien de ces activités exigera substantiellement les mêmes ressources qui seront allouées selon les grandes orientations identifiées dans le Plan stratégique en matière de politique linguistique (cohérence des interventions gouvernementales et promotion de la Politique linguistique; francisation des milieux de travail; respect de la Charte de la langue française; suivi de l'évolution de la situation linguistique; qualité du français et outils terminologiques; officialisation des noms de lieux). Plus spécifiquement, l'allocation budgétaire entre ces orientations est la suivante :

	M$
– Francisation des milieux de travail	12,0
– Qualité du français et instrumentation terminologique	5,0
– Suivi de l'évolution de la situation linguistique	2,1
– Cohérence des interventions gouvernementales et diffusion de la Politique linguistique	1,9
– Respect de la Charte de la langue française (L.R.Q., c. C-11)	1,8
– Officialisation des noms de lieux	1,4
TOTAL	**24,2**

SECRÉTARIAT À LA POLITIQUE LINGUISTIQUE

Orientation 1 : Assurer la cohérence des interventions gouvernementales dans le dossier linguistique et contribuer à améliorer la connaissance et la perception de la Politique linguistique tant au Québec qu'à l'extérieur

Axe d'intervention 1.1 : Soutien à la ministre et promotion de la Politique linguistique

Objectifs	Indicateurs	Actions
Maintenir le rôle de coordination et de conseil du Secrétariat et préparation de documents d'orientation et de réflexion.	Mandats réalisés, demandes traitées, analyses et documents produits. Cible 2001-2002 : Proposer un plan d'action en vue de la mise à jour de la Politique linguistique québécoise.	Suivi des travaux du Comité interministériel. Suivi des travaux de la Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec. Suivi des mandats confiés par la Ministre.
Faire connaître la Politique linguistique au Québec et à l'extérieur du Québec.	Nombre de publications produites et diffusées. Résultat 2000-2001 : 8 535 Cible 2001-2002 : 10 000 Nombre de rencontres et de séances de formation. Résultat 2000-2001 : 16 rencontres Cible 2001-2002 : 20 rencontres	Diffusion de brochures et documents d'information dans les délégations du Québec à l'étranger. Rencontres de visiteurs étrangers. Sensibilisation et formation du personnel des délégations du Québec à l'étranger.

Orientation 2 : Contribuer au développement du français et à la généralisation d'un français de qualité au Québec en mettant à la disposition des usagers la terminologie ainsi que l'expertise terminologique et linguistique en fonction des besoins observés et exprimés prioritairement dans les milieux de travail

Axe d'intervention 2.1 : Mise en valeur des corpus lexicaux		
Objectif	**Indicateur**	**Actions**
Faire connaître le réseau de corpus lexicaux, soutenir leur développement et leur mise à jour.	Mise à jour des corpus et ajout de nouveaux corpus. Cible 2001-2002 : Mise à jour de 4 des 11 corpus lexicaux et ajout d'un nouveau corpus.	Lancement d'un programme de soutien financier auprès des chercheurs universitaires. Présentation interactive assistée par ordinateur du réseau des corpus lexicaux québécois lors de colloques, séminaires et rencontres.

OFFICE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Orientation 1 : Assurer la francisation et le maintien de l'usage du français dans les entreprises et l'administration en mettant l'accent sur la disponibilité des technologies de l'information en français et sur leur utilisation dans les milieux de travail et de la formation professionnelle et technique

Axe d'intervention 1 : Suivi du processus de francisation dans les entreprises et l'administration		
Objectifs	**Indicateurs**	**Actions**
Augmenter annuellement de 5 % le nombre d'entreprises qui ont généralisé l'utilisation du français à tous les niveaux.	Pourcentage d'entreprises qui obtiennent un certificat de francisation de l'Office.	Assurer une gestion rigoureuse des étapes du processus de francisation pour éviter les retards dans la réalisation des objectifs de la francisation.
Régulariser la situation des entreprises dont le programme de francisation est en cours depuis plus de dix ans en normalisant, sur une base annuelle, le déroulement du processus de francisation de 35 % des entreprises de cette catégorie.	Pourcentage des entreprises dont la situation a été régularisée.	Intervenir prioritairement auprès de cette catégorie d'entreprises et faire usage, au besoin, des dispositions législatives et administratives qui ont un effet accélérateur sur le parachèvement de la démarche.

Axe d'intervention 1 : Suivi du processus de francisation dans les entreprises et l'administration		
Objectifs	**Indicateurs**	**Actions**
Faire progresser la francisation des organismes de l'Administration qui ne sont pas certifiés en délivrant un certificat de conformité ou en faisant approuver le programme de francisation dans le cas de 20 % de ces organismes annuellement.	Pourcentage d'organismes de l'Administration à qui l'Office a délivré un certificat ou dont il a approuvé un programme.	Intervenir prioritairement auprès de cette clientèle en mettant l'accent sur les organismes qui ont à appliquer un programme de francisation.
Amener les directions, les professeurs et les élèves des milieux de formation professionnelle et technique à utiliser les outils informatiques qui existent en français.	Pourcentage de logiciels en français utilisés dans les milieux de formation professionnelle et technique.	Poursuivre l'intervention auprès des fabricants et des distributeurs de logiciels pour augmenter l'offre de logiciels en français. Intervenir auprès des utilisateurs du milieu de la formation professionnelle pour promouvoir l'usage des outils informatique en français disponibles sur le marché. Campagne de promotion sectorielle pour inciter les milieux de formation à utiliser des outils informatiques en français (affiches promotionnelles, dépliants, messages dans sites Internet, séances d'information dans les milieux).

F2

Orientation 2 : Contribuer au développement et à la généralisation d'un français de qualité au Québec en mettant à la disposition des usagers la terminologie et l'expertise terminologique et linguistique en fonction des besoins observés et exprimés prioritairement dans les milieux de travail

Axe d'intervention 2.1 : Donner libre accès dans le réseau Internet au Grand dictionnaire terminologique (GDT) et à des outils linguistiques élaborés en fonction des besoins des Québécois, prioritairement ceux du monde du travail et de la formation professionnelle et technique

Objectifs	Indicateurs	Actions
Enrichir le Grand dictionnaire terminologique de 5000 fiches nouvelles ou mises à jour par année en fonction des besoins exprimés par les usagers et des besoins prévus dans les technologies de l'information.	Nombre de nouvelles fiches ou de mises à jour produites annuellement.	Recherche et rédaction de fiches dans les secteurs les plus en demande et en fonction de l'impact dans les milieux de travail et de la formation professionnelle et technique. Veille dans les secteurs d'innovation technologique comme les technologies de l'information pour anticiper la demande terminologique à l'occasion de la mise en marché de produits et de services nouveaux. Travaux de réflexion organisationnelle visant à opérationnaliser le traitement de données terminologiques en direction du « français standard québécois ».
Maintenir et augmenter le niveau de satisfaction des usagers du Grand dictionnaire terminologique en ce qui concerne la pertinence et la qualité du contenu.	Taux de réponses positives ou négatives par année – Pourcentage d'utilisateurs satisfaits de la pertinence et de la qualité du contenu.	Enrichissement ciblé du GDT en fonction de la demande actuelle et anticipée.

Axe d'intervention 2.1 : Donner libre accès dans le réseau Internet au Grand dictionnaire terminologique (GDT) et à des outils linguistiques élaborés en fonction des besoins des Québécois, prioritairement ceux du monde du travail et de la formation professionnelle et technique		
Objectifs	**Indicateurs**	**Actions**
		Opération horizontale de correction et d'actualisation du contenu du GDT pour le rendre conforme à la Politique éditoriale du GDT tout en tenant compte de la rétroaction des usagers. Ex. : traitement des anglicismes, des québécismes, des officialismes, uniformisation dans le traitement des données anciennes. Établissement d'un système de rétroaction des usagers et analyse de la rétroaction. Enquête sur la satisfaction des usagers à l'automne 2001.
Répondre aux questions terminologiques des usagers québécois du Grand dictionnaire terminologique dans Internet selon l'offre de service d'« @ssisterme ».	Nombre de questions traitées – Pourcentage des questions traitées par rapport aux questions reçues.	Recherche et rédaction de 2000 fiches de terminologie standard envoyées par courriel en réponse aux questions pour lesquelles il n'y a pas de résultats dans le GDT ou pour lesquelles la réponse est jugée insatisfaisante. Établissement d'un système d'information de gestion pour orienter la production terminologique dans les secteurs les plus en demande.

Axe d'intervention 2.1 :	Donner libre accès dans le réseau Internet au Grand dictionnaire terminologique (GDT) et à des outils linguistiques élaborés en fonction des besoins des Québécois, prioritairement ceux du monde du travail et de la formation professionnelle et technique	
Objectifs	**Indicateurs**	**Actions**
Répondre de façon satisfaisante à environ 10 000 questions linguistiques et terminologiques selon l'offre de service des consultations téléphoniques tarifées.	Nombre de questions traitées – Pourcentage d'usagers satisfaits en fonction de l'offre de service (2001 à 2004).	Consultation du GDT et des autres ouvrages terminolinguistiques afin de répondre sur le champ par téléphone aux demandes personnalisées d'information et de conseils. Recherche et rédaction de fiches pour enrichir le GDT et d'autres ouvrages linguistiques, principalement la foire aux questions linguistiques. Mise à jour d'un système d'information de gestion pour adapter de façon continue ce service à la clientèle et pour enrichir les ouvrages de référence cités précédemment. Promotion du service de consultations personnalisées et tarifées auprès de l'Administration.

Orientation 3 : Assurer la présence du français au Québec dans l'affichage, dans la présentation des produits de consommation et dans les services

Axe d'intervention 3.1 : Développer une approche systémique et intervenir de façon plus énergique auprès des grands acheteurs, des distributeurs et des fabricants, de façon à ce que les consommateurs soient informés et servis en français

Objectif	Indicateur	Actions
Intervenir auprès des fabricants et des distributeurs pour que les produits offerts au Québec respectent les droits des consommateurs francophones.	Degré de conformité aux exigences de la Charte des jeux et jouets électroniques, des produits informatiques et des appareils électroménagers.	Poursuivre nos interventions auprès des distributeurs et des fabricants en partenariat avec le Conseil québécois du commerce de détail. Procéder périodiquement à une cueillette de données auprès des détaillants pour connaître l'état de la situation et l'effet de nos interventions. Poursuivre les actions conjointes avec la Commission de protection de la langue française pour traiter les cas de dérogation à la Charte et obtenir des fabricants et des distributeurs des correctifs à effet durable. Intensifier nos efforts de promotion auprès des consommateurs de biens et de services afin qu'ils exercent une saine pression sur les distributeurs et les revendeurs.

Orientation 4 : Assurer, par la conduite de diverses études et analyses, le suivi et l'évolution de la situation linguistique québécoise, plus particulièrement en ce qui a trait au domaine du travail et à la participation des immigrants à la vie collective en français

Axe d'intervention 4.1 : Réaliser diverses études permettant d'observer l'évolution de la situation linguistique pour être en mesure d'adopter ou de recommander les actions appropriées

Objectifs	Indicateurs	Actions
Évaluer l'utilisation du français au sein des entreprises québécoises, notamment en ce qui a trait à la disponibilité et à l'utilisation des technologies de l'information en français.	État de la disponibilité des applications informatiques en français – Degré d'utilisation du français par les travailleurs.	Poursuite et complétion de l'étude entamée en 2000-2001. Étude à réaliser sur l'utilisation des technologies de l'information en français dans les entreprises québécoises.
Analyser les compétences linguistiques exigées à l'embauche, à la mutation et à la promotion du personnel dans les entreprises de la région montréalaise.	Pourcentage des postes pour lesquels les entreprises montréalaises exigent la connaissance du français.	Étude servant à déterminer les exigences linguistiques dans les offres d'emploi parues dans les médias montréalais. Examiner les politiques d'embauche des entreprises inscrites à l'Office et leur impact sur la francisation des entreprises.

COMMISSION DE LA TOPONYMIE DU QUÉBEC

Orientation 1 : Assurer l'officialisation des noms de lieux du Québec, leur utilisation et enfin, leur conservation à titre d'éléments du patrimoine national

Axe d'intervention 1.1 : Mettre la priorité sur l'officialisation des noms de voies de communication (odonymes) et de barrages, sur la promotion de la toponymie autochtone et l'enrichissement du site Web de la Commission de toponymie

Objectifs	Indicateurs	Actions
Poursuivre le traitement des noms de voies de communication en vue de leur officialisation. Objectif d'ici avril 2004 : 8000 odonymes à officialiser	Le nombre d'odonymes officialisés Résultats 2000-2001 : 3 508 Cible 2001-2002 : 3 000	Traiter prioritairement les odonymes qui répondent correctement aux normes toponymiques. Intervenir pour normaliser les odonymes dans les 5 nouvelles grandes villes créées par la Loi 170 (2000, c. 56).
Effectuer le traitement des noms de barrages. Objectif d'ici avril 2004 : 1200 noms à officialiser	Le nombre de noms d'ouvrages de retenue officialisés Résultats 2000-2001 : aucun Cible 2001-2002 : 500	Soumettre des propositions de traitement de noms d'entités majeures à Hydro-Québec et au ministère de l'Environnement.
Assurer la préservation de 50 % des noms patrimoniaux de municipalités menacés par les projets de regroupements.	Le pourcentage d'anciens noms de municipalités qui sont maintenus dans la nomenclature géographique officielle.	Attribuer les noms de municipalités disparues à des secteurs, des villages, des hameaux etc. Réaliser des projets pilotes d'attribution de ce type de noms à des lieux innommés.
Promouvoir la toponymie autochtone en publiant un répertoire sectoriel consacré à la toponymie crie, d'ici septembre 2003.	Le pourcentage d'avancement du projet.	Établir la liste des toponymes cris et constituer une banque de données de travail.
Rendre disponibles des renseignements sur l'origine et la signification des noms de lieux. Objectif d'ici avril 2004 : 30 000 dossiers à traiter.	Le nombre de nouvelles rubriques précisant l'origine et la signification. Résultats 2000-2001 : 9 950 Cible 2001-2002 : 10 000	Établir des biographies concises des principaux personnages de l'histoire du Québec. Extraire l'information pertinente des dossiers d'officialisation pour la diffuser.

CONSEIL DE LA LANGUE FRANÇAISE

Orientation 1 :	**Assurer, par la conduite de diverses études et analyses, le suivi de l'évolution de la situation linguistique québécoise, plus particulièrement en ce qui a trait au domaine du travail et à la participation des immigrants à la vie collective en français**

Axe d'intervention 1.1 : Développement de la recherche sur la langue du travail, l'intégration linguistique des immigrants et la place du français dans une société de l'information

Objectifs	Indicateurs	Actions
Analyser l'impact des communications externes des entreprises sur ce que veut dire travailler en français dans une économie ouverte en entreprenant une étude exploratoire sur la mise en place de « passerelles linguistiques » dans les entreprises pour mieux connaître les stratégies que les entreprises utilisent pour leurs communications externes.	Nombre de publications, d'études, d'analyses et d'avis. Diffusion des publications. Nombre de publications diffusées sur le Web, fréquence de la mise à jour du site Web et statistiques de fréquentation. Participation à des comités scientifiques et à des projets de coopération.	Réalisation d'études sur : L'impact de la langue sur l'employabilité au Québec. L'évolution de la propriété des entreprises. L'impact des communications externes sur la langue du travail au Québec. Que veut dire travailler en français dans le contexte actuel?
Analyser le rôle du français dans une société de l'information marquée par l'augmentation dramatique de l'importance de l'information et du savoir, par la mondialisation accélérée de l'économie ainsi que par le développement de la langue et de ses outils de traitement informatisés.		Réalisation d'une étude sur : La langue du commerce électronique.
Dans le domaine de l'intégration linguistique des immigrants, évaluer notamment l'impact de la loi à l'égard des « enfants de la Loi 101 » d'un point de vue démolinguistique et sociolinguistique en étudiant le comportement linguistique des enfants d'immigrants scolarisés en français en vertu de la Loi 101 (L.R.Q., c. C-11).		Réalisation d'études sur : Le comportement linguistique des immigrants (enfants de la Loi 101). Analyse démolinguistique de l'exogamie.

Orientation 2 :	**Contribuer au développement du français et à la généralisation d'un français de qualité au Québec en mettant à la disposition des usagers la terminologie ainsi que l'expertise terminologique et linguistique en fonction des besoins observés et exprimés prioritairement dans les milieux de travail**

Axe d'intervention 2.1 : Poursuite des travaux sur la maîtrise du français dans le cadre d'une société d'information. À la suite de son avis sur la qualité de la langue, le Conseil entend poursuivre ses travaux dans ce domaine

Objectifs	Indicateurs	Actions
Mener une étude sur la qualité du français dans le domaine des médias écrits et électroniques ainsi que dans un corpus de courriels.	Nombre de publications, d'études, d'analyses et d'avis. Diffusion des publications. Nombre de publications diffusées sur le Web, fréquence de la mise à jour du site Web et statistiques de fréquentation. Participation à des comités scientifiques et à des projets de coopération.	Réalisation d'études sur : La qualité de la langue dans les courriels. La langue des techniciennes en garderie. La langue des émissions d'affaires publiques.
Compléter une étude sur la qualité du français dans les sites Web du gouvernement qui porte sur les textes décrivant la mission ou l'historique du Ministère ainsi que sur les communiqués de presse de dix ministères ou organismes.		
Compléter une étude sur la qualité du français oral des étudiants qui se destinent à l'enseignement.		

Orientation 3 :	**Assurer la cohérence des interventions gouvernementales dans le dossier linguistique et contribuer à améliorer la connaissance et la perception de la Politique linguistique tant au Québec qu'à l'extérieur**

Axe d'intervention 3.1 : Renforcement du français au Québec dans l'espace francophone ainsi qu'à la promotion de la diversité linguistique et culturelle au plan international

Objectifs	Indicateurs	Actions
Maintenir des liens avec des organismes d'Amérique du Nord et d'Europe qui, comme le Conseil, se penchent sur des questions d'aménagement linguistique relatives au statut et à la qualité de la langue française, et participer activement aux séminaires et aux réunions en lien avec les autres conseils de la francophonie du Nord ainsi qu'avec l'Agence internationale de la Francophonie.	Participation à des colloques, à des séminaires et à des consultations publiques et le nombre de communications prononcées ou de publications s'y rapportant. Participation à des comités scientifiques et à des projets de coopération.	Séminaire de Neuchâtel sur l'intégration des immigrants. Séminaire avec le Haut Conseil de la langue française. Participation au Réseau international du français dans le monde (RIFRAM).
Suivre l'évolution des dossiers à caractère linguistique au Canada et entretenir des rapports avec des ministères ou des organismes gouvernementaux qui sont attentifs à la francophonie canadienne.		
Contribuer à la réflexion sur le processus d'intégration des Amériques (Zone de libre-échange des Amériques) et appuyer les initiatives et les actions pour assurer la place du français dans le cadre de l'intégration des Amériques.		Séminaire interaméricain sur les langues. Participation aux « Sesiones de Docentes e Investigodores del FRAncès Lengua » (SÉDIFRALE).

Axe d'intervention 3.1 : Renforcement du français au Québec dans l'espace francophone ainsi qu'à la promotion de la diversité linguistique et culturelle au plan international		
Objectifs	**Indicateurs**	**Actions**
Participer à la coopération avec des organismes d'autres aires linguistiques afin de promouvoir la diversité culturelle.		
Remettre annuellement les prix et les décorations du Conseil à des personnalités du Québec, du Canada, des Amériques ou d'ailleurs dans le monde.	Ordre des francophones d'Amérique. Prix du 3-Juillet-1608 Prix Jules-Fournier Prix Raymond-Charrette	Cérémonie de remise des prix du Conseil

COMMISSION DE PROTECTION DE LA LANGUE FRANÇAISE

Orientation 1 : Assurer la présence du français au Québec dans l'affichage, dans la présentation des produits de consommation et dans les services

Axe d'intervention 1.1 : Privilégier les interventions auprès de l'Administration, des entreprises et plus particulièrement des petites entreprises

Objectifs	Indicateurs	Actions
Faire en sorte que la Politique linguistique gouvernementale soit respectée dans l'Administration et amener les villes, les commissions scolaires, les services de la santé et les services sociaux à une meilleure connaissance de la *Charte de la langue française* (L.R.Q., c. C-11).	Maintien d'un pourcentage de correction autour de 90 %. Traitement de plus de 60 % des dossiers dans un délai n'excédant pas 6 mois. Comptabilisation des plaintes visant chaque entreprise de façon à traiter les dossiers de façon sectorielle plutôt qu'à la pièce. Mesure du délai de correction ainsi que du taux de correction par motif de plainte.	Accroître la concertation avec les organismes de l'Administration.
Informer et encourager une entreprise faisant l'objet d'une plainte à franciser l'ensemble de ses produits et s'assurer que ses documents publicitaires, ses factures et ses contrats d'adhésion soient en français.		Augmenter le nombre de rencontres avec des fabricants, distributeurs et détaillants.
Accentuer l'information auprès des entreprises de sorte que les plaintes individuelles diminuent à l'endroit des petites entreprises.		Élaborer et diffuser un document d'information sur l'application de la *Charte de la langue française* (L.R.Q., c. C-11) dans les entreprises.

L'ÉVALUATION DE PROGRAMME

Culture et Communications

En 2000-2001, le Ministère a élaboré un cadre de référence pour l'évaluation de ses programmes liés à la culture et aux communications. Les ententes de développement culturel avec les municipalités et les nations autochtones constituent le premier mandat d'évaluation en cours d'exercice. Le second mandat concerne une analyse du cadre d'entente avec les municipalités « Pour un partenariat durable » adopté en 1995, ainsi que l'analyse et la refonte de la structure des programmes d'aide.

En plus de l'évaluation et de la restructuration de ses programmes qui seront poursuivies en 2001-2002, le Ministère assurera un suivi des indicateurs de la mise en oeuvre de la nouvelle stratégie québécoise de développement des ressources humaines en culture réalisée conjointement avec Emploi-Québec, avec la participation du Fonds de stabilisation et de consolidation des arts et de la culture du Québec. Enfin, le Ministère poursuivra ses travaux relatifs au suivi des politiques sectorielles et à l'implantation du cadre de référence en évaluation.

Charte de la langue française

Depuis une dizaine d'années, les organismes d'application de la *Charte de la langue française* (L..R.Q., c. C-11), en collaboration avec divers ministères, ont produit plusieurs études et travaux pour évaluer l'atteinte des objectifs de la Politique linguistique québécoise. En 1992, une première série d'indicateurs généraux ont été rendus publics. Ils ont été suivis en 1994 d'indicateurs plus spécifiques concernant la langue du travail. En 1996, ces divers indicateurs ont servi à la préparation d'un bilan de la situation linguistique au Québec (Rapport du Comité interministériel sur la situation de la langue française). Ce bilan a permis l'élaboration d'un portrait à la fois qualitatif et quantitatif de la situation de la langue française dans divers secteurs d'activités (éducation, travail, commerce et affaires, intégration des immigrants, secteurs scientifiques, culture). À la suite de ce bilan, la Politique linguistique québécoise a été revue (modifications à la *Charte de la langue française* (L.R.Q., c. C-11) et mise en place de diverses mesures dont une politique linguistique gouvernementale). En l'an 2000, le gouvernement a constitué la Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec afin de procéder à une revue et à une évaluation des principaux enjeux qui se soulèvent. Les divers instruments et indicateurs produits au cours des ans servent à alimenter cette réflexion de la Commission qui est appelée à se prononcer sur l'utilité des différents programmes mis en oeuvre pour l'application de la Charte.

De plus, certains organismes tels l'Office de la langue française et la Commission de toponymie procèdent depuis quelques années à l'évaluation des programmes, produits et services à tour de rôle et se basent généralement sur les conclusions de ces études pour réorienter leurs actions ou leurs produits. Durant la prochaine année, ils ont l'intention de continuer dans la même voie, en plus de mettre sur pied un mécanisme de suivi des recommandations.

En 2001-2002, l'Office entend assurer le suivi des évaluations faites en 2000-2001, notamment sur le Téléphone linguistique et sur les consultations terminolinguistiques personnalisées. Il entend par ailleurs procéder aux évaluations suivantes :

— Activité des comités de francisation dans les entreprises de 100 personnes et plus et repérer les moyens utiles à leur relance;

— Satisfaction des usagers du Grand dictionnaire terminologique.

LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES PAR PROGRAMMES

	2001-2002		2000-2001	
	BUDGET DE DÉPENSES	VARIATION	BUDGET DE DÉPENSES	DÉPENSE PROBABLE
	(000 $)	(000 $)	(000 $)	(000 $)
	(1)	(2)=(1)-(3)	(3)	(4)
1. Gestion interne, institutions nationales et Commission des biens culturels	73 501,2	3 438,3	70 062,9	70 623,0
2. Soutien à la culture, aux communications et aux sociétés d'État	382 117,5	(54 189,5)	436 287,0	437 712,8
3. Charte de la langue française	24 240,2	1 349,4	22 890,8	23 504,3
Total	479 858,9	(49 381,8)	529 240,7	531 840,1
Effectif (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	1 024	6	1 018	—

Note : Le programme 3 contient une provision qui permet des transferts de crédits à d'autres programmes et les dépenses qui y sont comptabilisées en 2000-2001 comprennent de tels virements; ceux effectués à partir du programme *Charte de la langue française* s'élèvent à 0,9 M$.

Les dépenses 2001-2002 du Ministère s'établissent à 479,8 M$, ce qui laisse voir une diminution de 49,4 M$ par rapport au budget de l'année précédente qui s'explique principalement par la non-récurrence de crédits supplémentaires accordés au programme 2 en 2000-2001.

Les grandes composantes des dépenses du Ministère pour l'exercice 2001-2002 et leur part respective sont : 210,3 M$ pour les programmes d'aide; 193,0 M$ pour les institutions culturelles en patrimoine et muséologie, en arts de la scène et en audiovisuel dont 161,6 M$ en subventions à des institutions ayant le statut de sociétés d'État; 41,7 M$ pour le fonctionnement du Ministère et 34,9 M$ pour le fonctionnement des autres organismes.

Programme 1 : Gestion interne, institutions nationales et Commission des biens culturels

Les objectifs du programme et les priorités : développer une vue d'ensemble des activités culturelles et de communications au Québec; élaborer et gérer les politiques, orientations et programmes en matière de culture et de communications; favoriser la protection et la mise en valeur du patrimoine archivistique; assurer la restauration de biens culturels ainsi que l'expertise et la sensibilisation en cette matière; favoriser l'enseignement des arts d'interprétation; assurer les services de soutien à la gestion. De plus, par l'action de la Commission des biens culturels, fournir des expertises favorisant la protection et la mise en valeur du patrimoine québécois.

L'augmentation de 3,4 M$ découle principalement de l'indexation salariale, des coûts de gestion des programmes découlant du Sommet du Québec et de la jeunesse et de l'augmentation des activités du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec ainsi que du Centre de documents semi-actifs (CDSA) rattaché aux Archives nationales du Québec.

Programme 2 : Soutien à la culture et aux communications

Les objectifs et les priorités de ce programme sont : assurer un soutien à la culture et aux communications en accordant de l'aide financière aux divers intervenants et partenaires, organismes, institutions municipales ou entreprises; appuyer la réalisation de projets visant la mise en oeuvre de la Politique de l'autoroute de l'information; promouvoir et conserver l'art québécois et international, l'histoire et les composantes de la société et assurer une présence du Québec dans les réseaux internationaux des musées; mettre à la disposition des artistes et des promoteurs des équipements majeurs de diffusion de spectacles; favoriser le développement des entreprises culturelles et de communications; assurer la reconnaissance des associations d'artistes et celles de producteurs et encadrer les relations de travail dans les domaines concernés; offrir une programmation de télévision éducative et culturelle; soutenir, dans toutes les régions du Québec, la création, le perfectionnement, l'expérimentation et la production artistique et en favoriser le rayonnement; offrir un accès démocratique à la culture et au savoir en concertation avec les bibliothèques et les institutions documentaires québécoises.

La variation de 54,2 M$ s'explique essentiellement par la non-récurrence de crédits supplémentaires pour 2000-2001, la hausse des budgets de transition de la Grande bibliothèque du Québec, l'ajout de crédits pour les projets découlant du Sommet du Québec et de la jeunesse et l'indexation salariale des sociétés d'État.

Programme 3 : Charte de la langue française

L'affectation des ressources allouées au programme *Charte de la langue française* est fonction des objectifs et des priorités du programme soit d'assurer la promotion et la diffusion d'un français de qualité dans tous les secteurs d'activités ainsi que la coordination et le développement des politiques et des activités gouvernementales en matière linguistique.

L'augmentation de 1,3 M$ résulte principalement de l'indexation salariale, de l'ajout de 4 ETC et des crédits nécessaires aux travaux de la Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

	2001-2002 (000 $)	2000-2001 (000 $)
Immobilisations	2 154,3	854,3
Prêts, Placements et Avances	—	—

Le budget d'investissements permet de poursuivre la modernisation des équipements et des systèmes technologiques de soutien à la gestion, ainsi que l'acquisition d'équipements spécialisés pour les Archives nationales du Québec, le Centre de conservation du Québec, le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec.

ÉDUCATION

LA MISSION ET LES CRÉNEAUX D'ACTIVITÉS

Le ministère de l'Éducation est l'instance gouvernementale chargée de voir à ce que les citoyennes et les citoyens bénéficient des services éducatifs dont ils ont besoin pour assurer leur développement personnel et jouer un rôle actif dans la société.

À l'éducation préscolaire et à l'enseignement primaire et secondaire, la mission de l'école est triple. Elle consiste à instruire, c'est-à-dire assurer le développement des habiletés intellectuelles ainsi que l'acquisition et la maîtrise des connaissances, à socialiser les élèves, c'est-à-dire les préparer à être des citoyennes et des citoyens responsables, et enfin à les qualifier, en leur assurant la maîtrise plus immédiate des compétences professionnelles ou en leur procurant les bases nécessaires à une formation plus poussée. À l'enseignement collégial, cette mission se traduit plus précisément par une formation préparant à des études universitaires ou par une formation technique conduisant au marché du travail. Pour les universités, s'ajoute à l'enseignement une importante mission qui est celle de la recherche.

Le ministère de l'Éducation assume le rôle et les responsabilités que sa loi constitutive lui confie en exerçant les cinq fonctions horizontales suivantes, lesquelles définissent en même temps ses créneaux d'activités :

— L'orientation et la planification des services éducatifs offerts sur le territoire, en fonction des besoins du Québec et de sa population;

— La gestion des ressources et leur répartition aux réseaux d'établissements;

— L'évaluation du système d'éducation et de l'atteinte des objectifs fixés;

— L'information de la population sur le rendement du système et son évolution;

— Le rôle d'expert et de conseil auprès du législateur et des responsables politiques.

Pour accomplir sa mission, le Ministère dispose de différents outils d'intervention : les lois et les règlements sous sa responsabilité, incluant les règlements portant sur les régimes pédagogiques des différents ordres d'enseignement, sauf l'enseignement universitaire; les orientations données au système d'éducation; les règles annuelles d'attribution des ressources financières affectées à l'éducation; les programmes d'études de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire, secondaire et collégial; les épreuves uniques administrées dans le cadre de la sanction des études secondaires et collégiales; la collecte des données utiles à la gestion du système d'éducation.

Dans l'exercice de sa mission, le Ministère fait notamment appel aux travaux et avis de divers organismes, tels la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial, la Commission consultative de l'enseignement privé et le Conseil supérieur de l'éducation.

Le mandat de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial est principalement d'évaluer la qualité de la mise en oeuvre des programmes d'études offerts dans les établissements d'enseignement collégial du Québec, ainsi que leurs politiques d'établissement relatives à l'évaluation des apprentissages et à l'évaluation des programmes.

Pour sa part, la Commission consultative de l'enseignement privé a le mandat de conseiller le ministre de l'Éducation sur toute question relevant de sa compétence dans le domaine de l'enseignement privé. Elle donne notamment un avis au ministre de l'Éducation sur la délivrance, la modification, le renouvellement ou la révocation d'un permis ou d'un agrément.

Le Conseil supérieur de l'éducation a pour mission d'informer le ministre de l'Éducation sur l'état et les besoins de l'éducation, de le conseiller sur les changements à opérer dans le système d'éducation et d'inspirer des plans de développement à long terme. Ce faisant, il assure à la population un droit de regard et un pouvoir d'influence sur la mission éducative.

Enfin, il est important d'insister sur le fait que le Ministère remplit sa mission sur la base d'un partage de responsabilités avec les réseaux de l'enseignement, lesquels sont chargés d'offrir les programmes d'études et les autres services éducatifs, exception faite de l'aide financière aux études et de la sanction des études où le Ministère est lui-même en relation directe avec les étudiantes, les étudiants et les élèves.

LES PRIORITÉS D'ACTION EN 2001-2002

Les choix budgétaires

Les ressources financières du Ministère sont réparties de façon à assurer la continuité et la qualité de l'offre des services éducatifs dans chacun des réseaux. Dans la foulée de l'annonce faite au Sommet du Québec et de la jeunesse, l'allocation budgétaire prend aussi en compte le réinvestissement relatif aux éléments contenus dans les orientations stratégiques, notamment :

— La continuité des investissements nécessaires à la politique de l'adaptation scolaire (Agir tôt);

— L'adoption d'un plan de réussite par chacun des établissements d'enseignement primaire, secondaire et collégial ainsi que le maintien du programme de prêts et bourses assurant l'accessibilité financière aux études;

— L'implantation du nouveau curriculum à l'enseignement primaire et secondaire;

— La mise à jour des programmes d'études à la formation professionnelle et technique ainsi que l'intégration des nouvelles technologies de l'information et de la communication;

— Le réinvestissement important à l'enseignement universitaire et l'établissement des contrats de performance avec les universités;

— Le soutien accru à l'alphabétisation et à la lutte contre le décrochage dans la perspective de proposer au gouvernement une politique de la formation continue.

Les actions envisagées en 2001-2002 pour atteindre les objectifs fixés aux plans stratégiques

Le Ministère s'est donné un plan d'action en vue de l'atteinte des objectifs poursuivis à court et à moyen terme par le plan stratégique avec la collaboration de ses partenaires du réseau de l'éducation.

Les effets les plus importants de ces objectifs se mesurent à moyen terme par des indicateurs stratégiques, qui correspondent aux quatre grandes cibles à long terme établies conformément aux objectifs de la réforme de l'éducation. Ils permettent de mesurer la performance globale du système d'éducation dans les différents ordres d'enseignement, sur un horizon imposé par la nature de l'action éducative sur les personnes en processus d'apprentissage. Ces indicateurs applicables à l'ensemble du plan stratégique sont les suivants :

— La proportion d'une génération d'élèves obtenant un diplôme du secondaire avant 20 ans : cible : 85,0 % en 2010; résultat en 1999-2000 : 71,0 %;

— La proportion d'une génération d'élèves obtenant un diplôme d'études collégiales : cible : 60,0 % en 2010; résultat en 1998-1999 : 39,0 %;

— La proportion d'une génération d'élèves obtenant un baccalauréat universitaire : cible : 30,0 % en 2010; résultat en 1998-1999 : 27,3 %;

— La proportion d'une génération d'élèves obtenant un diplôme en formation professionnelle avant 20 ans : cible : 15,0 % en 2010; résultat en 1998-1999 : 6,1 %.

Orientation 1 : Accroître la réussite scolaire des élèves, des étudiantes et des étudiants, en visant la réalisation d'un maximum d'apprentissages et la persévérance jusqu'au diplôme		
Domaines d'intervention	**Objectifs**	**Actions**
1.1 La diplomation	Augmenter substantiellement le taux de diplomation à tous les ordres d'enseignement.	Soutenir la mise en oeuvre des plans de réussite et des contrats de performance; reconduire le Programme de soutien à l'École montréalaise; poursuivre la campagne de valorisation de l'éducation, de la profession enseignante et de la formation professionnelle.
1.2 Les apprentissages	Accroître la qualité des apprentissages.	Poursuivre l'implantation du nouveau curriculum; définir les nouvelles approches d'évaluation suite aux consultations menées; soutenir le perfectionnement du personnel enseignant.

Orientation 1 : Accroître la réussite scolaire des élèves, des étudiantes et des étudiants, en visant la réalisation d'un maximum d'apprentissages et la persévérance jusqu'au diplôme		
Domaines d'intervention	**Objectifs**	**Actions**
1.3 L'adaptation scolaire	Mettre en oeuvre une approche de prévention et d'intégration à l'égard des élèves aux prises avec un handicap ou éprouvant des difficultés d'apprentissage ou d'adaptation.	Poursuivre la mise en oeuvre de la nouvelle politique d'adaptation scolaire (Agir tôt); poursuivre la mise en oeuvre du plan d'action conjoint à l'égard des enfants présentant un trouble de déficit de l'attention et de l'hyperactivité; poursuivre le plan d'amélioration des services aux élèves ayant une déficience langagière.
1.4 L'accessibilité	Assurer l'accessibilité financière aux études.	Consolider et améliorer le programme de prêts et bourses, notamment en ce qui a trait à la conciliation des études et de la maternité.

Principaux indicateurs de pilotage

Relativement aux apprentissages et à la persévérance scolaire :

- la proportion de personnes ayant débuté des études dans un ordre d'enseignement et qui les ont poursuivies jusqu'à l'obtention d'un diplôme;
- la position relative du Québec par rapport aux pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et par rapport aux provinces canadiennes en ce qui a trait à la diplomation;
- la proportion d'élèves qui passent en 3e année à huit ans ou moins;
- la proportion d'élèves qui passent au secondaire à douze ans ou moins;
- le taux de réussite moyen aux épreuves uniques du secondaire et aux cours suivis au collégial;
- la position relative du Québec en ce qui a trait à la performance de ses élèves à l'intérieur du programme d'indicateurs de rendement scolaire du Conseil des ministres de l'éducation du Canada (PIRS) et à l'occasion des enquêtes internationales en mathématiques et en sciences (TEIMS).

Orientation 2 : Qualifier les personnes selon leurs aptitudes et en vue de leur intégration durable au marché du travail et de leur insertion sociale		
Domaines d'intervention	**Objectifs**	**Actions**
2.1 La formation de base commune	Mettre en oeuvre une stratégie concernant la formation de base commune et l'alphabétisation à l'intention des personnes insuffisamment scolarisées.	Proposer au gouvernement une politique de la formation continue conjointement avec nos partenaires interministériels; soutenir les organismes d'alphabétisation populaire autonomes; mettre au point une stratégie générale visant le maintien ou le retour aux études des jeunes en situation de décrochage.
2.2 La qualification professionnelle	Adopter de nouvelles stratégies concertées en vue de la qualification professionnelle du plus grand nombre de jeunes.	Poursuivre la diversification des voies de formation qualifiante, notamment l'alternance études-travail ainsi que l'accès à la formation professionnelle en concomitance avec la formation générale.
2.3 L'orientation scolaire et professionnelle	Renforcer l'accompagnement des jeunes dans leur choix d'orientation scolaire et professionnelle.	Valoriser la formation professionnelle et technique auprès des jeunes; soutenir le développement d'activités et de services d'information sur les choix de carrières; reconduire le programme bonifié « Chapeau les filles » et soutenir d'autres initiatives en faveur de l'orientation de celles-ci vers les métiers non traditionnellement féminins et les carrières scientifiques et techniques; collaborer également, en partenariat interministériel, à diverses actions visant l'orientation des jeunes dans ces domaines du savoir.
2.4 Les stages	Favoriser l'utilisation des divers types de stages en entreprises et dans la communauté.	Inclure l'économie sociale et les services à la communauté parmi les secteurs offrant des possibilités intéressantes de stages; soutenir les programmes de stages visant l'apprentissage des langues secondes; développer des partenariats mettant à profit les organismes existants pour gérer l'offre et la demande de stagiaires.
Principaux indicateurs de pilotage		
Relativement aux stages : – le pourcentage d'augmentation du nombre de stages, du nombre de stagiaires et des inscriptions dans les programmes d'alternance études-travail.		

Orientation 3 : Assurer la pertinence des programmes d'études avec les réalités du monde actuel et avec l'évolution du marché du travail		
Domaines d'intervention	**Objectifs**	**Actions**
3.1 Le nouveau curriculum	Implanter le nouveau curriculum à l'enseignement primaire et secondaire.	Implanter le nouveau curriculum en 3e et 4e année de l'enseignement primaire; poursuivre le perfectionnement du personnel enseignant au regard du nouveau curriculum et de l'évaluation; veiller à la qualité du nouveau matériel pédagogique qui sera offert aux écoles et aux élèves; mettre en oeuvre les orientations mises à jour des programmes de formation initiale à l'enseignement.
3.2 Les programmes de la formation professionnelle et technique	Compléter le cycle de mise à jour des programmes de la formation professionnelle et de la formation technique, élaborer les nouveaux programmes pertinents et assurer une offre appropriée de ces formations.	Actualiser, élaborer et implanter les programmes de la formation professionnelle et technique en fonction des caractéristiques socio-économiques régionales, des secteurs en pénurie de main-d'oeuvre et des ressources disponibles.
3.3 La continuité des apprentissages	Adopter une logique de continuité des apprentissages entre la formation professionnelle et la formation technique correspondante et facilitant le passage de celle-ci à des études universitaires.	Poursuivre l'harmonisation des programmes de formation professionnelle et technique.
3.4 Les technologies de l'information et des communications	Faciliter l'intégration des nouvelles technologies de l'information et de la communication dans l'enseignement et l'apprentissage.	Élaborer une politique d'intégration des nouvelles technologies de l'information et de la communication dans l'enseignement et l'apprentissage.

Principaux indicateurs de pilotage

Relativement au nouveau curriculum :

- le respect du calendrier prévu : éducation préscolaire : 2000-2001; 1re et 2e année du primaire : 2000-2001; 3e et 4e année du primaire : 2001-2002.

Relativement aux programmes de la formation professionnelle et technique :

- le nombre des programmes mis à jour et implantés.

Relativement à la continuité des apprentissages :

- le nombre de programmes harmonisés entre les différents ordres d'enseignement, particulièrement du secteur professionnel vers la formation technique correspondante.

Orientation 4 : Accroître l'efficacité et l'efficience du système d'éducation en mettant l'accent sur les résultats, sur l'imputabilité et sur la transparence de la gestion publique		
Domaines d'intervention	**Objectifs**	**Actions**
4.1 La gestion axée sur les résultats	Généraliser une approche de gestion axée sur les résultats.	Poursuivre l'implantation de la gestion axée sur les résultats au sein du Ministère, notamment au regard de la *Loi sur l'administration publique* (2000, chapitre 8) engager les établissements dans une approche de gestion axée sur les résultats, notamment au moyen des plans de réussite et des contrats de performance.
4.2 L'efficience	Veiller à la cohérence et à la complémentarité des interventions dans la recherche d'une plus grande efficience du système d'éducation.	Accentuer le rôle des directions régionales du Ministère, notamment pour les services aux citoyens; soutenir la collaboration entre les établissements d'enseignement ayant pour objet la complémentarité des services éducatifs et autres; assurer la concordance entre les services éducatifs offerts par les commissions scolaires francophones et anglophones.
4.3 Le partenariat	Resserrer le partenariat entre les milieux de l'éducation et du travail, de même qu'avec les autres acteurs socio-économiques.	Encourager les partenariats entre l'école et la communauté; consolider les mécanismes de participation des représentants du milieu du travail dans l'élaboration des programmes conduisant au marché du travail; renforcer les partenariats interministériels.
4.4 Les services d'aide financière aux études	Améliorer la qualité des services d'aide financière aux études.	Mettre au point un plan d'amélioration des services, notamment pour l'accès aux services téléphoniques et les délais de traitement des demandes d'aide financière.

Principaux indicateurs de pilotage

Relativement à l'aide financière aux études :

- le niveau d'endettement moyen des bénéficiaires de l'aide financière à la fin de leurs études;
- la situation du Québec par rapport à celle d'autres pays et des provinces canadiennes;
- le taux de satisfaction de la clientèle par rapport aux services rendus;
- les délais de traitement des demandes d'aide financière et d'information.

Orientation 5 : Engager les universités à poursuivre l'amélioration de leur performance		
Domaines d'intervention	**Objectifs**	**Actions**
5.1 L'accessibilité	Assurer la mise en oeuvre des politiques énoncées à l'égard des universités visant principalement à : Consolider les acquis en matière d'accessibilité aux études universitaires.	Consolider le Programme de prêts et bourses, notamment pour limiter l'endettement étudiant; reconduire les mesures de soutien financier aux établissements visant l'accessibilité géographique aux études supérieures, particulièrement en région; développer la formation à distance.
5.2 La réussite	Favoriser la réussite des études et accroître le taux de diplomation.	Encourager les initiatives des universités, en particulier à l'occasion des contrats de performance, notamment pour ce qui est de l'encadrement pédagogique et de la responsabilisation des étudiantes et des étudiants dans une perspective de persévérance aux études.
5.3 La formation et la recherche	Consolider la qualité de la formation et l'excellence de la recherche universitaire.	Soutenir les universités pour le renouvellement et la rétention d'un corps professoral de haute qualité ainsi que pour la modernisation des ressources matérielles et technologiques à caractère pédagogique; soutenir les universités dans le renforcement de leurs mécanismes d'évaluation des programmes, notamment par la mise au point conjointe d'indicateurs. En collaboration avec le ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie, soutenir la recherche universitaire fondamentale et appliquée, notamment en favorisant la présence de masses critiques de chercheurs, la formation de la relève et la rétention de chercheurs de carrières dans nos universités.

Orientation 5 : Engager les universités à poursuivre l'amélioration de leur performance		
Domaines d'intervention	**Objectifs**	**Actions**
5.4 La gestion	Accroître l'efficience du système universitaire et de la gestion des établissements.	Finaliser la conclusion des contrats de performance avec les universités et en effectuer le suivi; soutenir celles-ci dans leur démarche de rationalisation et de complémentarité de leur offre de programmes et de mise en commun de leurs ressources; soutenir les efforts de rétablissement d'équilibre financier des universités.
5.5 Les liens avec la société	Augmenter la capacité de réponse des universités aux besoins de la société.	Soutenir les universités dans leur démarche pour assurer l'adéquation des programmes d'études réguliers et courts ainsi que l'offre de formation par rapport aux besoins socio-économiques; soutenir les efforts des universités en vue de leur rayonnement international et de leur contribution au dynamisme de leur communauté; inciter les universités à développer leur stratégie d'insertion des diplômés dans la vie professionnelle.

L'ÉVALUATION DE PROGRAMME

Pour l'exercice 2001-2002, le ministère de l'Éducation identifie certains programmes dont l'évaluation se poursuivra ou est à venir. À cet effet, mentionnons :

— Le Programme d'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 18 ans;

— Le Programme d'encadrement des stagiaires de la formation à l'enseignement;

— Le Programme de soutien à l'intégration des élèves handicapés;

— Le Projet de politique de la formation continue;

— Le Programme de prêts et bourses (volet formation professionnelle au secondaire).

Enfin, le Ministère se propose de mener des travaux d'évaluation des différents aspects du Programme Alternance travail-études.

LE PLAN BUDGÉTAIRE

Le présent plan budgétaire inclut les sommes annoncées au Discours sur le budget 2000-2001 pour la consolidation et le développement des services éducatifs lesquelles donnaient suite aux engagements pris par le gouvernement dans le cadre du Sommet du Québec et de la jeunesse. Ces ajouts passent de 200,0 M$ en 2000-2001 à 300,0 M$ en 2001-2002.

LE BUDGET DE DÉPENSES PAR PROGRAMMES

	2001-2002		2000-2001	
	BUDGET DE DÉPENSES	VARIATION	BUDGET DE DÉPENSES	DÉPENSE PROBABLE
	(000 $)	(000 $)	(000 $)	(000 $)
	(1)	(2)=(1)-(3)	(3)	(4)
1. Administration et consultation	109 227,1	2 936,7	106 290,4	108 438,8
2. Formation en tourisme et hôtellerie	16 106,5	(708,8)	16 815,3	16 815,3
3. Aide financière aux études	352 753,8	38 491,8	314 262,0	308 146,6
4. Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire	6 397 262,8	328 437,1	6 068 825,7	6 093 886,8
5. Enseignement supérieur	3 222 251,0	141 469,2	3 080 781,8	3 038 491,5
6. Régimes de retraite	537 196,0	24 075,9	513 120,1	513 120,1
Total	10 634 797,2	534 701,9	10 100 095,3	10 078 899,1
Effectif (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	1 396	7	1 389	—

Le budget de dépenses 2001-2002 du ministère de l'Éducation augmente de 555,9 M$ par rapport à la dépense probable et de 534,7 M$ par rapport au budget de l'année précédente. Cette augmentation du budget s'explique par les investissements additionnels de 100,0 M$ annoncés au Discours sur le budget 2000-2001, le financement de coûts de conventions collectives pour 252,6 M$, ainsi que par l'ajout de 47,3 M$ pour la politique d'adaptation scolaire (Agir tôt), de 30,7 M$ pour des améliorations au régime d'aide financière aux études et de 104,1 M$ pour les autres facteurs de croissance.

Programme 1 : Administration et consultation

Ce programme vise à assurer l'administration de l'ensemble des programmes confiés au Ministère, sauf celui de l'*Aide financière aux études*, et à soutenir l'action des réseaux d'enseignement en leur fournissant les services nécessaires à l'exercice de leur mission. Ce programme assure aussi le fonctionnement des organismes de consultation et d'évaluation du domaine de l'éducation.

Le budget de dépenses 2001-2002 augmente de 2,9 M$ par rapport à celui de 2000-2001 principalement pour couvrir les coûts relatifs aux indexations salariales.

Programme 2 : Formation en tourisme et hôtellerie

Ce programme vise à offrir des activités en formation professionnelle et technique dans le domaine de l'hôtellerie, de la restauration et du tourisme. Il vise également à faire de la recherche, à produire de l'information et à fournir de l'aide technique et des services dans ces domaines.

La baisse du budget de dépenses 2001-2002 par rapport à celui de 2000-2001 est attribuable à la non-récurrence de montants relatifs au remboursement d'une émission d'obligation venue à échéance en mars 2001.

Programme 3 : Aide financière aux études

Ce programme vise à favoriser l'accessibilité aux études postsecondaires ou aux études secondaires en formation professionnelle en fournissant un soutien financier aux personnes qui désirent poursuivre de telles études à temps plein mais dont les ressources financières sont jugées insuffisantes.

La hausse de 38,5 M$ résulte principalement de bonifications prévues au régime d'aide financière aux études.

Programme 4 : Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire

Ce programme vise à rendre accessibles aux élèves, jeunes ou adultes, de ces niveaux, les services d'enseignement en fournissant aux commissions scolaires, aux établissements privés subventionnés et à divers organismes, les ressources financières nécessaires à leur fonctionnement et à leur développement. Il inclut également les subventions pour le transport scolaire.

L'augmentation des dépenses à ce programme est de 328,4 M$ et permettra de continuer les investissements entrepris en 2000-2001 dans ce secteur, en plus de financer la croissance des coûts découlant du renouvellement des conventions collectives, de l'indexation des autres dépenses et d'autres facteurs de croissance.

Afin de prévenir le décrochage scolaire au secondaire et de façon à aider les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, le Ministère a élaboré une politique et un plan d'action en matière d'adaptation scolaire (Agir tôt). Ce plan, échelonné jusqu'à l'année scolaire 2003-2004, prévoit notamment la diminution du nombre moyen d'élèves par classe à l'éducation préscolaire et au premier cycle du primaire et l'ajout de ressources professionnelles et de soutien pédagogique. Ce plan comporte un ajout graduel de ressources financières qui atteindra environ 180,0 M$ annuellement à terme. Pour l'année financière 2001-2002, un niveau de ressources de 72,0 M$ est consenti à ce plan.

Programme 5 : Enseignement supérieur

Ce programme vise à rendre accessibles aux étudiantes et étudiants des secteurs collégial et universitaire les services d'enseignement en fournissant aux établissements les ressources financières nécessaires à leur fonctionnement et à leur développement.

L'augmentation des dépenses à ce programme est de 141,5 M$. Cet ajout permettra de continuer les investissements entrepris en 2000-2001 dans ce secteur, en plus de financer la croissance de coûts salariaux, l'indexation des autres dépenses et d'autres facteurs de croissance.

Programme 6 : Régimes de retraite

Ce programme est composé du régime de retraite des enseignants (RRE) et du régime des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) applicables au personnel des réseaux.

La hausse du budget de dépenses de 24,1 M$ reflète principalement la part de l'employeur au financement des bonifications aux régimes de retraite prévues à l'entente générale de renouvellement des conventions collectives.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

	2001-2002 (000 $)	2000-2001 (000 $)
Immobilisations	20 878,7	11 575,6
Prêts, Placements et Avances	163 000,0	193 780,0

L'augmentation de 9,3 M$ en immobilisations est principalement attribuable à la continuité et à la mise en oeuvre de développements informatiques au *Programme Administration et consultation* ainsi qu'à la poursuite du projet Contact à l'Aide financière aux études. La variation de 30,8 M$ des Prêts, Placements et Avances est attribuable à deux éléments. Une hausse de 11,8 M$ découlant, dans le contexte de récents resserrements de la *Loi fédérale sur la faillite* (L.R. 1985, ch. B-3), à la poursuite du traitement des dossiers d'étudiants en défaut de paiement, pour lesquels le Ministère rachète les créances auprès des institutions prêteuses. Le solde résulte de la non-récurrence en 2001-2002 d'un montant de 42,6 M$ en Prêts, Placements et Avances.

EMPLOI ET SOLIDARITÉ SOCIALE

LA MISSICN ET LES CRÉNEAUX D'ACTIVITÉS

La mission du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale découle d'une priorité de lutte contre la pauvreté, l'exclusion sociale et le chômage.

En matière de solidarité sociale : le ministre assume les responsabilités de l'assistance-emploi, de l'action communautaire autonome et du Fonds de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail. Ces responsabilités consistent à :

— Attribuer une aide financière aux ménages dont les ressources sont insuffisantes pour subvenir à leurs besoins;

— Aider les personnes menacées d'exclusion à résoudre les problématiques sociales qui constituent un frein à leur insertion sociale et économique;

— Soutenir financièrement les organismes communautaires dans l'action qu'ils mènent auprès de la population québécoise et réaliser des activités visant la reconnaissance de cette action.

En matière d'emploi : le ministre a la responsabilité de coordonner les actions du gouvernement en matière de main-d'oeuvre et d'emploi, de concert avec la Commission des partenaires du marché du travail. Ses principales responsabilités en matière d'emploi consistent à :

— Contribuer à l'amélioration du fonctionnement du marché du travail ainsi qu'au maintien et à la création des emplois;

— Développer la main-d'oeuvre disponible;

— Assurer un meilleur équilibre de l'offre et de la demande de main-d'oeuvre;

— Contribuer à réduire le chômage et la dépendance aux programmes publics de soutien du revenu.

En tenant compte de la mission, des responsabilités, des clientèles et des partenaires du Ministère, ses activités administratives se regroupent en quatre grands domaines, à savoir :

— Les services d'emploi;

— Le soutien du revenu et des personnes à risque d'exclusion;

— Le développement de politiques, d'orientations et de mesures d'intervention;

— La conformité et le recouvrement.

LES PRIORITÉS D'ACTION EN 2001-2002

Les choix budgétaires

Le plan stratégique 2001-2004 du portefeuille Emploi et Solidarité sociale comporte les quatre orientations suivantes :

1. Contribuer à la croissance de l'emploi et à réduire la dépendance aux régimes d'assurance-emploi et d'assistance-emploi;

2. Contribuer à réduire la pauvreté et l'exclusion sociale;

3. Mobiliser les différents acteurs sociaux et économiques en faveur de l'insertion sociale et professionnelle des personnes;

4. Moderniser la gestion et la prestation des services aux citoyens et aux entreprises.

Pour 2001-2002, la réalisation des objectifs prévus aux deux premières orientations exigera la majorité des ressources financières du Ministère, car les montants qui leur sont alloués incluent à la fois les budgets relatifs aux mesures d'emploi et d'aide financière.

Près de 717,0 M$ sont consacrés à Emploi-Québec pour permettre à des personnes d'intégrer le marché du travail. Pour 2001-2002, Emploi-Québec continuera d'améliorer ses mécanismes de soutien aux personnes défavorisées sur le plan de l'emploi, dont les jeunes de 18 à 29 ans, afin d'accroître leur accès aux mesures d'insertion en emploi. Ce choix permet de réduire la dépendance face aux programmes publics d'indemnisation du chômage et aussi, de répondre à des recommandations formulées lors du Sommet du Québec et de la Jeunesse. Afin de maximiser l'efficacité du repérage des personnes défavorisées sur le plan de l'emploi, les actions se font en concertation avec le réseau de la sécurité du revenu.

De plus, près de 70,0 M$ sont attribués à Emploi-Québec pour permettre à des entreprises de bénéficier de services de placement, de l'expertise d'un conseiller, d'un diagnostic relatif à leur main-d'oeuvre, d'un comité d'adaptation de main-d'oeuvre, d'information sur *la Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'oeuvre* (L.R.Q. c. D-7.1) et d'interventions permettant la stabilisation et la création d'emplois. Depuis sa création, le 1er avril 1998, Emploi-Québec avait favorisé la mise en place de mesures et de services à l'intention des personnes, alors qu'en ce qui concerne le service aux entreprises, la stratégie retenue consistait à assurer une continuité des services de base, tels que ceux offerts par les trois organisations d'origine, soit le Développement des ressources humaines du Canada (DRHC), la Société québécoise de développement de la main-d'oeuvre (SQDM) et le ministère de la Sécurité du revenu (MSR). En matière de services aux entreprises, de nombreux développements restent à faire, notamment pour s'ajuster à la conjoncture économique actuelle. Le dépôt d'éléments de stratégie à la Commission des partenaires du marché du travail, en 2000-2001, est venu préciser certains aspects en matière de services aux entreprises et des développements sont prévus à cet effet en 2001-2002.

Par ailleurs, près de 2 530,7 M$ sont affectés à la sécurité du revenu pour assurer le soutien financier approprié aux personnes démunies. Ces montants sont versés en conformité avec le cadre réglementaire et le Ministère voit à la récupération des sommes versées en trop. La Direction générale de la sécurité du revenu voit également à ce que les prestataires capables de travailler, s'acquittent de leurs obligations légales en matière de recherche d'emploi. Pour ce faire, le Ministère poursuit des efforts pour augmenter leur participation aux mesures d'intégration au travail d'Emploi-Québec et pour appuyer correctement les prestataires dans leur démarche.

L'an dernier, le Conseil des ministres demandait au ministre de la Solidarité sociale de lui proposer une stratégie de lutte contre la pauvreté et l'exclusion. Les travaux devraient mener à l'élaboration d'un plan d'action ministériel à l'automne 2001. Le développement de cette stratégie vise d'abord à structurer et à coordonner l'action gouvernementale des ministères et des organismes dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion.

Quant à la réalisation des objectifs prévus à la troisième orientation, une contribution importante du Ministère est exigée à même ses ressources existantes. Le fait de viser une augmentation du taux de participation des prestataires de l'assistance-emploi aux projets soutenus financièrement par le Fonds de lutte contre la pauvreté par la réinsertion sociale contribue à donner aux personnes une expérience de travail pouvant leur permettre de réintégrer le marché du travail. Ceci est rendu possible grâce à l'engagement des différents partenaires du milieu socio-économique.

Enfin, pour la réalisation de certains des objectifs prévus à la quatrième orientation, le Ministère a dû procéder à certains choix budgétaires pour 2001-2002, notamment en matière de technologies de l'information et de formation.

Ainsi, en vue de s'arrimer avec le projet gouvernemental de modernisation qui accorde la priorité à la qualité des services aux citoyens, le Ministère prévoit investir environ 61,0 M$ en matière de technologies de l'information. Cet investissement permettra d'améliorer l'accès aux services ainsi que la rapidité de réponse. Il est prévu, entre autres, de développer l'appariement des offres aux demandes d'emploi, l'envoi de formulaires par Internet et de poursuivre l'implantation des centres de communication avec la clientèle.

De plus, afin d'engager davantage son personnel quant au maintien de standards élevés de qualité des services, le Ministère investira environ 4,0 M$ pour la formation des diverses catégories de personnel. De façon générale, cette formation permettra d'assurer la prise en charge des changements apportés à l'offre de service et aux outils technologiques. Pour Emploi-Québec, la formation des agents sera ajustée afin d'assurer le meilleur arrimage possible de l'offre d'emploi et de la demande. Du côté de la sécurité du revenu, le recentrage de sa mission par le biais de l'approche intégrée (aide aux personnes et conformité) implique une formation axée sur les techniques d'entrevue et d'accompagnement social.

Les actions envisagées en 2001-2002 pour atteindre les objectifs fixés au plan stratégique

Orientation 1 :	**Contribuer à la croissance de l'emploi et à réduire la dépendance aux régimes d'assurance-emploi et d'assistance-emploi**	
Axes d'intervention	**Objectifs et indicateurs**	**Actions**
1.1 Maximiser l'insertion en emploi des personnes en situation de chômage.	Augmenter le nombre de personnes en emploi après avoir bénéficié d'une intervention d'Emploi-Québec. Indicateur : Nombre de personnes en emploi après avoir bénéficié d'une intervention d'Emploi-Québec Cible : 72 265 par rapport à 62 500 en mars 2001	– Améliorer la performance des mesures actives d'emploi; – Investir davantage dans l'information sur le marché du travail; – Améliorer l'adéquation entre l'offre et la demande d'emplois, dont les services de placement.
1.2 Mener des offensives en faveur de certains groupes défavorisés pour les aider à intégrer le marché du travail.	Accroître l'accès aux mesures d'insertion sociale et professionnelle aux membres de groupes défavorisés sur le plan de l'emploi. Indicateur : Nombre de participants distincts aux mesures qui présentent un risque élevé de chômage de longue durée Cible : 49 000 par rapport à 48 000 en mars 2001	– Intervenir de façon précoce et ciblée auprès des personnes menacées par le chômage de longue durée : prestataires de l'assistance-emploi capables de travailler, personnes handicapées, clientèle monoparentale, immigrants récents et minorités visibles; – Mettre en oeuvre la stratégie d'intervention à l'égard de la main-d'oeuvre féminine.
	Réduire la dépendance des jeunes à l'égard du régime de l'assistance-emploi et supporter leur entrée sur le marché du travail. Indicateur 1 : Taux de dépendance à l'assistance-emploi des jeunes de 18 à 29 ans par rapport au total des jeunes de 18 à 29 ans Cible : 6,6 % par rapport à 7,1 % en octobre 2000	– Offrir aux jeunes des mesures de rechange à l'assistance-emploi : Solidarité jeunesse (moins de 21 ans), parcours individualisé de formation et d'insertion pour les moins de 25 ans et programmes visant l'entrée des jeunes sur le marché du travail et l'acquisition d'expérience de travail pertinente à la formation.

Orientation 1 :	**Contribuer à la croissance de l'emploi et à réduire la dépendance aux régimes d'assurance-emploi et d'assistance-emploi**	
Axes d'intervention	**Objectifs et indicateurs**	**Actions**
	Indicateur 2 Nombre de personnes de moins de 30 ans en emploi après avoir bénéficié d'une intervention du ministère Cible : 26 231 par rapport à 24 780 en mars 2001	
1.3 Renforcer, dans toutes les régions du Québec, la capacité des entreprises à maintenir et créer des emplois par des actions en matière de développement de la main-d'oeuvre.	Augmenter le nombre d'interventions auprès des entreprises visant à renforcer leur capacité d'adaptation. Indicateur : Nombre d'entreprises nouvellement aidées par les mesures actives Cible : 3 200 par rapport à 2 800 en mars 2001	– Contribuer à prévenir les pénuries de main-d'oeuvre; – Aider les entreprises à renforcer leur capacité d'adaptation aux changements, dont les changements technologiques; – Intervenir auprès des entreprises pour stabiliser, maintenir ou créer des emplois.
	Contribuer à la hausse du nombre d'entreprises assujetties à la *Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'oeuvre* (L.R.Q. c. D-7.1) qui investissent 1 % ou plus de leur masse salariale en formation. Indicateur : Nombre d'employeurs rejoints par des activités visant à promouvoir la loi et les orientations du Fonds national de formation de la main-d'oeuvre Cible : 10 000	– Informer et sensibiliser les employeurs pour les inciter à investir davantage dans la formation de leur main-d'oeuvre.

Orientation 2 : Contribuer à réduire la pauvreté et l'exclusion sociale		
Axe d'intervention	**Objectifs et indicateurs**	**Actions**
2.1 Élaborer, en collaboration avec les partenaires concernés, une stratégie gouvernementale de lutte contre la pauvreté.	Proposer des interventions ciblées à l'intention des clientèles fragilisées et des territoires à forte concentration de pauvreté. Indicateur 1 : Nombre de prestataires de l'assistance-emploi touchés par les incitatifs d'insertion sociale ou professionnelle Cible pour les nouveaux participants aux interventions d'Emploi-Québec : 100 850 par rapport à 86 244 en mars 2001 Cible pour les prestataires référés à Emploi-Québec dans le cadre de Destination-emploi, de Solidarité jeunesse ou d'un processus d'accompagnement social : 155 207 par rapport à 62 833 en décembre 2000 (neuf mois) Indicateur 2 : Variation du nombre d'adultes prestataires de l'assistance-emploi Cible : Pour fins de suivi par rapport à 421 413 en octobre 2000	– Élaborer et mettre en oeuvre des stratégies et interventions visant la prévention et la réduction de la pauvreté : participation des clientèles ciblées par la stratégie aux mesures d'emploi et d'insertion, accompagnement social et référence à des organismes du milieu, Destination emploi et Solidarité jeunesse; – Développer de nouvelles approches intégrées d'insertion ou d'intervention dans les collectivités affectées; – Élaborer et mettre en oeuvre des mesures de soutien du revenu favorisant l'incitation au travail chez les personnes capables de travailler.
	Favoriser le soutien aux familles. Indicateur : Nombre de familles participantes au programme Aide aux parents pour leurs revenus de travail (APPORT) Cible : 32 000	– Élaborer des mesures et programmes d'aide aux familles.

Orientation 3 : Mobiliser les différents acteurs sociaux et économiques en faveur de l'insertion sociale et professionnelle des personnes		
Axe d'intervention	**Objectifs et indicateurs**	**Actions**
3.1 Améliorer la complémentarité et la continuité d'action avec les partenaires institutionnels, les ressources externes et les organismes communautaires qui contribuent à la réalisation de la mission du ministère.	Augmenter le taux de participation des prestataires de l'assistance-emploi aux projets soutenus financièrement par le Fonds de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail. Indicateur : Taux des nouvelles participations au Fonds de lutte rattachées aux prestataires de l'assistance-emploi Cible : 55 % par rapport à 50 % en octobre 2000 (un taux de 70 % est prévu pour mars 2004)	– Informer et sensibiliser les entreprises et organismes impliqués quant aux exigences relatives à la participation des prestataires de l'assistance-emploi; – Négociation lors de la signature des protocoles d'entente pour l'embauche ou la participation des prestataires référés par le ministère

Orientation 4 : Moderniser la gestion et la prestation des services aux citoyens et aux entreprises		
Axes d'intervention	**Objectifs et indicateurs**	**Actions**
4.1 Centrer la prestation des services sur l'approche client.	Accroître l'utilisation des technologies de l'information pour améliorer l'accès aux services et la rapidité de réponse et pour simplifier les transactions avec les clientèles. Indicateur : Mise en service des outils libre-service et de certains outils d'amélioration des communications pour les clientèles Cible : Sept livraisons planifiées ou en cours pour 2001-2002	– Développer et mettre en place des services en ligne; – Poursuivre l'implantation des points d'accès électroniques.

Orientation 4 : Moderniser la gestion et la prestation des services aux citoyens et aux entreprises		
Axes d'intervention	**Objectifs et indicateurs**	**Actions**
4.2 Implanter la gestion par résultats en favorisant la responsabilisation à tous les paliers de l'organisation.	Stimuler et valoriser la contribution des ressources humaines à l'atteinte des résultats et à l'amélioration de la qualité des services. Indicateur 1 : Nombre de jours/personne consacrés aux activités de formation par rapport au nombre total de jours/personne travaillés Cible : 3,0 % par rapport à 2,8 % en 1999-2000 Indicateur 2 : Pourcentage de la masse salariale consacrée à la formation du personnel Cible : 2,9 % par rapport à 2,7 % en 1999-2000	– Poursuivre la planification annuelle touchant la formation du personnel; – Sensibiliser le personnel à la gestion par résultats; – Associer le personnel au développement et à la réalisation des plans d'action ainsi qu'à la définition et au suivi des outils de mesure des résultats; – Faciliter la participation du personnel à des projets d'innovation et d'amélioration des services à la clientèle.
4.3 Assurer une saine gestion des sommes versées.	Assurer un traitement juste et équitable des clientèles de l'assistance-emploi. Indicateur 1 : Ratio par 1 000 dossiers traités des demandes de modification en prétraitement de révision, en révision et en appel (Tribunal administratif du Québec) Cible : 2,9 demandes par 1 000 dossiers traités Indicateur 2 : Taux composé des demandes modifiées en prétraitement de révision, en révision et en appel (Tribunal administratif du Québec) par rapport aux demandes traitées Cible : 25,0 % par rapport à 26,7 % en décembre 2000	– Informer les clientèles de leurs droits et obligations; – Poursuivre les activités de conformité tant à l'attribution qu'en gestion des dossiers actifs de manière préventive.

Orientation 4 : Moderniser la gestion et la prestation des services aux citoyens et aux entreprises		
Axes d'intervention	**Objectifs et indicateurs**	**Actions**
	Intensifier le recouvrement des sommes versées en trop dans le cadre des programmes administrés par le Ministère. Indicateur : Variation des recettes provenant du recouvrement des sommes versées en trop Cible : 139,0 M$ par rapport à 103,5 M$ en décembre 2000 (neuf mois)	– Poursuivre les activités de recouvrement des sommes versées en trop.

L'ÉVALUATION DE PROGRAMME

Les études d'évaluation de programme réalisées en 2000-2001 et celles planifiées pour 2001-2002 s'inscrivent dans les orientations stratégiques du Ministère. En effet, dans le cadre du premier axe de l'orientation « Contribuer à la croissance de l'emploi et à réduire la dépendance aux régimes d'assurance-emploi et d'assistance-emploi », le Ministère procède à l'évaluation des effets des mesures actives offertes aux individus, notamment en regard de la satisfaction et des effets sur l'intégration en emploi et sur la dépendance envers le soutien public du revenu. Les résultats des évaluations réalisées jusqu'à présent, diffusés auprès des instances décisionnelles du Ministère et des membres de la Commission des partenaires du marché du travail, ont permis d'orienter certaines améliorations.

Concernant le deuxième axe de cette même orientation, le Ministère vise prioritairement certains groupes défavorisés, dont les jeunes prestataires de l'assistance-emploi. Pour ces derniers, l'évaluation du projet pilote Solidarité jeunesse a permis de confirmer la justesse de l'intervention, laquelle a été élargie à l'ensemble du Québec. De plus, cette nouvelle mesure sera examinée dans le cadre d'une large stratégie d'évaluation au cours des deux prochaines années. D'autres mesures visant les prestataires de l'assistance-emploi seront aussi évaluées : Destination emploi, le Parcours et la Reconnaissance des activités bénévoles. Des évaluations approfondies sont aussi planifiées pour d'autres groupes défavorisés en matière d'emploi, notamment, les travailleurs âgés et les personnes handicapées.

Un troisième axe de cette même orientation vise l'implantation d'une véritable culture de formation dans les entreprises. L'évaluation de la *Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'oeuvre* (L.R.Q. c. D-7.1) est amorcée depuis deux ans. Elle se poursuivra au cours des trois prochaines années. Les premiers résultats ont fait l'objet d'une large diffusion, notamment dans le cadre d'une reddition de compte en Commission parlementaire. D'autre part, les évaluations se poursuivent concernant la politique d'intervention sectorielle et les autres mesures offertes aux entreprises et aux employeurs.

En ce qui a trait à l'orientation « Contribuer à réduire la pauvreté et l'exclusion sociale », le Ministère a réalisé une évaluation en profondeur du Fonds de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail. Cette évaluation a permis de revoir les orientations du Fonds reconduit au printemps 2000 pour une période de trois ans. Cette évaluation a aussi permis de constater l'efficacité d'une approche

d'intervention plus souple basée sur le partenariat entre le Ministère et le milieu communautaire. D'ailleurs, la troisième orientation du Ministère « Mobiliser les différents acteurs sociaux et économiques en faveur de l'insertion sociale et professionnelle des personnes » va dans ce sens. L'évaluation du Fonds de lutte a aussi fait l'objet d'une reddition de compte en Commission parlementaire.

Enfin, dans le cadre de la quatrième orientation « Moderniser la gestion et la prestation de services aux citoyens et aux entreprises », une évaluation des attentes des clients de chacun des grands axes d'intervention a été menée, afin de définir les engagements du Ministère à insérer dans la Déclaration de services aux citoyens et aux entreprises. Pour l'exercice 2001-2002, la satisfaction des clients sera évaluée.

LE PLAN BUDGÉTAIRE

L'enveloppe budgétaire 2001-2002 du portefeuille Emploi et Solidarité sociale est établie à 3 913,6 M$ en réduction de 196,1 M$ comparativement au budget de dépenses 2000-2001.

LE BUDGET DE DÉPENSES PAR PROGRAMMES

	2001-2002		2000-2001	
	BUDGET DE DÉPENSES (000 $) (1)	VARIATION (000 $) (2)=(1)-(3)	BUDGET DE DÉPENSES (000 $) (3)	DÉPENSE PROBABLE (000 $) (4)
1. Mesures d'aide à l'emploi	961 464,9	(18 341,2)	979 806,1	970 133,3
2. Mesures d'aide financière	2 753 974,5	(177 870,8)	2 931 845,3	2 930 818,1
3. Soutien à la gestion	198 157,2	102,0	198 055,2	200 198,7
Total	3 913 596,6	(196 110,0)	4 109 706,6	4 101 150,1
Effectif (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	3 614	(1)	3 615	—

Note : Les programmes 1 et 2 incluent des provisions qui permettent des transferts de crédits à des programmes du Ministère ou à d'autres ministères et organismes. Pour 2000-2001, les dépenses probables excluent de tels transferts, soit 6,5 M$ à partir du programme 1 et 8,0 M$ à partir du programme 2.

Programme 1 : Mesures d'aide à l'emploi

Ce programme vise à pourvoir au financement d'Emploi-Québec et de la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT). Il vise également le développement des politiques de main-d'oeuvre et d'emploi.

Le budget de dépenses de ce programme passe de 979,8 M$ à 961,5 M$ en 2001-2002, soit une diminution de 18,3 M$. Cette réduction s'explique par l'intégration des dépenses de 27,0 M$ de certaines mesures d'aide à l'emploi au Fonds de développement du marché du travail, alors qu'auparavant, ces dépenses faisaient l'objet d'un élément distinct du programme 1. Cette réduction est compensée partiellement par une augmentation de 2,0 M$ des crédits de l'Entente Canada-Québec relative au marché du travail, par les augmentations salariales et par divers virements budgétaires entre programmes.

Programme 2 : Mesures d'aide financière

Ce programme vise à rendre accessibles à tous les citoyens et citoyennes, qui en font la demande et qui en démontrent le besoin, des services de soutien financier par l'entremise du réseau de la sécurité du revenu et celui de la ville de Montréal. Plus précisément, il permet à des personnes de recevoir une aide de dernier recours égale à la différence entre leurs ressources et les besoins essentiels qui leur sont reconnus. Également, ce programme verse à des personnes à faible revenu, ayant des enfants à charge, un supplément basé sur le revenu de travail, afin de les inciter à demeurer ou à entrer sur le marché du travail.

De plus, le programme accorde à l'Office de sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris les sommes requises pour soutenir les activités traditionnelles des membres de cette communauté. Enfin, il vise le développement des politiques de sécurité du revenu.

Le budget de dépenses de ce programme passe de 2 931,9 M$ à 2 754,0 M$ en 2001-2002, soit une diminution de 177,9 M$. Cette diminution résulte principalement d'une baisse prévue de 27 970 ménages à l'assistance-emploi en 2001-2002 par rapport à l'année précédente. Le nombre de ménages passera donc de 376 729 à 348 759. Cette baisse s'explique par plusieurs facteurs, notamment, la situation économique du Québec favorable à l'insertion des prestataires sur le marché du travail et la consolidation des efforts déployés en 2000-2001. Ces efforts visent, entre autres, la prévention à l'entrée de la sécurité du revenu et l'augmentation de la participation des prestataires de la sécurité du revenu aux mesures d'aide à l'emploi destinées à les soutenir dans leur démarche vers l'emploi.

En contrepartie, les prestations pour les personnes ayant des contraintes sévères à l'emploi bénéficieront d'ajustements de leurs prestations les 1er janvier 2001 et 2002, ce qui représente des coûts de 32,2 M$. Également, suite à la Marche mondiale des femmes, les prestations liées aux frais scolaires et au supplément pour grossesse et allaitement seront augmentées de 4,6 M$. De plus, l'annualisation des mesures donnant suite au Sommet du Québec et de la jeunesse de février 2000, soit l'ajustement des barèmes des personnes sans contraintes à l'emploi (5,0 M$) et la réduction au titre du partage du logement (6,0 M$) contribuent à l'augmentation des coûts à l'assistance-emploi pour 11,0 M$. Enfin, divers ajustements sont apportés, dont l'augmentation des traitements pour tenir compte des augmentations salariales.

Programme 3 : Soutien à la gestion

Ce programme vise à planifier, diriger et coordonner les ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles essentielles à la gestion des programmes.

Le budget de dépenses de ce programme est sensiblement le même que celui de l'exercice précédent.

Le budget d'investissements

Des dépenses de 1,2 M$, ont été engagées en 2000-2001 pour payer les projets d'amélioration locative des CLE, des directions régionales et des unités centrales. Le Ministère prévoit investir approximativement les mêmes montants pour 2001-2002.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

	2001-2002 (000 $)	2000-2001 (000 $)
Immobilisations	1 176,2	1 176,2
Prêts, Placements et Avances	100,0	100,0

LES FONDS SPÉCIAUX

En 2001-2002, quatre fonds spéciaux disposant d'un effectif de 2 767 ETC seront utilisés. Ce nombre inclut 60 ETC du Fonds national de formation de la main d'oeuvre (Fonds fiduciaire).

LE FONDS D'AIDE À L'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME

	PRÉVISIONS 2001-2002 (000 $)	PROBABLES 2000-2001 (000 $)
Revenus	18 100,0	17 572,2
Dépenses	18 501,0	17 849,7
Excédent (Déficit)	(401,0)	(277,5)
Investissement	20,0	10,7
Effectif (ETC)	25	25

Ce Fonds, mis en place le 1er avril 1995, a permis au gouvernement du Québec d'injecter depuis six ans 74,8 M$ d'argent neuf dans l'action communautaire autonome. Ces sommes ont bénéficié à environ 700 organismes dans l'action qu'ils mènent auprès de milliers de Québécoises et de Québécois de toutes les régions. Le déficit prévu de 0,4 M$ en 2001-2002 est couvert par le surplus accumulé au 31 mars 2001 de 0,5 M$.

LE FONDS DE DÉVELOPPEMENT DU MARCHÉ DU TRAVAIL (FDMT)

	PRÉVISIONS 2001-2002 (000 $)	PROBABLES 2000-2001 (000 $)
Revenus	959 866,3	964 034,0
Dépenses	990 544,9	953 359,4
Excédent (Déficit)	(30 678,6)	10 674,6
Investissement	-	-
Effectif (ETC)	2 674[1]	2 675[1]

[1] Ne comprend pas les 268 personnes prêtées par la Ville de Montréal.

Ce Fonds, mis en place le 1er janvier 1998, vise à financer la mise en oeuvre et la gestion des mesures et des programmes relatifs à la prestation des services publics d'emploi.

La diminution des revenus de 4,2 M$ provient principalement de l'intégration de certaines mesures d'aide à l'emploi, pour un montant de 27,0 M$, compensée par un montant de 14,8 M$ pour le transfert de responsabilités de l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ) pour la mesure Contrats d'intégration au travail (CIT), une augmentation de 2,0 M$ des crédits de l'Entente Canada-Québec relative au marché du travail, une augmentation des traitements pour tenir compte des augmentations salariales ainsi qu'à divers virements budgétaires entre programmes.

Par ailleurs, l'augmentation des dépenses de 37,2 M$ provient, notamment, du transfert des activités relatives aux Contrats d'intégration au travail de l'OPHQ ainsi que du réinvestissement du surplus accumulé prévu de 30,7 M$ au 31 mars 2001 (soit 20,0 M$ en 1999-2000 et 10,7 M$ en 2000-2001).

LE FONDS DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ PAR LA RÉINSERTION AU TRAVAIL (FLCP)[1]

	PRÉVISIONS 2001-2002 (000 $)	PROBABLES 2000-2001 (000 $)
Revenus	36 726,1	53 532,3
Dépenses	71 500,0	41 000,0
Excédent (Déficit)	(34 773,9)	12 532,3
Investissement	-	-
Effectif (ETC)	8	8

[1] Les engagements initiaux de 250 M$ ont été portés à 410 M$ lors du Sommet du Québec et de la jeunesse.

Ce Fonds, mis en place le 26 novembre 1996, concerne le financement des mesures visant à lutter contre la pauvreté en favorisant l'intégration au travail des personnes démunies. Au cours des quatre premières années de son existence, les revenus du Fonds provenaient principalement des sommes perçues des particuliers et des sociétés par la voie de la fiscalité. Depuis sa mise en place, le Fonds a permis la création de plus de 29 000 postes en emploi ou places en formation, en insertion ou stages en entreprises. Le déficit prévu de 34,8 M$ en 2001-2002 est couvert par le surplus accumulé provenant des années antérieures.

Le surplus estimé au 1er avril 2001 est de l'ordre de 109,5 M$ auquel des revenus évalués à 36,7 M$ s'ajouteront en cours d'année. Compte tenu de dépenses prévues de 71,5 M$ en 2001-2002, le surplus cumulé au 31 mars 2002 est estimé à 74,7 M$.

LE FONDS DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION (FTI)

	PRÉVISIONS 2001-2002 (000 $)	PROBABLES 2000-2001 (000 $)
Revenus	50 870,5	47 412,5
Dépenses	50 870,5	47 412,5
Excédent (Déficit)	-	-
Investissement	60 997,9	43 494,1
Effectif (ETC)	-	-

Ce Fonds, qui a débuté ses activités le 1er avril 1996, vise à financer les technologies de l'information du Ministère. Les investissements prévus totalisent 61,0 M$ en 2001-2002 comparativement à 43,5 M$ en 2000-2001. Les investissements 2001-2002 portent, notamment, sur les développements de systèmes nécessaires à Emploi-Québec pour les mesures et services aux individus et aux entreprises et les services de placements en ligne. Également, des investissements sont prévus pour la Sécurité du revenu tel que le développement des systèmes du centre de communication avec la clientèle.

Le coût des investissements est amorti sur une période de trois à cinq ans, selon qu'il s'agisse d'achat d'équipement ou de développement de systèmes. Les charges d'amortissement et les frais financiers, financés à même les budgets du Ministère, sont estimés à 50,9 M$ en 2001-2002 comparativement à 47,4 M$ en 2000-2001.

ENVIRONNEMENT

LA MISSION ET LES CRÉNEAUX D'ACTIVITÉS

Le portefeuille du ministre couvre le ministère de l'Environnement (programme 1), le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (programme 2), le Bureau de la Capitale Nationale et la Commission de la Capitale nationale du Québec (programme 3).

La mission du ministère de l'Environnement est d'assurer, dans une perspective de développement durable, la protection de l'environnement. Ainsi, le Ministère contribue à la qualité de vie des Québécoises et des Québécois par la conservation des écosystèmes, de manière à répondre aux besoins présents, sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins.

Le Ministère exerce son activité dans les domaines suivants :

— La protection des écosystèmes et de la biodiversité du territoire québécois, par notamment l'établissement de réserves écologiques et la sauvegarde des espèces floristiques et de leurs habitats;

— La prévention, la réduction ou la suppression de la contamination de l'eau, du sol et de l'air;

— La gestion du domaine hydrique de l'État et des barrages publics;

— La sécurité des barrages (publics et privés);

— La promotion au sein de la société québécoise du développement durable;

— La connaissance des écosystèmes et de leurs composantes;

— Les relations intergouvernementales et internationales en matière de protection de l'environnement.

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement a pour mission d'informer et de consulter la population ainsi que d'enquêter et de tenir des audiences publiques et des médiations sur des questions que lui soumet le ministre de l'Environnement afin d'éclairer la prise de décision gouvernementale dans une perspective de développement durable.

LES PRIORITÉS D'ACTION EN 2001-2002

Le ministère de l'Environnement vient de mettre à jour son plan stratégique 2000-2003. Il a ainsi déterminé ses priorités d'action pour les deux prochaines années. La qualité de l'eau figure parmi ses principales priorités. L'eau est une richesse fondamentale du Québec et malgré son abondance, elle n'est pas une ressource inaltérable ni en quantité, ni en qualité. Une gestion globale et durable de cette ressource représente une avenue incontournable pour le Québec afin de préserver sa qualité pour le bien de tous. Compte tenu des retombées de la pollution d'origine agricole sur la ressource eau, la gestion environnementale en milieu agricole représente également un enjeu important pour le ministère de l'Environnement. D'autres priorités sont déterminées par des enjeux à portée internationale en regard des changements climatiques, des autres problématiques atmosphériques et de la protection de la diversité biologique. Dans ces domaines, le gouvernement du Québec a adhéré à des ententes internationales

auxquelles le ministère de l'Environnement doit donner suite en concertation avec les autres ministères touchés. De plus, les problématiques propres à la gestion des matières résiduelles et à la protection des sols nécessiteront des actions énergiques en 2001-2002 afin de poursuivre les engagements pris dans ces domaines au cours des dernières années. Enfin, l'amélioration des services aux citoyens et aux entreprises continue d'être une priorité pour tout le personnel du ministère de l'Environnement.

Les choix budgétaires

Le ministère de l'Environnement a réalloué ses crédits de façon judicieuse en concordance avec les priorités d'action suivantes :

Gestion de l'eau : Le Ministère entend élaborer et mettre en oeuvre des politiques dans les domaines de l'eau et des activités agricoles afin d'exercer un contrôle plus rigoureux de la qualité de l'eau et afin de gérer la ressource dans une perspective intégrée et durable. De nouvelles règles et de nouveaux contrôles seront mis en place en concertation avec nos partenaires des milieux municipal et agricole. Le Ministère verra à allouer les ressources nécessaires pour la consolidation des services d'inspection et de contrôle des systèmes d'exploitation d'eau potable.

Gestion environnementale en milieu agricole : Le Ministère poursuivra la consolidation de son offre de services en région en matière d'inspection, de suivi et de contrôle, à l'intérieur des stratégies agricoles mises en place afin de s'assurer que les producteurs disposent d'un plan agroenvironnemental de fertilisation (PAEF).

Protection des sols : Les sols contaminés constituent pour les municipalités un handicap environnemental et économique. On compte en milieu urbain, et principalement dans les vieux centres industriels, la plupart des 4300 terrains contaminés répertoriés au Québec. C'est pourquoi le Ministère a adopté, en 1998, un programme quinquennal de réhabilitation de terrains contaminés (programme Revi-Sols) pour les villes de Québec et de Montréal (phase 1). En mai 2000, il a étendu l'implantation de ce programme dans les autres municipalités du Québec (phase 2). Le Ministère continuera par le programme Revi-Sols à soutenir financièrement les municipalités dans la réhabilitation de leurs terrains contaminés et ce, jusqu'en 2005.

Gestion des matières résiduelles : En 1998, le Ministère publiait le plan d'action québécois sur la gestion des matières résiduelles 1998-2008. Ce plan d'action prévoit notamment la confection de plans régionaux de gestion des matières résiduelles par les municipalités régionales de comté (MRC) et les communautés urbaines. Le Ministère a donc procédé aux ajustements budgétaires requis afin de mieux soutenir les instances municipales dans l'élaboration des plans de gestion des matières résiduelles.

Gestion des barrages : Les enseignements découlant des pluies diluviennes de juillet 1996 ont démontré la nécessité de mieux encadrer la conception et l'exploitation des barrages. À cette fin, l'Assemblée nationale adoptait, en mai 2000, la *Loi sur la sécurité des barrages* (2000, c. 9) dont la mise en oeuvre a été confiée au ministère de l'Environnement.

Par ailleurs, à titre de gestionnaire du plus grand parc de barrages du Québec, soit quelque 800 ouvrages de retenue d'eau dont plus de 400 à forte contenance, le Ministère affectera les ressources nécessaires afin de s'assurer, notamment par des activités de surveillance et d'entretien appropriées, que chacun des barrages publics respecte les normes de sécurité.

Les actions envisagées en 2001-2002 pour atteindre les objectifs fixés aux plans stratégiques

Le plan stratégique 2000-2003 du ministère de l'Environnement comporte les sept orientations stratégiques suivantes :

— Améliorer les services aux citoyens;

— Doter le Québec d'un cadre de gestion durable de l'eau;

— Donner suite aux engagements du Québec relatifs à la problématique des changements climatiques;

— Donner suite aux engagements du Québec concernant les substances appauvrissant la couche d'ozone, les pluies acides, le smog et les toxiques aéroportés;

— Protéger la diversité biologique;

— Favoriser l'application du développement durable au sein de la société québécoise;

— Moderniser le régime québécois de protection de l'environnement.

Pour chacune des orientations, le Ministère énonce les résultats concrets qu'il entend atteindre et établit les principales actions déterminantes qu'il mettra en oeuvre en 2001-2002 afin d'assurer, au terme de l'échéance du Plan stratégique 2000-2003, l'atteinte des objectifs initiaux. Seuls les objectifs pour lesquels des actions déterminantes sont prévues pour le prochain exercice budgétaire sont repris dans cette section.

Orientation 1 : Améliorer les services aux citoyens	
Plan stratégique 2000-2003 : axes d'intervention, objectifs et indicateurs	**Actions 2001-2002**
Déclaration de services aux citoyens (DSC) Objectif : Mettre en oeuvre, à compter d'avril 2001, les objectifs de la DSC à l'égard des services d'information et d'accueil, des demandes d'actes statutaires, du traitement des urgences environnementales et des plaintes. Indicateur : Degré de respect des normes de service fixées par la DSC	Réviser les principaux processus touchés par les objectifs de la DSC; Élaborer un plan d'amélioration continue des services à la clientèle; Former le personnel concerné afin de s'assurer de l'atteinte des objectifs de la DSC et de l'amélioration des services à la clientèle.

Orientation 1 : Améliorer les services aux citoyens	
Plan stratégique 2000-2003 : axes d'intervention, objectifs et indicateurs	**Actions 2001-2002**
Objectif : Accroître de 17 % à 25 %, d'ici mars 2003, la proportion de dossiers assujettis à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement (Section IV.1 du chapitre 1 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*) (L.R.Q., c. Q-2) qui sont traités à l'intérieur d'un délai de 15 mois à compter de la réception de l'avis de projet. Indicateur : Proportion annuelle des dossiers traités à l'intérieur de 15 mois	Développer un nouvel outil d'information de gestion permettant un suivi rigoureux, pour chacun des projets, des délais liés à chaque étape de la procédure d'évaluation environnementale; Réviser certains processus et façons de faire en conséquence.

Orientation 2 : Doter le Québec d'un cadre de gestion durable de l'eau	
Plan stratégique 2000-2003 : axes d'intervention, objectifs et indicateurs	**Actions 2001-2002**
Politique sur la ressource eau Objectif : Proposer au gouvernement, d'ici juin 2001, une politique sur la gestion de l'eau. Indicateur : Degré d'avancement du projet	Procéder à une consultation sur le projet de politique.
Qualité de l'eau destinée à la consommation Objectif : Renforcer, d'ici mars 2002, le contrôle de la qualité de l'eau destinée à la consommation par la mise en oeuvre du nouveau règlement sur la qualité de l'eau potable. Indicateur : Nombre de systèmes d'exploitation inspectés	Mettre au point des outils d'intervention pour la mise en oeuvre du règlement; Mettre en oeuvre le plan de communication, notamment en produisant des outils pour informer la clientèle visée.

Orientation 2 : Doter le Québec d'un cadre de gestion durable de l'eau	
Plan stratégique 2000-2003 : axes d'intervention, objectifs et indicateurs	**Actions 2001-2002**
Objectif : Proposer au gouvernement, d'ici juin 2001, un projet de règlement pour régir le captage des eaux souterraines. Indicateur : Degré d'avancement du projet	Mettre au point des outils d'application du règlement; Procéder à une consultation.
Gestion environnementale des activités agricoles Objectif : Élaborer, d'ici décembre 2001, une politique ministérielle environnementale en matière agricole. Indicateur : Degré d'avancement du projet	Procéder à une consultation.
Objectif : Augmenter de 17 %, d'ici mars 2002, le nombre d'inspections des exploitations agricoles effectuées par année (passer de 3000 inspections à 3500 inspections par année). Indicateur : Nombre annuel d'inspections des exploitations agricoles	Mettre en oeuvre, au sein de chaque direction régionale, un programme d'inspection afin d'atteindre les cibles visées (dont les plans agroenvironnementaux de fertilisation et les structures d'entreposage).
Assainissement des eaux municipales Objectif : Vérifier, d'ici mars 2002, le respect des exigences de rejets des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux sous la responsabilité du Ministère. Indicateur : Nombre annuel d'ouvrages municipaux d'assainissement vérifiés	Élaborer et mettre en oeuvre un programme d'inspection des ouvrages municipaux d'assainissement.

Orientation 2 : Doter le Québec d'un cadre de gestion durable de l'eau	
Plan stratégique 2000-2003 : axes d'intervention, objectifs et indicateurs	**Actions 2001-2002**
Gestion du domaine hydrique de l'État Objectif : Proposer au gouvernement des modifications au *Règlement sur le domaine hydrique public* (c. R-13, r.2) d'ici juillet 2001. Indicateur : Degré d'avancement du projet	Soumettre le projet de modification du règlement.
Sécurité des barrages Objectif : Mettre en oeuvre, d'ici mars 2002, les dispositions de la *Loi sur la sécurité des barrages* (2000, c. 9) en mettant en place les outils nécessaires à leur application. Indicateur : Degré d'avancement du projet	Déterminer et élaborer les outils pour faciliter la mise en oeuvre de la loi; Former le personnel concerné par l'application de la loi.
Objectif : Assurer la conformité de la gestion des barrages publics avec la *Loi sur la sécurité des barrages* (2000, c. 9) selon le calendrier prévu à la réglementation. Indicateur : Degré d'avancement du projet	Appliquer un programme de surveillance et d'entretien à tous les barrages publics à forte contenance; Intégrer, au système ministériel de gestion des barrages, tous les barrages publics à forte contenance nécessitant une exploitation régulière; Compléter l'évaluation de la sécurité de 15 barrages; Élaborer les plans préliminaires de mesures d'urgence conformément aux prescriptions réglementaires.

Orientation 3 : Donner suite aux engagements du Québec relatifs à la problématique des changements climatiques	
Plan stratégique 2000-2003 : axes d'intervention, objectifs et indicateurs	**Actions 2001-2002**
Coordination interministérielle et application ministérielle Objectif : Coordonner, en concertation avec le ministère des Ressources naturelles, d'ici mars 2002, la mise en oeuvre du plan d'action québécois 2000-2002 sur les changements climatiques. Indicateur : Nombre et type d'activités développées annuellement conformément au plan d'action	Initier la mise en oeuvre du plan.
Objectif : Mettre en place, en 2002, un programme permanent et obligatoire d'inspection et d'entretien des véhicules légers et lourds au Québec. Indicateur : Degré d'avancement du projet	Identifier les acteurs, les responsabilités, les ressources et le processus du programme.
Engagement des partenaires du secteur industriel Objectif : Conclure, d'ici mars 2003, au moins 3 ententes cadres avec des associations industrielles et au moins 10 ententes volontaires avec des industries, visant la réduction des gaz à effet de serre (GES). Indicateur : Nombre d'ententes convenues annuellement sur la réduction des GES	Initier les démarches en vue de convenir des ententes cadres et des ententes volontaires prévues.

Orientation 4 : Donner suite aux engagements du Québec concernant les substances appauvrissant la couche d'ozone, les pluies acides, le smog et les toxiques aéroportés	
Plan stratégique 2000-2003 : axes d'intervention, objectifs et indicateurs	**Actions 2001-2002**
Renouvellement du cadre réglementaire Objectif : Proposer au gouvernement, d'ici mars 2003, la réglementation requise pour chaque groupe de substances. Indicateur : Degré d'avancement des projets de règlement	Préparer des outils d'application pour : – le *Règlement sur la qualité de l'atmosphère* (c. Q-2, r.20); – le *Règlement sur les substances appauvrissant la couche d'ozone* (c. Q-2, r.23.1).

Orientation 5 : Protéger la diversité biologique	
Plan stratégique 2000-2003 : axes d'intervention, objectifs et indicateurs	**Actions 2001-2002**
Approche intégrée en matière de conservation de la biodiversité Objectif : Coordonner, d'ici mars 2002, la révision de la stratégie et du plan d'action québécois pour la mise en oeuvre de la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique. Indicateur : Degré d'avancement du projet	Convenir avec les partenaires gouvernementaux d'une proposition de stratégie révisée; Établir avec les partenaires gouvernementaux un nouveau plan d'action 2002-2007.

Orientation 5 : Protéger la diversité biologique	
Plan stratégique 2000-2003 : axes d'intervention, objectifs et indicateurs	**Actions 2001-2002**
Objectif : Proposer au gouvernement, en concertation avec le ministère des Ressources naturelles et la Société de la faune et des parcs du Québec d'ici juin 2001, une stratégie québécoise sur les aires protégées en vue d'accroître de 2,8 % à 8 % la proportion du territoire désigné comme aires protégées d'ici 2005 (4 % d'ici 2003). Indicateurs : – Degré d'avancement du projet – Proportion du territoire québécois désigné comme aires protégées – Nombre annuel de nouvelles réserves écologiques	Convenir avec les partenaires gouvernementaux d'un texte de stratégie à proposer au gouvernement; Amorcer la mise en oeuvre de la stratégie québécoise sur les aires protégées par : – une campagne d'information; – l'élaboration de portraits sur la biodiversité de cinq provinces naturelles au Québec; Élaborer un plan ministériel 2002-2007 visant la création de nouvelles réserves écologiques.
Gestion environnementale relative aux organismes génétiquement modifiés (OGM) Objectif : Proposer au gouvernement, d'ici décembre 2001, une stratégie gouvernementale de mise en oeuvre du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques. Indicateur : Degré d'avancement du projet	Rédiger, en collaboration avec les partenaires, le bilan des implications pour le Québec (juridiques et administratives) de la mise en oeuvre du Protocole; Rédiger, en collaboration avec les partenaires gouvernementaux, un projet de stratégie et de plan d'action.
Objectif : Déposer en concertation avec les partenaires gouvernementaux et ceux de l'industrie, d'ici décembre 2002, un projet de cadre de gestion sur les risques environnementaux associés aux biotechnologies et aux produits OGM. Indicateur : Degré d'avancement du projet	Établir une première liste des secteurs d'activités humaines concernés par les biotechnologies et les OGM; Dresser une évaluation préliminaire des risques environnementaux positifs et négatifs potentiels liés à ces activités.

Orientation 6 : Favoriser l'application du développement durable au sein de la société québécoise	
Plan stratégique 2000-2003 : axes d'intervention, objectifs et indicateurs	**Actions 2001-2002**
Coordination interministérielle Objectif : Proposer aux acteurs, d'ici décembre 2002, une approche globale de développement durable (DD) en intégrant notamment l'approche de l'évaluation environnementale stratégique. Indicateur : Degré d'avancement du projet	Élaborer, en concertation avec le Comité interministériel sur le DD, une entente quant au contenu éventuel d'une politique québécoise de DD; Élaborer un programme de formation à l'intention des ministères et organismes concernés par la mise en oeuvre de l'approche d'évaluation environnementale stratégique.
Encouragement des partenaires Objectif : Soutenir par diverses mesures, d'ici mars 2003, les initiatives novatrices qui visent une application du principe du DD et qui proviennent notamment des municipalités, des organismes non gouvernementaux et du secteur de la recherche et développement. Indicateur : Nombre et valeur monétaire des initiatives soutenues	Accroître le soutien : – aux activités de recherche et de développement, particulièrement pour l'acquisition des connaissances stratégiques; – aux entreprises d'économie sociale oeuvrant dans le secteur de la gestion des matières résiduelles; Appuyer techniquement des groupes non gouvernementaux engagés dans leur milieu dans leurs activités de promotion du DD.
Production et diffusion de connaissances sur l'état de l'environnement Objectif : Diffuser dans Internet, d'ici mars 2003, des connaissances sur l'état des milieux afin de faciliter la prise de décision et le suivi de l'état de l'environnement. Indicateur : Nombre de produits rendus disponibles dans Internet	Mener, avec la collaboration des ministères et organismes concernés, deux projets-pilotes sur l'état de la qualité de l'eau et celle de l'air et en diffuser les résultats sur l'inforoute gouvernementale.

Orientation 7 : Moderniser le régime québécois de protection de l'environnement	
Plan stratégique 2000-2003 : axes d'intervention, objectifs et indicateurs	**Actions 2001-2002**
Proposition d'une approche pour la modernisation Objectif : Proposer au gouvernement, d'ici décembre 2001, un projet de modernisation du régime de protection de l'environnement. Indicateur : Degré d'avancement du projet	Proposer un projet de modernisation du régime, afin d'en améliorer l'efficacité et d'y intégrer les préoccupations des partenaires du Ministère.
Responsabilisation des milieux industriels Objectif : Poursuivre la mise en oeuvre du programme Réduction des rejets industriels (PRRI) en complétant, pour juin 2001, la délivrance d'une première attestation d'assainissement à chacune des industries du secteur des pâtes et papiers et en délivrant, d'ici décembre 2003, une première attestation à quelque 70 industries des secteurs de la métallurgie et des mines. Indicateur : Nombre d'attestations d'assainissement émises annuellement	Compléter le plan d'action menant à la délivrance des premières attestations d'assainissement à toutes les industries du secteur des pâtes et papiers; Développer des outils adaptés aux secteurs de la métallurgie et des mines; Amorcer l'implantation du PRRI dans les autres secteurs.

L'ÉVALUATION DE PROGRAMME

L'évaluation de programme exercée au ministère de l'Environnement s'oriente principalement sur l'élaboration de cadres d'évaluation pour de nouvelles activités afin d'être en mesure de procéder à leur évaluation éventuelle. Au cours de l'exercice 2000-2001, un bilan des actions menées dans ce dossier a été dressé et les autorités ont décidé de procéder à une réévaluation du processus et des façons de faire en cette matière. Pour l'exercice 2001-2002, le Ministère compte implanter les modifications retenues, renforcer cette fonction et établir une programmation en conséquence.

LA CAPITALE NATIONALE

LE BUREAU DE LA CAPITALE NATIONALE

LA MISSION ET LES CRÉNEAUX D'ACTIVITÉS

Le Bureau de la Capitale nationale a pour mission de « contribuer à la diversification de l'économie de la capitale et de favoriser l'adaptation de l'action gouvernementale au contexte spécifique de la région ». Tenant compte de sa mission, de son rôle, de ses partenaires et de ses clientèles, le Bureau de la Capitale nationale exerce son action suivant cinq créneaux d'activités :

— Un rôle-conseil à l'égard des dossiers ou projets régionaux structurants et sur le plan de la cohérence de l'action gouvernementale;

— L'adaptation de l'action gouvernementale au contexte spécifique de la région et la visibilité de l'action gouvernementale dans la région;

— La diversification de l'économie de la capitale;

— L'appui à la promotion et au développement touristique de la région;

— Le soutien au développement des collectivités locales et régionales.

LES PRIORITÉS D'ACTION EN 2001-2002

Au regard de sa mission et de ses créneaux d'activités, le Bureau de la Capitale nationale a retenu quatre priorités d'action :

— S'assurer que les actions et les projets de développement conduits par les ministères et organismes prennent en considération la spécificité de la région comme « Capitale nationale »;

— Accroître la visibilité de l'action gouvernementale à l'égard de la région de la Capitale nationale;

— Favoriser la mise en place de diverses conditions visant à ramener le taux de chômage de 10 % en 1998 à 5 % en 2010, tout en privilégiant la création et le maintien des emplois dans les filières porteuses identifiées dans la stratégie de diversification économique de la capitale, adoptée par le gouvernement en 1998 (technologique, manufacturier, touristique et culturel);

— Assurer la concertation nécessaire au développement économique, social et culturel de la région et favoriser la consolidation des organismes de développement économique.

Les choix budgétaires

Les choix budgétaires s'inscrivent dans la continuité des exercices antérieurs. En ce sens, les crédits alloués portent essentiellement sur la reconduction des trois enveloppes budgétaires mises à la disposition du ministre responsable de la région : le Fonds de diversification de l'économie de la Capitale nationale, le Programme de soutien aux activités de la région de la Capitale nationale et le Fonds de promotion et de développement touristique, lequel est géré par l'Office du tourisme et de Congrès de la Communauté urbaine de Québec.

Les actions envisagées en 2001-2002 pour atteindre les objectifs fixés aux plans stratégiques

Dans son plan stratégique 2001-2003, le Bureau de la Capitale nationale a retenu six orientations qui ont été établies en fonction des deux politiques dont il est responsable :

— S'assurer de la prise en compte par le gouvernement du statut de Québec comme Capitale nationale;

— Favoriser la mise en oeuvre, par les ministères et organismes gouvernementaux, de la Politique relative à la Capitale nationale;

— Favoriser la diversification de l'économie de la région;

— Assurer l'interface entre le gouvernement et les organismes voués au développement local et régional;

— Voir à la mise en place d'un modèle de développement économique adapté au contexte de la région;

— Favoriser le développement social et communautaire.

Le Bureau précise pour 2001-2002 ses actions déterminantes qu'il prévoit mener à l'égard des orientations suivantes :

Orientation 1 : S'assurer de la prise en compte par le gouvernement du statut de Québec comme Capitale nationale	
Plan stratégique 2001-2003 : axes d'intervention, objectifs et indicateurs	**Actions 2001-2002**
Décisions gouvernementales ayant des incidences sur la Capitale nationale Objectif : Favoriser la concertation interministérielle à l'égard des dossiers et projets régionaux structurants. Indicateur : Nombre de dossiers ou de projets suivis	Assurer le suivi des travaux de la Table régionale sur les transports.

Orientation 2 : Favoriser la diversification de l'économie de la région	
Plan stratégique 2001-2003 : axes d'intervention, objectifs et indicateurs	**Actions 2001-2002**
Aide financière spécifique à la Capitale nationale Appuyer les projets moteurs et de diversification économique par le biais du Fonds de diversification de l'économie de la capitale. Nombre de projets, financement accordé, investissements réalisés, emplois créés et maintenus	Établir le portrait des principales filières économiques en vue d'identifier des actions particulières à chaque filière.

Orientation 3 : Assurer l'interface entre le gouvernement et les organismes voués au développement local et régional	
Plan stratégique 2001-2003 : axes d'intervention, objectifs et indicateurs	**Actions 2001-2002**
Soutien au Conseil régional de concertation et de développement de Québec (CRCDQ) dans son rôle de concertation et de planification du développement du territoire et soutien à l'action des Centre locaux de développement (CLD) Objectif : Participer à la révision d'ententes spécifiques découlant de l'entente-cadre ; renforcer, d'ici le 31 mars 2002, l'action de la Conférence administrative régionale (CAR) en accentuant son rôle de concertation interministériel au plan régional et voir à adapter l'action des CLD et à supporter leur action. Indicateur : Signature de l'entente-cadre, nombre de projets réalisés découlant du plan d'action du CRCDQ, nombre d'ententes spécifiques élaborées ou révisées, bilan gouvernemental de l'action de la CAR, proposition d'organisation des CLD et suivi des ententes de gestion avec les CLD	Participer à la révision du rôle et des mandats du CRCDQ dans le nouveau contexte métropolitain; Participer à la restructuration des CLD sur le territoire de la nouvelle Ville de Québec.

Orientation 4 : Voir à la mise en place d'un modèle de développement économique adapté au contexte de la région	
Plan stratégique 2001-2003 : axes d'intervention, objectifs *et* indicateurs	**Actions 2001-2002**
Définition du rôle des principaux organismes voués au développement économique de la région Obejctif : Favoriser la consolidation et l'arrimage des organismes en matière de développement économique en continuité avec la réorganisation municipale. Indicateur : Dépôt de l'étude sur les organismes, dépôt des recommandations au gouvernement et nombre d'interventions de soutien aux actions de consolidation et d'arrimage	Analyser l'étude déposée sur les organismes voués au développement économique de la région et formuler des recommandations au gouvernement; Proposer au gouvernement un modèle adapté au contexte de la région.

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC

LA MISSION ET LES CRÉNEAUX D'ACTIVITÉS

Conformément à la loi qui l'a instituée, la Commission de la capitale nationale du Québec s'acquitte d'une triple mission : contribuer à l'aménagement de la Capitale nationale, faire la promotion de Québec comme lieu d'exercice du pouvoir et conseiller le gouvernement sur la mise en valeur du statut de capitale.

LES PRIORITÉS D'ACTION EN 2001-2002

Améliorer le paysage de la Capitale nationale

La Commission entend poursuivre la mise en oeuvre de projets reliés au parachèvement de la colline parlementaire, à l'aménagement d'ensembles urbains, de places publiques, de parcs et de jardins, à la mise en lumière de lieux et d'édifices caractéristiques du paysage de la Capitale nationale et à l'amélioration des grandes voies d'accès à la Capitale nationale.

Faire rayonner la Capitale nationale

Les priorités d'intervention retenues par la Commission en 2001-2002 pour promouvoir la Capitale nationale comprennent principalement des activités de découverte et de connaissance, des activités de commémoration et des activités de soutien aux grandes institutions, aux grands événements qui contribuent au rayonnement de la Capitale nationale.

Consacrer et consolider la présence des institutions de l'État dans la Capitale nationale

Afin de conseiller le gouvernement sur les moyens à mettre en oeuvre pour consacrer Québec comme Capitale nationale du Québec, la Commission poursuivra en 2001-2002 ses interventions visant la connaissance de la réalité institutionnelle et socioéconomique de la Capitale nationale. Elle continuera également à donner des avis au gouvernement sur tout ce qui concerne l'aménagement de la Capitale nationale et l'industrie gouvernementale.

LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES PAR PROGRAMMES

	2001-2002		2000-2001	
	BUDGET DE DÉPENSES (000 $) (1)	VARIATION (000 $) (2)=(1)-(3)	BUDGET DE DÉPENSES (000 $) (3)	DÉPENSE PROBABLE (000 $) (4)
1. Protection de l'environnement	161 198,0	21 549,0	139 649,0	143 782,8
2. Bureau d'audiences publiques sur l'environnement	4 476,6	80,6	4 396,0	5 096,0
3. Développement de la Capitale nationale	28 303,1	(15 050,0)	43 353,1	43 353,1
4. Régie des installations olympiques	—	(42 675,7)	42 675,7	42 675,7
Total	193 977,7	(36 096,1)	230 073,8	234 907,6
Effectif (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	1 788	—	1 788	—

Le budget de dépenses 2001-2002 du ministère de l'Environnement inclut les *programmes du Développement de la Capitale nationale et de la Régie des installations olympiques* et s'établit à 194,0 M$. La variation par rapport à 2000-2001 s'explique par une augmentation de 21,6 M$ au chapitre de la protection de l'environnement, combinée à la non-récurrence de certaines dépenses encourues en 2000-2001 par la Régie des installations olympiques et pour le développement de la Capitale nationale.

Programme 1 : Protection de l'environnement

Ce programme vise à assurer, dans une perspective de développement durable, la protection de l'environnement par l'élaboration et la mise en oeuvre de politiques et programmes ayant comme objectif la prévention, la réduction ou la suppression de la contamination de l'eau, du sol et de l'air, la restauration des sites et la protection des milieux et des ressources.

L'augmentation des crédits de 21,6 M$ à ce programme s'explique essentiellement par trois facteurs : un ajout de l'ordre de 17,4 M$ afin de donner suite aux décisions gouvernementales prises récemment en matière d'environnement dans les domaines de la gestion de l'eau, de la gestion du domaine agricole, de la gestion des matières résiduelles, de la protection des sols, des changements climatiques, de la gestion des barrages et de l'aide à la recherche et au développement en environnement; un ajout totalisant 4,2 M$ pour tenir compte de facteurs de croissance des coûts tels que l'indexation des dépenses salariales et des autres dépenses de fonctionnement.

Programme 2 : Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement intervient principalement dans le cadre du processus d'examen et d'évaluation des impacts des projets de développement sur l'environnement par la tenue de séances de consultation et d'information de la population. Les crédits en 2001-2002 sont du même ordre que ceux de l'année précédente.

Programme 3 : Développement de la Capitale nationale

Ce programme vise le soutien et la promotion de la région de la Capitale nationale, la mise en valeur de ses sites, ses monuments et ses activités ainsi que le développement et la diversification de ses assises économiques. Il se divise en deux éléments distincts :

— La Commission de la capitale nationale du Québec, qui intervient en partenariat avec divers organismes engagés dans l'amélioration du paysage de la Capitale nationale et qui oeuvre à la consolidation du statut de la Capitale nationale et à son rayonnement.

— Le soutien au développement de la région de la Capitale nationale, assuré par le Bureau de la Capitale nationale, qui contribue à la diversification de l'économie de la région avec le Fonds de diversification de l'économie de la capitale, le Programme de soutien aux activités de la région de la Capitale nationale et le Fonds de promotion et de développement touristique de la région de Québec par voie d'entente avec l'Office de Tourisme et des Congrès de la Communauté urbaine de Québec

L'écart de 15,1 M$ des sommes affectées à ce programme résulte principalement de l'ajout en 2000-2001 de sommes non récurrentes octroyées pour soutenir le développement de la Capitale nationale.

Depuis le 8 mars 2001, l'administration de ce programme incombe au ministre de la Justice et ministre responsable de la Région de la Capitale nationale.

Programme 4 : Régie des installations olympiques

En 2000-2001, les crédits de 42,7 M$ s'expliquent principalement par le paiement des taxes d'eau et de services à la Ville de Montréal pour les années civiles 1999 à 2001. Les autres besoins de la Régie des installations olympiques pour ses exercices financiers 1999-2000 et 2000-2001 ont été pourvus entièrement dans l'exercice 2000-2001 du gouvernement, ce qui explique l'absence de crédit en 2001-2002.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

	2001-2002 (000 $)	2000-2001 (000 $)
Immobilisations	10 250,7	7 470,7
Prêts, Placements et Avances	—	—

En 2001-2002, le budget d'investissements du Ministère de l'environnement s'établit à 10,3 M$, soit une augmentation de 2,8 M$ par rapport au budget d'investissements de 2000-2001. Cette augmentation sera principalement utilisée pour assurer le démarrage des travaux de réfection des barrages publics, dans le cadre de l'application de la nouvelle *Loi sur la sécurité des barrages* (2000, c. 9) adoptée par le gouvernement le 23 mai 2000, la gestion de l'eau et la protection des sols.

FAMILLE, ENFANCE ET CONDITION FÉMININE

LA MISSION ET LES CRÉNEAUX D'ACTIVITÉS

Le Ministère

La mission du ministère de la Famille et de l'Enfance consiste à valoriser la famille et l'enfance et à favoriser leur plein épanouissement. Par ses interventions, il doit faire en sorte que la société accorde une meilleure place aux familles et aux enfants.

Pour accomplir sa mission, le Ministère assume deux grandes responsabilités :

— La coordination interministérielle de la Politique familiale québécoise;

— Le développement et la mise en oeuvre de programmes pour les familles et les enfants.

Le Ministère intervient dans des créneaux d'activités qui concernent le développement de la petite enfance, la conciliation des responsabilités parentales et professionnelles, le soutien à la responsabilité parentale et le soutien financier aux familles.

Actuellement, il est responsable des programmes suivants :

— Les services de garde éducatifs à contribution réduite pour les enfants de moins de cinq ans;

— Les prestations familiales, c'est-à-dire les allocations familiales pour les enfants de moins de 18 ans et les allocations pour enfant handicapé.

En outre, si l'Assemblée nationale adopte le projet de loi proposé, le Ministère assumerait également la responsabilité d'un régime québécois d'assurance parentale.

Les autres organismes

Le Conseil de la famille et de l'enfance a pour mission de conseiller la Ministre et l'ensemble du gouvernement au regard de la famille et de l'enfance et à les accompagner dans le développement de la Politique familiale québécoise. Consultations, études et recherches, production d'avis et de rapports, communications et information marquent les activités principales du Conseil de la famille et de l'enfance. Plus particulièrement, le Conseil doit produire à chaque année un rapport sur la situation et les besoins des familles et des enfants, à la manière d'une vigie permanente.

Pour sa part, le Conseil des aînés et le Secrétariat des aînés ont pour mission de promouvoir les droits des aînés, leurs intérêts et leur participation à la vie collective, tout en conseillant le gouvernement sur les questions qui concernent ces citoyens et citoyennes, notamment quant à la solidarité entre les générations, l'ouverture au pluralisme et le rapprochement interculturel.

Le Conseil du statut de la femme est un organisme gouvernemental de consultation et d'étude créé par le gouvernement du Québec en 1973 pour veiller à la promotion et à la défense du statut et des droits des Québécoises. Il a aussi comme mandat d'informer la population en général sur ces matières. L'action du Conseil du statut de la femme s'ordonne autour de deux grands créneaux d'activités, soit la recherche et le conseil, l'information et la sensibilisation, qui couvrent un large éventail de domaines d'intervention.

Mentionnons, entre autres, la démographie et les rapports sociaux; le travail, la formation, l'économie; la santé et le bien-être; le milieu de vie, le développement local et régional; la politique, l'engagement social.

La mission du Secrétariat à la condition féminine consiste à soutenir le développement et la cohérence des actions gouvernementales en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes. La fonction conseil, conjuguée au développement d'expertise qu'elle implique, est la principale voie par laquelle s'exerce le mandat du Secrétariat à la condition féminine. Ce dernier coordonne également l'activité gouvernementale au soutien de l'égalité entre les femmes et les hommes et représente le Québec sur la scène intergouvernementale canadienne et sur la scène internationale en ces mêmes matières.

LES PRIORITÉS D'ACTION EN 2001-2002

Les choix budgétaires

L'allocation des ressources dans l'ensemble du portefeuille a été faite en fonction des diverses orientations stratégiques et des enjeux qui se dégagent du contexte particulier dans lequel évoluent le Ministère et les divers organismes.

En ce qui concerne les ressources financières du Ministère, elles visent à assurer la poursuite de la mise en place des différentes mesures prévues à la politique familiale. Ces ressources financières sont réparties de façon à assurer le développement prévu de l'offre de services de garde éducatifs de qualité ainsi que le soutien financier aux familles.

Les actions envisagées en 2001-2002 pour atteindre les objectifs fixés au plan stratégique

Le ministère de la Famille et de l'Enfance

Au cours de la prochaine année, le ministère de la Famille et de l'Enfance entend inscrire ses principales activités dans le cadre des orientations définies à sa planification stratégique 2001-2004 et des objectifs qui y sont précisés. Les actions majeures du Ministère, en 2001-2002, se situeront donc dans le contexte des quatre orientations qui suivent.

Orientation 1 : Favoriser le développement de mesures de conciliation des responsabilités parentales et professionnelles qui contribuent au développement des enfants

La problématique de la conciliation des responsabilités parentales et professionnelles touche de plus en plus de familles qui vivent des situations de travail de plus en plus diversifiées. Cette situation devrait s'amplifier au cours des prochaines années. Bien que les conditions permettant de concilier les responsabilités familiales et professionnelles se soient améliorées, des besoins restent à combler.

Pour répondre à ces besoins, le Ministère poursuivra, au cours de la prochaine année, le développement des places à contribution réduite dans les services de garde éducatifs en fonction des objectifs d'accessibilité retenus. De plus, conscient de la diversité des besoins en matière de services de garde éducatifs, le Ministère assurera la poursuite, dans différentes régions, des projets pilotes visant à déterminer la faisabilité et la pertinence d'offrir des services de garde éducatifs diversifiés et selon des horaires non usuels. Enfin, si l'Assemblée nationale adopte le projet de loi sur le régime d'assurance parentale, le Ministère entamera, en 2001-2002, des négociations avec le gouvernement fédéral en vue d'instaurer un régime québécois d'assurance parentale qui couvrira les parents travailleurs, y incluant les travailleurs autonomes.

L'atteinte des résultats eu égard aux objectifs en matière de conciliation des responsabilités parentales et professionnelles se mesurera en fonction :

— Du nombre de places à contribution réduite disponibles à la fin de l'année financière dans les services de garde éducatifs;

— De la cueillette d'information et de la réalisation d'un rapport d'évaluation portant sur les projets pilotes de services de garde éducatifs;

— De la conclusion d'une entente avec le gouvernement fédéral concernant le régime d'assurance parentale.

Orientation 2 : Soutenir, en concertation avec les partenaires, les parents et les enfants en favorisant l'offre de services intégrés, adaptés et axés sur la prévention

Plusieurs intervenants gouvernementaux et non gouvernementaux tels que les organismes communautaires intervenant auprès des familles oeuvrent déjà à soutenir les parents dans leurs responsabilités parentales, à prévenir ou à contrer les problèmes qu'ils vivent ou à répondre à leurs besoins particuliers. Cependant, aucun intervenant ne peut prétendre y arriver à lui seul. Les services doivent être non seulement adaptés aux besoins de la clientèle et axés sur la prévention mais aussi intégrés de manière à offrir une chaîne continue, cohérente et complémentaire de services. Une telle approche nécessite assurément la concertation des efforts des partenaires impliqués.

Dans un tel contexte, le Ministère a pour objectif de favoriser la mise en place de services de garde éducatifs qui favorisent la stimulation précoce et le dépistage de problèmes dès la petite enfance; ces services contribuent au développement des enfants tout en limitant les effets négatifs des situations à risque qu'ils peuvent vivre. Le Ministère accorde déjà une aide financière additionnelle aux services de garde éducatifs qui accueillent des enfants handicapés ou issus de milieux défavorisés et maintiendra cette approche en 2001-2002. En outre, le Ministère veut ajouter 1 500 places en services de garde éducatifs pour accueillir les enfants ayant des besoins spécifiques ou vivant des difficultés particulières au cours de la prochaine année.

Puisque les familles, les parents et les enfants sont d'abord rejoints dans leur communauté, la concertation locale constitue donc le premier niveau d'intervention. À cet égard, de nombreux centres de la petite enfance ont amorcé des partenariats avec des organismes du milieu. Le Ministère poursuivra, en 2001-2002, le soutien accordé aux centres de la petite enfance dans leurs actions de concertation afin d'augmenter l'offre de services intégrés et adaptés aux enfants ayant des besoins spécifiques ou qui se retrouvent dans des situations particulières.

Au cours de la prochaine année, le Ministère maintiendra son programme de subvention destiné aux organismes communautaires intervenant auprès des familles afin de soutenir des projets d'intervention auprès des familles et des enfants. Le Ministère mettra également en place en concertation avec différents partenaires, notamment les organismes communautaires intervenant auprès des familles et les partenaires municipaux, un plan d'intervention pour le soutien au rôle parental.

L'atteinte des résultats eu égard aux objectifs reliés à une offre, en concertation avec les partenaires, de services intégrés, adaptés et axés sur la prévention pourra se mesurer en fonction :

— Du nombre d'enfants ayant des besoins spécifiques accueillis, en 2001-2002, dans les services de garde éducatifs;

— Du nombre d'ententes entre les centres de la petite enfance et des organismes du milieu;

— Du nombre de parents rejoints et du nombre de projets démarrés dans le cadre du plan d'intervention pour le soutien au rôle parental.

Orientation 3 : Soutenir financièrement les familles, particulièrement celles à faible revenu

Le Ministère continue à soutenir financièrement les familles. Ainsi, par son programme de prestations familiales, il verse directement une allocation aux familles à faible revenu et une allocation aux familles qui ont un enfant handicapé. De plus, par son programme de subvention aux services de garde éducatifs permettant une contribution réduite aux parents et en assurant des services gratuits pour une durée de 23 h 30 par semaine aux bénéficiaires de l'aide de dernier recours, le Ministère contribue à l'égalité des chances tout en favorisant le développement des enfants. Le projet de mise en place d'un régime québécois d'assurance parentale constituera une mesure additionnelle de soutien financier aux familles. À ces actions du Ministère, viennent s'ajouter différentes autres mesures budgétaires et fiscales du Québec ainsi que la prestation fiscale canadienne pour enfant.

Il importe que l'ensemble des mesures de soutien financier aux familles demeurent adaptées à l'évolution des besoins des familles et des enfants, cohérentes dans l'ensemble des interventions gouvernementales et inscrites à l'intérieur du cadre financier du gouvernement du Québec. Le Ministère entend donc, en 2001-2002, faire le suivi des mesures et programmes de soutien financier aux familles pour leurs enfants en vue d'assurer leur cohérence, leur efficacité et leur efficience.

Orientation 4 : Se rapprocher de la clientèle et renforcer les liens avec les partenaires

Pour se rapprocher davantage de sa clientèle, mieux la desservir et renforcer ses liens avec les partenaires, le Ministère déconcentrera ses services à la clientèle en matière de services de garde éducatifs qui étaient jusqu'à maintenant centralisés à Montréal. Dans un premier temps, il compte ainsi ouvrir deux nouveaux bureaux, en 2001-2002.

Le rythme de croissance des services de garde éducatifs exige que le Ministère consolide le développement de ses services et qu'il adapte ses outils de travail à son évolution. À cet égard, il poursuivra, en 2001-2002, le développement d'un système qui intégrera les fonctions reliées aux services de garde éducatifs et travaillera à la mise en place d'une inforoute pour donner accès à des services en ligne aux clientèles. De manière générale, le Ministère veut également mieux informer la population, sa clientèle et ses partenaires sur ses services et ses programmes par le biais, notamment, des nouvelles technologies de l'information. La déclaration de services aux citoyens du Ministère fera état des objectifs particuliers dans ce domaine.

Eu égard aux actions ci-haut mentionnées, le Ministère entend évaluer l'atteinte des résultats en 2001-2002 en fonction :

— Du nombre de bureaux ouverts en région;

— Du rythme d'implantation des nouvelles technologies et des services en ligne afférents.

Le Conseil de la famille et de l'enfance

En ce qui concerne le Conseil de la famille et de l'enfance les orientations retenues dans le cadre de sa planification stratégique 1999-2002 sont les suivantes :

— Développer une vision prospective de la famille et du soutien à accorder à la famille et aux enfants;

— Développer des liens de collaboration et de partenariat;

— Maximiser le rayonnement du Conseil de la famille et de l'enfance;

— Consolider la permanence du Conseil de la famille et de l'enfance.

Eu égard aux priorités d'action en 2001-2002, le Conseil de la famille et de l'enfance produira son rapport sur la situation et les besoins des familles et des enfants en particularisant la situation des familles qui ont des adolescents. Il poursuivra la démarche amorcée en 2000-2001, sous la forme d'un colloque d'envergure, par la publication des actes de ce colloque et l'élaboration d'un avis portant sur la démographie et la famille. Enfin, le Conseil de la famille et de l'enfance développera ses activités de consultation, de présence publique et de communication.

LE SECRÉTARIAT AUX AÎNÉS

Orientation : Répondre aux besoins des personnes âgées		
Axe d'intervention	**Objectif et indicateur**	**Action**
La concertation avec les partenaires gouvernementaux et les groupes d'aînés	Élaborer le plan d'action triennal 2001-2004 sur la prise en considération des besoins des personnes âgées. Indicateur : Plan d'action 2001-2004 déposé	Production du plan d'action triennal 2001-2004

LE CONSEIL DES AÎNÉS

Orientation : Accentuer les moyens de sensibilisation des ministères et organismes gouvernementaux concernant l'amélioration de la qualité de vie des aînés		
Axe d'intervention	**Objectif et indicateur**	**Actions**
Les comités de travail, les avis, les recommandations et les prises de position eu égard aux aînés	S'impliquer dans divers dossiers touchant les aînés. Indicateur : Élaboration et transmission des documents de réalisation des actions identifiées	Préparation des avis traitant des divers enjeux touchant « Le travailleur âgé et la prise de la retraite » ainsi que « Les services de soutien dans la communauté et la participation des aidants proches ». Élaboration d'un état de situation concernant « Les diverses contributions des aînés dans la famille et la communauté » (bénévolat et autres formes de participation des aînés).

LE CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME

Orientation 1: Examiner les impacts des changements démographiques sur les conditions de vie des femmes		
Axe d'intervention	**Objectif et indicateur**	**Actions**
La connaissance élargie des réalités des femmes et la diffusion de celles-ci	Documenter et faire connaître les diverses réalités des femmes en vue d'une meilleure prise en compte de leurs besoins.	Poursuivre la réalisation des avis régionaux sur la situation des femmes. Examiner la situation des femmes seules. Produire un portrait de la situation des jeunes femmes de 15 à 30 ans. Identifier des indicateurs montrant l'évolution de la situation des femmes au Québec. Améliorer l'accessibilité aux données statistiques sur les femmes.

Orientation 2 : Favoriser l'amélioration de la situation économique des femmes		
Axe d'intervention	**Objectif et indicateur**	**Actions**
La connaissance des conditions de travail pour les femmes et la diffusion de celles-ci	Conseiller le gouvernement et informer la population quant à l'amélioration de l'accessibilité au marché du travail pour les femmes et de leurs conditions de travail.	Amorcer une étude sur les problématiques maternité-études et maternité-travail. Documenter la problématique « Femmes et transport ». Analyser les programmes d'Emploi-Québec afin d'évaluer l'accessibilité des femmes aux formations qualifiantes. Sensibiliser les entreprises à la conciliation travail-famille.
	Illustrer les divers aspects de la situation économique des femmes en vue de proposer des avenues qui en permettent l'amélioration.	Parfaire nos connaissances sur la mondialisation et ses impacts sur les femmes. Conseiller le gouvernement dans le cadre de sa stratégie globale de lutte contre la pauvreté. Assurer un suivi au regard des lois du travail. Conseiller les instances régionales à propos des mesures à prendre pour soutenir les femmes entrepreneures.

Orientation 3 : Participer à l'amélioration de la santé et du bien-être des femmes		
Axe d'intervention	**Objectif et indicateur**	**Actions**
La connaissance élargie des diverses réalités des femmes en matière de santé et de bien-être et la diffusion de celles-ci	Faire connaître les préoccupations et les besoins des femmes en matière de santé, de violence et d'environnement afin que les politiques et programmes en ces matières soient mieux adaptés à leurs réalités.	Amorcer une réflexion sur la prostitution. Intervenir dans les divers débats entourant la santé et analyser leurs impacts sur les femmes. Amorcer une sensibilisation aux enjeux de l'environnement pour les femmes. Produire un guide sur les femmes et la santé rassemblant des informations concrètes, des droits et des ressources.

Orientation 4 : Favoriser la place des femmes dans les lieux de pouvoir et leur participation de citoyenne		
Axe d'intervention	**Objectif et indicateur**	**Actions**
La sensibilisation des femmes à l'importance d'occuper les lieux de pouvoir	Déterminer divers moyens de favoriser l'accès des femmes au pouvoir et leur participation de citoyenne dans un objectif d'égalité et pour une meilleure prise en considération de leurs besoins et de leurs visions dans les lieux de décision.	Répertorier des moyens susceptibles de faciliter la participation des femmes au pouvoir. Étudier les expériences de parité dans le monde. Sensibiliser et préparer les femmes, particulièrement les jeunes, à l'importance d'occuper les lieux de pouvoir.

LE SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE

Orientation : Consolider l'intervention du gouvernement du Québec visant l'égalité entre les femmes et les hommes		
Axe d'intervention	**Objectif et indicateur**	**Actions**
L'actualisation des orientations du gouvernement en vue d'une véritable égalité entre les femmes et les hommes	Mettre au point les indicateurs pour mesurer la progression vers l'égalité en vue de la production d'un bilan. Établir la stratégie et la chronologie des opérations requises pour la réalisation du bilan et la préparation de nouvelles orientations gouvernementales à l'horizon 2003.	Soumettre les indicateurs à l'approbation de la ministre responsable de la Condition féminine en décembre 2001. Soumettre le cheminement critique à la ministre responsable de la Condition féminine avant avril 2002.
L'instauration de l'analyse différenciée selon les sexes (ADS) au gouvernement du Québec	Sensibiliser à l'ADS le personnel et les autorités de la fonction publique. Soutenir les ministères et organismes qui expérimentent des projets pilotes.	Mettre au point un outil de sensibilisation, tenir des séances de présentation aux ministères et organismes; publier des articles dans les moyens de communication internes des ministères et organismes. Développer et adapter les outils de support requis pour la pratique de l'ADS; assister les ministères et organismes pour l'orientation ou la conduite de leur projet-pilote, selon les besoins exprimés.

L'ÉVALUATION DE PROGRAMME

Pour l'année financière 2001-2002, différents travaux d'évaluation seront réalisés.

Programme : Services de garde éducatifs

Un rapport présentant l'analyse des résultats d'une vaste enquête sur les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde éducatifs devrait être produit au cours de l'automne 2001. L'enquête antérieure à cette dernière a permis de réévaluer les besoins en termes de places et de faire ressortir des attentes à l'égard des services de garde éducatifs à horaires non usuels. À la suite des conclusions du rapport, le Ministère a révisé son plan de développement et réalise actuellement des projets pilotes expérimentant des horaires non usuels auprès d'un certain nombre de services de garde éducatifs. Le rapport d'évaluation de ces projets pilotes sera déposé au printemps 2002.

Le Ministère produira au cours de l'exercice financier 2001-2002, en collaboration avec l'Institut de la statistique du Québec, un profil socio-économique des parents qui bénéficient des services de garde éducatifs et de ceux qui ne les utilisent pas. Il préparera également un plan de travail pour évaluer les impacts du programme éducatif sur le développement global des enfants.

Programme : Prestations familiales

En ce qui concerne le programme de *Prestations familiales*, le Ministère, en collaboration avec la Régie des rentes du Québec, procédera à son évaluation. Le rapport final devra être déposé à l'Assemblée nationale au plus tard le 19 juin 2002, tel que stipulé par l'article 79 de la *Loi sur les prestations familiales* (L.R.Q., c. P-19.1.)

Programme : Condition féminine

Le Secrétariat à la condition féminine administre le programme « À égalité pour décider » depuis deux ans. Un bilan annuel est produit. Une évaluation globale sera réalisée après la cinquième année, soit en 2004.

Le Conseil du statut de la femme a procédé au cours des deux dernières années à la mise en place et à la bonification d'un système de mesure continue afin d'évaluer l'efficacité de ses initiatives et de mesurer la satisfaction de ses clientèles gouvernementales ou individuelles au regard de certains de ses produits. Au cours de la prochaine année, il entend amorcer certaines réflexions et analyses portant principalement sur la problématique maternité-études et maternité-travail, l'accessibilité des femmes aux programmes d'Emploi-Québec de formation qualifiante, l'impact de la mondialisation sur les femmes, la prostitution ainsi que l'accessibilité des femmes au pouvoir.

Le Conseil du statut de la femme veut améliorer ses indicateurs de mesure des résultats, conçus pour suivre l'évolution à court et à moyen terme de ses principaux produits, afin de faire les ajustements nécessaires, le cas échéant. Le Conseil raffinera au cours des quatre prochaines années ses méthodes d'évaluation quantitative et procédera à des évaluations qualitatives, notamment pour ses avis et recherches.

LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES PAR PROGRAMMES

	2001-2002		2000-2001	
	BUDGET DE DÉPENSES (000 $) (1)	VARIATION (000 $) (2)=(1)-(3)	BUDGET DE DÉPENSES (000 $) (3)	DÉPENSE PROBABLE (000 $) (4)
1. Planification, recherche et administration	40 208,9	5 917,0	34 291,9	33 362,9
2. Services à la famille et à l'enfance	1 024 438,6	177 146,6	847 292,0	817 642,0 [1]
3. Prestations familiales	603 890,0	(61 740,0)	665 630,0	676 701,0 [1]
4. Organismes-conseils	2 019,9	191,3	1 828,6	1 828,6
5. Condition féminine	7 092,4	113,4	6 979,0	6 921,5
Total	1 677 649,8	121 628,3	1 556 021,5	1 536 456,0

[1] Un redressement a été effectué afin de présenter la dépense probable 2000-2001 sur la même base qu'en 2001-2002. Ce redressement entraîne une hausse de la dépense probable de 43,4 M$ en 2000-2001 au portefeuille « Famille, Enfance et Condition féminine » vu que la politique familiale a pour effet de remplacer graduellement certaines mesures auparavant comptabilisées en déduction des revenus.

Le budget de dépenses du portefeuille Famille, Enfance et Condition féminine atteint, en 2001-2002, 1 677,6 M$, en hausse de 121,6 M$ ou 7,8 % par rapport à l'exercice financier 2000-2001. L'allocation de ressources pour le portefeuille Famille, Enfance et Condition féminine reflète les priorités gouvernementales définies à la politique familiale et vise le mieux-être des enfants et des familles.

L'augmentation des dépenses prévues s'explique principalement par la poursuite du développement de places à contribution réduite pour les services de garde éducatifs à la petite enfance, l'impact des ajustements au programme des prestations familiales, ainsi que par l'ajout de personnel au Ministère et au Conseil de la famille et de l'enfance.

Programme 1 : Planification, recherche et administration

Ce programme vise à assurer, d'une part, la réalisation de recherches, l'élaboration et l'évaluation de politiques favorables à l'épanouissement des familles et des enfants en concertation avec les ministères et organismes gouvernementaux et, d'autre part, l'administration et le développement des services de garde éducatifs à la famille et à l'enfance. Ce programme inclut également les coûts administratifs du Ministère.

L'ajout d'effectifs, autorisé par le Conseil du trésor au cours de l'exercice financier 2000-2001, explique l'essentiel de l'écart budgétaire entre les deux années financières.

Programme 2 : Services à la famille et à l'enfance

Ce programme vise d'une part, à développer et à favoriser l'accès à des services de garde éducatifs de qualité et, d'autre part, à soutenir financièrement les associations et les regroupements de services de garde ainsi que les organismes familiaux et communautaires ayant des intérêts en matière de famille et d'enfance.

Pour 2001-2002, l'augmentation de la capacité d'accueil du réseau des services de garde éducatifs par le développement de nouvelles places dans les centres de la petite enfance et les garderies, l'annualisation de la mise en place du programme de places à contribution réduite pour les enfants de moins de 24 mois ainsi que la poursuite du redressement de la rémunération du personnel et des responsables des services de garde éducatifs expliquent principalement l'augmentation des dépenses prévues.

Programme 3 : Prestations familiales

Ce programme vise à permettre le versement des prestations familiales comprenant l'allocation familiale et l'allocation pour enfant handicapé. Il inclut également les coûts de gestion et d'administration de ce programme.

La baisse des dépenses dans ce programme reflète les ajustements apportés aux montants versés à la suite notamment, de l'annualisation de la récupération effectuée en juillet 2000 résultant de la hausse de la prestation fiscale canadienne pour enfants et de l'amélioration des revenus familiaux considérés dans le calcul de l'allocation familiale.

Programme 4 : Organismes-conseils

Ce programme vise à assurer le fonctionnement du Conseil de la famille et de l'enfance dont le rôle principal consiste à donner des avis à la Ministre sur toute question relative à la famille et à l'enfance, à la demande de la Ministre ou de sa propre initiative.

Ce programme inclut également le Conseil des aînés et le Secrétariat aux aînés dont les mandats permettent d'obtenir un éclairage sur les besoins des personnes aînées du Québec, de définir des orientations à cet égard, d'identifier et de favoriser la mise en oeuvre d'actions significatives et structurantes, de même que de projets mobilisateurs sectoriels ou multisectoriels devant être inclus dans le plan d'action gouvernemental pour cette clientèle.

L'ajout d'effectifs au Conseil de la famille et de l'enfance, autorisé par le Conseil du trésor au cours de l'exercice financier 2000-2001, explique l'essentiel de l'écart budgétaire entre les deux années financières.

Programme 5 : Condition féminine

Ce programme vise à promouvoir l'égalité et le respect des droits et du statut des femmes. Il vise également à assurer la coordination et le développement des politiques et activités gouvernementales en matière de condition féminine. Il regroupe le Secrétariat à la condition féminine de même que le Conseil du statut de la femme. Le budget de dépenses de ce programme est semblable à celui de l'an dernier.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

	2001-2002 (000 $)	2000-2001 (000 $)
Immobilisations	3 427,0	1 988,5
Prêts, Placements et Avances	2,0	2,0

L'investissement en immobilisations en 2001-2002 servira principalement au développement et à la mise à niveau des systèmes informatiques pour supporter les éléments de la politique familiale ainsi que le développement de systèmes de gestion documentaire et de télécommunications.

FAUNE ET PARCS

LA MISSION ET LES CRÉNEAUX D'ACTIVITÉS

La Société a pour mission, dans une perspective de développement durable et harmonieux sur les plans culturel, social, économique et régional, de s'assurer de la conservation et de la mise en valeur de la faune et de son habitat; elle doit s'assurer également, dans la même perspective, du développement et de la gestion des parcs à des fins de conservation, d'éducation ou de pratiques d'activités récréatives.

Pour l'accomplissement de sa mission, la Société exerce les différentes fonctions suivantes dont la nature même induit les champs d'activités qui sont les siens :

— En matière de faune, d'habitats et de parcs, proposer au ministre des politiques, en assurer la mise en oeuvre et en coordonner l'exécution;

— Dans le domaine de la faune, assurer la gestion des activités d'exploitation, notamment en ce qui a trait à l'élaboration et à l'application des normes s'y rattachant et à l'émission d'autorisations, de permis et de baux de droits exclusifs;

— Concernant les parcs, administrer les territoires délimités, notamment en ce qui a trait aux autorisations et permis;

— Quant au patrimoine faunique et naturel, assurer une surveillance adéquate et le contrôle de l'utilisation;

— Pour ce qui concerne la gestion et le développement de la faune et des habitats de même qu'en matière de développement et de gestion des parcs, assurer un rôle de concertation et de coordination avec les partenaires et les intervenants des milieux intéressés;

— Relativement à la gestion de la ressource forestière, participer à des activités de concertation.

LES PRIORITÉS D'ACTION EN 2001-2002

La Société réalise une grande variété d'activités opérationnelles récurrentes dans le cadre de ses mandats et fonctions de régulation, d'élaboration de politiques et d'administration de programmes. Bien qu'elles soient fondamentales à l'exercice plein et entier de la mission de la Société et accaparent une proportion significative des ressources à sa disposition, ces activités ne requièrent pas, au-delà des contrôles de gestion habituels, de suivi particulier.

Compte tenu qu'elles constituent des initiatives particulières découlant des orientations stratégiques privilégiées par la Société pour l'horizon 2001-2004, les priorités d'action 2001-2002 nécessitent une attention spéciale au cours de la prochaine année afin d'assurer la réalisation des objectifs que s'est fixée la Société de même que les priorités du gouvernement. Par contre, le fait de désigner certaines initiatives comme priorités d'action ne signifie pas que les activités régulières sont moins importantes. Cela traduit en fait les décisions qu'il a fallu prendre afin de satisfaire aux engagements de la Société dans les secteurs qu'elles considèrent impératifs à l'accomplissement de sa mission au cours des prochaines années.

Tel qu'en fait foi le plan stratégique de la Société, cinq grandes orientations ont été identifiées. Sommairement, elles concernent la protection des milieux de vie et des habitats, la conservation des espèces, la mise en valeur durable de la faune, le développement des parcs et la gestion efficace des activités. Globalement, elles traduisent une volonté d'opérer certains virages vers des cibles d'action porteuses de retombées significatives pour la faune, ses habitats et les parcs. Ces principaux virages sont :

— En matière de mise en valeur, la Société prône une approche orientée vers la maximisation de l'activité économique des régions, en concertation avec les mandataires, les partenaires et les acteurs régionaux et ce, dans une perspective de développement durable. La Société accompagnera la croissance des activités sans prélèvement et favorisera la stimulation de la demande. Pour ce faire, elle visera l'amélioration des produits, des services et de l'accessibilité physique et la simplification réglementaire de même qu'elle recherchera le maintien de la pratique des activités de chasse et de pêche à son niveau actuel. Parmi les mesures les plus significatives à cet égard, signalons la mise en place d'un programme d'emploi pour les jeunes de l'ordre de 8,0 M$ et l'élaboration de plans de développement régionaux;

— La Société tient à affirmer que sa responsabilité de conservation est à la base même de son action. Toutefois, force est de constater qu'aujourd'hui, les menaces les plus graves envers la faune s'exercent beaucoup plus sur les milieux de vie de la faune que sur les espèces elles-mêmes. Il serait donc aléatoire à long terme de gérer uniquement les prélèvements ou la conservation des espèces sans se préoccuper de la situation des habitats et des milieux de vie qui supportent la faune, sa survie et son développement. Ce choix à l'égard des milieux de vie et des habitats implique une gestion intégrée des ressources. En effet, alors que la gestion des prélèvements concerne un nombre limité d'intervenants et repose essentiellement sur une approche réglementaire, la gestion des milieux de vie est le fait de plusieurs gestionnaires et de différents exploitants des ressources en milieu naturel. Elle ne peut être fructueuse à terme, que dans une dynamique de concertation, autour des principes de la gestion intégrée des ressources. Cette voie apparaît la plus efficace pour l'avenir. La priorité va :

  - au développement et à la mise en place d'une politique de gestion intégrée des ressources, notamment dans le cadre de l'actuelle révision du régime forestier québécois;

  - malgré le constat que les menaces les plus graves envers la faune s'exercent beaucoup plus sur les milieux de vie que sur les espèces elles-mêmes, il n'en demeure pas moins que les espèces doivent continuer à faire l'objet d'une gestion efficace. Ainsi, des efforts particuliers porteront sur les espèces menacées et sur la lutte au braconnage lourd;

— Dans le domaine des parcs, la mise en valeur de ces milieux doit se faire dans le respect de l'objectif de conservation mais en intégrant aussi les activités récréatives ou autres, compatibles avec cet objectif de conservation. Le réseau de parcs québécois doit offrir une variété d'expériences nature s'appuyant sur différents paramètres tels la capacité de support du territoire concerné, ses caractéristiques intrinsèques, son degré d'accessibilité et le niveau des services et d'équipements qui y sont offerts. L'objectif de la Société vise le développement du réseau de parcs et d'aires protégées. Il prendra en compte des préoccupations de représentativité, de conservation, d'intégrité écologique et de diversité. De plus, il importe de moderniser et d'adapter la gestion des parcs en considérant la délégation de gestion et la sensibilité de la clientèle à l'égard de la gestion du milieu naturel. Les priorités de la Société concernent :

  - le développement des parcs et des aires protégées au Québec;

- la modernisation de la gestion des parcs par une refonte globale de la politique sur les parcs, du cadre législatif et réglementaire, des plans directeurs et de l'encadrement de la gestion déléguée;

— Enfin, il convient de rappeler que tous les secteurs d'activités de la Société sont interpellés par la nécessité de réaliser un virage incontournable, soit celui de la prise en compte de la dimension autochtone découlant des dispositions constitutionnelles et législatives ou de la reconnaissance juridique de certains droits ancestraux. Les revendications qui en découlent doivent être prises en considération dans la gestion du territoire et exigent diverses adaptations, parfois réglementaires, pour la pratique des activités sous la juridiction du Québec. Sachant toute l'importance que la faune et les aires protégées représentent pour les communautés autochtones, autant pour des questions de mode de vie traditionnelle que pour des considérations de développement économique, il va sans dire que cette dimension constitue une zone d'intérêt particulière pour la Société et ce, en lien avec les orientations gouvernementales actuelles.

Ces priorités d'action 2001-2002 prennent appui sur une évaluation rigoureuse des programmes et une analyse de l'environnement de la Société dont les éléments les plus significatifs sont :

— Les répercussions des décisions internationales auxquelles adhère le Québec;

— La nécessité d'une approche de gestion mieux intégrée;

— Les conséquences intergénérationnelles du développement;

— Les modifications dans l'offre et la demande d'activités reliées à la nature;

— La volonté régionale de se prendre en main;

— La dimension autochtone;

— La dynamique de la délégation de la gestion.

Elles entraînent également des conséquences sur certains des programmes actuels qui devront être revus à la lumière des nouvelles cibles d'action identifiées, tel qu'en témoigne la section « Évaluation de programme » ci-après.

Les choix budgétaires

Au chapitre des catégories de dépenses, il convient de noter que la rémunération en accapare plus de 50 % alors que les dépenses de fonctionnement et celles de transfert se partagent pour moitié-moitié l'autre 50 %. Vu sous l'angle des quatre éléments du programme « Faune et parcs », le développement et l'aménagement de la faune ainsi que la planification et le développement des parcs représentent chacun environ 30 % du budget. La protection de la faune en accapare 33 % alors que le solde, soit 7 % environ, va à la Direction de la Société.

Globalement, la Société a réalisé, dans le cadre de sa planification stratégique, un travail de recentrage de ses activités vers les priorités d'action 2001-2002 qui ont été identifiées. Il en résulte des allocations budgétaires qui visent à consolider les actions de la Société autour de ces priorités.

Conséquemment, les ressources estimées pour la réalisation des nouvelles priorités constituent un peu moins de 20 % du budget total, soit un montant d'environ 18,0 M$. De ce dernier montant, une proportion d'environ 54 % est dédiée à la mise en valeur de la faune (orientation 3), 30 % va à la conservation des habitats et des espèces (orientations 1 et 2), 10 % au développement des parcs (orientation 4) et 6 % à la modernisation de la gestion (orientation 5).

Cela dit, il convient de préciser qu'une proportion importante des activités de la Société s'inscrit de façon récurrente dans chacune de ces orientations. Ces activités représentent 70 % du budget total, soit plus de 70,0 M$. Le solde de 10 % du budget, soit un peu plus de 10,0 M$ est consacré à différentes fonctions de support administratif qui sont non seulement rattachées auprès de la Direction de la Société, mais aussi réparties au sein de ses trois vice-présidences.

Par ailleurs, pour la deuxième année consécutive, des investissements sont prévus. En effet, la Société versera à la SÉPAQ un montant de l'ordre de 11,3 M$ aux fins d'investissements dans les parcs et les réserves fauniques de même que les équipements qu'on y retrouve. Ces investissements découlent d'une décision gouvernementale d'attribuer 30,0 M$ pour trois ans à ces projets, dont environ 16,0 M$ ont été déboursés en 2000-2001.

Les actions envisagées en 2001-2002 pour atteindre les objectifs fixés au plan stratégique

Les actions envisagées, qui sont énumérées ci-après, suivent l'ordre numérique des orientations du plan stratégique 2001-2004. Cette séquence de présentation ne reflète pas nécessairement l'ordre des priorités d'action 2001-2002 ci-dessus mentionné.

ORIENTATION 1 : En matière de conservation, la priorité de la Société ira à la conservation des milieux de vie de la faune dans les secteurs forestiers et aussi agricoles		
Objectifs	**Indicateurs**	**Actions**
D'ici septembre 2002, doter la Société d'une politique de gestion intégrée des ressources touchant les milieux forestiers, agricoles et aquatiques et ce, en concertation avec les différents ministères impliqués.	Indicateur : Dépôt d'un projet de politique en matière de milieu forestier	Débuter la consultation sur le projet de politique.
D'ici septembre 2003, former des relayeurs régionaux, municipaux et locaux sur l'intégration des besoins de la faune en milieu agricole, afin de soutenir leur démarche conseil auprès des agriculteurs.	Indicateurs : Plan de formation et nombre de personnes formées à l'interne	Former le personnel de la Société en région.
Susciter et supporter la réalisation d'ici mars 2004 de six projets pilotes de restauration d'habitats en milieu agricole.	Indicateur : Projet de programme prêt pour approbation	Compléter le travail préparatoire et les études nécessaires à un programme de la Société.

ORIENTATION 1 : En matière de conservation, la priorité de la Société ira à la conservation des milieux de vie de la faune dans les secteurs forestiers et aussi agricoles		
Objectifs	**Indicateurs**	**Actions**
S'assurer, avec ses partenaires, de la réalisation de plans de gestion intégrée des ressources pour 3 réserves fauniques, 3 zecs et 3 pourvoiries et s'assurer de la mise oeuvre de ces plans dans au moins 3 de ces 9 territoires d'ici mars 2004.	Indicateur : Nombre de plans de gestion intégrée des ressources complétées	Compléter les plans de gestion intégrée des ressources pour deux territoires.
D'ici mai 2001, faire le bilan de l'application réglementaire en matière de conservation des habitats fauniques (réf. Chapitre IV de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* L.R.Q., c. C-61.1) et développer une stratégie d'intervention en ce domaine.	Indicateur : Plan de mise en oeuvre adopté	Compléter un plan de mise en oeuvre d'une stratégie d'intervention adaptée.
Dès 2001-2002, accroître l'efficacité opérationnelle et concertée de la Société dans les causes de dégradation d'habitats fauniques.	Indicateurs : Nombre de causes produites, nombre de causes gagnées, nombre de milieux dégradés, nombre de milieux restaurés	Compléter un plan de mise en oeuvre d'une stratégie d'intervention adaptée.

ORIENTATION 2 : En ce qui concerne les espèces, les efforts seront intensifiés sur les espèces à statut précaire et sur le contrôle du prélèvement des ressources fauniques		
Objectifs	**Indicateurs**	**Actions**
D'ici mars 2004, augmenter l'efficacité des activités reliées aux démantèlements de réseaux ou de groupes pratiquant le braconnage organisé.	Indicateurs : Nombre de groupes démantelés et nombre de personnes inculpées	Déterminer et mettre en application de nouvelles façons de faire basées sur des processus de travail renouvelés.
Revoir l'encadrement des activités déléguées en matière de protection, en définissant les objectifs, les mécanismes de suivi, de contrôle et de reddition de comptes, d'ici mars 2002, en collaboration avec les mandataires.	Indicateurs : Nouveau cadre de gestion et nombre de protocoles de partenariat conclu	Compléter l'examen du système actuel et déterminer les nouveaux paramètres à privilégier.

ORIENTATION 2 : En ce qui concerne les espèces, les efforts seront intensifiés sur les espèces à statut précaire et sur le contrôle du prélèvement des ressources fauniques		
Objectifs	**Indicateurs**	**Actions**
Pour les pratiques de braconnage les plus dommageables pour la faune, augmenter de 10 % les efforts de détection des délits par les agents de conservation et augmenter de 10 % les efforts de prévention et d'éducation.	Indicateurs : Nombre d'activités de détection, nombre d'infractions décernées, nombre d'activités en éducation et prévention	Pour chaque région, améliorer les cibles d'intervention, les procédures de travail ainsi que les outils et développer les plans d'action.
D'ici mars 2002, réévaluer l'action de la Société en matière d'éducation, d'information et de sensibilisation et proposer un plan d'action, en concertation avec les partenaires.	Indicateurs : Bilan ou rapport, plan d'action approuvé	Réaliser l'examen complet de la question et faire adopter un plan d'action concret.

ORIENTATION 3 : La mise en valeur de la faune sera optimisée dans une perspective de développement durable de façon à favoriser le développement économique régional		
Objectifs	**Indicateurs**	**Actions**
D'ici mars 2004, réviser tous les plans de gestion de la grande faune et compléter celui du petit gibier.	Indicateur : Nombre de plans approuvés et publiés	Réviser le plan du cerf de Virginie et compléter ceux du caribou et du petit gibier.
D'ici octobre 2001, compléter pour chacune des régions administratives, un plan de développement régional de la ressource faunique basé sur la mise en valeur de la faune, de leurs habitats, incluant les activités récréotouristiques complémentaires à la faune, en concertation avec les mandataires et autres partenaires concernés, et supporter la réalisation de projets qui en découlent à partir de novembre 2002.	Indicateur : Nombre de plans régionaux approuvés	Compléter la rédaction des plans régionaux de développement.

ORIENTATION 3 : La mise en valeur de la faune sera optimisée dans une perspective de développement durable de façon à favoriser le développement économique régional		
Objectifs	**Indicateurs**	**Actions**
Au 31 mars 2004, maintenir le niveau actuel de la clientèle pour les activités de chasse et de pêche.	Indicateurs : Stratégie d'intervention et niveau de clientèle	Disposer d'une stratégie d'ensemble en vue de contrer la désaffection.
D'ici mars 2002, développer avec l'Union des producteurs agricoles un programme concernant l'accessibilité en terres privées.	Indicateur : Proposition de programme	Déposer une proposition finale en vue de la consultation du milieu agricole et de celui de la faune.
D'ici octobre 2002, proposer un cadre de référence qui vise à statuer sur la spécificité et la complémentarité des territoires fauniques telles les réserves fauniques, les pourvoiries, les zecs, les aires fauniques communautaires, etc., de même que revoir l'encadrement des activités déléguées en définissant les objectifs, les mécanismes de suivi, de contrôle et de reddition de comptes.	Indicateur : Cadre de référence pour discussion	Disposer d'une proposition globale susceptible de servir de base à la consultation des partenaires impliqués.
D'ici octobre 2001, réaliser avec les partenaires un plan de gestion et de mise en valeur du saumon atlantique ainsi que d'autres espèces en tenant compte des facteurs limitants de ces espèces à l'extérieur des frontières du Québec.	Indicateurs : Plan de gestion et de mise en valeur (saumon), études sur deux autres espèces	Compléter le plan relatif au saumon et amorcer les études pour deux autres espèces.

ORIENTATION 4 : Le développement et la gestion du réseau des parcs et d'autres milieux naturels seront centrés sur la conservation de milieux représentatifs des régions naturelles du Québec ou de milieux exceptionnels de même qu'ils privilégieront, parmi les activités compatibles avec la notion de conservation, celles axées sur la découverte du patrimoine naturel et culturel de ces régions ainsi que de leurs paysages		
Objectifs	**Indicateurs**	**Actions**
D'ici octobre 2001, compléter le processus en vue de créer deux parcs au sud du Québec.	Indicateur : Étapes franchies	Compléter le processus pour le parc d'Anticosti et celui de Plaisance.
D'ici mars 2002, contribuer au développement de nouvelles formules comportant un potentiel territorial significatif permettant de faire reconnaître des parties de territoire comme aires protégées en sus de la contribution découlant de la création de nouveaux parcs.	Indicateurs : Nombre de nouvelles formules et formules appliquées	Identifier de nouvelles formules et déterminer les plus appropriées (statut territorial, zonage, etc.).
D'ici mars 2002, participer à l'identification d'autres territoires représentatifs de la forêt boréale et à leur mise en réserve dans le cadre du plan d'action sur la stratégie québécoise sur les aires protégées.	Indicateurs : Nombre de sites candidats et de mises en réserve	Identifier les sites candidats pour le réseau de parcs et les mises en réserve afférentes.
D'ici mars 2002, évaluer dans quelle mesure le réseau de parcs est représentatif des régions naturelles.	Indicateurs : Études et recommandations	Réaliser un bilan de représentativité du réseau de parcs existants et projetés et déposer des recommandations.

ORIENTATION 4 : Le développement et la gestion du réseau des parcs et d'autres milieux naturels seront centrés sur la conservation de milieux représentatifs des régions naturelles du Québec ou de milieux exceptionnels de même qu'ils privilégieront, parmi les activités compatibles avec la notion de conservation, celles axées sur la découverte du patrimoine naturel et culturel de ces régions ainsi que de leurs paysages		
Objectifs	**Indicateurs**	**Actions**
D'ici mars 2004, revoir le cadre de gestion des parcs, à savoir : – la politique et la *Loi sur les parcs* (L.R.Q., c. P-9); – les procédures de consultation et de concertation; – les cahiers d'accompagnement; – 9 plans directeurs; – les indicateurs pour mesurer les impacts de l'utilisation et le respect des normes et directives.	Indicateurs : Nombre de politiques ou orientations révisées, nombre de plans directeurs rédigés	Réviser le contenu de trois cahiers d'accompagnement et rédiger trois plans directeurs.
D'ici mars 2002, revoir l'encadrement de la gestion déléguée dans les parcs : – définir les objectifs, le partage des responsabilités, les mécanismes de suivi, de contrôle et de reddition de comptes pour les activités déléguées à la Société des établissements de plein air du Québec; – assurer le suivi et l'application des clauses des baux de superficie.	Indicateur : Document servant de cadre de référence	Compléter le processus de révision de l'encadrement de gestion des activités déléguées à la Société des établissements de plein air du Québec.
D'ici mars 2002, négocier quatre ententes avec les autochtones pour l'utilisation de la ressource dans les parcs.	Indicateur : Nombre d'ententes conclues sur le nombre d'ententes négociées	Négocier quatre ententes.

ORIENTATION 5 : La Société compte réaliser sa mission en tablant sur une gestion efficace de même qu'en misant sur une équipe compétente, mobilisée autour de ses stratégies, axée sur les résultats à atteindre et dotée des technologies nécessaires à la maîtrise des connaissances et à leur diffusion		
Objectifs	**Indicateurs**	**Actions**
Dresser, d'ici avril 2001, un premier bilan du fonctionnement de la Société et formuler les recommandations appropriées.	Indicateurs : Bilan et recommandations	Dresser le bilan de la première année de fonctionnement de la Société.
D'ici mars 2003, compléter le cadre de gestion axée sur les résultats et le service à la clientèle de même que s'assurer de sa diffusion à l'interne.	Indicateurs : Plan stratégique en vigueur, plan annuel de gestion des dépenses, déclaration de services aux citoyens, politique et bureau de plaintes	Disposer d'un cadre de gestion répondant aux nouvelles exigences gouvernementales reliées à la modernisation de l'État.
D'ici mars 2002, compléter la mise en place des mécanismes appropriés de contrôle, vérification et reddition de comptes.	Indicateurs : Cadre de contrôle et rapports produits	Disposer d'un cadre et des mécanismes appropriés de vérification interne et d'évaluation de programme.
D'ici mars 2004, moderniser les infrastructures et les équipements technologiques afin d'accroître l'efficacité et l'efficience de la Société.	Indicateurs : Projet pilote réalisé, montant investi	Compléter les études nécessaires et réaliser le projet pilote.
D'ici mars 2002, mettre en place un cadre de gestion en matière de protection des renseignements personnels et d'accès à l'information.	Indicateur : Cadre de gestion en place	Élaborer un nouveau cadre de gestion.
Faciliter l'adaptation continue du personnel aux changements organisationnels et technologiques liés entre autres à la modernisation de l'État.	Indicateur : Plan de formation	Compléter un plan de formation conforme aux besoins.
D'ici mars 2003, améliorer l'image corporative de la Société par des outils de marketing appropriés.	Indicateur : Outils et stratégies	Disposer des outils de communication-marketing appropriés et mettre en oeuvre la stratégie.

ORIENTATION 5 : La Société compte réaliser sa mission en tablant sur une gestion efficace de même qu'en misant sur une équipe compétente, mobilisée autour de ses stratégies, axée sur les résultats à atteindre et dotée des technologies nécessaires à la maîtrise des connaissances et à leur diffusion		
Objectifs	**Indicateurs**	**Actions**
Réaliser, d'ici mars 2003, des actions favorisant la réalisation des politiques gouvernementales concernant les clientèles prioritaires (jeunes, femmes, famille, etc.) dans le secteur de la faune et des parcs.	Indicateurs : Nombre de mesures mises en places, montant investi et nombre d'emplois créés par région	Réaliser les engagements pris pour les catégories «femmes» et «jeunes» et identifier des mesures pour les familles et les personnes handicapées.
D'ici mars 2003, explorer différentes avenues de solution en vue de diversifier les bases budgétaires actuelles de la Société.	Indicateur : Nouvelles sources de financement	Identifier les avenues possibles de diversification budgétaire.

L'ÉVALUATION DE PROGRAMME

Compte tenu de l'effort global de réorientation de ses activités que nécessitent ses orientations stratégiques, la Société entend appuyer ses priorités de quelques démarches de révision de programmes qui toucheront notamment :

— L'application réglementaire en matière de conservation des habitats fauniques;

— La gestion déléguée en matière de protection et d'enregistrement du gros gibier;

— L'encadrement de la gestion déléguée dans les parcs;

— L'éducation, l'information et la sensibilisation envers la faune, son habitat et les parcs;

— Le cadre de référence portant sur la spécificité et la complémentarité des différents territoires fauniques.

LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES PAR PROGRAMMES

	2001-2002		2000-2001	
	BUDGET DE DÉPENSES	VARIATION	BUDGET DE DÉPENSES	DÉPENSE PROBABLE
	(000 $)	(000 $)	(000 $)	(000 $)
	(1)	(2)=(1)-(3)	(3)	(4)
1. Société de la faune et des parcs du Québec	113 990,5	(30 830,0)	144 820,5	147 193,2
Total	113 990,5	(30 830,0)	144 820,5	147 193,2
Effectif (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	1 088	—	1 088	—

Programme 1 : Société de la faune et des parcs du Québec

Ce programme vise à assurer, dans une perspective de développement durable et harmonieux sur les plans culturel, social, économique et régional, la conservation et la mise en valeur de la faune, de son habitat et des parcs.

Le budget de dépenses de la Société s'élève à 114,0 M$ en 2001-2002. Il diminue globalement de 30,8 M$ comparativement au budget de dépenses 2000-2001. Cette variation s'explique par l'effet combiné des éléments suivants :

— Versement ponctuel de 31,0 M$ à la Société des établissements de plein air du Québec (SÉPAQ) en 2000-2001 pour notamment rembourser les emprunts contractés afin d'améliorer les infrastructures dans les parcs;

— Baisse de 6,5 M$ des investissements dans les parcs, réserves et équipements récréotouristiques sous la responsabilité de la SÉPAQ en fonction du rythme d'investissement prévu sur trois ans;

— Ajout de 6,0 M$ afin de permettre à la SÉPAQ d'améliorer les services dans les parcs;

— Ajout d'une somme additionnelle de 0,8 M$ portant l'enveloppe du programme d'emploi pour les jeunes en région à 8,0 M$ cette année.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Le niveau d'investissements requis pour 2001-2002 s'établit à 7,8 M$ en hausse de 4,4 M$ comparativement à l'exercice précédent. Deux éléments expliquent cette croissance :

— L'ajout d'un montant de 2,4 M$ requis pour poursuivre la mise en place d'un système pour la vente et l'émission des permis de chasse et de pêche;

— L'ajout d'une somme de 2,0 M$ pour appuyer la mise en place d'un plan pluriannuel d'investissements et d'équipements de la Société. La dépense d'amortissement résultant de ces investissements sera autofinancée par une réduction équivalente du budget de fonctionnement.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

	2001-2002 (000 $)	2000-2001 (000 $)
Immobilisations	7 851,3	3 438,3
Prêts, Placements et Avances	—	—

FINANCES

LA MISSION ET LES CRÉNEAUX D'ACTIVITÉS

Le ministère des Finances a pour mission d'assurer une saine gestion des finances publiques, de financer les services offerts aux citoyens et de favoriser la croissance de l'économie, la redistribution de la richesse et la création d'emplois.

L'Inspecteur général des institutions financières a pour mission de surveiller et de contrôler les institutions financières et de contribuer à la protection des entreprises et du public en administrant plusieurs lois concernant les entreprises et en diffusant des renseignements sur celles-ci.

Les principaux créneaux d'activités du ministère des Finances sont les suivants :

— Politiques budgétaires : proposition au gouvernement d'un cadre financier compatible avec une saine gestion des finances publiques et recommandation d'actions à prendre pour respecter ce cadre financier; avis sur les mémoires et les décrets présentés au Conseil des ministres;

— Politiques fiscales : formulation de propositions de mesures fiscales pour financer les activités et programmes de l'État, tout en favorisant le développement économique et la réalisation des objectifs sociaux du gouvernement; études et propositions concernant divers aspects de la politique fiscale, entre autres la fiscalité des individus, des sociétés ainsi que la fiscalité municipale;

— Politiques économiques : élaboration de politiques et de stratégies favorisant le développement de la compétitivité de l'économie et la création d'emplois; coordination de l'action des ministères et organismes en matière économique afin d'accroître la cohérence des politiques et l'efficacité de leur mise en oeuvre; examen des propositions de soutien financier gouvernemental aux projets économiques impliquant notamment les sociétés d'État; gestion des placements du gouvernement dans les sociétés d'État;

— Secteur financier : révision périodique des lois et règlements concernant les institutions financières (caisses d'épargne et de crédit, sociétés de fiducie, intermédiaires de marché, domaine des assurances, des valeurs mobilières et du courtage immobilier) en vue de promouvoir le bon fonctionnement des marchés et la protection des consommateurs; développement du secteur financier de façon à faciliter l'accès des entreprises au capital et à créer de l'emploi;

— Organisation financière : élaboration de lois, règlements et pratiques concernant l'administration financière du gouvernement et la modernisation de sa gestion; conseil et soutien aux ministères et organismes en ce qui concerne les instruments de gestion financière tels que les comptes à fins déterminées, les fonds spéciaux et les agences (unités autonomes de service);

— Financement et gestion de la dette : réalisation du programme d'emprunts du gouvernement en poursuivant la diversification des marchés et des instruments d'emprunt de façon à minimiser les coûts et les risques; conseil et encadrement des institutions publiques, en particulier les sociétés d'État et les municipalités, qui ont des besoins d'emprunt;

— Comptabilité gouvernementale et information financière : élaboration et proposition pour approbation au Conseil du trésor des conventions comptables, des règles relatives aux paiements, de même que celles concernant la perception et l'administration des revenus; production des états financiers consolidés du gouvernement et des comptes publics;

— Opérations financières et bancaires : administration du Fonds consolidé du revenu de façon à conserver des liquidités suffisantes tout en minimisant les soldes bancaires; émission des paiements du gouvernement et tenue de la comptabilité des opérations financières; conseil aux ministères en matière de contrats de services bancaires et financiers.

Les principaux créneaux d'activités de l'Inspecteur général des institutions financières (IGIF) sont :

— Surveillance et contrôle des institutions financières : contrôle du droit d'exercice par l'opération d'un régime de permis, contrôle de la solvabilité, surveillance des pratiques commerciales, redressement de situations critiques le cas échéant et diffusion d'information sur les institutions financières;

— Protection des entreprises et du public : application de la législation en regard de la constitution des personnes morales et de l'attribution du numéro d'entreprise du Québec (NEQ); mise à jour et diffusion d'un registre des entreprises faisant affaires au Québec.

LES PRIORITÉS D'ACTION EN 2001-2002

Pour demeurer dans le peloton de tête des économies industrialisées et être compétitif, le Québec doit s'adapter aux exigences économiques de ce début du 21e siècle. Les principales priorités sont de mettre en place des politiques visant à maintenir des conditions favorables à la croissance économique; cette dernière est une condition essentielle au financement adéquat des services publics, notamment l'éducation et la santé; la croissance économique permet aussi de réduire les écarts structurels de chômage et de niveau de vie avec les principaux concurrents.

Afin d'accroître l'efficacité des interventions gouvernementales en matière économique, une des priorités du ministère des Finances est de coordonner l'action des ministères et organismes en vue d'une plus grande cohérence des politiques et d'accompagner les ministères sectoriels dans l'identification des problématiques et enjeux liés au développement économique, ainsi que des solutions à mettre en œuvre.

Dans le domaine budgétaire, des actions appropriées doivent être prises afin de respecter les paramètres de la *Loi sur l'élimination du déficit et l'équilibre budgétaire* (L.R.Q., c. E-4.01) et de la *Loi sur l'administration financière* (2000, c. 15). Des pressions à la hausse se font sentir dans plusieurs secteurs de dépenses et une gestion rigoureuse est nécessaire pour contrôler le rythme d'accroissement des dépenses publiques.

Au plan fiscal, le Ministère continuera de favoriser l'équité et la compétitivité en modulant les impôts et les taxes selon la capacité de payer et les besoins particuliers des contribuables, en fixant le fardeau fiscal à un niveau favorisant une participation active des citoyens au marché du travail et une augmentation des investissements des entreprises. Il privilégiera aussi la simplicité du régime fiscal en tenant compte des multiples besoins et objectifs auxquels il doit répondre.

Le contexte économique s'avérant moins sûr, une plus grande prudence s'impose en matière de gestion des finances publiques. Le Québec compte parmi les juridictions ayant le taux d'endettement le plus élevé. Une part importante des revenus budgétaires du gouvernement doit être consacrée au paiement

des intérêts sur la dette plutôt qu'au financement des services publics, ce qui limite la marge de manoeuvre du gouvernement. Dans ce contexte, des efforts doivent être faits pour maximiser les services rendus à la population tout en minimisant les ressources devant être consacrées au service de la dette.

Les priorités en matière de gestion de la dette sont donc d'effectuer les opérations de financement et de gestion de la dette de la façon la plus efficace possible et de maintenir une expertise de la plus haute qualité à l'égard de la situation sur les marchés financiers nationaux et internationaux.

Le ministère des Finances a amorcé en 1998 une réforme majeure de la comptabilité gouvernementale qui a positionné le Québec à l'avant-garde en cette matière. Pour conserver cette position, il est nécessaire de maintenir à la fine pointe le niveau de compétence du personnel du Ministère et de poursuivre la recherche sur les normes et les pratiques professionnelles et de conserver un rôle d'influence au sein de l'Institut canadien des comptables agréés. Par ailleurs, le Contrôleur des finances poursuivra sa démarche visant à repositionner ses modes d'intervention pour faire suite aux modifications de son mandat prescrit dans la *Loi sur le ministère des Finances* (1999, c. 77), notamment en ce qui a trait à l'intégrité du système comptable du gouvernement, à la fiabilité des données financières qui y sont enregistrées ainsi qu'à l'évolution des normes, principes et conventions comptables.

En ce qui concerne les institutions financières, la priorité est de promouvoir le développement du secteur financier afin de favoriser l'accès des entreprises au capital et de créer de l'emploi. L'industrie des services financiers connaît des transformations profondes suite à la libéralisation des échanges, à la mondialisation des marchés et à la révolution dans les technologies de l'information. Cette ouverture sur le monde offre des possibilités nouvelles aux institutions financières québécoises et rend nécessaire l'allègement du cadre réglementaire pour favoriser leur compétitivité. Par ailleurs, le mode de surveillance des institutions financières doit être mieux adapté aux nouveaux instruments, produits et risques auxquels les institutions financières sont confrontées.

Le ministère des Finances fait sienne la priorité gouvernementale concernant le service aux citoyens. Il continuera d'être à l'écoute des préoccupations et des besoins de la population en accentuant la concertation avec les partenaires et la consultation des citoyens. Le Ministère se propose d'évaluer les approches mises en oeuvre par d'autres gouvernements pour ce faire. Dans le secteur des entreprises sous la responsabilité de l'IGIF, la priorité sera d'améliorer les services à la clientèle en développant des moyens alternatifs pour dispenser les services, notamment en ayant davantage recours aux nouvelles technologies de l'information et en favorisant l'utilisation du NEQ par les ministères et organismes gouvernementaux.

Le développement des régions demeure un enjeu majeur pour le gouvernement. Le ministère des Finances poursuivra ses travaux d'analyse et de conseil en collaboration avec le ministère des Régions afin de soutenir les régions dans leurs efforts de développement, selon leurs priorités et leurs forces spécifiques, notamment en ce qui concerne les initiatives pour accroître les deuxième et troisième transformations des ressources naturelles, l'implantation de nouvelles technologies et le développement de secteurs de pointe.

L'action du gouvernement a été particulièrement bénéfique pour les jeunes. La croissance économique a permis de réduire considérablement le taux de chômage chez les jeunes travailleurs et les mesures mises en oeuvre par le Ministère pour développer la nouvelle économie leur ont ouvert des portes en vue de l'obtention d'emplois stimulants et bien rémunérés. Les efforts faits au cours des dernières années pour juguler l'accroissement de la dette publique et en réduire le fardeau représentent un gain majeur en vue d'une plus grande équité intergénérationnelle.

Les choix budgétaires

Le budget de dépenses, à l'exception du service de la dette et des intérêts sur le compte des régimes de retraite, a subi une réduction de 20,1 M$, soit 3,4 % en 2001-2002. Les crédits alloués au programme *Soutien au développement de l'économie* diminuent de 20,5 M$ en raison principalement de la popularité du programme de Branchement des familles à Internet en 2000-2001. D'autre part, les crédits du programme *Fonds pour l'accroissement de l'investissement privé et la relance de l'emploi* (FAIRE) diminuent de 15,5 M$. Les autres programmes bénéficient d'augmentations de 15,9 M$.

Considérant le portefeuille dans son ensemble, on observe que le service de la dette et les intérêts sur le compte des régimes de retraite continuent d'accaparer plus de 90 % des crédits totaux. Les fonds consacrés au développement économique, à l'accroissement de l'investissement privé et à la création d'emplois représentent pour leur part plus des deux tiers du solde des crédits.

LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES PAR PROGRAMMES

	2001-2002		2000-2001	
	BUDGET DE DÉPENSES (000 $) (1)	VARIATION (000 $) (2)=(1)-(3)	BUDGET DE DÉPENSES (000 $) (3)	DÉPENSE PROBABLE (000 $) (4)
1. Politiques économiques et fiscales	35 126,7	5 332,2	29 794,5	29 271,0
2. Politiques et opérations financières	19 356,9	1 786,8	17 570,1	18 420,1
3. Contrôleur des finances	16 786,3	231,3	16 555,0	15 995,0
4. Service de la dette et intérêts sur le compte des régimes de retraite	7 243 000,0	247 000,0	6 996 000,0	6 996 000,0
5. Gestion interne et soutien	23 825,8	1 126,0	22 699,8	22 715,7
6. L'Inspecteur général des institutions financières	24 701,2	1 627,7	23 073,5	23 117,5
7. Soutien au développement de l'économie	158 722,3	(20 543,0)	179 265,3	229 045,3
8. Fonds pour l'accroissement de l'investissement privé et la relance de l'emploi	244 690,0	(15 500,0)	260 190,0	119 404,7
9. Provision pour des initiatives concernant les revenus	47 875,4	5 877,0	41 998,4	8 430,4
Total	7 814 084,4	226 938,0	7 587 148,4	7 481 299,7
Effectif (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	1 097	—	1 097	—

Note : Les programmes 7, 8 et 9 contiennent des provisions qui permettent des transferts de crédits à d'autres programmes. Les montants comptabilisés à la dépense probable tiennent compte de ces transferts; ceux effectués à partir du programme Soutien au branchement des familles à Internet s'élèvent à 97,8 M$, ceux provenant du *Fonds pour l'accroissement de l'investissement privé et la relance de l'emploi* s'élèvent à 130,8 M$ alors que ceux faits à partir du programme *Provision pour des initiatives concernant les revenus* se chiffrent à 30,6 M$.

L'écart entre le budget total de dépenses 2001-2002 et celui de 2000-2001 s'explique principalement par les variations de coût au service de la dette, au programme *FAIRE* et au programme de *Soutien au développement de l'économie*.

Programme 1 : Politiques économiques et fiscales

Ce programme se compose des activités suivantes :	M$
– Institut de la statistique du Québec : fournir des informations statistiques fiables et objectives sur la situation du Québec quant à tous les aspects de la société québécoise pour lesquels de telles informations sont pertinentes; établir et tenir à jour le bilan démographique du Québec et informer le public de l'état et de l'évolution comparés de la rémunération globale des salariés syndiqués des secteurs public et parapublic	14,3
– Politiques fiscales et budgétaires : conseiller la ministre et le gouvernement en matière de politiques fiscales et budgétaires et effectuer les travaux requis relativement au Discours sur le budget; évaluer l'impact et la dynamique des programmes de transferts du gouvernement fédéral au Québec; conseiller le gouvernement en ce qui concerne les institutions financières et la distribution des produits et services financiers; analyser les projets d'investissements des entreprises dans les secteurs de la nouvelle économie et des services financiers	14,2
– Politiques économiques : conseiller la ministre et le gouvernement en matière de politiques économiques afin de corriger les problèmes structurels, d'accroître le potentiel de croissance du Québec et d'assurer le développement de toutes les régions du Québec; suivre et analyser l'évolution de la situation économique et produire des prévisions; analyser les projets d'investissements et évaluer leurs impacts	6,6

La hausse des dépenses de 5,3 M$ de ce programme s'explique principalement par l'augmentation de la subvention à l'Institut de la statistique du Québec et par l'indexation des salaires.

Programme 2 : Politiques et opérations financières

Ce programme se compose des activités suivantes :	M$
– Frais de services bancaires : assumer le coût des opérations bancaires du gouvernement	10,3

- Financement, gestion de la dette et opérations financières : réaliser le financement du gouvernement et assurer la coordination du financement de l'ensemble du secteur public; gérer la dette du gouvernement en minimisant les coûts et les risques; effectuer la gestion des opérations de financement, de gestion de la dette et de trésorerie; orienter et contrôler la mise en marché, la distribution et la gestion des produits d'épargne du gouvernement (Placements Québec); gérer le Fonds de financement, Financement Québec et la dette liée aux régimes de retraite — 6,8

- Sociétés d'État, organisation financière et politiques comptables : conseiller la ministre à l'égard de ses responsabilités à titre d'actionnaire des sociétés d'État; gérer le programme *FAIRE*; conseiller le gouvernement dans le domaine des restructurations financières — 2,4

L'accroissement des dépenses de 1,8 M$ de ce programme s'explique principalement par une augmentation des frais de services bancaires, par des ajustements à la rémunération et l'indexation des salaires.

Programme 3 : Contrôleur des finances

Ce programme se compose des activités suivantes :	**M$**
– Comptabilité gouvernementale et gestion interne : tenir la comptabilité du gouvernement, assurer l'intégrité du système comptable, veiller au respect des normes, principes et conventions comptables, fournir des services de conseil, de soutien et de formation aux ministères, organismes et entreprises et préparer les Comptes publics et d'autres rapports financiers du gouvernement	7,2
– Systèmes d'information : opérer le système informatique de gestion budgétaire et comptable du gouvernement afin de rendre disponibles les informations financières et budgétaires aux ministères et aux organismes	4,8
– Contrôle et vérification : effectuer des interventions de contrôle dans les ministères et organismes afin d'assurer la fiabilité des données financières enregistrées au système comptable du gouvernement	4,8

L'augmentation de 0,2 M$ des dépenses de ce programme résulte principalement de l'indexation des salaires.

Programme 4 : Service de la dette directe et intérêts sur le compte des régimes de retraite

Les crédits de ce programme qui totalisent 7 243,0 M$ se divisent en deux éléments :	**M$**
– Service de la dette directe : à cet élément de programme sont inscrits les crédits requis pour assumer le coût des emprunts du gouvernement	4 632,0

– Intérêts sur le compte des régimes de retraite : à cet élément de programme sont inscrits les crédits requis pour assumer le coût des intérêts applicables au compte des régimes de retraite du gouvernement	2 611,0

Par rapport aux crédits comparatifs de 2000-2001, les crédits de 2001-2002 affectés à ce programme augmentent de 247,0 M$.

Cette augmentation s'explique par :	M$
– Service de la dette directe : principalement, augmentation de la dette directe suite aux dépôts dans le Fonds d'amortissement des régimes de retraite et à l'évolution des taux de change	198,0
– Intérêts sur le compte des régimes de retraite : augmentation des taux de rendement applicables aux différents régimes de ce compte	49,0

Programme 5 : Gestion interne et soutien

	M$
– Ce programme a pour objet d'assurer au Ministère le support professionnel et technique dont il a besoin dans les domaines des ressources humaines, de la gestion financière, des communications, de l'informatique et des ressources matérielles. Sont incluses dans les dépenses de ce programme, les contributions du gouvernement à titre d'employeur et les dépenses de loyers pour l'ensemble du Ministère	23,8

Les dépenses de ce programme augmentent de 1,1 M$ en raison notamment de l'augmentation du coût des conventions collectives et des contributions d'employeur, des dépenses de loyers et de certaines dépenses en vue de l'amélioration du fonctionnement du Ministère.

Programme 6 : L'Inspecteur général des institutions financières

	M$
– Ce programme a pour buts de surveiller et de contrôler les institutions financières, de procurer les services requis pour la constitution d'entreprises au Québec et d'administrer un registre gouvernemental des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales	24,7

L'augmentation de 1,6 M$ des dépenses de ce programme s'explique principalement par l'indexation des dépenses et des mesures d'amélioration des services aux entreprises.

Programme 7 : Soutien au développement de l'économie

Ce programme se compose des activités suivantes :	M$
– Investissement-Québec : coordonner l'action gouvernementale auprès de plusieurs intervenants en matière de démarchage et d'aide à l'investissement	99,2
– Provision pour le soutien au branchement des familles à Internet	35,1
– Initiatives pour le développement économique et l'emploi	16,2
– Aide aux organismes engagés dans le développement de l'économie	7,2
– Provision pour le volet III du programme d'infrastructures	1,0

La réduction de 20,5 M$ des dépenses de ce programme résulte principalement de diminutions à la provision pour le soutien au branchement des familles à Internet et aux crédits relatifs à la Zone de commerce international de Montréal à Mirabel.

Programme 8 : Fonds pour l'accroissement de l'investissement privé et la relance de l'emploi

	M$
– Ce programme a pour objectif d'offrir différentes formes de soutien financier pour stimuler l'investissement et la création d'emplois. Il vise prioritairement les projets de plus de 10,0 M$, notamment dans le secteur manufacturier, les technologies de pointe et les ressources naturelles	244,7

Les dépenses de ce programme ont été réduites de 15,5 M$ en considérant l'évolution des déboursés prévus.

Programme 9 : Provision pour des initiatives concernant les revenus

Ce programme se compose des activités suivantes :	M$
– Provision pour percevoir les revenus dus au gouvernement	40,4
– Provision pour des mesures de tarification	7,5

L'augmentation de 5,9 M$ des dépenses résulte d'une réévaluation des besoins.

La diminution de 14,9 M$ du budget d'investissements s'explique par le transfert au Ministère le 1er avril 2000 de 14,6 M$ des actifs du Fonds des technologies de l'information du ministère des Finances, lequel avait occasionné en 2000-2001 un déboursé non récurrent.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

	2001-2002 (000 $)	2000-2001 (000 $)
Immobilisations	4 651,7	19 578,8
Prêts, Placements et Avances	5,0	5,0

LES FONDS SPÉCIAUX

LE FONDS DE FINANCEMENT

	PRÉVISIONS 2001-2002 (000 $)	PROBABLES 2000-2001 (000 $)
Revenus	310 413,2	306 461,8
Dépenses	308 447,7	302 226,6
Excédent (déficit)	1 965,5	4 235,2
Investissements	—	—
Effectif (ETC)	17	17

Le Fonds de financement, constitué par la *Loi sur le ministère des Finances* (1999, c. 77), a pour objet de rendre des services financiers aux organismes compris dans le périmètre comptable du gouvernement comme les fonds spéciaux et les sociétés d'État.

LE FONDS DE L'INDUSTRIE DES COURSES DE CHEVAUX

	PRÉVISIONS 2001-2002 (000 $)	PROBABLES 2000-2001 (000 $)
Revenus	14 500,0	14 000,0
Dépenses	14 500,0	14 000,0
Excédent (déficit)	—	—
Investissements	—	—
Effectif (ETC)	—	—

Le Fonds est constitué par la *Loi sur le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation* (L.R.Q., c. M-14). Il a pour objet de soutenir l'industrie des courses de chevaux. Il est constitué principalement des sommes versées par le ministère du Revenu représentant le produit de la taxe sur le pari mutuel. Ces montants sont répartis entre la Société du cheval de course et les titulaires d'une licence de courses visés par la *Loi sur les courses* (L.R.Q., c. C-72.1).

LE FONDS SPÉCIAL OLYMPIQUE

	PRÉVISIONS 2001-2002 (000 $)	PROBABLES 2000-2001 (000 $)
Revenus	83 000,0	74 700,0
Dépenses	82 971,3	74 224,3
Excédent (déficit)	28,7	475,7
Investissements	—	—
Effectif (ETC)	—	—

Le Fonds spécial olympique a été créé en 1976 par la *Loi constituant un fonds spécial olympique* (1976, c. 14). Ce Fonds et les revenus qu'il tire de la taxe sur le tabac sont affectés exclusivement au remboursement du capital et des intérêts des emprunts de la Régie des installations olympiques et au parachèvement des installations olympiques.

F3

LE FONDS DU CENTRE FINANCIER DE MONTRÉAL

	PRÉVISIONS 2001-2002 (000 $)	PROBABLES 2000-2001 (000 $)
Revenus[1]	1 223,0	676,0
Dépenses	1 208,5	534,2
Excédent (déficit)	14,5	141,8
Investissements	—	—
Effectif (ETC)	—	—

[1] Des crédits de 0,6 M$ proviennent du programme *Soutien au développement de l'économie*.

Ce Fonds a été institué par la *Loi sur les centres financiers internationaux* (1999, c. 86). Les revenus du Fonds servent au financement d'activités de promotion et de développement de Montréal comme place financière internationale.

INDUSTRIE ET COMMERCE

LA MISSION ET LES CRÉNEAUX D'ACTIVITÉS

« Contribuer au développement économique du Québec en intensifiant la compétitivité des entreprises et le développement des marchés, aux fins d'appuyer la création d'emplois. »

Cette mission traduit le mandat et les créneaux d'activités du Ministère définis par sa loi constitutive. En bref, celle-ci énonce que le mandat du Ministère consiste à « Élaborer et proposer au gouvernement des politiques visant à favoriser le développement de l'industrie, ..., et du commerce, voir à leur mise en oeuvre, en surveiller l'application et en coordonner l'exécution ». Pour réaliser son mandat, le Ministère doit notamment :

— Élaborer et mettre en oeuvre des programmes d'aide en vue de contribuer au développement de l'industrie et du commerce au Québec et de promouvoir l'exportation de produits et services québécois;

— Contribuer à l'augmentation de la capacité concurrentielle des entreprises afin d'appuyer la création d'emplois et l'accroissement de la richesse en coordonnant les efforts des acteurs québécois dans le commerce extérieur et en positionnant le Québec dans les marchés mondiaux comme leader pour la qualité de ses produits, de ses services et de ses technologies;

— Élaborer, en collaboration avec les ministères et organismes concernés, des objectifs, des priorités et des stratégies de développement industriel et commercial, en vue de les proposer au gouvernement;

— Fournir aux entreprises et aux investisseurs les services qu'il juge nécessaires au développement de l'industrie et du commerce au Québec;

— Favoriser le développement des coopératives au Québec;

— Favoriser la concertation des intervenants économiques;

— Soumettre des recommandations au gouvernement sur les orientations et activités de l'État et des organismes publics à incidence sur l'industrie et le commerce;

— Participer au développement et à la promotion de l'industrie et du commerce, notamment en assurant la prospection des investissements, l'expansion des marchés et la concrétisation au Québec des activités qui en découlent en vertu de la politique en matière d'affaires intergouvernementales canadiennes et de celle en matière d'affaires internationales;

— Accorder, aux fins de l'exercice de ses fonctions et pouvoirs et avec l'autorisation du gouvernement, une aide financière à toute personne ou organisme;

— Exécuter ou faire exécuter, aux fins de l'exercice de ses fonctions et pouvoirs des recherches, études et analyses;

— Recueillir, compiler, analyser et publier des renseignements relatifs à l'industrie et au commerce.

Il convient de spécifier que la Société d'assainissement des eaux (SQEA), la Société générale de financement du Québec ainsi que les sociétés Innovatech relèvent aussi de la responsabilité du ministre.

LES PRIORITÉS D'ACTION EN 2000-2001

Les choix budgétaires

Le niveau du budget de dépenses du Ministère en 2001-2002 oblige à des choix budgétaires tout en respectant les orientations de son plan stratégique. Ainsi, le Ministère poursuit ses objectifs prioritaires au chapitre de l'innovation et des pratiques avancées par l'intermédiaire du programme Impact-PME et du programme d'Amélioration des compétences en science et en technologie (PACST).

En ce qui concerne le développement des marchés, le Ministère entend consolider ses actions par l'entremise du volet de développement des marchés du programme Impact-PME et plus spécifiquement sur le territoire des Amériques avec le programme de la Décennie québécoise des Amériques. Il poursuit également ses activités de concertation avec ses partenaires en maintenant au niveau prévu le budget du programme Fonds de partenariat, celui de l'Aide aux coopératives de développement régional et celui du contrat de services avec le Centre de recherche industrielle du Québec ainsi qu'en reconduisant le programme de Service régional ou sectoriel de promotion des exportations.

Finalement, afin d'atteindre les cibles du plan stratégique et de réaliser sa mission et ses mandats, le Ministère maintient le nombre de ses effectifs au même niveau.

Les actions envisagées en 2001-2002 pour atteindre les objectifs fixés au plan stratégique

Orientation 1 : Favoriser le développement de facteurs internes de compétitivité		
Axes d'intervention	**Objectifs et indicateurs**	**Actions**
1.1 Supporter l'appropriation de l'innovation par les entreprises	Accélérer la mutation des entreprises vers les meilleures pratiques d'affaires a) Nombre de dirigeants d'entreprises et de travailleurs stratégiques formés aux meilleures pratiques d'affaires Cible 2001-2002 : 600 dirigeants d'entreprises et travailleurs stratégiques b) Nombre de diagnostics de meilleures pratiques d'affaires réalisés dans les entreprises Cible 2001-2002 : 550 diagnostics c) Nombre de nouveaux projets d'implantation de meilleures pratiques d'affaires dans les entreprises Cible 2001-2002 : 500 projets	Mettre en oeuvre une stratégie globale intégrée pour l'adoption des meilleures pratiques d'affaires dans les entreprises

Orientation 1 : Favoriser le développement de facteurs internes de compétitivité		
Axes d'intervention	**Objectifs et indicateurs**	**Actions**
	Accélérer le virage des entreprises vers les affaires électroniques a) Nombre d'entreprises qui se sont dotées d'un site Web transactionnel Cible 2001-2002 : 3 300 sites Web b) Nombre de centres d'affaires mis sur pied sur une base sectorielle ou régionale Résultat au 31 décembre 2000 : 7 Cible 2001-2002 : 5 centres d'affaires électroniques c) Nombre d'entreprises informées sur l'importance des affaires électroniques Résultat 31 décembre 2000 : 3 011 Cible 2001-2002 : 4 480 entreprises	Mettre en oeuvre les trois volets de la stratégie québécoise de développement des affaires électroniques. Accélérer le virage des PME vers les affaires électroniques Positionner les entreprises dans les réseaux d'affaires électroniques Favoriser le démarrage et le développement d'entreprises pour exploiter les occasions d'affaires
1.2 Appuyer le développement des marchés intérieurs et extérieurs	Aider les entreprises exportatrices, dont celles qui ont fait leur entrée sur les marchés internationaux depuis moins de trois ans, à consolider leur marché actuel Nombre d'entreprises ayant consolidé leur marché sur les territoires prioritaires à la suite de l'aide du MIC Cible 2001-2002 : 315 entreprises	Élaborer une politique de commerce extérieur en 2001-2002 Organiser des missions commerciales sur les marchés prioritaires
	Aider les entreprises dynamiques déjà rompues à l'exportation à diversifier leurs marchés Nombre d'entreprises ayant diversifié leur marché sur les territoires prioritaires à la suite de l'aide du MIC Cible 2001-2002 : 130 entreprises	

Orientation 1 : Favoriser le développement de facteurs internes de compétitivité		
Axes d'intervention	**Objectifs et indicateurs**	**Actions**
	Élargir la base des nouveaux exportateurs Nombre d'entreprises ayant effectué une première vente sur un marché hors Québec à la suite de l'aide du MIC Résultats 31 décembre 2000 : 217 Cible 2001-2002 : 250 entreprises	

Orientation 2 : Favoriser le développement des facteurs externes de compétitivité des entreprises		
Axes d'intervention	**Objectifs et indicateurs**	**Actions**
2.1 Contribuer au renouvellement de la structure industrielle québécoise par l'investissement et l'entrepreneurship	Consolider et renouveler la structure industrielle a) Nombre d'entreprises à risque auprès desquelles le MIC et ses partenaires sont intervenus Résultats 31 décembre 2000 : 116 b) Nombre de nouvelles coopératives créées Résultat 31 décembre 2000 : 123 Cible 2001-2002 : 200 coopératives	Élaborer trois stratégies industrielles d'ici mars 2002 : automobile, technologies de l'information, aluminium semi-ouvré Implanter la vigie pour la rétention et l'expansion des entreprises dans toutes les régions du Québec d'ici mars 2002 Élaborer et mettre en oeuvre une politique québécoise d'attraction des investissements étrangers d'ici mars 2002 Élaborer et mettre en oeuvre une stratégie ministérielle en entrepreneurship d'ici mars 2002 Élaborer une politique de développement des coopératives d'ici mars 2002
2.2 Améliorer l'environnement d'affaires des entreprises	Contribuer au développement d'un bassin de main-d'oeuvre compétente Nombre d'étudiants placés Cible 2001-2002 : 15 000 étudiants	

L'ÉVALUATION DE PROGRAMME

Une enquête auprès de la clientèle a permis de connaître la satisfaction et les besoins des entreprises. Ces données sont présentement utilisées à la redéfinition des produits, des services et des processus du Ministère et à l'élaboration de normes pour la Déclaration de services aux citoyens.

Les travaux en évaluation ont touché en 2000-2001 les principaux moyens de soutien à la mise en oeuvre des axes d'intervention du Ministère. Ainsi, le cadre d'évaluation du programme Impact-PME a été révisé. Ce programme fera l'objet d'une évaluation en 2002-2003.

Les évaluations des programmes financiers d'Aide aux activités spécifiques des associations industrielles sectorielles (PAASIQ) et de Soutien à l'emploi scientifique et technique (PSES) ont été réalisées et apporteront des renseignements utiles pour le fonctionnement des programmes auxquels ils sont maintenant intégrés, soit le Fonds de partenariat et Impact-PME.

L'évaluation du programme d'Aide à la concrétisation de projets industriels (PACPI), aussi réalisée en 2000-2001, permettra d'ajuster ce programme. D'autres évaluations d'activités du Ministère sont en cours de réalisation, soit le programme de Promotion de la mode et du design (PPMD), Québec en vitrine et Accueil d'acheteurs étrangers.

Enfin, des cadres d'évaluation seront entrepris en 2001-2002 pour faciliter le suivi et l'obtention d'information sur les résultats des actions du Ministère visant à supporter l'appropriation de l'innovation par les entreprises, et plus précisément pour le programme d'Amélioration des compétences en science et technologie (PACST) et la Stratégie d'affaires électroniques. Quant au développement des marchés, les cadres d'évaluation toucheront le Réseau commercial à l'étranger et le Service régional de promotion des exportations.

LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES PAR PROGRAMMES

	2001-2002		2000-2001	
	BUDGET DE DÉPENSES	VARIATION	BUDGET DE DÉPENSES	DÉPENSE PROBABLE
	(000 $)	(000 $)	(000 $)	(000 $)
	(1)	(2)=(1)-(3)	(3)	(4)
1. Soutien technique et financier aux entreprises et au développement des marchés	138 909,8	(3 233,8)	142 143,6	265 790,3
2. Placement étudiant du Québec	5 200,0	(4 200,0)	9 400,0	—
Total	144 109,8	(7 433,8)	151 543,6	265 790,3
Effectif (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	802	18	784	—

Note : Le programme 2 contient une provision qui permet des transferts de crédits à d'autres programmes et les dépenses qui y sont comptabilisées en 2000-2001 comprennent de tels virements; ceux effectués à partir du programme *Placement étudiant du Québec* s'élèvent à 9,4 M$.

Le budget de dépenses 2001-2002 du Ministère s'établit à 144,1 M$, ce qui représente une diminution de 7,4 M$ par rapport au budget de dépenses 2000-2001.

L'effectif totalise 802 ETC, soit une augmentation de 2,3 % par rapport à l'an dernier. Il s'agit presque exclusivement de l'ajout d'effectifs en lien avec le programme Brancher les familles sur Internet.

Le programme Brancher les familles sur Internet explique par ailleurs l'écart important constaté entre le budget de dépenses et la dépense probable de 2000-2001 pour le programme 1. Les sommes qui ont permis de financer ce programme proviennent d'une provision au portefeuille « Finances ».

Programme 1 : Soutien technique et financier aux entreprises et au développement des marchés

Ce programme regroupe les budgets de toutes les unités administratives et des programmes d'assistance financière du Ministère.

Ce programme se subdivise selon les éléments suivants :	M$
– Programmes d'assistance financière	61,7
– Direction du Ministère et gestion des ressources humaines, matérielles, financières et informationnelles	23,9
– Services aux entreprises, aux coopératives et aux commerces, services en région et Direction du placement étudiant	16,9
– Développement des marchés	15,3
– Politiques et analyses économiques (dont le contrat de 8,0 M$ avec le Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ)	12,5
– Développement des secteurs industriels	8,6

Le budget de dépenses 2001-2002 de ce programme totalise 138,9 M$, en baisse de 3,2 M$ par rapport à 2000-2001, ce qui s'explique essentiellement par les variations mentionnées ci-dessous.

D'abord, certains programmes bénéficient de crédits additionnels par rapport à l'an dernier, soit le volet Soutien à l'innovation et aux pratiques avancées dans les PME du programme Impact-PME avec 4,0 M$, les Fonds régionaux Desjardins avec 2,5 M$, le programme de la Décennie québécoise des Amériques avec 1,0 M$, le programme Brancher les familles sur Internet avec 1,0 M$ et le Centre d'entreprises et d'innovation de Montréal avec 0,8 M$.

Par ailleurs, des mesures de Discours sur le budget des années antérieures viennent à terme cette année. Elles touchent le programme Soutien à l'emploi stratégique, volet Étudiants-stagiaires et le programme Impact-PME, volets Emploi stratégique pour soutenir l'innovation et Développement des marchés d'exportation dont les crédits ont été réduits de 5,6 M$ et 7,3 M$ respectivement.

La stabilité relative des autres crédits traduit la priorité du Ministère visant à préserver un bassin de connaissance et d'expertise permettant de soutenir efficacement son action axée sur la promotion du développement industriel et le développement des marchés.

Programme 2 : Placement étudiant du Québec

Ce programme vise l'embauche dans la fonction publique du Québec d'étudiants pour la période estivale ainsi que l'embauche de stagiaires. Il s'agit d'une provision qui permet des transferts de crédits vers d'autres ministères et organismes. Cette provision est comptabilisée au budget du Ministère mais la dépense est réalisée par les ministères et organismes vers lesquels la provision a été transférée. Le budget passe de 9,4 M$ en 2000-2001 à 5,2 M$ en 2001-2002, ce qui s'explique par la non-récurrence d'une mesure du Discours sur le budget 2000-2001.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

	2001-2002 (000 $)	2000-2001 (000 $)
Immobilisations	4 641,9	1 446,9
Prêts, Placements et Avances	—	—

L'augmentation du budget d'investissements du Ministère est directement liée au démarrage de deux projets majeurs, soit le Portail gouvernemental sur le démarrage d'entreprises et le Plan de modernisation des processus et des technologies de l'information. Ces deux projets amélioreront de façon marquée les services offerts aux clientèles du Ministère. Le développement de ces deux projets s'échelonnera sur deux années financières.

JUSTICE

LA MISSION

Le ministère

Le ministère de la Justice a pour mission de faire connaître et reconnaître les droits des citoyens et citoyennes, d'en favoriser leur exercice et de veiller à l'élaboration et au respect des lois. En sa qualité d'administrateur de la justice, il assure l'accès à un système judiciaire de qualité et apporte son support à l'ensemble de la magistrature. Il conseille le gouvernement sur la légalité de ses actions. Il l'appuie dans la préparation des lois et des règlements. Il soutient le ministre de la Justice dans son rôle de procureur général en matières civiles et pénales. Enfin, le Ministère assure l'enregistrement et la publicité des documents qui lui sont confiés et la publicité des droits personnels et réels mobiliers.

Les organismes

La mission du Conseil de la justice administrative vise à soutenir la confiance du public dans la justice administrative et plus particulièrement, la confiance envers le Tribunal administratif du Québec, la Commission des lésions professionnelles et la Régie du logement. Le Conseil exerce des fonctions d'enquête en matière de déontologie et conseille le ministre de la Justice et le président du Tribunal administratif du Québec sur l'administration de la justice administrative.

La mission fondamentale du Fonds d'aide aux recours collectifs est de fournir l'aide financière jugée nécessaire pour que les recours collectifs puissent être autorisés et entrepris. De plus, le Fonds donne de l'information sur la procédure de recours collectif.

LES CRÉNEAUX D'ACTIVITÉS

Le ministère

Le ministre de la Justice est procureur général, jurisconsulte, registraire et notaire général du Québec. En vertu de ses attributions et tenant compte de la mission, des fonctions et des devoirs qui lui incombent en vertu de la *Loi sur le ministère de la Justice* (L.R.Q., c. M-19), ses activités administratives peuvent se regrouper en six champs: celles de procureur général, de jurisconsulte, de registraire et de responsable de la publicité des droits, de soutien à l'activité judiciaire et enfin, ses activités sur le plan international.

Les activités du procureur général s'exercent, en matières criminelles, pénales et civiles, par des représentations devant les tribunaux et dans le cadre de certaines enquêtes publiques. Celles de jurisconsulte consistent à conseiller l'administration gouvernementale dans toutes les sphères d'activités se rapportant à la gestion des affaires publiques, notamment la préparation des lois et des règlements. Enfin, les activités de registraire consistent à enregistrer et à conserver les documents d'État, les proclamations, les commissions sous le grand sceau, les lettres patentes et tout autre document dont l'enregistrement est requis par le gouvernement.

Les activités de soutien à l'activité judiciaire consistent à administrer et soutenir les différentes cours de justice qui constituent l'appareil judiciaire du Québec ainsi que certains tribunaux spécialisés. Elles consistent également à rendre publics et pleinement effectifs certains droits relatifs à la publicité

mobilière. Finalement, la coopération juridique et judiciaire internationale et l'élaboration ainsi que l'application de conventions et d'ententes internationales constituent l'essentiel des activités du Ministère sur le plan international.

Les organismes

Le Conseil de la justice administrative exerce des fonctions d'enquête, de conseil, de réglementation et d'information dans les domaines suivants : déontologie des membres du Tribunal administratif du Québec (TAQ), des commissaires de la Commission des lésions professionnelles ou des régisseurs de la Régie du logement (RL) et conseille le président du Tribunal administratif du Québec sur l'harmonisation de la procédure applicable devant le Tribunal. Il conseille de plus le ministre de la Justice sur l'administration de la justice administrative.

Les secteurs d'intervention du Fonds d'aide aux recours collectifs sont les services directs à la population, principalement par le soutien financier aux groupes ayant un intérêt commun à faire valoir leurs droits et par l'information leur permettant de s'orienter convenablement. Dans toutes ses interventions, le Fonds s'appuie sur ses assises légales et réglementaires et sur la recherche et l'expertise qu'il a développées dans le domaine.

LES PRIORITÉS D'ACTION EN 2001-2002

Les choix budgétaires

Le redressement des finances publiques permet au Ministère de disposer en 2001-2002 de crédits additionnels afin de mieux servir la population. Les efforts sont orientés résolument sur l'amélioration des diverses facettes du service aux citoyens.

Le Ministère qui avait mis l'accent sur des priorités autres que les équipements prend la voie de la modernisation, notamment par l'introduction des nouvelles technologies.

Par ailleurs, le Ministère répondra aux attentes de la population dans les domaines de la lutte au crime organisé, du signalement des agressions sexuelles, de l'expertise conseil auprès des corps policiers, de la consolidation des Centres d'aide aux victimes d'actes criminels. De plus, le Ministère maintiendra son support aux escouades régionales mixtes luttant contre la criminalité, de même que ses opérations dans le cadre du programme ACCÈS, lequel est une action concertée contre l'économie souterraine dont la lutte à la contrebande d'alcool est la priorité.

Le programme de la médiation familiale sera ajusté afin de satisfaire à l'évolution de la demande de plus en plus importante pour ce mode de règlement des conflits à l'amiable.

Les actions envisagées en 2001-2002 pour atteindre les objectifs fixés aux plans stratégiques

La présente section vise à présenter des actions déterminantes qui seront entreprises en 2001-2002 en vue d'atteindre des objectifs fixés aux plans stratégiques, y incluant la recherche d'amélioration des services aux citoyens.

Pour ce faire, nous avons regroupé sous chacune des orientations stratégiques les axes d'intervention et les objectifs afférents de même que les actions les plus significatives qui vont en supporter l'atteinte au cours de l'exercice 2001-2002.

LE MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Orientation 1 : Recentrer l'organisation de la justice en fonction des préoccupations et des besoins des citoyens		
Axes d'intervention	**Objectifs**	**Actions**
1.1 La simplification et l'allégement de la procédure judiciaire	Alléger et simplifier la procédure civile en procédant à la révision du Code de procédure civile (L.R.Q., c. C-25) afin de rendre la justice plus accessible à la population et moins coûteuse en temps et en énergie.	Déposer un projet de loi favorisant l'accès à la justice en matière de recouvrement des petites créances au printemps 2001. Poursuivre les travaux de révision du code de procédure civile en vue du dépôt au ministre de la Justice du rapport final du comité pour la fin juin 2001.
	Favoriser l'utilisation des modes amiables pour résoudre les différends en matière civile, notamment pour le recouvrement des petites créances.	Réaliser une campagne d'information sur la médiation civile et commerciale.
1.2 La lutte au crime organisé	Assurer, par l'entremise du Bureau des substituts du procureur général spécialisé dans la lutte au crime organisé, la reconnaissance par les tribunaux de l'importance du phénomène.	Constituer une équipe de substituts du procureur général spécialisée dans le traitement des dossiers impliquant des personnes reliées au crime organisé, dans deux points de service de la province; les doter des facilités appropriées.

Orientation 1 : Recentrer l'organisation de la justice en fonction des préoccupations et des besoins des citoyens		
Axes d'intervention	**Objectifs**	**Actions**
		Assurer la présence d'un substitut de cette équipe dans tous les dossiers où l'accusé est lié à un gang de motards criminalisé et fait face à des accusations reliées au crime organisé et ce, dans 80 % des districts à travers le Québec d'ici 2002.
1.3 L'amélioration du traitement réservé aux personnes victimes de violence	Accroître les services d'aide aux victimes d'actes criminels. Assurer, par des substituts du procureur général spécialisés, le traitement des dossiers d'agression sexuelle commise sur des enfants.	Consolider le budget des centres d'aide aux victimes d'actes criminels en 2001-2002. Compléter le recrutement de l'équipe des substituts du procureur général spécialisée dans le traitement des dossiers à caractère sexuel. Organiser la formation et le perfectionnement requis pour tous les substituts du procureur général qui traitent ce type de dossier.
1.4 Le maintien constant d'un service d'aide et de conseils à l'intention de tous les corps policiers oeuvrant au Québec	Assurer une disponibilité 24 heures sur 24, 7 jours par semaine, d'un substitut du procureur général pour conseiller les policiers québécois.	Consolider le fonctionnement de l'équipe dédiée à cette fonction mise en place en 2000-2001.

Orientation 1 : Recentrer l'organisation de la justice en fonction des préoccupations et des besoins des citoyens		
Axes d'intervention	**Objectifs**	**Actions**
1.5 L'amélioration de la qualité des services offerts aux citoyens par le Ministère	Respecter les objectifs de services énoncés dans la déclaration ministérielle de services aux citoyens.	Diffuser aux employés la déclaration de service aux citoyens en avril 2001 et par la suite, à la population. Mettre en oeuvre les éléments contenus à la déclaration de services aux citoyens. Établir les indicateurs pour mesurer l'atteinte des résultats et mesurer le niveau de satisfaction de la clientèle à l'égard de la qualité des services reçus.
	Assurer l'amélioration continue de la qualité des services.	Identifier les pistes d'amélioration et se doter, d'ici mars 2002, d'un tableau de bord pour le suivi des améliorations.
1.6 L'amélioration de la perception des citoyens face à la justice	Accroître, chez les jeunes, la connaissance et la compréhension du fonctionnement du système judiciaire, en partenariat avec le ministère de l'Éducation et les divers intervenants judiciaires.	Réaliser un projet pilote dans deux régions administratives au cours de l'année financière 2001-2002.
	Favoriser une plus grande ouverture du système de justice au grand public.	Procéder à la refonte du site Web du Ministère. Tenir annuellement une journée portes ouvertes dans 18 palais de justice.

Orientation 1 : Recentrer l'organisation de la justice en fonction des préoccupations et des besoins des citoyens		
Axes d'intervention	**Objectifs**	**Actions**
1.6 L'amélioration de la perception des citoyens face à la justice	Rendre disponible gratuitement via Internet, par le biais de la Société québécoise d'information juridique (SOQUIJ), l'ensemble des jugements rendus par la Cour supérieure et la Cour du Québec.	Concevoir et déployer un nouvel outil de rédaction et de diffusion des jugements auprès des secrétaires de juges. Finaliser l'entente avec la SOQUIJ pour assurer le démarrage du projet : prévu pour avril 2001.
	Améliorer l'accessibilité des lois et règlements.	Mettre à jour, au plus tard 20 jours ouvrables (règlements) et 40 jours ouvrables (lois) après leur entrée en vigueur, la version électronique des lois et des règlements du Québec en français et en anglais en vue de leur diffusion par l'Éditeur officiel du Québec.
1.7 L'adaptation et l'amélioration de l'administration de la justice en milieu autochtone	Doter les communautés autochtones de comités de justice.	Reconduire le financement de certains projets en cours de développement dans les communautés autochtones en vue de les rendre opérationnels. Former 10 comités opérationnels d'ici le 1er avril 2002.
	Coopérer avec le milieu autochtone au développement de structures judiciaires qui lui sont propres.	Conclure cinq ententes gouvernementales en vertu du Code de la sécurité routière (L.R.Q., c. C-24.2) d'ici septembre 2002.
	Développer et réviser la terminologie juridique en langue autochtone et accréditer des interprètes autochtones.	Créer une banque d'interprètes accrédités visant six nations autochtones d'ici septembre 2002.

Orientation 1 : Recentrer l'organisation de la justice en fonction des préoccupations et des besoins des citoyens		
Axes d'intervention	**Objectifs**	**Actions**
	Mettre sur pied un tribunal itinérant en milieu atikamekw.	Amorcer la consultation auprès d'une communauté atikamekw et, selon le cas, des intervenants judiciaires concernés.

Orientation 2 : Une organisation moderne misant sur un personnel mobilisé et compétent		
Axes d'intervention	**Objectifs**	**Actions**
2.1 L'accroissement de l'utilisation des nouvelles technologies dans l'administration de la Justice	Réaliser les études préparatoires à l'implantation d'un système intégré d'information de justice, en collaboration avec les partenaires : ministère de la Sécurité publique, et ministère de la Santé et des Services sociaux.	Démarrer les travaux d'analyse préliminaire en juin 2001. Compléter la révision des processus au 31 mars 2002 et la définition de la solution cible au 30 juin 2002.
	Moderniser les systèmes informatiques nécessaires à une gestion efficace du traitement des infractions et de la perception des amendes.	Livrer et implanter la première phase du système en décembre 2002.
	Recourir, en collaboration avec le ministère de la Sécurité publique, à l'utilisation de la vidéo pour assurer la comparution des détenus vers les palais de justice.	Implanter la comparution par vidéo aux endroits et dates suivantes : – Baie-Comeau/Sept-Iles – 2001 – Québec – 2001 – Sherbrooke – 2002 Compléter les travaux d'implantation au site de Québec à l'occasion de la tenue du Sommet des Amériques.

Orientation 2 : Une organisation moderne misant sur un personnel mobilisé et compétent		
Axes d'intervention	**Objectifs**	**Actions**
2.2 Le renouvellement de la main-d'oeuvre et de la compétence du personnel	Accroître la présence des jeunes au sein de l'effectif du Ministère.	Tenir un concours de recrutement aux conditions minimales d'admission.
		Tenir des concours de recrutement dans les institutions d'enseignement collégial et universitaire.
2.3 Le développement d'une culture de gestion axée sur les résultats et le service à la clientèle	Amener, d'ici mars 2004, tous les gestionnaires à gérer suivant la nouvelle culture de gestion.	Former tous les gestionnaires à la gestion par résultats d'ici mars 2002.
	Sensibiliser le personnel à la gestion axée sur les résultats.	Développer les outils de support pour les gestionnaires et procéder aux activités de sensibilisation.
	Transformer deux unités administratives en agences gouvernementales.	Procéder à la signature d'une première convention de performance avec la Direction du traitement des infractions et de la perception des amendes au début de l'exercice 2001-2002.
2.4 La gestion rigoureuse des mécanismes de protection des renseignements personnels	Évaluer la conformité des fichiers informatiques à la réglementation.	Réaliser un diagnostic sur les profils d'accès d'au moins un fichier informatique comportant des renseignements personnels.

Orientation 3 : Penser de façon prospective la justice au Québec		
Axes d'intervention	**Objectifs**	**Actions**
3.1 Le développement de la capacité d'anticipation en effectuant une veille stratégique	Mieux connaître les tendances majeures qui se dessinent en matière de justice dans d'autres sociétés comparables (les Amériques, les pays de l'OCDE, les pays de droit civil et de common law).	Produire les deux premiers rapports synthèse de recherche.
3.2 La réalisation ou la coordination de projets de réforme du droit et la réflexion sur les enjeux sociaux de la justice et sur l'éthique	Institutionnaliser la recherche sur la réforme du droit.	Mettre en place un organisme québécois de réforme du droit d'ici l'automne 2002.

L'ÉVALUATION DE PROGRAMME

En 2000-2001, le ministère de la Justice a complété certaines analyses débutées en 1999-2000 concernant, notamment, la situation à la « Cour des petites créances » afin de favoriser une plus grande accessibilité à ce processus de recouvrement. À cet effet, un projet de loi favorisant l'accès à la justice en matière de recouvrement de petites créances doit être déposé au printemps 2001.

Quant aux analyses de programmes entreprises par le ministère de la Justice en 2000-2001, la situation est la suivante :

— Un rapport final du comité de suivi sur l'implantation de la médiation familiale doit être déposé en mars 2001;

— Pour ce qui est du comité de suivi du modèle québécois de fixation des pensions alimentaires pour enfants, qui avait été formé pour rendre compte de la mise en oeuvre de la *Loi modifiant le Code civil du Québec* (L.Q. 1991, c. 64) et le Code de procédure civile (L.R.Q., c. C-25) relativement à la fixation des pensions alimentaires pour enfants, un rapport d'étape a été déposé en mars 2000. Ce comité a été reconduit pour une année supplémentaire, soit du 28 février 2001 au 27 février 2002. Un rapport est attendu au printemps 2002.

LE PLAN BUDGÉTAIRE

Le budget de dépenses du portefeuille Justice pour 2001-2002 totalise 468,7 M$, ce qui représente une augmentation de 11,9 M$ par rapport à l'exercice financier 2000-2001. Cette variation est notamment attribuable à la révision du traitement des juges et au redressement de la masse salariale à la suite du renouvellement des conventions collectives.

LE BUDGET DE DÉPENSES PAR PROGRAMMES

	2001-2002		2000-2001	
	BUDGET DE DÉPENSES	VARIATION	BUDGET DE DÉPENSES	DÉPENSE PROBABLE
	(000 $)	(000 $)	(000 $)	(000 $)
	(1)	(2)=(1)-(3)	(3)	(4)
1. Formulation de jugements	62 961,4	5 954,0	57 007,4	62 160,2
2. Administration de la justice	262 437,8	13 276,4	249 161,4	249 393,1
3. Justice administrative	9 720,5	(151,8)	9 872,3	9 870,6
4. Aide aux justiciables	133 609,6	(7 141,4)	140 751,0	147 995,6
Total	468 729,3	11 937,2	456 792,1	469 419,5
Effectif (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	3 354	47	3 307	—

Programme 1 : Formulation de jugements

Ce programme vise à rendre la justice par la formulation de jugements selon les juridictions des diverses cours de justice. Le programme comprend aussi le Conseil de la magistrature, organisme à vocation déontologique, et le Comité de la rémunération des juges de la Cour du Québec et des cours municipales. Ce Comité a notamment pour fonctions d'évaluer à tous les trois ans si le traitement, le régime de retraite et les autres avantages sociaux des juges de la Cour du Québec et des cours municipales sont adéquats.

Le budget de dépenses de ce programme se chiffre à 63,0 M$ en 2001-2002, en hausse de 6,0 M$ par rapport à 2000-2001. Cette variation est attribuable à la révision du traitement des juges, à l'augmentation salariale des autres personnels ainsi qu'au redressement de la base budgétaire au titre du soutien à la magistrature et du perfectionnement des juges.

Programme 2 : Administration de la justice

Ce programme vise à assurer le soutien administratif nécessaire au fonctionnement des cours de justice, à fournir un soutien d'ordre juridique, législatif et réglementaire à toutes les activités gouvernementales et à assurer l'application du Code criminel et des lois pénales au Québec.

Le budget de dépenses de ce programme s'établit à 262,4 M$, en hausse de 13,3 M$ par rapport à 2000-2001. Cette hausse découle essentiellement d'une part des augmentations salariales du personnel, d'un réajustement de la masse salariale, du relèvement de l'enveloppe de la médiation familiale compte tenu de l'atteinte du rythme de croisière, de la relativité salariale des huissiers-audienciers, du relèvement de la dépense d'amortissement, de la réduction de la prévision pour créances douteuses et d'autre part, de certaines décisions déjà annoncées au cours de l'exercice 2000-2001, à savoir : la création d'une équipe de substituts du procureur général pour lutter contre le crime organisé, la mise en place d'une entente multisectorielle pour la signalisation des agressions sexuelles et un support juridique disponible 24 heures sur 24 pour les policiers du Québec.

Programme 3 : Justice administrative

Ce programme vise à assurer la part du ministère de la Justice au financement du Tribunal administratif du Québec. Celui-ci a pour fonction, dans les cas prévus par la *Loi sur la justice administrative* (L.R.Q., c. J-3), de statuer sur les recours formés contre une autorité administrative ou une autorité décentralisée. De plus, ce programme comprend le Conseil de la justice administrative, organisme à vocation déontologique intervenant à l'égard des membres des différents tribunaux administratifs.

Le budget de l'exercice 2001-2002 de 9,7 M$ est sensiblement de même niveau que celui de 2000-2001.

Programme 4 : Aide aux justiciables

Ce programme vise à assurer une aide juridique, financière ou sociale aux personnes économiquement faibles et défavorisées, ainsi qu'aux enfants et aux familles aux prises avec certains problèmes sociaux ayant un rapport avec la justice. Il vise aussi à assurer une compensation financière aux victimes d'actes criminels. L'assistance offerte se traduit par l'aide juridique, l'aide aux recours collectifs et par l'indemnisation des victimes d'actes criminels.

Le budget de dépenses de ce programme s'établit à 133,6 M$, ce qui représente une baisse de 7,1 M$ par rapport à 2000-2001. Cette diminution résulte de variations à la Commission des services juridiques et à l'aide aux victimes d'actes criminels.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

	2001-2002 (000 $)	2000-2001 (000 $)
Immobilisations	14 604,9	1 520,6
Prêts, Placements et Avances	39,1	39,1

Le budget d'investissements 2001-2002, en hausse de 13,0 M$ par rapport à l'année 2000-2001, sera consacré principalement à la mise à niveau technologique du Ministère, à l'implantation de la vidéocomparution et à deux projets de développement au plan stratégique à savoir le système de gestion des infractions et de la perception des amendes et le système intégré d'information de justice.

LES FONDS SPÉCIAUX

LE FONDS D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS

	PRÉVISIONS 2001-2002 (000 $)	PROBABLES 2000-2001 (000 $)
Revenus	2 025,0	2 300,0
Dépenses	2 025,0	1 021,0
Excédent (Déficit)	—	379,0
Investissement	—	—
Effectif (ETC)	5	5

Le Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels est dédié à subventionner principalement les Centres d'aide aux victimes d'actes criminels. Son revenu provient des suramendes compensatoires perçues en vertu du Code criminel et des contributions pénales. Le Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels peut aussi recevoir une part des sommes d'argent résultant de la lutte aux produits de la criminalité ainsi qu'une subvention du Ministère.

LE FONDS DES REGISTRES

	PRÉVISIONS 2001-2002 (000 $)	PROBABLES 2000-2001 (000 $)
Revenus	24 550,0	23 550,0
Dépenses	23 350.7	23 071,5
Excédent (Déficit)	1 190,3	478,7
Investissement	3 300,0	2 034,7
Effectif (ETC)	73	73

Le registre foncier a été transféré le 5 décembre 2000 au Fonds d'information foncière du ministère des Ressources naturelles. En conséquence, il apparaît sous le couvert du portefeuille de son ministère d'accueil.

Le Fonds des registres assure le financement de l'ensemble des activités reliées à la publicité des droits personnels et réels mobiliers ainsi que des enregistrements officiels. Les revenus du Fonds proviennent de la vente de services en matière de publicité des droits et des frais chargés pour procéder aux enregistrements officiels. En 2001-2002, les investissements sont moins importants qu'au cours des dernières années puisque le Registre des droits personnels et réels mobiliers a pratiquement complété son développement.

La prévision de revenus 2001-2002 tient compte que les revenus provenant des droits à inscrire au Registre des droits personnels et réels mobiliers ont pratiquement atteint leur vitesse de croisière. La hausse des dépenses est attribuable à l'augmentation des frais financiers, aux coûts d'entretien des nouveaux services électroniques du Registre des droits personnels et réels mobiliers, de même qu'à l'amortissement afférent aux équipements et aux développements informatiques.

RECHERCHE, SCIENCE ET TECHNOLOGIE

LA MISSION ET LES CRÉNEAUX D'ACTIVITÉS

La *Loi sur le ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie* (1999, chapitre 8) formule ainsi sa mission :

« Le Ministre a pour mission de promouvoir la recherche, la science, la technologie et l'innovation en favorisant la synergie des différents acteurs intervenant dans ces domaines par l'établissement de mécanismes facilitant leur concertation et l'intégration de leurs actions. »

Conformément à cette mission, le Ministre a rendu publique le 25 janvier 2001, la Politique québécoise de la science et de l'innovation. Désormais, il doit en assurer la mise en oeuvre. Cette politique doit aussi faire l'objet d'une évaluation régulière visant à vérifier l'atteinte de ses objectifs, l'efficacité de ses stratégies, son adaptation aux nouveaux besoins ainsi que son impact sur les individus et sur l'ensemble de la société.

Par son action, le Ministère assure la cohérence de l'action gouvernementale en matière de recherche, de science, de technologie et d'innovation et contribue au rayonnement du Québec au Canada et à l'étranger.

Les créneaux d'activités du Ministère correspondent aux éléments suivants :

— Concevoir, mettre en oeuvre et évaluer la politique de la science et de l'innovation;

— Suivre l'évolution du système québécois d'innovation;

— Mobiliser ses partenaires, notamment par l'intégration à des réseaux existants et l'établissement de nouveaux réseaux;

— Concevoir et réaliser des actions transversales en recherche, science, technologie et innovation qui complètent ou améliorent les interventions existantes;

— Gérer les programmes et les activités dont il a la responsabilité en propre.

Les organismes associés au MRST

Trois organismes budgétaires relèvent de la responsabilité du Ministre :

— Le Conseil de la science et de la technologie (CST) a pour mandat de conseiller le Ministre sur toute question relative au développement scientifique et technologique du Québec, y compris la formation professionnelle, technique et scientifique, la recherche universitaire et industrielle, ainsi que le transfert de technologies;

— L'Agence d'évaluation des technologies et des modes d'intervention en santé (AÉTMIS), auparavant connue sous le nom de Conseil d'évaluation des technologies de la santé (CETS), a pour mandat d'informer et de conseiller le Ministre et les instances décisionnelles du système de santé sur

l'évaluation des technologies et des pratiques en santé, tout en fournissant un soutien à la mise en oeuvre de la Politique de la science et de l'innovation;

— Le Conseil québécois de la recherche sociale (CQRS) participe à l'amélioration de la santé et du bien-être de la population québécoise en soutenant la recherche en développement social, le perfectionnement des chercheurs et des intervenants, et le transfert des connaissances.

Trois autres organismes extrabudgétaires, dont le financement est assuré en tout ou en partie par les crédits du Ministère, relèvent aussi de sa responsabilité :

— Le Fonds de la recherche en santé du Québec (FRSQ) encourage la recherche en santé au Québec, par le soutien d'un réseau de centres de recherche et par l'octroi de bourses à des chercheurs de carrière;

— Le Fonds pour la formation de chercheurs et l'aide à la recherche (FCAR) contribue au développement de la recherche en appuyant la relève universitaire et en soutenant les chercheurs dans leur formation et dans leurs activités de recherche et de diffusion des connaissances;

— Le Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ) constitue une société d'État dont la mission est de stimuler le développement économique du Québec par le soutien direct aux PME et le renforcement de leur capacité d'innovation, en agissant notamment comme centre de veille et de transfert de technologies génériques vers les entreprises.

LES PRIORITÉS D'ACTION EN 2001-2002

La Politique québécoise de la science et de l'innovation « Savoir changer le monde » a été rendue publique en janvier 2001. Désormais, les efforts du Ministère et des organismes relevant du Ministre seront orientés vers la mise en oeuvre et le suivi de cette politique en concertation avec leurs partenaires sur tout le territoire du Québec. Ainsi, le Ministère compte, au cours de l'année :

— Assurer la mise en oeuvre concertée de la Politique québécoise de la science et de l'innovation;

— Favoriser la diffusion et l'appropriation du savoir;

— Contribuer à développer une base de recherche scientifique de calibre international;

— Stimuler l'innovation dans toutes les organisations.

Les actions du Ministère s'appuieront sur le recours systématique aux réseaux et sur l'intensification du partenariat, en misant sur la coordination des interventions des différents partenaires en recherche et en innovation.

De même, le Conseil de la science et de la technologie veillera à souligner le trentième anniversaire de la fonction conseil au Québec en organisant diverses activités au cours de l'année.

Finalement, le Ministère et les organismes relevant du Ministre devront contribuer, en fonction de leur mission respective, à la veille, à la prospective et à l'évaluation du système de la science et de l'innovation, ainsi qu'au transfert des connaissances portant sur les meilleures pratiques en ce domaine.

Les choix budgétaires

Le Ministère gérera un budget de dépenses pour 2001-2002 totalisant 221,5 M$, réparti comme suit :

— 198,7 M$ dédiés à la clientèle pour soutenir la recherche et la formation des chercheurs par l'intermédiaire des fonds subventionnaires, l'innovation, la liaison et le transfert, la promotion des carrières scientifiques et techniques, la diffusion des connaissances et le rayonnement international;

— 20,4 M$ dédiés à la planification, à la coordination et au soutien administratif;

— 1,4 M$ versé au Conseil de la science et de la technologie (CST) et 1,0 M$ à l'Agence d'évaluation des technologies et des modes d'intervention en santé (AÉTMIS) pour l'exercice de leur mandat de conseil auprès du Ministre.

Le Ministère poursuivra le déploiement de ses effectifs pour consolider l'implantation de son organisation.

Les actions envisagées en 2001-2002 pour atteindre les objectifs fixés au plan stratégique

Les actions déterminantes du Ministère pour 2001-2002 s'inscrivent dans les orientations de son plan stratégique 2001-2004 et constituent les premières démarches de la mise en oeuvre de la politique québécoise de la science et de l'innovation.

Orientation 1 : Assurer la mise en oeuvre concertée de la Politique québécoise de la science et de l'innovation		
Axes d'intervention	**Objectifs et indicateurs**	**Actions**
La responsabilité gouvernementale du MRST dans le suivi de la politique	Coordonner l'implantation et le suivi de la Politique québécoise de la science et de l'innovation. Indicateur : Mesures structurantes mises en place	– Implantation et suivi, avec les partenaires, de mesures structurantes.
La veille et la prospective	Fournir une vision complète et détaillée du système québécois de recherche et d'innovation et guider son développement. Indicateur : Nombre de produits et services, et clientèles rejointes en veille et en prospective	– Poursuite de l'implantation d'un système de veille au Ministère.

Orientation 1 : Assurer la mise en oeuvre concertée de la Politique québécoise de la science et de l'innovation		
Axes d'intervention	**Objectifs et indicateurs**	**Actions**
La planification et l'évaluation	Adapter la Politique québécoise de la science et de l'innovation à un contexte en évolution. Indicateur : Nombre de documents thématiques produits	– Production des documents thématiques
	Évaluer l'intervention gouvernementale en recherche, science, technologie et innovation (RSTI). Indicateur : Cadre de référence élaboré	– Développement d'un cadre de référence pour l'évaluation en RSTI
La concertation gouvernementale	Assurer la synergie en RSTI avec les ministères et organismes partenaires. Indicateur : Mécanismes de concertation en opération	– Coordination interministérielle
	Inciter le gouvernement fédéral à collaborer sur une base d'équité pour le soutien en RSTI. Indicateur : Dossiers bilatéraux traités	– Représentations auprès du gouvernement fédéral
La liaison régionale	Susciter la participation de chacune des régions du Québec, selon leurs particularités, à l'essor du système de recherche et d'innovation. Indicateur : Initiatives régionales de concertation en RSTI appuyées par le Ministère	– Participation aux conférences administratives régionales (CAR). – Identification et soutien de projets majeurs
Le positionnement international	Accentuer la portée de l'action gouvernementale en RSTI au plan international. Indicateur : Nombre de projets et d'événements internationaux soutenus par le MRST	– Identification des ententes actives et prioritaires – Participation aux rencontres technologiques internationales – Participation à l'événement Québec-New York 2001

Orientation 2 : Favoriser la diffusion et l'appropriation du savoir		
Axes d'intervention	**Objectifs et indicateurs**	**Actions**
L'appropriation de la science et de la technologie	Hausser le niveau de la culture scientifique des Québécois et des Québécoises pour favoriser un meilleur exercice de leur citoyenneté. Indicateur : Nombre d'actions de diffusion dans le cadre des programmes et des activités du MRST et nombre de personnes rejointes	– Activités régulières de diffusion de l'information scientifique – Tenue de l'exposition technologique *Tout simplement génial!* – Mandat confié au CST de mettre en place le groupe d'échanges sur la culture scientifique
L'éthique de la science et de la technologie	Susciter la prise en charge des enjeux éthiques par les membres de la communauté scientifique, les décideurs et le grand public. Indicateur : Moyens mis en place pour assurer la prise en charge des enjeux éthiques	– Mise en place de l'Institut international de recherche en éthique biomédicale – Mandat confié au CST de mettre en place une commission de l'éthique de la science et de la technologie
La promotion des carrières scientifiques et technologiques	Susciter l'intérêt des jeunes pour les carrières scientifiques, notamment celui des filles. Indicateur : – % d'augmentation des organismes et des entreprises menant des activités de promotion des carrières – % d'augmentation des actions de promotion des carrières menées auprès des jeunes et nombre de personnes rejointes – % d'augmentation des projets et nombre de filles rejointes	– Activités de promotion des carrières scientifiques – Poursuite des travaux du Comité interministériel sur le soutien à la progression des Québécoises dans les sciences et l'innovation technologique

Orientation 3 : Contribuer à développer une base de recherche scientifique de calibre international		
Axes d'intervention	**Objectifs et indicateurs**	**Actions**
La carrière des chercheurs de l'enseignement supérieur et des établissements de recherche du réseau de la santé et des services sociaux	Soutenir la carrière des chercheurs et du personnel de recherche. Indicateur : Mécanismes pour le dégagement de tâches d'enseignement déterminés	– Détermination de mécanismes de dégagement de tâches d'enseignement
La dotation d'infrastructures physiques	Contribuer à l'amélioration d'un environnement physique de qualité pour la recherche. Indicateur : Montant d'investissements consentis pour les infrastructures financées par les gouvernements	– Coordination interministérielle de la priorisation des projets d'infrastructures
L'organisation de la recherche	Accroître le rôle et l'impact des organismes québécois de subvention de la recherche. Indicateur : Modifications législatives mises en vigueur	– Élaboration des modifications législatives à l'égard des fonds subventionnaires québécois

Orientation 4 : Stimuler l'innovation dans toutes les organisations		
Axes d'intervention	**Objectifs et indicateurs**	**Actions**
La valorisation de la recherche	Assurer l'appropriation, par les universités et leurs centres affiliés, des orientations de la Politique en propriété intellectuelle. Indicateur : Degré de conformité des politiques de propriété intellectuelle harmonisées aux principes de la Politique	– Définition d'un plan de mise en oeuvre
	Établir les balises de la gestion de la propriété intellectuelle au gouvernement. Indicateur : Une politique gouvernementale sur la gestion de la propriété intellectuelle élaborée	– Élaboration d'une politique gouvernementale sur la gestion de la propriété intellectuelle

Orientation 4 : Stimuler l'innovation dans toutes les organisations		
Axes d'intervention	**Objectifs et indicateurs**	**Actions**
Le transfet des connaissances	Adapter le dispositif de liaison et de transfert. Indicateur : Conventions révisées Cible : 3 CLT Indicateur : Plan de redressement élaboré	– Révision des conventions de subvention des centres de liaison et de transfert (CLT) – Suivi du recentrage de la mission du CRIQ
L'innovation technologique	Améliorer l'infrastructure de soutien nécessaire à l'accompagnement des inventeurs. Indicateur : Nombre d'inventeurs soutenus Améliorer les chances de survie et de développement des entreprises technologiques émergentes. Indicateur : Nature et nombre d'outils d'accompagnement créés	– Support à l'avancement d'un projet de valorisation d'une invention – Développement d'outils d'accompagnement pour les entreprises
L'innovation sociale	Développer, au sein du secteur public, la capacité de soutien à l'innovation sociale. Indicateur : Nombre de projets appuyés	– Élargissement du programme Mise en valeur des applications technologiques aux innovations sociales

ORGANISME : CONSEIL DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE

Orientation 1 : Renforcer la prise en compte des dimensions sociales et culturelles de la science, de la technologie et de l'innovation dans les avis du Conseil		
Axes d'intervention	**Objectifs et indicateurs**	**Actions**
La recherche en sciences humaines et ses retombées sur le mieux-être de la population québécoise	Atteindre un meilleur équilibre entre les préoccupations sociales et les préoccupations économiques dans les avis du Conseil. Indicateurs : – Proportion annuelle des avis portant sur une problématique de sciences humaines – Couverture des questions d'ordre social dans l'ensemble des avis	– Accroissement du nombre d'avis portant sur une problématique de sciences humaines – Meilleure intégration de la dimension sociale dans les avis du Conseil
La culture scientifique et technique	Accroître la prise en compte de la dimension culture scientifique et technique dans les avis du Conseil. Indicateur : Nombre d'avis intégrant la dimension culturelle de la science et de la technologie Accroître la concertation entre les principaux intermédiaires culturels Indicateur : Rapport de concertation.	– Mise en place d'un groupe d'échanges sur la culture scientifique et technique chargé d'analyser la situation et d'alimenter la réflexion du Conseil
La dimension éthique de la science et de la technologie	Disposer d'un lieu de réflexion et de discussion sur les enjeux éthiques de la science et de la technologie. Informer et sensibiliser le public à ces questions. Accroître la prise en compte de la dimension éthique dans les avis du Conseil. Indicateur : La Commission de l'éthique implantée	– Mise en place d'une commission de l'éthique de la science et de la technologie

Orientation 2 : Mieux contrôler la pertinence, la qualité et la diffusion des avis du Conseil afin de maximiser leur impact		
Axes d'intervention	**Objectifs et indicateurs**	**Actions**
Organisation d'une vigie prospective du domaine	Maintenir et améliorer la pertinence du choix des sujets d'avis. Indicateur : Vérification périodique de la réaction des interlocuteurs et utilisateurs sur la pertinence des sujets d'avis du Conseil	– Mise en place d'un système de veille en science et technologie – Identification périodique et suivi des sujets émergents et de pointe (prospective)
Systématisation de la démarche de production des avis	Maintenir et améliorer la pertinence et la qualité des analyses et recommandations du Conseil. Indicateur : Niveau de pertinence et de qualité des analyses et recommandations du Conseil	– Mise en place d'un cadre de gestion de projets appliqué au processus de production d'un avis
Diffusion stratégique des avis	Favoriser l'appropriation des avis et recommandations du Conseil par ceux qui sont le plus directement concernés. Indicateur : Niveau d'appropriation des avis et recommandations par les interlocuteurs visés	– Implantation d'un plan de communication global pour chaque avis

ORGANISME : L'AGENCE D'ÉVALUATION DES TECHNOLOGIES ET DES MODES D'INTERVENTION EN SANTÉ (AÉTMIS)

Orientation 1 : Accroître la capacité de l'Agence à participer à l'évaluation de la performance du système de santé		
Axes d'intervention	**Objectifs et indicateurs**	**Actions**
Accroissement de la contribution de l'Agence à l'évaluation de la performance du système de santé	Permettre de mieux positionner les activités de l'Agence parmi les intrants requis pour évaluer la performance du système de santé. Indicateur : Plan de développement publié	– Publication d'un plan de développement de l'expertise de l'Agence

Orientation 1 : Accroître la capacité de l'Agence à participer à l'évaluation de la performance du système de santé		
Axes d'intervention	**Objectifs et indicateurs**	**Actions**
Consolidation des activités d'évaluation des impacts des changements technologiques et organisationnels dans le secteur de la santé	Évaluer les impacts des changements technologiques et organisationnels sur l'organisation professionnelle du système de santé. Indicateur : Production d'un rapport	– Production d'un projet de cadre conceptuel
	Raffiner une méthodologie d'évaluation des impacts des changements technologiques et organisationnels sur la santé de la population et sur les coûts du système de santé. Indicateur : Production d'un rapport	– Production d'un rapport présentant une méthodologie d'évaluation

Orientation 2 : Accroître la capacité de l'Agence à identifier les besoins émergents d'évaluation dans le réseau de la santé et des services sociaux et dans le domaine de la santé en général		
Axes d'intervention	**Objectifs et indicateurs**	**Actions**
Réseautage et liens avec les intervenants du domaine de la santé	Établir le réseau de l'Agence dans le milieu des aides techniques aux personnes handicapées. Indicateur : Production de la cartographie du milieu	– Production de la cartographie du milieu des aides techniques aux personnes handicapées
Développement d'approches de veille technologique et organisationnelle en regard des besoins des décideurs	Participer à la réactivation du réseau des agences canadiennes en évaluation des technologies de la santé (ÉTS). Indicateur : Tenue de l'activité annuelle d'échange	– Réalisation d'une activité annuelle du réseau des agences canadiennes en évaluation des technologies de la santé

Orientation 3 : Améliorer la réponse aux requêtes et aux besoins d'information de la clientèle de l'Agence		
Axes d'intervention	**Objectifs et indicateurs**	**Actions**
Refonte du mode de production au sein de l'Agence	Réorganiser la direction scientifique de l'Agence. Indicateur : Mise en place de la nouvelle structure de la direction scientifique	– Mise en place de la nouvelle structure de la direction scientifique
	Concevoir et mettre en place les outils de gestion nécessaires à l'établissement des priorités et au traitement des requêtes, ainsi qu'au suivi de la production. Indicateur : Implantation d'un tableau de bord de gestion	– Implantation d'un tableau de bord
Collaboration avec les partenaires de l'Agence (chercheurs externes et autres agences)	Identifier les collaborateurs potentiels (chercheurs, réseaux et agences) pour la réalisation de travaux d'évaluation des technologies et des modes d'intervention en santé. Indicateur : Cartographie des chercheurs et experts québécois	– Identification des collaborateurs potentiels
Diversification des produits et services de l'Agence	Élargir la gamme des produits et services de l'Agence. Indicateurs : – Établissement d'une nouvelle typologie de produits – Offre de nouveaux produits	– Élargissement de la gamme des produits et services de l'Agence
Développement de nouvelles approches de dissémination et de transfert de connaissances	Élaborer et mettre en oeuvre un premier plan de communication. Indicateur : Publication et adoption d'un plan de communication. Remanier le site Web de l'Agence. Indicateur : Refonte du site Web	– Publication et adoption d'un premier plan de communication.

Orientation 4 : Augmenter la diffusion de la culture de l'évaluation et consolider son rôle dans la prise de décision		
Axes d'intervention	**Objectifs et indicateurs**	**Actions**
Formation continue de chercheurs et de décideurs	Favoriser la participation des chercheurs de l'externe. Indicateur : Nombre de réunions scientifiques hebdomadaires tenues chaque année, dont 8 à 10 par an données par des chercheurs externes	– Tenue de réunions scientifiques hebdomadaires
Participation à la mise en place d'un programme de maîtrise internationale en évaluation et gestion des technologies de la santé	Mettre en place la structure d'accueil et d'encadrement pour deux étudiants sur une base annuelle. Indicateur : Admission de deux étudiants	– Accueil et encadrement des étudiants à partir d'octobre 2001
Expérimentation d'approches innovatrices de transfert de connaissances auprès des décideurs	Concevoir et implanter des modes de transfert de connaissances auprès des acteurs du domaine de la santé : décideurs politiques et gestionnaires du réseau de la santé et des services sociaux, praticiens, industrie, grand public (patients et citoyens). Indicateur : Plan de communication adopté Consolider les liens avec les partenaires en transfert de connaissances. Indicateur : Partenaires québécois et internationaux identifiés	– Développer un plan de communication – Identification des partenaires

ORGANISME : CONSEIL QUÉBÉCOIS DE LA RECHERCHE SOCIALE

Orientation 1 : Poursuivre le développement du programme des infrastructures à la recherche		
Axes d'intervention	**Objectifs et indicateurs**	**Actions**
Les équipes de recherche	Consolider et renforcer le budget des 25 équipes de recherche existantes et créer une nouvelle équipe. Indicateur : Nombre d'équipes et budget/équipe Cible : 26 équipes de recherche	– Accroissement de l'enveloppe globale consacrée aux équipes – Ajout d'une équipe de recherche
Les instituts universitaires à vocation sociale et les centres affiliés universitaires (CAU)	Consolider la base de financement des Instituts universitaires et développement de trois Centres affiliés universitaires (CAU). Indicateur : Nombre d'instituts et de CAU Cible : 3 instituts universitaires et 6 CAU Indicateur : Budgets intégrés et recommandations adoptées	– Maintien des Instituts universitaires et augmentation du nombre de CAU – Intégration des budgets des équipes CQRS et des instituts – Adoption des recommandations du rapport Bégin concernant le financement des instituts et centres affiliés

Orientation 2 : Développer et administrer les programmes de subventions et de bourses du CQRS		
Axes d'intervention	**Objectifs et indicateurs**	**Actions**
Les chercheurs-boursiers	Augmenter le nombre de chercheurs-boursiers Indicateur : Nombre de chercheurs Cible : 5 nouveaux chercheurs-boursiers	– Augmentation du nombre de chercheurs-boursiers – Allocation des budgets alloués

Orientation 2 : Développer et administrer les programmes de subventions et de bourses du CQRS		
Axes d'intervention	**Objectifs et indicateurs**	**Actions**
Les programmes de subventions	Maintenir un système impeccable d'évaluation des demandes des chercheurs et chercheuses dans le cadre des programmes actuels du CQRS. Indicateurs : – Nombre de demandes soumises – Nombre de demandes évaluées – Taux de succès et de financement des projets	– Application du système d'évaluation aux programmes actuels du CQRS

Orientation 3 : Poursuivre le développement de la vocation de R&D sociale		
Axes d'intervention	**Objectifs et indicateurs**	**Actions**
Les retombées sociales de la recherche	Poursuivre la sensibilisation auprès de la communauté de chercheurs à cette dimension de la recherche. Indicateur : Nombre d'activités de transfert de connaissance dans les rapports de recherche	– Identification des activités de type transfert de connaissances dans les rapports de recherche
Le plan de communication et de transfert de connaissances	Atteindre les objectifs du plan de communication. Indicateur : Activités prévues au plan de communication	– Réalisation des activités prévues au plan de communication

Orientation 4 : Assumer sa mission intersectorielle en recherche sociale		
Axe d'intervention	**Objectifs et indicateurs**	**Actions**
Le programme d'actions concertées et les programmes conjoints avec des partenaires	Mettre sur pied cinq actions concertées. Indicateur : Actions concertées réalisées Maintenir les programmes conjoints actuels Indicateur : Nombre de programmes maintenus	– Lancement de cinq appels d'offres auprès de la communauté scientifique – Maintien des programmes conjoints en santé mentale (CQRS/MSSS), sur le VIH et le SIDA et pour les autres MTS (CQRS/CQCS), sur l'organisation des services sociaux (CQRS/FRSQ/MSSS)

Orientation 5 : Procéder à la création d'un Fonds québécois de recherche sur la société et la culture (FQRDC)		
Axes d'intervention	**Objectifs et indicateurs**	**Actions**
Le Conseil d'administration.	Mettre en place un nouveau conseil d'administration. Indicateur : Conseil d'administration nommé	– Constitution du nouveau conseil d'administration
L'orientation stratégique du nouveau fonds	Faire adopter par le CA provisoire la nouvelle programmation du FQRDC. Indicateur : Programmation adoptée	– Proposition au CA provisoire des principaux éléments de la nouvelle programmation en fonction du nouveau mandat du FQRDC

L'ÉVALUATION DE PROGRAMME

La fonction évaluation au Ministère comporte deux volets :

— L'évaluation des programmes gérés par le Ministère;

— L'évaluation de l'intervention gouvernementale en recherche, science et technologie.

Les programmes gérés par le Ministère

La création récente du Ministère a donné lieu à la mise sur pied de nouveaux programmes et à la prise en charge de programmes qui existaient déjà. L'étape de documentation de ces programmes a été amorcée en vue de planifier leur évaluation.

Tel que prévu dans les conventions de subvention, le Ministère a procédé à l'évaluation de deux centres de liaison et de transfert au cours de l'année 2000-2001 (Centre de recherche en informatique de Montréal, Centre francophone de recherche en informatisation des organisations) et poursuit actuellement l'évaluation d'un troisième (Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations). Les évaluations réalisées permettent de formuler des attentes précises lors du renouvellement de la subvention des centres de liaison et de transfert.

Les activités d'évaluation prévues en 2001-2002 comprennent la finalisation de la documentation des programmes, la préparation d'un plan triennal d'évaluation en lien avec la planification stratégique et le début de la réalisation du plan triennal. L'évaluation de trois centres de liaison et de transfert est également prévue.

L'évaluation de l'intervention gouvernementale en recherche, science et technologie

Ce mandat conféré par la loi constitutive du Ministère apparaît également dans la Politique québécoise de la science et de l'innovation publiée récemment. Un cadre d'évaluation doit être élaboré en concertation avec les ministères, pour préciser la portée et les enjeux de l'évaluation des programmes et des mesures gouvernementales.

L'élaboration de ce cadre d'évaluation et le développement d'indicateurs pertinents, permettant d'apprécier les effets de l'intervention gouvernementale en matière de recherche et d'innovation, se poursuivront au cours de la prochaine année.

LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES PAR PROGRAMMES

	2001-2002		2000-2001	
	BUDGET DE DÉPENSES	VARIATION	BUDGET DE DÉPENSES	DÉPENSE PROBABLE
	(000 $)	(000 $)	(000 $)	(000 $)
	(1)	(2)=(1)-(3)	(3)	(4)
1. Soutien administratif à la recherche, à la science, à la technologie et à l'innovation	22 849,2	3 970,2	18 879,0	18 585,3
2. Mesures d'aide à la recherche, à la science, à la technologie et à l'innovation	198 689,5	(37 294,7)	235 984,2	238 880,7
Total	221 538,7	(33 324,5)	254 863,2	257 448,0
Effectif (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	218	(7)	225	—

Le budget de dépenses 2001-2002 du Ministère s'établit à 221,5 M$, ce qui représente une diminution de 33,3 M$ par rapport au budget de dépenses de 2000-2001, ce dernier incluant un budget additionnel de 41,3 M$. Ce montant comprend 35,0 M$ octroyés à l'Institut national d'optique (INO), un organisme à but non lucratif voué à la recherche et au développement en optique et en photonique et 6,3 M$ pour refléter l'impact budgétaire d'un financement de 25,0 M$ accordé par Investissement Québec pour la mise en place d'un centre de recherche situé dans la Vallée de l'aluminium.

La prise en compte de ce budget additionnel de l'exercice 2000-2001 masque l'octroi en 2001-2002 de budgets additionnels d'un montant total de 10,7 M$ dégagés principalement pour l'aide aux fonds subventionnaires. Par ailleurs, une révision à la baisse de 2,7 M$, consécutive à l'achèvement de projets antérieurs, complète l'explication de cette variation.

Programme 1 : Soutien administratif à la recherche, à la science, à la technologie et à l'innovation

Ce programme vise à procurer les ressources humaines et matérielles ainsi que les services administratifs nécessaires à la mise en oeuvre et au suivi de la Politique québécoise de la science et de l'innovation, au développement de mécanismes d'évaluation, à la gestion de mesures et à la coordination de l'intervention gouvernementale en matière d'acquisition et de partage du savoir, de recherche et d'innovation.

Ce programme se compose des activités suivantes :	M$
– Planification, coordination, mise en oeuvre et soutien administratif	20,4
– Conseil de la science et de la technologie	1,4
– Agence d'évaluation des technologies et des modes d'intervention en santé	1,0

Le budget de dépenses 2001-2002, qui totalise 22,8 M$, augmente de 3,9 M$ par rapport au budget 2000-2001. L'ajout d'un montant de 3,6 M$ pour le développement du Ministère et les ajustements salariaux expliquent cette variation.

Programme 2 : Mesures d'aide à la recherche, à la science, à la technologie et à l'innovation

Ce programme vise à fournir les ressources financières pour soutenir la recherche et la formation de chercheurs, l'innovation, la liaison et le transfert, la promotion des carrières scientifiques et technologiques, la diffusion des connaissances ainsi que le rayonnement international du Québec en matière de recherche et d'innovation.

Ce programme se compose des activités suivantes :	M$
– Fonds de la recherche en santé du Québec (FRSQ)	60,3
– Autres organismes de recherche en santé	9,2
– Conseil québécois de la recherche sociale (CQRS)	14,6
– Fonds pour la formation de chercheurs et l'aide à la recherche (Fonds FCAR)	72,6
– Soutien à la recherche et à l'innovation	35,0
– Centre de recherche industrielle du Québec	7,0

Abstraction faite des crédits supplémentaires de 41,3 M$ octroyés en 2000-2001, l'enveloppe budgétaire de ce programme connaît une croissance de 4,0 M$.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

	2001-2002 (000 $)	2000-2001 (000 $)
Immobilisations	521,3	521,3
Prêts, Placements et Avances	—	—

En matière d'investissements, le montant de 0,5 M$ pour 2001-2002 correspond principalement à divers projets d'acquisition d'équipement informatique et bureautique et au développement informatique (implantation de systèmes) pour soutenir la poursuite de la mise en place du Ministère.

RÉGIONS

LA MISSION ET LES CRÉNEAUX D'ACTIVITÉS

Le ministère des Régions a pour mission de susciter et soutenir le développement local et régional dans ses dimensions économique, sociale et culturelle, en favorisant sa prise en charge par les collectivités intéressées dans le cadre d'un partenariat entre elles et l'État, ainsi que d'assurer la cohérence et l'harmonisation des actions gouvernementales touchant le développement local et régional.

Les principaux champs d'activités à l'intérieur desquels oeuvre le Ministère en vue de la réalisation de sa mission sont les suivants :

— Élaboration, en collaboration avec les ministères et organismes gouvernementaux, des orientations et politiques favorables au développement local et régional et supervision de leur mise en oeuvre;

— Rôle conseil auprès du gouvernement, de ses ministères et organismes sur toute question relative au développement local et régional et participation à l'élaboration des mesures et décisions ministérielles concernant le développement local et régional;

— Conclusion d'ententes avec les instances locales et régionales et soutien financier ou technique pour la réalisation d'actions visant le développement local et régional;

— Conclusion d'ententes avec un gouvernement autre que celui du Québec ou l'un de ses ministères et organismes ou avec une organisation internationale ou un de ses organismes;

— Réalisation de recherches, études et analyses dans le domaine du développement local et régional.

Pour réaliser sa mission, le Ministère accompagne et soutient l'action des intervenants locaux et régionaux dans la prise en charge du développement de leur milieu. Il délègue, dans le cadre d'ententes de gestion, des responsabilités à ses partenaires en y rattachant des ressources correspondantes. Ces intervenants locaux et régionaux sont regroupés au sein d'organismes autonomes composés de gens du milieu.

Les principaux partenaires

Les principaux partenaires mis à contribution pour la réalisation de la mission du Ministère, à l'exception des régions de Montréal et de Laval qui relèvent de la responsabilité de la ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole (MAMM), sont les suivants :

— **Le centre local de développement (CLD)** : implanté sur le territoire de chaque municipalité régionale de comté (MRC) ou son équivalent (soit 103 CLD en excluant ceux qui relèvent du MAMM), le CLD réunit des représentants des élus municipaux et des principaux acteurs socio-économiques du milieu local. Il a principalement pour mandat de regrouper ou de coordonner les différents services d'aide à l'entrepreneuriat sur son territoire et d'assurer le financement de ces services, d'élaborer un plan d'action pour l'économie et l'emploi et de définir des stratégies en matière de développement de l'entrepreneuriat;

— **Le conseil régional de développement (CRD)** : présent dans chacune des régions du Québec, le CRD réunit des représentants des élus municipaux et des principaux agents de développement économique, social et culturel de la région. Il a principalement pour mandat de favoriser la concertation entre les partenaires régionaux et d'élaborer un plan stratégique de développement pour sa région. Il constitue l'interlocuteur privilégié du gouvernement en région avec lequel il signe une entente-cadre de développement.

Le Ministère est, de plus, en contact étroit avec les associations et groupements nationaux liés au développement des régions, soit principalement : l'Association des centres locaux de développement du Québec; l'Association des régions du Québec (L'ARQ) inc. qui regroupe les CRD du Québec; la Table Québec-régions, composée des présidents des CRD de toutes les régions du Québec, du ministre des Régions et de la ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole, qui conseille les deux ministres sur les questions relatives au développement régional; Solidarité rurale qui conseille le ministre des Régions en matière de ruralité.

Le ministère des Régions préside également la Conférence administrative régionale (CAR) regroupant les différents ministères et organismes gouvernementaux présents en région. La CAR a pour mandat d'assurer la concertation et l'harmonisation interministérielle en région en vue de promouvoir une vision intégrée et cohérente de l'action gouvernementale sur son territoire dans ses dimensions économique, sociale et culturelle.

LES PRIORITÉS D'ACTION EN 2001-2002

Les choix budgétaires

Le budget de dépenses alloué au ministère des Régions pour l'année 2001-2002 s'élève à 194,3 M$ et se répartit comme suit :

— Le Ministère a deux partenaires majeurs, soit les centres locaux de développement (CLD) qui interviennent au niveau local et les conseils régionaux de développement (CRD) qui agissent au niveau régional. Afin de réaliser leurs mandats, le Ministère leur alloue respectivement 38,8 M$ et 28,0 M$;

— Le Ministère alloue 90,6 M$ au plan de développement des régions ressources, 7,0 M$ pour l'appui à la restructuration de l'économie de la Municipalité régionale de comté (MRC) du Bas-Richelieu et 3,0 M$ au soutien du milieu rural;

— Différentes mesures d'aide en plus des provisions pour créances douteuses totalisent 9,1 M$. Les ressources budgétaires allouées au fonctionnement du Ministère totalisent 17,1 M$.

Les actions envisagées en 2001-2002 pour atteindre les objectifs fixés au plan stratégique

Le tableau suivant présente les principales actions que le Ministère entend mettre en oeuvre, au cours de 2001-2002, pour l'atteinte des objectifs et la mise en oeuvre des orientations et axes d'intervention de son plan stratégique.

Orientation 1 : Contribuer à la mise en place de mesures favorisant un développement durable sur l'ensemble du territoire québécois

Axe 1 : Mobilisation des partenaires locaux et régionaux en vue de favoriser le développement économique, social et culturel

Objectifs et indicateurs	Actions
Objectif 1 S'assurer que le plan d'action local pour l'économie et l'emploi préparé par chacun des CLD comporte des objectifs à atteindre en termes de création d'emplois et de soutien à l'entrepreneuriat. Indicateur : – Nombre de plans d'action comportant des objectifs à atteindre en termes de création d'emplois et d'aide à l'entrepreneuriat/Nombre total de plans d'action	Transférer une enveloppe budgétaire aux CLD (fonctionnement et programmes) leur permettant d'atteindre cet objectif en fonction des priorités définies localement.
Objectif 2 Veiller à ce que le bilan annuel produit par chacun des CLD fasse état des résultats obtenus en matière de création d'emplois et d'aide à l'entrepreneuriat sur son territoire. Indicateur : – Nombre de bilans produits comportant les données requises en matière de création d'emplois et d'aide à l'entrepreneuriat/Nombre de CLD Indicateurs d'impact : – Nombre d'emplois que le CLD a contribué à créer ou à maintenir – Nombre d'entreprises que le CLD a contribué à créer ou à consolider – Taux de survie des entreprises soutenues par le CLD	Produire un bilan annuel des activités des CLD pour 2001-2002 et leur signifier des attentes particulières dans le cadre du renouvellement des ententes de gestion.

Axe 1 : Mobilisation des partenaires locaux et régionaux en vue de favoriser le développement économique, social et culturel	
Objectifs et indicateurs	**Actions**
Objectif 3 S'assurer que tous les CLD regroupent, ou coordonnent, d'ici décembre 2001, l'ensemble des organismes d'aide à l'entrepreneuriat sur leur territoire. Indicateurs : – Nombre d'organismes coordonnés par le CLD/ Nombre d'organismes présents sur le territoire – Nombre d'organismes intégrés par le CLD/ Nombre d'organismes présents sur le territoire	Maintenir le financement d'un seul organisme de soutien à l'entrepreneuriat local par territoire de MRC ou son équivalent.
Objectif 4 Veiller à ce que tous les CRD renouvellent leur plan stratégique régional d'ici avril 2002. Indicateur : – Nombre de CRD ayant renouvelé leur plan stratégique/Nombre total de CRD	Transférer une enveloppe budgétaire aux CRD (fonctionnement) leur permettant d'atteindre cet objectif en fonction des priorités définies régionalement.
Objectif 5 S'assurer que le bilan annuel produit par chacun des CRD fasse état des résultats atteints dans le cadre du Fonds de développement régional en ce qui concerne les ententes spécifiques et les projets structurants ayant un rayonnement régional. Indicateur : – Nombre de bilans produits comportant des données requises sur les résultats atteints dans le cadre du Fonds de développement régional/ Nombre de CRD Indicateur d'impact : – Montant des investissements publics et privés générés dans le cadre des projets structurants ayant un rayonnement régional et les ententes spécifiques	Produire un bilan des activités des CRD dans le cadre du Fonds de développement régional et convenir d'attentes dans le cadre du renouvellement de leur entente de gestion.

Axe 1 : Mobilisation des partenaires locaux et régionaux en vue de favoriser le développement économique, social et culturel	
Objectifs et indicateurs	**Actions**
Objectif 6 S'assurer que tous les CRD et les CLD prennent en compte, dans leur planification respective, les priorités et stratégies en matière d'économie et d'emploi liées aux créneaux prioritaires identifiés dans la stratégie Québec Objectif emploi, incluant dans le cas des CLD, le développement et la consolidation d'entreprises d'économie sociale. Indicateurs : – Nombre de plans stratégiques des CRD ayant pris en compte les créneaux prioritaires identifiés dans la stratégie Québec Objectif emploi/Nombre total de plans stratégiques – Nombre de plans d'actions des CLD ayant intégré les créneaux prioritaires identifiés dans la stratégie Québec Objectif emploi/Nombre total de plans d'action	Signifier des attentes particulières dans le cadre du renouvellement de leur entente de gestion.
Objectif 7 Veiller à ce que tous les CLD et les CRD assurent, au cours de 2000-2002, une présence des jeunes sur leur conseil d'administration (CA). Indicateurs : – Nombre de jeunes sur le CA du CLD/Nombre d'administrateurs – Nombre de jeunes sur le CA du CRD/Nombre d'administrateurs	Signifier des attentes particulières dans le cadre du renouvellement de leur entente de gestion.

Axe 1 : Mobilisation des partenaires locaux et régionaux en vue de favoriser le développement économique, social et culturel	
Objectifs et indicateurs	**Actions**
Objectif 8 S'assurer que le plan d'action des CLD et le plan stratégique des CRD comportent un volet spécifique sur les jeunes. Indicateurs : – Nombre de plans d'action comportant un volet spécifique sur les jeunes/Nombre total de plans d'action – Nombre de plans stratégiques comportant un volet spécifique sur les jeunes/Nombre total de plans stratégiques	Signifier des attentes particulières dans le cadre du renouvellement de leur entente de gestion.
Objectif 9 Veiller à la mise en place par les CLD, de stratégies et de mesures adaptées en vue du suivi et de l'accompagnement des jeunes entrepreneurs. Indicateur : – Budget consacré aux mesures de suivi et d'accompagnement des jeunes entrepreneurs/ Budget total du CLD	Transférer une enveloppe budgétaire aux CLD (fonctionnement et programmes) leur permettant d'atteindre cet objectif en fonction des priorités définies localement.
Objectif 10 Veiller à ce que tous les CLD et les CRD assurent, au cours de 2000-2002, une présence équitable des femmes sur leur conseil d'administration (CA). Indicateurs : – Nombre de femmes sur le CA du CLD/Nombre d'administrateurs – Nombre de femmes sur le CA du CRD/Nombre d'administrateurs	Signifier des attentes particulières dans le cadre du renouvellement de leur entente de gestion.

Axe 1 : Mobilisation des partenaires locaux et régionaux en vue de favoriser le développement économique, social et culturel	
Objectifs et indicateurs	**Actions**
Objectif 11 S'assurer que le plan stratégique des CRD comporte un volet spécifique sur la condition féminine. Indicateur : – Nombre de plans stratégiques comportant un volet spécifique sur la condition féminine/ Nombre total de plans stratégiques	Signifier des attentes particulières dans le cadre du renouvellement de leur entente de gestion.
Objectif 12 Élaborer et implanter, d'ici la fin de l'année 2002, un cadre de suivi et d'évaluation de l'action des CLD et des CRD en regard des responsabilités qui leur ont été confiées et des engagements pris dans le cadre des ententes de gestion avec le gouvernement. Indicateurs : – Adoption du cadre de suivi et d'évaluation des CLD – Nombre de CLD qui ont intégré ce cadre de suivi et d'évaluation dans leurs opérations/ Nombre total de CLD – Adoption du cadre de suivi et d'évaluation des CRD – Nombre de CRD qui ont intégré ce cadre de suivi et d'évaluation dans leurs opérations/ Nombre total de CRD	Implanter un réseau informatisé de gestion de l'information entre l'unité centrale du Ministère, ses directions régionales, les CLD et les CRD.

Axe 2 : Élaboration d'une stratégie en vue de favoriser et de soutenir le développement des territoires en difficulté	
Objectifs et indicateurs	**Actions**
Objectif 13 Élaboration d'une stratégie de consolidation et de diversification de l'économie des régions ressources. Indicateur : – Dépôt et adoption de la stratégie	Poursuite des travaux visant l'élaboration d'une stratégie gouvernementale en regard des régions ressources.
Objectif 14 Élaboration d'une stratégie d'intervention à l'intention des MRC dans lesquelles vivent des communautés rurales considérées comme dévitalisées. Indicateur : – Dépôt et adoption de la stratégie	Poursuite des travaux visant l'élaboration d'une stratégie gouvernementale en regard des communautés rurales dévitalisées.
Objectif 15 Élaboration d'une stratégie de développement du Nord-du-Québec. Indicateur : Dépôt et adoption de la stratégie	Mettre en place un groupe de travail interne et interministériel visant l'élaboration d'une stratégie gouvernementale en regard de la région Nord-du-Québec.

Orientation 2 : Assurer l'harmonisation des interventions gouvernementales, en matière de développement local et régional, et leur adaptation aux spécificités locales et régionales

Axe 1 : Accentuation de la démarche de régionalisation de l'action gouvernementale	
Objectifs et indicateurs	**Actions**
Objectif 16 Assurer la conclusion d'ententes-cadres entre le gouvernement et les CRD qui auront renouvelé leurs plans stratégiques d'ici 2002. Indicateur : – Nombre d'ententes-cadres signées/Nombre de plans stratégiques	Initier et coordonner au sein de la CAR le processus devant conduire à la signature de 6 ententes-cadres de développement d'ici 2001-2002.
Objectif 17 Veiller à l'adoption par les CRD et les CAR du plan d'action en vue de la mise en oeuvre de l'entente cadre dans les 6 mois suivant sa signature. Indicateur : – Nombre de plans d'action adoptés dans les délais prévus/Nombre d'ententes-cadres signées	Initier et coordonner la démarche de confection de sept plans d'action au cours de 2001-2002.
Objectif 18 Favoriser la conclusion d'ententes spécifiques et plus particulièrement celles qui sont prévues dans les ententes-cadres de développement. Indicateurs : – Nombre d'ententes spécifiques conclues/ Nombre d'objets potentiels d'ententes spécifiques figurant dans les ententes-cadres – Nombre additionnel d'ententes spécifiques conclues	Soutenir la négociation et la conclusion des objets d'ententes spécifiques prévues dans les ententes-cadres de développement.

Axe 2 : Renforcement de la concertation de l'action des ministères et organismes gouvernementaux en matière de développement local et régional	
Objectifs et indicateurs	**Actions**
Objectif 19 Assurer, d'ici avril 2002, la réalisation par chacune des CAR d'un bilan régional des interventions gouvernementales en matière d'économie et d'emploi. Indicateur : – Nombre de bilans régionaux des interventions gouvernementales en matière d'économie et d'emploi réalisés/Nombre de CAR	Coordonner les travaux de la CAR visant la réalisation des bilans régionaux en matière d'économie et d'emploi.
Objectif 20 Développer et maintenir, au cours de 2000-2002, les arrimages requis avec les ministères et organismes gouvernementaux dont les actions ont des incidences sur le développement local et régional. Indicateur : – Nombre et nature des arrimages mis en place	

Axe 3 : Développement de nouveaux modes d'organisation et de prestation de services gouvernementaux en région	
Objectifs et indicateurs	**Actions**
Objectif 21 Réaliser, d'ici la fin de l'année 2003, trois expériences pilotes sur la simplification, l'amélioration et l'harmonisation de l'offre des services gouvernementaux en région. Indicateur : – Nombre d'expériences pilotes réalisées/ Nombre d'expériences pilotes prévues	Assumer la présidence d'un comité sous-ministériel au palier national en vue d'encadrer et soutenir la réalisation des expériences pilotes en région.

LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES PAR PROGRAMMES

	2001-2002		2000-2001	
	BUDGET DE DÉPENSES (000 $) (1)	VARIATION (000 $) (2)=(1)-(3)	BUDGET DE DÉPENSES (000 $) (3)	DÉPENSE PROBABLE (000 $) (4)
1. Mesures de soutien au développement local et régional	194 326,5	36 191,0	158 135,5	143 581,7
Total	194 326,5	36 191,0	158 135,5	143 581,7
Effectif (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	166	—	166	—

Note : Le programme 1 contient une provision qui permet des transferts de crédits à d'autres programmes et les dépenses qui y sont comptabilisées en 1999-2000 comprennent de tels virements; ceux effectués à partir du programme *Mesure de soutien au développement local et régional* s'élèvent à 12,8 M$.

L'écart de 36,2 M$ du budget de dépenses s'explique principalement par la mise en oeuvre du Plan de développement des régions ressources pour lequel une enveloppe budgétaire de 90,6 M$ est prévue en 2001-2002 comparativement à 43,3 M$ en 2000-2001. D'autre part, l'écart provient aussi d'une diminution de 3,5 M$ due à la fin des programmes du Fonds d'aide à l'entreprise et du Fonds d'interventions régionales, pour lesquels les engagements se terminaient le 31 mars 1998. Les provisions pour créances douteuses diminuent de 0,8 M$. En effet, le prêt consenti à la Société de diversification économique de l'Outaouais se termine en 2001-2002. De plus, d'autres programmes totalisant 3,9 M$ n'ont pas été renouvelés.

Par ailleurs, une augmentation de 1,7 M$ du budget de fonctionnement du Ministère est devenue nécessaire, d'une part, pour assurer sa mission et d'autre part, pour développer et mettre en place des systèmes d'information de gestion, et ce, afin de permettre un meilleur suivi des programmes et une reddition de comptes adéquate.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

	2001-2002 (000 $)	2000-2001 (000 $)
Immobilisations	620,0	1 000,0
Prêts, Placements et Avances	25 048,3	26 648,3

La baisse du budget affecté aux immobilisations est principalement due à une révision des besoins à ce chapitre. La diminution de 1,6 M$ allouée aux Prêts, placements et avances est due au dernier versement du prêt de 12,8 M$ en faveur de la Société de diversification économique de l'Outaouais.

LE FONDS SPÉCIAL

LE FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

	PRÉVISIONS 2001-2002 (000 $)	PROBABLES 2000-2001 (000 $)
Revenus	21 892,0	18 259,3
Dépenses	21 892,0	18 259,3
Excédent (Déficit)	—	—
Investissement	—	—
Effectif (ETC)	4	4

Le Fonds de développement régional permet le financement des mesures dans le cadre des ententes spécifiques et des projets structurants ayant un rayonnement régional. On entend par projets structurants, des projets qui s'inscrivent dans les priorités régionales et ayant un impact sur le développement de la région. Quant aux ententes spécifiques, il s'agit d'une convention associant un Conseil régional de développement (CRD) et un ministère ou un organisme gouvernemental et, le cas échéant, d'autres partenaires, à la mise en place de mesures permettant l'adaptation de l'action gouvernementale aux priorités régionales.

RELATIONS AVEC LES CITOYENS ET IMMIGRATION

LA MISSION ET LES CRÉNEAUX D'ACTIVITÉS

Le ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration recrute des immigrants et favorise leur intégration harmonieuse au sein de la société d'accueil. Il fait aussi la promotion de l'ouverture à la diversité et soutient l'exercice des droits démocratiques. Enfin, par la diffusion et l'édition d'une information gouvernementale de qualité et par la gestion de l'état civil, il contribue à la simplification des relations entre les citoyens et l'État et assure l'intégrité de l'identité des citoyens. Plus précisément, le ministère :

— Recrute, sélectionne et informe les candidats à l'immigration temporaire et permanente au Québec; s'assure du respect des exigences réglementaires pour les immigrants sélectionnés et soutient les partenaires dans la détermination ou la révision de l'admissibilité des demandeurs d'asile aux services gouvernementaux;

— Offre des services d'intégration et de francisation qui permettent à la personne immigrante de trouver sa place, notamment dans les réseaux francophones de la société québécoise, de remplir ses obligations civiques et de contribuer au développement de son milieu;

— Fait la promotion et favorise la compréhension de même que le respect des droits et libertés de la personne, de la protection des renseignements personnels et de la représentation équitable de la diversité dans toutes les sphères de la société; soutient des actions visant l'élimination du racisme et de la discrimination et contribue ainsi à la pleine participation de l'ensemble des citoyens;

— Fournit, à titre de diffuseur et d'éditeur officiel, une information gouvernementale qui tient compte des besoins des citoyens; favorise l'accessibilité et la cohérence des communications gouvernementales en élaborant des normes et des politiques, en coordonnant des activités et en fournissant de l'aide-conseil en communication ainsi qu'en information documentaire aux ministères et organismes;

— Assure l'intégrité de l'identité de chaque citoyen par la gestion de l'état civil et contribue au renouvellement et à la modernisation de la prestation des services publics de première ligne.

De plus, le ministre est responsable des organismes suivants :

— La Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse,* qui assure le respect et la promotion de la Charte des droits et libertés de la personne (L.R.Q., c. C-12), veille à l'application de la *Loi sur l'accès à l'égalité dans des organismes publics* (2000, c. 45) ainsi qu'au respect des droits reconnus par la *Loi sur la protection de la jeunesse* (L.R.Q., c. P-34.1);

— La Commission d'accès à l'information,* qui agit à la fois comme tribunal administratif chargé de trancher les litiges en matière d'accès aux documents des organismes publics ou aux renseignements personnels dans les secteurs public et privé et comme organisme de surveillance de l'application des lois sur l'accès et sur la protection de l'information;

* La présidence de ces deux organismes est assurée par une personne nommée par l'Assemblée nationale

— L'Office de la protection du consommateur, qui a pour mission d'assurer le respect des droits des consommateurs au regard des enjeux et problématiques de consommation. À cette fin, l'Office doit, notamment, surveiller l'application de la *Loi sur la protection du consommateur* (L.R.Q., c. P-40.1), éduquer et renseigner la population en matière de protection du consommateur;

— Le Conseil des relations interculturelles, qui a pour fonction de conseiller le ministre sur toutes les questions relatives aux relations interculturelles ainsi que l'intégration des immigrés;

— Le Curateur public du Québec, qui veille à protéger, dans ses droits et dans ses biens, le citoyen déclaré inapte en vertu de la loi, par des mesures adaptées à son état et à sa situation, soit en agissant lui-même comme représentant de ce citoyen (régime de protection public), soit en informant et en surveillant son représentant légal (régime de protection privé) ou encore en enquêtant sur la conduite de son mandataire lorsqu'un signalement survient (mandat en cas d'inaptitude). Par ailleurs, il administre provisoirement les biens non réclamés, afin de les remettre, ou d'en remettre le produit, aux ayants droit ou au ministre des Finances du Québec.

LES PRIORITÉS D'ACTION EN 2001-2002

Les choix budgétaires

En fonction des orientations stratégiques retenues, les choix budgétaires sont les suivants :

— En matière d'immigration, le ministère financera la mise en oeuvre de la nouvelle planification triennale des niveaux d'immigration en utilisant la formule de crédit au net;

— En matière d'intégration, il utilisera 2,4 M$ provenant de l'Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains pour financer en partie l'impact de la nouvelle planification des niveaux d'immigration sur l'offre de services en intégration;

— De plus, les crédits de 2,2 M$ obtenus à l'occasion de la Marche mondiale des femmes seront alloués aux services de francisation à temps partiel;

— En ce qui a trait à la mise en place des mesures prévues à la Loi 143 portant sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics (2000, c. 45) et modifiant la Charte des droits et libertés de la personne (L.R.Q., c. C-12), le ministère assumera l'autofinancement des coûts afférents;

— Des crédits additionnels seront consacrés aux projets d'amélioration de l'accès à l'information gouvernementale et de simplification des démarches du citoyen auprès de l'État.

Les actions envisagées en 2001-2002 pour atteindre les objectifs fixés aux plans stratégiques

MINISTÈRE DES RELATIONS AVEC LES CITOYENS ET DE L'IMMIGRATION	
Orientation :	**Augmenter le volume d'admissions en fonction des besoins et des objectifs du Québec et hausser l'immigration francophone, tout en maintenant les exigences socio-économiques**
Objectifs :	• Atteindre les volumes d'admissions inscrits au plan triennal d'immigration 2001-2003, la cible prévue en 2001 se situant entre 35 200 et 38 300 admissions; • Augmenter le nombre et la proportion d'immigrants connaissant le français à leur arrivée au Québec, pour atteindre entre 20 000 (50 % du mouvement total) et 23 200 (52 %) en 2003 (entre 15 600 et 16 700, ou 44 % en 2001).
Indicateurs :	• Volume d'admissions des immigrants; • Nombre et proportion d'immigrants connaissant le français à leur arrivée au Québec.
Actions envisagées : Émission de 33 000 à 34 000 certificats de sélection en 2001 dans les catégories soumises à la sélection du Québec; Mise en oeuvre d'un plan de promotion et de recrutement d'immigrants francophones et de travailleurs spécialisés; Redéploiement d'une partie du réseau à l'étranger; Mise en oeuvre de modifications réglementaires facilitant l'atteinte des objectifs.	
Orientation :	**Intensifier les efforts d'établissement des immigrants en région**
Objectifs :	• Faire passer de 13 % (12 000 entre 1998 et 2000), à 25 % (28 000 de 2001 à 2003), la proportion et le volume des immigrants admis qui s'établissent à l'extérieur de la région métropolitaine de Montréal. Pour 2001, la cible est de 7 500; • Faire de la région de la Capitale-Nationale le deuxième pôle d'attraction des immigrants, en faisant passer son niveau d'immigration de 1 800, en 2000, à plus de 4 000, en 2003. Pour 2001, la cible est de 3 000.
Indicateurs:	• Nombre et proportion d'immigrants admis pendant la période de référence et établis à l'extérieur de la région métropolitaine de Montréal; • Volume d'immigrants établis dans la région de la Capitale-Nationale pendant la période de référence.
Actions envisagées: Adoption et mise en oeuvre d'un plan d'action gouvernemental en matière de régionalisation; Campagne de promotion auprès des candidats à l'immigration à l'étranger; Partenariat avec Emploi-Québec pour l'identification des besoins de main-d'oeuvre et avec le ministère des Régions pour l'arrimage avec les milieux régionaux; Réalisation du plan d'action découlant de l'entente avec la Ville de Québec en vue de favoriser l'attraction et l'établissement des immigrants dans ce territoire.	
Objectif :	D'ici 2004, porter à 82 % le taux de présence au Québec des immigrants admis. Pour 2001, la cible est de 79 %.
Indicateur :	Taux de présence au Québec, en décembre de l'année de référence, des immigrants admis au cours des dix années précédant cette même année de référence.

Orientation : Intensifier les efforts d'établissement des immigrants en région (suite)

Actions envisagées:
Poursuite de la mise en place d'un comité de partenaires dans chacun des carrefours d'intégration;
Actualisation d'un programme visant la réalisation par le milieu de projets d'intégration;
Signature d'ententes spécifiques avec des conseils régionaux de développement.

Objectif : D'ici 2003, faire passer de 60 % à 75 % la part de la clientèle potentielle rejointe par les services de francisation. Pour 2001, la cible est de 65 %.

Indicateur : Proportion de la clientèle potentielle rejointe.

Actions envisagées:
Poursuite du déploiement de la nouvelle offre de service en francisation;
Révision des services de francisation à temps partiel;
Mise en place d'une nouvelle allocation de frais de garde et de transport (cours à temps partiel).

Orientation : Réduire les obstacles freinant la contribution des immigrants au développement socio-économique du Québec

Objectif : Développer des mesures efficaces visant à faciliter l'accès des immigrants aux professions et métiers régis.

Indicateur : Nombre d'organismes régissant des professions et métiers ayant mis en place de nouveaux mécanismes pour faciliter l'accès des immigrants à l'exercice de ces professions et métiers.

Actions envisagées :
Diffusion d'information sur les conditions d'accès aux professions et métiers régis;
Projets pilotes, avec les ordres professionnels, visant un accès plus facile aux ordres professionnels;
Action auprès des organismes de réglementation pour l'instauration de mesures de reconnaissance;
Identification de mesures favorisant l'accès à des formules souples et rapides de mise à niveau des compétences des immigrants en partenariat avec les maisons d'enseignement.

Orientation : Diffuser une information gouvernementale de qualité, structurée et accessible selon le mode de communication au choix du citoyen

Objectifs :
- Regrouper et rendre accessible dans Internet, en une seule démarche, l'ensemble de l'information et des formulaires en provenance de différents ministères ou organismes, dont le citoyen a besoin. Cible 2001-2002 : 6 regroupements (grappes d'information);
- D'ici la fin de mars 2002, rendre accessibles, par voie électronique ou téléphonique, les produits et services de Communication-Québec, du Directeur de l'état civil et des Publications du Québec, dans les 29 points de service;
- Faire en sorte que les ministères et organismes appliquent des normes gouvernementales en matière d'information et de communication.

Indicateurs :
- Nombre de regroupements (grappes d'information);
- Nombre de points de services offrant les produits et services visés;
- Proportion de ministères et organismes appliquant les normes gouvernementales.

Actions envisagées:
Entente entre les partenaires;
Mise en place de l'infrastructure technologique;
Offre de services de soutien aux ministères et organismes.

Orientation :	**Simplifier les démarches du citoyen auprès de l'État, en partenariat avec les ministères et organismes, dans le respect de la protection des renseignements personnels**
Objectif :	Permettre aux citoyens, d'ici février 2002, de faire en une seule démarche leur changement d'adresse auprès des ministères et organismes gouvernementaux.
Actions / Indicateurs :	• Réalisation d'un guide électronique sur le changement d'adresse; • Développement d'un formulaire électronique unique; • Proposition d'une gestion d'ensemble (démarche unique pour les citoyens).
Objectif :	D'ici septembre 2001, proposer à cinq ministères ou organismes des protocoles d'entente en vue d'éliminer l'obligation faite aux citoyens de fournir une preuve d'identité lorsqu'ils traitent avec eux.
Action / Indicateur :	Signature de protocoles d'entente. Cible 2001-2002 : trois protocoles.
Objectif :	D'ici mars 2002, préciser les transactions du citoyen avec l'État, lors de différents événements de la vie, qui pourraient être simplifiées d'ici mars 2004 et amorcer des chantiers, en partenariat avec les ministères et les organismes concernés.
Indicateur :	Nombre de chantiers mis sur pied.
Action :	Élaboration d'un plan d'action avec les partenaires.
Orientation :	**Promouvoir la compréhension et l'exercice des droits et responsabilités de tous les citoyens sans discrimination**
Objectif :	Accroître l'impact des activités en matière de promotion des droits démocratiques et de lutte contre le racisme et la discrimination.
Indicateurs :	• Degré de connaissance des droits démocratiques; • Taux de notoriété des activités.
Actions envisagées :	Accentuer la portée des différentes activités (Programme de soutien à la participation civique, Semaine québécoise de la citoyenneté et Prix québécois de la citoyenneté; Hommage au civisme; Mois de l'histoire des Noirs, Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale, Programme d'échanges de jeunes entre la Métropole et les régions); Réaliser le Plan d'action dans le cadre de l'Année internationale de la mobilisation contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance, décrétée par les Nations Unies.
Orientation :	**Renforcer la protection des renseignements personnels**
Objectif :	Soutenir les ministères et organismes désignés dans l'application de la Loi sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels.
Action envisagée :	Assurer le soutien des deux réseaux de responsables et le développement des outils d'application.

COMMISSION D'ACCÈS À L'INFORMATION	
Orientation :	**Traiter les demandes d'accès à l'information et les plaintes relatives à lacueillette et à la communication de renseignements dans le but de permettre le respect des droits d'une façon efficace , efficiente et économique**
Objectif :	Réduire le délai de traitement des demandes d'accès et des plaintes et augmenter le pourcentage de dossiers réglés en médiation.
ORIENTATION :	**REVOIR LES RÈGLES D'ACCÈS À L'INFORMATION DANS UN SOUCI D'EXERCICE DES DROITS DÉMOCRATIQUES ET DE TRANSPARENCE**
Objectif :	Analyser et faire les recommandations nécessaires dans les domaines suivants : les champs d'application de la loi (organismes assujettis), les délais prévus par la loi et les restrictions (d'ici octobre 2002).

OFFICE DE LA PROTECTION DU CONSOMMATEUR	
Orientation :	**Assurer la protection des consommateurs dans le cadre de la mondialisation des marchés**
Objectif :	Intensifier les interventions dans les secteurs problématiques prioritaires.
Indicateur :	Impact des interventions sur les pratiques commerciales problématiques.
Actions envisagées :	Surveiller les pratiques commerciales : enquêtes, médiations et représentations; Encadrer le commerce électronique : information, législation et normes; Réviser l'encadrement législatif et administratif.
Orientation :	**Appuyer les consommateurs par de l'information et de l'éducation**
Objectif :	Assurer aux consommateurs une information fiable, objective et compréhensible.
Indicateurs :	Qualité, quantité et accessibilité de l'information aux consommateurs.
Action envisagée :	Accroître l'information divers moyens : utilisation d'Internet, forums, portail, tests de produits et grappes de services.

COMMISSION DES DROITS DE LA PERSONNE ET DES DROITS DE LA JEUNESSE	
Orientation :	**Mettre en place les structures organisationnelles et les services d'information requis pour l'application de la Loi sur l'accès à l'égalité dans des organismes publics (L.Q. 2000, c.45)**
Objectif :	Fournir l'information, la formation et l'expertise conseil nécessaires à l'analyse des effectifs des organismes soumis à la loi. Cible : Rejoindre, d'ici le 1er avril 2002, les 700 organismes soumis à la loi.
Indicateur :	Nombre d'organismes ayant reçu ces services.

Orientation : **Mettre en place les structures organisationnelles et les services d'information requis pour l'application de la Loi sur l'accès à l'égalité dans des organismes publics (L.Q. 2000, c.45) (suite)**

Actions envisagées :
Élaborer et transmettre les outils d'information;
Assurer la formation;
Fournir l'expertise conseil.

Objectif : Déterminer, pour les organismes soumis à la loi, le délai de transmission de leur analyse d'effectifs. D'ici le 1er avril 2002 : les quelque 700 organismes soumis à la loi.

Indicateur : Nombre d'organismes informés des délais à respecter.

Action : Informer chacun des organismes du délai qui lui sera applicable.

CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC

Orientation : Adapter les services aux besoins des personnes déclarées inaptes

Dans le cas des régimes de protection publics :

Terminer la mise en place du nouveau processus d'accueil visant notamment à réduire les délais d'intervention et à établir, pour chaque personne nouvellement déclarée inapte, un rapport d'orientation tenant compte de ses besoins psychosociaux, biomédicaux, financiers et légaux.

Indicateurs :
- Délai entre la demande d'ouverture de régime de protection et le dépôt des recommandations du Curateur public au tribunal (cible : 3 mois);
- Délai entre le jugement et l'établissement du rapport d'orientation (cible : 2 mois);
- Nombre de rapports d'orientation (cible : 100 % des cas).

S'assurer que les personnes représentées sont régulièrement en contact avec le Curateur public et qu'elles vivent dans un milieu qui convient à leurs besoins ainsi qu'à leur situation.

Indicateurs :
- Proportion des personnes représentées qui ont fait l'objet de visites;
- Nombre de visites dans chaque type de milieu de vie.

Améliorer la gestion du patrimoine des personnes représentées et la reddition de comptes qui leur est destinée, notamment en centralisant les activités de ce domaine.

Indicateur :
- Nombre de comptes sommaires annuels produits (cible : 100 %).

Dans le cas des régimes de protection privés :

Développer et mettre en oeuvre une stratégie visant à s'assurer que les représentants légaux ainsi que les membres des conseils de tutelle comprennent mieux leurs rôles et leurs responsabilités et qu'ils soient ainsi en mesure de mieux les assumer.

Indicateurs :
- Nombre moyen de jours de retard pour la production des rapports exigibles;
- Taux de délinquance pour chaque type de rapport exigible.

Orientation :	**Assurer une gestion efficiente des biens non réclamés**
Objectifs :	• Compléter la mise en place d'un guichet unique pour récupérer et gérer les biens non réclamés qui sont dorénavant sous l'administration provisoire du Curateur public; • Accroître de 5 % par année le nombre de remises effectuées aux ayants droit.
Indicateur :	Évolution du nombre de remises effectuées.

CONSEIL DES RELATIONS INTERCULTURELLES	
Orientation :	**Favoriser l'accession à la pleine citoyenneté par l'élimination de l'exclusion liée à l'appartenance ou à l'origine ethnoculturelle ou raciale**
Objectifs :	• Favoriser l'adaptation des institutions à la réalité pluraliste du Québec; • Consulter les organismes et les intervenants socio-économiques concernés.
Indicateur :	Nombre d'études réalisées, d'avis soumis et d'activités de promotion et d'échanges.
Actions envisagées : Conseiller le ministre sur toute question relative aux relations interculturelles et à l'intégration des immigrés, notamment quant à l'ouverture au pluralisme et au rapprochement interculturel; Réaliser des études et des recherches sur les orientations gouvernementales; Cible 2001-2002 : Soumettre un avis portant sur le « Pouvoir politique et la représentation de la diversité ».	

L'ENSEMBLE DES INSTITUTIONS (MINISTÈRE ET ORGANISMES)	
Orientation :	**Moderniser la gestion du ministère et des organismes**
Objectifs / Actions :	• Adapter la structure et les modalités de livraison des produits et services afin de répondre adéquatement aux besoins reconnus de ses clientèles, tout en ayant recours aux nouvelles technologies de l'information pour permettre un accès direct aux citoyens (Ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration); • Se doter de systèmes d'information de gestion adéquats pour appuyer la prise de décisions à l'égard des services et des ressources pour faciliter la reddition de comptes publique (Curateur public du Québec); • Assurer la formation, intégrer les nouvelles technologies de l'information et des communications (Office de la protection du consommateur).

L'ÉVALUATION DE PROGRAMME

Au cours des derniers mois, les principales évaluations ou analyses réalisées ont porté sur les sujets suivants :

— programme de francisation en milieu de travail;

— projet pilote en francisation (suivi évaluatif);

— plan d'action visant l'accueil et l'intégration en français des immigrants dans les quartiers de Montréal;

— fonds pour les jeunes des minorités visibles;

— programme de soutien à la participation civique;

— état civil (profil de la clientèle et lieux de dépôt de formulaires);

— guichet multiservices;

— réseau informatisé des bibliothèques gouvernementales;

— besoins des citoyens à l'égard de l'accès à l'information gouvernementale.

Pour l'exercice 2001-2002, nous prévoyons examiner les programmes ou services suivants, tel que prévu au Plan triennal d'évaluation du ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration :

— la grille de sélection des travailleurs;

— le programme des immigrants investisseurs;

— la francisation (en prestation directe et en partenariat);

— la publicité gouvernementale;

— les systèmes d'accueil téléphoniques.

Dans le cadre de la modernisation de l'État, Communication-Québec est appelé à jouer un rôle de premier plan. De nouvelles façons de rendre ses services ainsi que des sources de financement additionnelles s'avèrent nécessaires, notamment suite au retrait du gouvernement fédéral. Ainsi, la pertinence de tarifer les services de soutien aux ministères et organismes sera examinée.

LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES PAR PROGRAMMES

	2001-2002		2000-2001	
	BUDGET DE DÉPENSES (000 $) (1)	VARIATION (000 $) (2)=(1)-(3)	BUDGET DE DÉPENSES (000 $) (3)	DÉPENSE PROBABLE (000 $) (4)
1. Relations civiques et relations avec les citoyens	16 729,0	266,1	16 462,9	20 730,7
2. Immigration, intégration et régionalisation	103 913,2	7 393,3	96 519,9	100 161,9
3. Conseil et organismes de protection relevant du ministre	24 196,2	700,3	23 495,9	23 171,5
4. Curateur public	35 267,8	(2 030,1)	37 297,9	35 244,7
Total	180 106,2	6 329,6	173 776,6	179 308,8
Effectif (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	2 084	(47)	2 131	—

L'enveloppe de budget de dépenses 2001-2002 est de 180,1 M$, soit une augmentation de 6,3 M$ par rapport à 2000-2001.

Programme 01 : Relations civiques et relations avec les citoyens

L'enveloppe de ce programme passe de 16,5 M$ en 2000-2001 à 16,7 M$ en 2001-2002, soit une augmentation de plus de 0,2 M$. Cette augmentation résulte principalement de réaménagements budgétaires et de sommes reçues pour les augmentations salariales.

Programme 02 : Immigration, intégration et régionalisation

L'enveloppe de ce programme augmente de 7,4 M$ en 2001-2002. Cette augmentation résulte essentiellement de l'impact du plan d'immigration pour la période 2001-2003, pour un montant de 3,9 M$, ainsi que de services de francisation à temps partiel des immigrants, pour un montant de 2,2 M$, mis en place à la suite de la Marche mondiale des femmes. Les autres variations s'expliquent par des réaménagements budgétaires et par des augmentations salariales.

Programme 03 : Conseil et organismes de protection relevant du ministre

L'augmentation de l'enveloppe de dépenses de ce programme est le résultat net de réaménagements budgétaires et des coûts afférents à la mise en place des mesures prévues à la *Loi sur l'accès à l'égalité dans des organismes publics* (L.Q. 2000, c.45).

Programme 04 : Curateur public

Le budget de dépenses de ce programme baisse de 2,0 M$, conséquemment à la non-récurrence de crédits relatifs à des projets spécifiques.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

	2001-2002 (000 $)	2000-2001 (000 $)
Immobilisations	4 777,0	4 047,0
Prêts, Placements et Avances	176,0	200,0

Le budget d'investissements est principalement utilisé pour le renouvellement du parc informatique ainsi que pour le développement technologique.

LES FONDS SPÉCIAUX

LE FONDS DE L'ÉTAT CIVIL

	PRÉVISIONS 2001-2002 (000 $)	PROBABLES 2000-2001 (000 $)
Revenus	10 780,0	10 680,0
Dépenses	10 656,9	11 484,3
Excédent (Déficit)	123,1	(804,3)
Investissement	603,2	783,8
Effectif (ETC)	135	135

Le Fonds de l'état civil est affecté au financement des biens et services reliés à l'inscription et à la délivrance de documents en matière d'état civil ou de changement de nom. Le suivi de la réalisation du mandat du Fonds s'effectue par le biais d'objectifs quantitatifs et qualitatifs relativement aux services offerts. Enfin, le Fonds vise à diversifier ses sources de revenus. D'ailleurs, le projet de numérisation des actes de l'état civil devrait permettre d'élargir l'éventail des services offerts.

LE FONDS DE L'INFORMATION GOUVERNEMENTALE

	PRÉVISIONS 2001-2002 (000 $)	PROBABLES 2000-2001 (000 $)
Revenus	46 852,1	42 852,1
Dépenses	47 114,9	42 817,0
Excédent (Déficit)	(262,8)	35,1
Investissement	827,5	458,0
Effectif (ETC)	135	135

Le Fonds de l'information gouvernementale offre aux ministères et organismes l'expertise-conseil et des services dans les domaines de la publicité et du placement-média, des expositions, des services techniques en audiovisuel, de la traduction multilingue, de l'édition et de la diffusion des publications gouvernementales. Des mesures seront prises en vue d'atteindre l'équilibre financier.

Sa gestion sera revue afin d'en augmenter l'efficience notamment par une refonte de son système comptable. Les travaux préliminaires ayant été faits, les autorisations et premiers biens livrables seront obtenus au cours de l'année. Les états financiers reflètent les dépenses d'amortissement à cet égard.

RELATIONS INTERNATIONALES

LA MISSION ET LES CRÉNEAUX D'ACTIVITÉS

La mission du ministère des Relations internationales est de promouvoir et de défendre les intérêts du Québec sur la scène internationale.

Le ministère des Relations internationales a le mandat de planifier, d'organiser et de diriger l'action du gouvernement à l'étranger ainsi que de coordonner les activités, au Québec, de ses ministères et organismes en matière de relations internationales.

C'est le ministère des Relations internationales qui élabore, en collaboration avec les autres ministères impliqués, une politique en matière de relations internationales, la propose au gouvernement et s'assure de sa mise en oeuvre. Cette politique doit favoriser le rayonnement du Québec et son développement sur les plans commercial, culturel, économique, politique et social.

Le ministère est le conseiller du gouvernement, de ses ministères et organismes sur toute question ayant trait aux relations internationales. Il établit et maintient, avec les gouvernements étrangers et les organisations internationales, les relations que le gouvernement considère opportunes. Il favorise le renforcement des institutions francophones internationales auxquelles le gouvernement participe. Il veille aussi à la négociation et à la mise en oeuvre des ententes internationales et est le dépositaire de tous les originaux de ces ententes.

Le ministère s'assure du respect de la compétence constitutionnelle du Québec dans la conduite des relations internationales. Il recommande au gouvernement l'adhésion aux traités et accords internationaux dans les domaines relevant de la compétence du Québec. C'est lui qui assure et dirige la représentation du Québec à l'étranger.

Il est en outre chargé de faire des recherches, des études et des analyses sur les pays étrangers et sur leur situation géopolitique et économique ainsi que d'élaborer des stratégies territoriales et sectorielles.

Il est responsable des communications officielles du gouvernement avec les gouvernements étrangers et les organisations internationales et assure la liaison avec leurs représentants sur le territoire du Québec. Quatre grandes fonctions déterminent l'action du MRI et constituent autant de créneaux d'activités :

— ***Fonction politique :*** Conduite des relations du gouvernement avec les gouvernements étrangers et les organisations internationales gouvernementales;

— ***Fonction affaires publiques :*** Promotion et défense à l'étranger de l'image globale du Québec;

— ***Fonction intégration :*** Coordination au Québec et direction à l'étranger de l'action internationale de l'ensemble du gouvernement;

— ***Fonction gestion :*** Conception et gestion des moyens utilisés au Québec et dans le monde.

LES PRIORITÉS D'ACTION EN 2001-2002

Les choix budgétaires

Les choix budgétaires du ministère seront modulés en fonction du poids relatif de chacune des orientations de son plan stratégique. Au coeur de celui-ci et qui compte le plus de ressources, figure l'orientation relative à sa fonction politique, orientation qui consiste à se donner accès aux interlocuteurs étrangers, gouvernementaux et représentants d'organisations internationales, dont l'action a un impact sur le Québec.

Dans le réseau des représentations à l'étranger, la répartition des ressources s'effectue en premier lieu au profit de la fonction « intégration ». Le ministère met en effet à la disposition des ministères et organismes les moyens leur permettant d'assumer, à l'étranger, le prolongement de leur mandat respectif. Les autres ressources du réseau se répartissent à peu près également entre les objectifs reliés aux fonctions politiques et affaires publiques, elles-mêmes directement assumées par le MRI.

Les ajustements budgétaires accordés au ministère, à compter de l'exercice 2001, seront eux aussi consacrés aux priorités énoncées au plan stratégique. Ils visent en effet à intensifier et à systématiser les efforts de représentation auprès des décideurs politiques et économiques, notamment pour la consolidation du réseau de représentations aux États-Unis et à Paris. Ils seront en outre affectés à la mise en oeuvre d'un programme moderne d'affaires publiques et à la réalisation, à l'automne 2001, d'une saison culturelle, économique et scientifique à New-York. Ces ajustements budgétaires seront enfin destinés à appuyer les projets structurants au titre de la concertation et des efforts partagés avec les autres acteurs gouvernementaux.

Les actions envisagées en 2001-2002 pour atteindre les objectifs fixés aux plans stratégiques

Orientation 1 (fonction politique) : Se donner accès aux interlocuteurs étrangers dont l'action a un impact sur le Québec, de manière à ce que ses intérêts soient pris en compte aussi bien sur le plan bilatéral que dans les enceintes multilatérales	
Axe d'intervention 1.1 : Amériques	
Objectifs et indicateurs[1]	**Actions**
a) Faire du Québec un acteur dynamique, apportant une contribution originale dans la construction des Amériques.	– Renforcement du réseau aux États-Unis – Contribution à la tenue du Sommet des Amériques à Québec

Axe d'intervention 1.1 : Amériques	
Objectifs et indicateurs[1]	**Actions**
b) Élargir et approfondir l'action du Québec aux États-Unis.	– Participation aux instances régionales (Conférence des Grands Lacs, Conférence des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'Est du Canada, Conseil des Gouverneurs des Grands Lacs, *Council of State Governments*) – Négociations d'ententes multiples (notamment en matière de sécurité sociale et d'adoption internationale) – Couverture des affaires nationales américaines à Washington

[1] Pour la fonction politique bilatérale, le ministère choisit de ne pas se donner d'indicateur avant d'avoir achevé le tableau de l'ensemble des intérêts du Québec dans les pays prioritaires et le tableau de l'ensemble des intérêts de ces pays au Québec. Ces tableaux seront complétés en 2001 pour les pays où le Québec a une délégation générale. De plus, certains indicateurs ne comportent pas de cible. Le MRI se donne l'année pour développer ces indicateurs et les cibles seront ajoutées au printemps 2002.

Axe d'intervention 1.2 : Europe	
Objectifs	**Actions**
a) Développer, avec l'Union européenne, ses institutions, les principaux pays et les régions qui la composent, une relation dans des secteurs jugés d'importance aujourd'hui de part et d'autre.	– Renforcement de la Délégation générale du Québec à Paris – Poursuite des activités du groupe franco-québécois sur la diversité culturelle
b) Centrer la relation franco-québécoise autour des problématiques actuelles des deux sociétés et de la place qu'elles occupent dans leur continent respectif.	– Accueil d'une saison de la France au Québec – Développement des relations avec la Commission et le Parlement européens – Négociations d'ententes multiples (notamment en matière de sécurité sociale et d'entraide judiciaire)

Axe d'intervention 1.3 : Multilatéral	
Objectifs et indicateurs	**Actions**
a) Assurer la prise en compte des intérêts du Québec dans l'ensemble des forums multilatéraux où sont discutées les questions relevant de sa responsabilité et ce, en y parlant de sa propre voix lorsque le gouvernement le juge nécessaire. b) Oeuvrer au développement d'une Francophonie riche de sa langue commune et de la diversité de toutes ses cultures afin qu'elle soit porteuse de modernité et de démocratie et ce, en appuyant les efforts de l'OIF et de ses composantes. Indicateurs : – Taux de participation d'experts québécois dans les forums multilatéraux où sont traitées des questions de sa compétence – Élargissement de l'aire et du taux de pénétration de TV5 – Nombre d'experts québécois dans le processus de réflexion sur les grands dossiers de la Francophonie	– Suivi attentif des travaux de l'UNESCO, l'OIT, l'OMC, la PNUE et la FAO – Participation à certaines instances de l'ONU (par exemple, le Comité des droits de l'homme) – Maintien du soutien au Fonds francophone des inforoutes et à l'Agence universitaire de la Francophonie – Participation aux grandes conférences internationales au sein de la délégation canadienne – Participation au comité de l'OCDE sur les risques systémiques émergents – Développement du Programme de stages pour jeunes Québécois dans les organisations internationales – Participation au Sommet de la Francophonie à Beyrouth – Participation à la Conférence des ministres de la culture de la Francophonie à Cotonou – Participation aux activités des diverses instances de la Francophonie – Accueil des Jeux de la Francophonie d'Ottawa-Hull – Maintien du support à TV5

Axe d'intervention 1.4 : Solidarité	
Objectifs et indicateurs	**Actions**
a) Appuyer les pays en voie de développement dans la formation de leurs ressources humaines et soutenir les actions de solidarité internationale des ONG québécoises. b) Contribuer à la sensibilisation de la jeunesse québécoise au développement international. Indicateurs : – Ratio des coûts d'administration MRI p/r au budget distribué aux ONG – Nombre de projets de stages, nombre de participants et nombre d'organisations interntionales gouvernementales impliquées Résultats 2000-2001 : 33 projets de stages; 320 participants Cible 2001-2004 : 110 projets de stages; 1 390 participants (sur 3 ans)	– Renforcement du programme Québec sans frontières. – Gestion du Programme d'aide à l'action humanitaire internationale – Maintien du Programme de bourses d'exemption de droits de scolarité majorés – Implication dans certains programmes de la Francophonie

Orientation 2 (affaires publiques) :	**Promouvoir une perception juste du Québec à l'étranger et sensibiliser l'opinion publique québécoise aux fondements et aux défis de l'action internationale du Québec**
Axe d'intervention 2.1 : Information à l'étranger	
Objectif et indicateurs	**Actions**
a) Systématiser l'action du Ministère, rendre plus performants les outils auxquels il a recours et élargir le nombre de cibles qu'il touche de manière à projeter une image positive du Québec à l'étranger. Indicateurs : – Nombre de personnalités reçues par le bureau d'invitation et d'accueil de personnalités étrangères Résultats 2000-2001 : 14 dossiers de visite menés à terme; 38 personnalités accueillies Cible 2001-2004 : 110 visites réalisées; accueil de 240 personnalités étrangères (sur 3 ans) – Taux d'utilisation par des étrangers du site du MRI Résultats 2000-2001 : 45 % Cible 2001-2004 : 60 %	– Renforcement du Programme d'accueil des personnalités internationales – Maintien du support à l'Association internationale des Études québécoises – Mise en oeuvre du programme « Québec studies » aux Etats-Unis – Maintien de la diffusion de QuebecNews.com et de QuébecHoy.com – Développement du nouveau Programme d'accueil des journalistes étrangers et gestion des activités actuelles – Maintien des programmes des missions officielles à l'étranger et de Mission Québec – Organisation d'une saison du Québec à New York (Québec-New York 2001) – Implantation d'une chaire de recherche sur le Québec aux Etats-Unis et implantation d'une chaire de recherche sur les États-Unis au Québec

Axe d'intervention 2.2 : Information au Québec	
Objectif et indicateurs	**Actions**
a) Faciliter l'accès du citoyen québécois aux renseignements sur les activités du ministère, ses programmes et, plus généralement, sa compréhension de la politique internationale du Québec. Indicateurs : – Évolution du nombre d'entrées dans le site Web du MRI — à partir du Québec — comparativement au nombre d'entrées dans le site du gouvernement du Québec pour les questions de relations internationales – Mesure de l'appréciation des participants aux missions Québec à l'endroit des services fournis par le MRI	– Mise à jour constante des sites Web du MRI – Maintien du soutien à des institutions d'enseignement et de recherche en relations internationales – Relations avec les médias – Transmission d'informations aux citoyens

Orientation 3 (fonction intégration) :	**Appuyer les ministères et les organismes afin qu'ils assument la dimension internationale de leur mandat et intégrer leurs activités à l'étranger à la politique mise en oeuvre par le MRI**
Axe d'intervention 3.1 : Cohésion	
Objectif et indicateur	**Actions**
a) Développer avec les ministères et les organismes une action internationale de plus en plus cohérente. Indicateur : – Nombre de rencontres officielles de concertation interministérielle Résultats 2000-2001 : 38 rencontres Cible 2001-2004 : Maintenir le niveau des rencontres entre 35 et 40 rencontres annuellement	– Accroissement de la concertation et de la coordination interministérielles en matière d'interventions à l'étranger – Intégration et cohésion accrues dans le réseau de représentation, de l'ensemble de l'activité internationale du gouvernement

Axe d'intervention 3.2 : Efficacité	
Objectifs et indicateur	**Actions**
a) Fournir aux ministères et aux organismes les moyens les plus efficaces afin qu'ils puissent assumer le prolongement de leur mandat à l'étranger, y compris en ce qui concerne l'action internationale de la Capitale nationale, de la Métropole et de ses régions.	– Services-conseils aux ministères, organismes, villes et régions en stratégies d'affaires publiques sur des dossiers sensibles par rapport à l'étranger
b) Appuyer les ministères, notamment ceux à vocation économique, afin de leur permettre de développer une action efficace dans certains pays de l'Asie-Pacifique et de l'Afrique.	– Accroissement du nombre de réunions de concertation ministérielle – Maintien de la coopération bilatérale franco-québécoise; augmentation du soutien à l'OFQJ (implantation du Programme des Jeunes Découvreurs) – Maintien de la coopération bilatérale belgo-québécoise; renforcement des ressources de l'AQWBJ
Indicateur : – Mesure de l'appréciation des ministères et des organismes à l'endroit des produits et services du MRI.	– Accroissement des ressources de l'OQAJ – Maintien du Programme d'assistants en français langue seconde Québec-Royaume-Uni – Maintien des coopérations bilatérales existantes (Italie, Bavière, Catalogne, etc.) – Soutien à l'installation au Québec du siège d'organisations internationales

Orientation 4 (fonction gestion) :	**Poursuivre l'implantation d'une gestion pleinement adaptée aux exigences d'un ensemble international en mutation**
Axe d'intervention 4.1 : Ressources humaines	
Objectifs et indicateurs	**Actions**
a) Valoriser les ressources humaines en misant notamment sur la formation continue et la mobilité. b) Contribuer à la formation des personnes associées aux dossiers internationaux à l'intérieur des autres ministères. Indicateurs : – Taux de participation aux programmes de formation du ministère (heures de formation/heures travaillées) Résultats 2000-2001 : 1,39 % Cible 2001-2004 : 1,5 % – Pourcentage de la masse salariale investie dans la formation Résultats 2001-2004 : 4,2 % Cible 2001-2004 : 4,5 % – Mise en place d'un plan de carrière pour les conseillers en affaires internationales – Taux de participation des employés des autres ministères et organismes à la formation offerte par le MRI – Pourcentage de conseillers en relations internationales des autres ministères ayant suivi cette formation	– Cours de langues étrangères, stages de perfectionnement à l'étranger, formation du personnel au sein d'institutions universitaires en relations internationales et en administration publique – Mise en place de deux nouveaux contenus de cours dispensés aux conseillers en relations internationales – Implantation de plans de carrière

L'ÉVALUATION DE PROGRAMME

Le ministère des Relations internationales a procédé dans la dernière année à une importante réorganisation de ses structures. Cette refonte de l'organigramme et les profondes transformations administratives qui ont suivi ont rendu difficile une évaluation soutenue des programmes pour 2000-2001. De nouvelles unités ont été mises sur pied, notamment les Affaires publiques et la Coopération, afin de permettre au MRI de mieux remplir ses fonctions. Cette restructuration a également donné lieu à l'implantation de programmes comme le Programme d'invitation et d'accueil de personnalités étrangères et le Programme de stages au sein d'organisations internationales gouvernementales, qui sont trop récents pour faire l'objet d'une évaluation adéquate.

Dans la foulée de l'exercice du plan stratégique 2001-2004, le MRI s'emploie activement à mettre en place des mécanismes qui permettront une évaluation systématique et régulière de ses programmes. Des outils de suivi sont en élaboration et répondront aux finalités suivantes : l'aide à la gestion de programme, d'activités et de politiques; l'appui à une meilleure répartition des ressources; la responsabilisation des administrateurs de programmes face à leur clientèle.

Ces outils serviront à vérifier la réalisation des objectifs mis en avant dans le plan stratégique. Un suivi constant des indicateurs inscrits au plan stratégique est en outre prévu et un mécanisme permettant ce suivi sera développé en 2001-2002.

LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES PAR PROGRAMMES

	2001-2002		2000-2001	
	BUDGET DE DÉPENSES	VARIATION	BUDGET DE DÉPENSES	DÉPENSE PROBABLE
	(000 $)	(000 $)	(000 $)	(000 $)
	(1)	(2)=(1)-(3)	(3)	(4)
1. Affaires internationales	105 856,4	17 814,9	88 041,5	102 358,7
Total	105 856,4	17 814,9	88 041,5	102 358,7
Effectif (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	584	4	580	—

Les objectifs du programme et les priorités sont de planifier, organiser et diriger l'action du gouvernement du Québec à l'étranger ainsi que celle de ses ministères et organismes.

Pour 2001-2002, le budget de dépenses du portefeuille de la ministre des Relations internationales s'établit à 105,7 M$, ce qui représente une augmentation de 17,6 M$ par rapport au budget de dépenses 2000-2001. Cette croissance significative reflète les choix budgétaires retenus par le gouvernement tel que présenté précédemment. Les prévisions tiennent compte des coûts qui seront assumés par le Ministère pour l'indexation des salaires et le renouvellement de baux dans un contexte de hausse significative des prix.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

	2001-2002 (000 $)	2000-2001 (000 $)
Immobilisations	830,0	530,0
Prêts, Placements et Avances	600,0	500,0

Les investissements prévus en 2001-2002 visent à fournir aux unités administratives des outils informatiques et de télécommunications facilitant la circulation de l'information de façon sécuritaire. Les projets retenus concernent la mise à jour des logiciels et des équipements de même qu'un renforcement des mesures de sécurité tant dans les bureaux existants que dans les nouveaux bureaux. De plus, des systèmes d'information seront développés pour permettre une meilleure gestion des processus de travail et des connaissances.

LES FONDS SPÉCIAUX

LE FONDS DE GESTION DES IMMEUBLES DU QUÉBEC À L'ÉTRANGER (FoGIQE)

	PRÉVISIONS 2001-2002 (000 $)	PROBABLES 2000-2001 (000 $)
Revenus	10 542,3	9 642,1
Dépenses	10 542,3	9 642,1
Excédent (Déficit)	0,0	0,0
Investissement	1 152,1	1 821,2
Effectif (ETC)	3	3

Le Fonds de la gestion des immeubles du Québec à l'étranger (FoGIQE)

Le mandat du Fonds de la gestion des immeubles du Québec à l'étranger (FoGIQE) est de gérer les biens et les services à fournir aux représentations du Québec à l'étranger. Le soutien immobilier et matériel requis par les représentations peut être brièvement présenté comme suit :

—Acquisition et exploitation des espaces de bureaux et des résidences;

—Projets d'aménagement et d'investissement;

—Gestion des oeuvres d'art, du mobilier et des équipements;

—Sous-locations et autres revenus.

La prévision de 10,5 M$ prend en compte la récurrence des diverses mesures de renforcement du réseau réalisées récemment pour le renforcement de la représentation du Québec aux États-Unis. Elle tient compte des hausses de prix prévisibles lors du renouvellement de certains baux et des besoins en matière d'entretien et d'équipements des bureaux et résidences, y incluant la sécurité.

En matière d'investissements, la prévision pour 2001-2002 est de 1,1 M$ et couvre principalement les besoins reliés aux mesures de renforcement de la représentation du Québec aux États-Unis et aux travaux identifiés, notamment dans les bureaux de Londres et de Mexico.

RESSOURCES NATURELLES

LA MISSION ET LES CRÉNEAUX D'ACTIVITÉS

À titre de gestionnaire du territoire et des ressources forestières, minérales et énergétiques, la mission du Ministère consiste à favoriser la connaissance et la mise en valeur du territoire et des ressources naturelles dans une perspective de développement durable au bénéfice de la population.

Les créneaux d'activités et les leviers d'intervention du Ministère se résument comme suit :

— Acquiert, développe et diffuse les connaissances relatives au territoire québécois et aux ressources naturelles;

— Assure la gestion du territoire public et de ses ressources naturelles;

— Veille à la protection et à la conservation des ressources naturelles et à leur restauration, en cas de détérioration, ainsi qu'à la sécurité du public;

— Assure la gestion de l'information foncière relative au territoire privé;

— Octroie des droits d'usage du territoire public et des ressources naturelles;

— Participe à l'élaboration du cadre législatif et réglementaire balisant son mandat;

— Élabore et met en oeuvre des politiques reliées à ses domaines d'intervention;

— Fournit à la clientèle une expertise et un soutien technique spécialisé;

— Met à la disposition de la clientèle des équipements ou biens matériels, ainsi que des productions biologiques pour renouveler les ressources;

— Fournit un soutien financier par le biais de ses programmes d'aide à l'exploration minière, à l'industrie minérale et forestière, à la forêt privée et au développement des technologies de l'énergie.

LES PRIORITÉS D'ACTION EN 2000-2001

Les choix budgétaires

Au cours des dernières années, le Ministère a adopté une stratégie suivant principalement trois axes d'intervention sur le plan de sa gestion budgétaire :

— Mettre en oeuvre les décisions gouvernementales;

— Implanter un mode de gestion, en collaboration avec les intervenants concernés, axé sur les résultats;

— Pratiquer une gestion rigoureuse des dépenses, particulièrement au chapitre des coûts administratifs et de fonctionnement.

Pour l'exercice 2001-2002, les choix budgétaires ont été effectués sur cette base et les principaux sont :

— Mise en oeuvre de la *Loi modifiant le Code civil et d'autres dispositions législatives* (L.Q. 2000, c. 42) relativement à la publicité foncière :

- le Ministère assume maintenant l'ensemble des composantes qui concernent l'information et la publicité foncière. Le Ministère est en effet responsable de la réforme du cadastre québécois et s'est vu confier, le 5 décembre 2000, l'administration du registre foncier. Les ressources nécessaires à cette activité ont été prévues au Fonds d'information foncière;

— Les coûts administratifs et de fonctionnement :

- le Ministère a entrepris d'innover dans ses façons de faire et de simplifier sa prestation de services. Il a entrepris aussi des exercices importants de rationalisation de dépenses administratives et de rajeunissement de sa main-d'oeuvre. Ces composantes permettent, en 2001-2002, de dégager des sommes évaluées à 5,2 M$ qui seront utilisées pour financer des facteurs de croissance de même que les priorités d'action;

— La protection des actifs :

- le Ministère et les organismes du portefeuille des Ressources naturelles assurent au nom du gouvernement la protection d'actifs d'une valeur estimée à plusieurs centaines de millions de dollars. Par rapport à l'exercice 2000-2001, les crédits d'investissements ont été majorés de 28,5 M$ pour prévoir le renouvellement et le maintien de ces actifs en bon état de même que pour poursuivre le développement des technologies.

Les actions envisagées en 2001-2002 pour atteindre les objectifs fixés au plan stratégique

Orientation 1 : Favoriser le développement de la connaissance du territoire et des ressources	
Axe d'intervention : Utilisation stratégique des connaissances	
Objectifs et indicateurs	**Actions**
1. Poursuivre l'acquisition de connaissances relatives au territoire et aux ressources naturelles. 2. Faciliter l'utilisation des données de connaissance relatives au territoire et aux ressources. Indicateurs : – Taux d'acquisition de connaissances reliées au territoire et aux ressources naturelles.	(Objectif 1) – Poursuivre le programme d'inventaire forestier : compilation, travaux préalables, cartographie, information écoforestière. – Réaliser des levés géologiques dans les régions minières et dans celles peu explorées. – Poursuivre l'amélioration de l'information géographique de référence. – Poursuivre le programme de réforme cadastrale : octroi et suivi des contrats.

Orientation 1 : Favoriser le développement de la connaissance du territoire et des ressources	
Axe d'intervention : Utilisation stratégique des connaissances	
Objectifs et indicateurs	**Actions**
Cible 2001-2002 : - Avoir réalisé 80 % du 3e programme d'inventaire forestier (s.d.[1] 68 %); - Avoir complété à 89 % la reconnaissance géologique du territoire québécois (s.d. 86 %); - Avoir accru de 5 % l'information géographique de référence (s.d. indicateur en élaboration); - Avoir rénové 31 % des lots dans le cadre du programme de réforme du cadastre (s.d. 18 %).	(Objectif 2) – Poursuivre le développement des systèmes : - d'information sur les feux, insectes et maladies des arbres du Québec; - d'information et de gestion du territoire public; - d'enregistrement des droits d'intervention et de la tenure.
– Pourcentage des données de connaissance numérisées. Cible 2001-2002 : - Avoir numérisé : - 41 % des feuillets cartographiques dans le système d'information écoforestière (s.d. 1 %); - 31 % du Fonds documentaire minier (s.d. 25 %); - 40 % des informations géoscientifiques sur l'exploration pétrolière et gazière (s.d. 15 %); - 31 % des lots dans le système de gestion des données cadastrales (s.d. 18 %); - 7,5 % des index aux immeubles et les contrats des 30 dernières années pour l'ensemble du territoire privé.	– Poursuivre le développement des outils de planification en prévision de la révision des plans généraux d'aménagement forestier. – Poursuivre la numérisation : - des feuillets cartographiques d'information écoforestière; - du Fonds documentaire minier; - des données d'exploration pétrolière et gazière. – Rendre accessibles sur Internet : - les données numérisées de la réforme cadastrale; - la consultation des index des immeubles et contrats conservés au registre foncier; permettre l'enregistrement de contrats.
– Taux de réalisation des activités planifiées en recherche forestière. Cible 2001-2002 : - Avoir réalisé 80 % des activités de recherche, telles que planifiées (s.d. 1999-2000 : 78 %).	– Réaliser les projets de recherche forestière et les activités de diffusion scientifique et de transfert des résultats, selon la planification annuelle.
– Pourcentage de développement du système d'enregistrement des droits d'intervention et de la tenure. Cible 2001-2002 : - Avoir complété 20 % du développement.	– Élaborer des stratégies de production et de diffusion de l'information géographique gouvernementale.

[1] s.d. : réfère à la situation de départ en 2000-2001 à moins de spécifications autres.

Orientation 2 : Contribuer au développement du potentiel économique du territoire et des ressources	
Axe d'intervention : Soutien à la croissance économique	
Objectifs et indicateurs	**Actions**
3. Contribuer à la création d'emplois particulièrement dans les régions ressources du Québec. 4. Contribuer à l'augmentation des investissements privés. 5. Appuyer l'amélioration de la compétitivité des entreprises du secteur des ressources naturelles. Indicateurs : – Nombre d'emplois nets créés ou maintenus qui ont nécessité l'intervention du Ministère sur le territoire québécois. Cible 2001-2002 : - Avoir créé ou maintenu, par les interventions du Ministère, 7 900 emplois. – Valeur des investissements que le Ministère a contribué à générer par ses interventions. Cible 2001-2002 : - Avoir contribué à générer 2,3 G$ d'investissements par les interventions du Ministère. – Valeur des projets de R&D visant l'amélioration de la compétitivité des entreprises, auxquels le Ministère est associé. Cible 2001-2002 : - Avoir été associé à des projets représentant une valeur de 37,8 M$. – Indice comparatif des prix de l'électricité applicables à la moyenne et à la grande entreprise en Amérique du Nord. Cible 2001-2002 : - Contribuer à maintenir le prix de l'électricité pour les industriels du Québec au premier quartile à l'échelle nord-américaine (s.d. 1er quartile pour la grande et moyenne entreprise).	(Objectif 3) – Mettre en place des stratégies : - d'intervention face aux agents perturbateurs de la forêt; - de développement régional pour l'industrie des produits forestiers. – Accroître le niveau d'utilisation de la matière ligneuse en forêt publique. – Poursuivre la mise en oeuvre des décisions du Sommet sur la forêt privée. (Objectif 4) – Mettre en oeuvre des mesures incitatives à l'exploration minérale. – Fournir l'expertise et le soutien technique visant le développement des entreprises et l'exportation des savoir-faire québécois liés au secteur des ressources naturelles. (Objectif 5) – Revoir les politiques de tarification relatives à l'utilisation du territoire et des ressources. – Prendre les mesures nécessaires (réglementaires et autres) pour maintenir ou améliorer la compétitivité des tarifs d'électricité québécois pour les moyennes et grandes entreprises. (Objectifs 3 – 4 – 5) – Soutenir la réalisation de projets d'investissement et d'activités de R&D par des programmes d'aide financière et autres mesures.

Orientation 3 : Faciliter une utilisation polyvalente du territoire et des ressources dans l'intérêt de la collectivité québécoise	
Axe d'intervention : Utilisation harmonieuse du territoire	
Objectifs et indicateurs	**Actions**
6. Favoriser la diversité des usages sur le territoire public. Indicateurs : – Nombre de droits consentis par le MRN sur le territoire public. Cible 2001-2002 : - Forêts : avoir 2 225 droits en vigueur (s.d. 2 203); - Mines : avoir 92 000 droits en vigueur pour 4,6 millions ha (s.d. 91 194); - Énergie : maintenir à 201 le nombre de droits en vigueur (s.d. 201); - Territoire : avoir 43 000 droits en vigueur (s.d. 42 589). – Nombre de régions administratives avec un nouveau plan d'affectation du territoire public adopté. Cible 2001-2002 : - Avoir débuté la réalisation de 2 projets pilotes.	(Objectif 6) – Émettre les droits consentis dans les différents secteurs d'activité du Ministère. – Favoriser la participation des communautés locales, régionales et autochtones à la préparation des plans d'aménagement forestier. – Favoriser la conclusion d'ententes spécifiques sur la mise en valeur des ressources du milieu forestier. – Contribuer à la conclusion de conventions sur les forêts d'enseignement et de recherche et les forêts d'expérimentation. – Réviser la *Loi sur le régime des eaux* (L.R.Q., c. R-13); élaborer une nouvelle politique des droits hydrauliques du domaine de l'État. – Finaliser la nouvelle approche d'affectation du territoire public. – Amorcer la réalisation des plans régionaux de développement du territoire public, nécessitant l'émission de droits fonciers. – Poursuivre avec le milieu régional le développement de partenariats pour la gestion et la mise en valeur du territoire public.

Orientation 4 : Contribuer au respect de l'environnement	
Axe d'intervention : Utilisation durable du territoire de ses ressources	
Objectifs et indicateurs	**Actions**
7. Améliorer les mesures de protection et de contrôles relatives à l'utilisation du territoire et des ressources.	(Objectif 7) – Établir la limite nordique des attributions de la matière ligneuse.
8. Contribuer à la mise en oeuvre du Plan d'action québécois sur les changements climatiques.	– Élaborer des outils de soutien à la gestion de l'aménagement forestier.
Indicateurs : – Taux de conformité à la réglementation du Ministère. Cible 2001-2002 : - Avoir atteint un taux de conformité de 83 % des interventions forestières des industriels relativement au RNI (s.d. 1999-2000 : 81 %); - Avoir maintenu un taux de conformité de 70 % pour les équipements pétroliers qui nécessitent un permis selon les termes de la loi (s.d. 70 %).	– Vérifier par échantillonnage la conformité des interventions forestières au *Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine public* (c. F-4.1, r.1.001) (RNI). – Sensibiliser et appuyer les industriels forestiers afin qu'ils améliorent leur performance quant au RNI. – Évaluer l'atteinte des objectifs visés par le RNI et, au besoin, proposer des modifications.
– Pourcentage des interventions vérifiées. Cible 2001-2002 : - avoir rencontré 100 % des industriels dont le taux de conformité au RNI est inférieur à 75 %; - avoir atteint un taux de 65 % de sites miniers inspectés pour en vérifier la conformité par rapport à la réglementation (s.d. 57 %); - avoir atteint un taux de vérification de 85 % des équipements pétroliers dont le site doit être vérifié selon les termes du règlement (s.d. 80 %).	– Accroître le nombre d'inspections des sites miniers; réaliser les travaux requis pour compléter la restauration des sites rétrocédés à l'État. – Mettre en oeuvre les mécanismes nécessaires à l'application de la nouvelle réglementation sur la sécurité des équipements pétroliers.
– Taux de réalisation des engagements du Ministère se rapportant au Plan d'action québécois sur les changements climatiques. Cible 2001-2002 : - Forêts : avoir réalisé 100 % des engagements inscrits au plan d'action; - Énergie : avoir réalisé 90 % des engagements concernant le financement de projets et 100 % des engagements concernant le programme ÉcoGESte.	(Objectif 8) – Consolider le réseau d'étude et de surveillance des écosystèmes forestiers. – Réaliser un programme de plantation d'arbres pour les essences à croissance rapide. – Accentuer les efforts de R&D dans le domaine des changements climatiques au moyen du Programme d'aide au développement des technologies de l'énergie. – Compléter les travaux de restructuration du programme ÉcoGESte.

Orientation 5 : Offrir des services de qualité aux citoyens	
Axe d'intervention : Prestation efficace de services	
Objectifs et indicateurs	**Actions**
9. Améliorer les services à la clientèle. 10. Assurer le maintien de l'expertise du Ministère. Indicateurs : – Pourcentage des services accessibles dans Internet. Cible 2001-2002 : - Avoir élaboré la définition des produits et services et instauré la mesure. – Taux de satisfaction des clients qui ont exprimé leur perception à l'égard de la qualité des services (en lien avec les engagements inscrits dans la Déclaration de services aux citoyens). Cible 2001-2002 : - Avoir mesuré la satisfaction de la clientèle qui aura exprimé sa perception à l'égard de la qualité des services. – Taux de respect des engagements à l'égard des délais de service (en lien avec les engagements inscrits dans la Déclaration de services aux citoyens). Cible 2001-2002 : - Avoir mesuré les délais de service. – Pourcentage des points de service qui offrent des références sur l'ensemble des services du Ministère. Cible 2001-2002 : - Avoir instauré les mécanismes permettant la mise sur pied de l'approche client et sa mesure. – Pourcentage de la masse salariale annuelle consacrée à la formation du personnel. Cible 2001-2002 : - Avoir consacré 2 % de la masse salariale annuelle à la formation du personnel (s.d. 1,86 %).	(Objectif 9) – Élaborer et réaliser un plan d'amélioration des services à la population et aux entreprises, notamment sur la gestion de la téléphonie et de la correspondance. – Réaliser la refonte du site Web ministériel dans l'esprit des engagements de la déclaration de services aux citoyens. – Rendre accessibles sur Internet les principaux programmes, services et formulaires destinés à la clientèle. – Poursuivre la simplification des normes, guides et formulaires utilisés par la clientèle. – Offrir au personnel de première ligne : - un programme de formation sur le service à la clientèle (accueil, écoute, courtoisie); - un guide de référence sur l'ensemble des services offerts au Ministère. – Mettre en place les mécanismes permettant de rendre compte de la performance du Ministère sur la qualité des services aux citoyens. (Objectif 10) – Tenir des concours de recrutement en favorisant la candidature de personnes sans expérience. – Réaliser le plan de main-d'oeuvre ministériel en privilégiant le transfert d'expertise.

Orientation 5 : Offrir des services de qualité aux citoyens	
Axe d'intervention : Prestation efficace de services	
Objectifs et indicateurs	**Actions**
– Taux de recrutement annuel des personnes sans expérience. Cible 2001-2002 : - Avoir maintenu un taux annuel de 50 % de personnes recrutées par le biais de concours n'exigeant aucune expérience de travail (s.d. 53 %).	

L'ÉVALUATION DE PROGRAMME

Au cours de la dernière année, le Ministère a poursuivi sa démarche visant à livrer des produits et services de qualité, à moindre coût, ayant une valeur ajoutée pour l'économie du Québec et adaptée aux besoins des clientèles et de la population. Il a été particulièrement actif dans les domaines de l'information géographique et foncière, de la révision du régime forestier et de la révision des processus administratifs.

Au cours des prochains mois, les travaux se poursuivront, notamment dans le cadre du projet gouvernemental de modernisation de la fonction publique. La déclaration de services aux citoyens amènera l'élaboration d'un plan d'amélioration des services pour mieux répondre aux besoins et améliorer l'efficacité et l'efficience de nos modes de livraison.

LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES PAR PROGRAMMES

	2001-2002		2000-2001	
	BUDGET DE DÉPENSES (000 $) (1)	VARIATION (000 $) (2)=(1)-(3)	BUDGET DE DÉPENSES (000 $) (3)	DÉPENSE PROBABLE (000 $) (4)
1. Connaissance et gestion du territoire	25 898,5	(1 633,5)	27 532,0	26 547,5
2. Connaissance et gestion du patrimoine forestier	143 486,0	(7 542,0)	151 028,0	155 828,0
3. Financement forestier	2 033,5	(104,9)	2 138,4	2 180,4
4. Gestion et développement de la ressource minérale	32 079,9	(14 449,7)	46 529,6	45 943,3
5. Direction et soutien administratif	60 003,2	1 784,5	58 218,7	61 170,1
6. Développement énergétique	46 946,1	1 962,0	44 984,1	45 745,9
Total	310 447,2	(19 983,6)	330 430,8	337 415,2
Effectif (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	2 311	(50)	2 361	—

Le budget de dépenses 2001-2002 du ministère des Ressources naturelles s'établit à 310,4 M$ soit une diminution de 20,0 M$ par rapport au budget de dépenses 2000-2001.

La variation budgétaire s'explique globalement par la non-récurrence de crédits au montant de 14,5 M$ accordés lors de Discours sur le budget, une réduction de 14,0 M$ de la contribution du Ministère au Fonds forestier compensée par une augmentation équivalente de l'industrie au Fonds, une augmentation de 5,0 M$ des sommes affectées aux activités de contrôle forestier par le Ministère et un ajout de 3,0 M$ dédié à l'indexation des enveloppes salariales.

Programme 1 : Connaissance et gestion du territoire

Ce programme vise à assurer la production des données géographiques et foncières et à favoriser l'émergence de l'expertise en géomatique. Il regroupe aussi les fonctions d'affectation des terres du domaine public, d'octroi et de gestion des droits fonciers, ainsi que de contrôle des terres publiques.

Le regroupement d'activités à l'intérieur du Fonds d'information foncière, créé avec la *Loi modifiant le Code civil et d'autres dispositions législatives* (L.Q. 2000, c. 42) relativement à la publicité foncière, sanctionnée le 5 décembre 2000, et les réaménagements budgétaires en découlant, ont permis de réduire de 1,6 M$ les dépenses de ce programme.

Programme 2 : Connaissance et gestion du patrimoine forestier

Ce programme vise à favoriser et appuyer le développement, l'application et la mise à jour des connaissances du milieu forestier et de ses ressources, à en planifier, contrôler et évaluer l'utilisation et à suivre les interventions permettant d'assurer sa mise en valeur. Il vise également à favoriser la protection du milieu contre les fléaux d'origine naturelle ou humaine et à améliorer en quantité et en qualité sa capacité de production afin de répondre aux demandes de matière ligneuse ou à d'autres usages. Il vise enfin à favoriser la rationalisation et le développement du secteur de la transformation des bois.

La diminution de 7,5 M$ du budget de dépenses de ce programme s'explique principalement par une réduction de 14,0 M$ de la contribution du Ministère au Fonds forestier compensée par une augmentation équivalente de l'industrie, par des ajouts de 1,9 M$ pour la lutte aux insectes et l'augmentation de 5,0 M$ des sommes affectées aux activités de contrôle forestier.

Programme 3 : Financement forestier

Ce programme vise à rendre accessible un crédit forestier en vue de faciliter les investissements dans la mise en valeur et la consolidation des forêts privées.

La réduction du budget de dépenses de ce programme correspond à la baisse des crédits requis pour le remboursement des prêts forestiers.

Programme 4 : Gestion et développement de la ressource minérale

Ce programme vise à établir la connaissance géologique du territoire, à faire la promotion de l'exploration, à promouvoir avec l'industrie des projets de développement et la réalisation de certains investissements en infrastructures et également à réglementer certaines conditions d'exercice de l'activité minière. Il vise également à favoriser l'exploitation, la transformation et l'utilisation des substances minérales par la recherche appliquée et la prestation de services analytiques et conseils techniques.

La diminution de 14,4 M$ du budget de dépenses de ce programme est justifiée principalement par la non-récurrence de crédits de 4,5 M$ obtenus pour le développement de l'industrie minérale, de 5,0 M$ pour le soutien aux sociétés juniors d'exploration en difficulté et de 5,0 M$ pour l'assistance à l'exploration minière pour la sous-province géologique de l'Abitibi.

Programme 5 : Direction et soutien administratif

Ce programme vise à planifier, diriger et coordonner les ressources humaines, physiques et financières essentielles à la gestion des programmes du Ministère. Il regroupe aussi plusieurs dépenses à caractère corporatif, reliées notamment à l'exploitation et au développement des technologies de l'information et à l'utilisation et à l'entretien des locaux et des équipements de bureau.

La variation observée à ce programme correspond principalement à l'augmentation de l'enveloppe d'amortissement suite aux investissements effectués par le Ministère, principalement au chapitre des nouvelles technologies de l'information pour assurer un meilleur service aux citoyens.

Programme 6 : Développement énergétique

Ce programme vise à formuler les actions et les interventions du gouvernement dans le secteur énergétique, à administrer les lois et les règlements concernant ce secteur, ainsi qu'à gérer les programmes d'aide technique et financière ayant pour objet d'accroître la productivité énergétique du Québec. Il vise enfin à verser une partie des contributions requises par le Fonds relatif à la tempête de verglas.

L'augmentation du budget de dépenses est attribuable à une hausse de 3,0 M$ pour l'extension du réseau gazier et de 0,3 M$ à l'enveloppe allouée pour compenser Hydro-Québec suite à la tempête de verglas en 1998, et à la non-récurrence d'un montant de 1,5 M$ obtenu en 1998-1999 pour l'Agence de l'efficacité énergétique.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

	2001-2002 (000 $)	2000-2001 (000 $)
Immobilisations	19 359,9	19 359,9
Prêts, Placements et Avances	110,4	110,4

Le budget d'investissements de 19,4 M$ est maintenu en 2001-2002 afin de poursuivre le renouvellement des équipements du Ministère ainsi que le développement des outils informatiques nécessaires à la prestation de services du Ministère, dont principalement les systèmes d'informations sur les insectes et les maladies des arbres du Québec, sur le plan d'affectation des terres publiques, celui de l'octroi des droits miniers, ainsi que GIRES.

LES FONDS SPÉCIAUX

Le Ministère gère trois fonds spéciaux.

LE FONDS D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE

	PRÉVISIONS 2001-2002 (000 $)	PROBABLES 2000-2001 (000 $)
Revenus	2 041,0	2 274,1
Dépenses	2 033,6	2 278,9
Excédent (Déficit)	7,4	(4,8)
Investissement	175,0	43,3
Effectif (ETC)	30	40

Ce fonds a pour mandat d'assurer la gestion comptable des opérations de la Photocartothèque québécoise, laquelle est chargée d'assurer la diffusion, sur demande et à titre onéreux, de l'information

géographique et foncière, soit les données cartographiques, géodésiques d'arpentage, de télédétection et de prises de vue aériennes. Il représente aussi un outil indispensable pour la gestion des transactions financières générées par les différents mandats de services spécialisés offerts dans ces domaines.

LE FONDS D'INFORMATION FONCIÈRE

	Prévisions 2001-2002 (000 $)	Probables 2000-2001 (000 $)
Revenus	73 158,1	69 261,1
Dépenses	51 248,3	39 755,9
Excédent (Déficit)	21 909,8	29 505,2
Investissement	66 344,8	38 199,5
Effectif (ETC)	551	503

Institué suite à la sanction le 5 décembre 2000 de la *Loi modifiant le Code civil et d'autres dispositions législatives* (L.Q. 2000, c. 42) relativement à la publicité financière, le Fonds d'information foncière est formé du regroupement du Fonds de la réforme du cadastre, de la Direction de l'information foncière sur le territoire public et du Fonds des registres, anciennement du ministère de la Justice. Ce Fonds assure le financement de l'ensemble des activités reliées aux systèmes d'informations foncières de l'État tant sur les terres privées que publiques. Le développement du plan de rénovation cadastrale et de systèmes informatiques explique essentiellement la variation observée aux investissements en 2001-2002. À cette fin, le Fonds regroupe sous une seule administration le cadastre, le Registre foncier et le système d'information foncière du domaine de l'État.

LE FONDS FORESTIER

	Prévisions 2001-2002 (000 $)	Probables 2000-2001 (000 $)
Revenus	91 453,7	91 915,5
Dépenses	95 995,4	100 759,6
Excédent (Déficit)	(4 541,7)	(8 844,1)
Investissement	2 450,9	2 250,2
Effectif (ETC)	591	589

Le Ministère et les bénéficiaires de contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier contribuent au financement du Fonds forestier pour assurer la réalisation des activités forestières suivantes : la production de semences et de plants de reboisement, la confection et la mise à jour des inventaires forestiers et la conduite de travaux de recherche et développement en foresterie.

REVENU

LA MISSION ET LES CRÉNEAUX D'ACTIVITÉS

Le Ministère a pour mission :

— D'assurer la perception des impôts et des taxes afin que chacun paie sa juste part du financement des services publics;

— D'administrer le Programme de perception des pensions alimentaires afin d'assurer la régularité du soutien financier prévu auquel ont droit les enfants et les parents gardiens;

— D'administrer les programmes sociofiscaux et tout autre programme de perception et de redistribution de fonds que lui confie le gouvernement;

— De recommander au gouvernement les ajustements à apporter à la politique fiscale ou à d'autres programmes, contribuant ainsi à l'évolution des politiques gouvernementales.

Cette mission est fondamentale pour le gouvernement puisqu'elle est à la source du financement de son fonctionnement et de celui de la majorité des services publics. Elle l'est également pour de nombreux citoyens qui comptent sur les interventions du Ministère pour avoir accès rapidement à certains programmes de soutien. Cette mission témoigne aussi de la diversité des mandats confiés au Ministère au fil des ans.

Le Ministère compte au premier chef sur la collaboration de son personnel pour réaliser les différents volets de sa mission.

LES PRIORITÉS D'ACTION EN 2001-2002

Les choix budgétaires

Le premier et principal choix budgétaire du Ministère consiste à affecter des ressources additionnelles pour améliorer les services aux citoyens.

— Des budgets sont tout d'abord réservés pour l'élaboration et la mise en place d'un plan ministériel d'amélioration des services axé sur les besoins des diverses clientèles. Ce plan contribuera au respect des engagements pris dans le cadre de la Déclaration de services aux citoyens qui vise notamment l'amélioration des services téléphoniques et la simplification des communications écrites, tels les formulaires. En plus de ce plan, nous poursuivrons le développement des services d'aide aux entreprises en démarrage par l'ajout de 1,6 M$ au 0,9 M$ déjà alloué en 2000-2001, portant ainsi le budget à cet égard à 2,5 M$. Ces budgets ont été réservés suite à une diminution des ressources consacrées au soutien corporatif à la faveur des services à la clientèle.

— Le Ministère prévoit également une allocation temporaire de 3,3 M$ en raison notamment de la croissance du volume de nouveaux jugements au Programme de perception des pensions alimentaires, et ce, pour permettre à un plus grand nombre de créanciers alimentaires de recouvrer les sommes qui leur sont dues.

— Les nouvelles technologies de l'information et des communications constituent un autre vecteur permettant d'améliorer les services à la population. Le Ministère, par des investissements de 24,5 M$ échelonnés sur trois ans, entend mettre en oeuvre son plan stratégique de déploiement des services d'échanges électroniques. En plus d'améliorer les services aux citoyens, ces investissements permettront également au Ministère d'optimiser l'utilisation de ses ressources. En effet, l'utilisation des nouvelles technologies contribuera à réduire les coûts liés à certaines opérations et permettra un redéploiement de ses ressources vers d'autres types de services aux citoyens et la prévention.

Le deuxième choix budgétaire du Ministère consiste à maintenir au même niveau les ressources consenties à la récupération fiscale et à retenir un objectif de récupération de 1 015,0 M$. En fonction de ses ressources, le Ministère investira des sommes importantes dans la recherche et le développement en matière de lutte contre l'évasion fiscale.

La répartition des dépenses du Ministère

	2001-2002 M$	2000-2001 M$
– Provision pour créances douteuses	203,0	243,0
– Activités courantes de service à la clientèle, de cotisation et de vérification, de soutien aux opérations	198,1	183,2
– Activités de soutien corporatif (technologies de l'information, administration et support)	107,1	114,5
– Dépenses d'intérêts à payer sur les différents remboursements émis par le Ministère	50,0	50,0
– Fonds des pensions alimentaires (incluant l'allocation temporaire de 3,3 M$)	41,3	37,9
– Fonds de perception (excluant les activités de recherche et de développement en matière de lutte contre l'évasion fiscale)	31,6	30,7
– Gestion et location d'équipements et de systèmes informatiques (excluant les activités de recherche et de développement en matière de lutte contre l'évasion fiscale)	26,6	26,2
– Activités de recherche et de développement en matière de lutte contre l'évasion fiscale	26,2	25,9
TOTAL	683,9	711,4

Les actions envisagées en 2001-2002 pour atteindre les objectifs fixés au plan stratégique

Dans son plan stratégique 2001-2003, le Ministère a retenu cinq grandes orientations qui guideront ses actions et les résultats recherchés au cours des deux prochains exercices. Ces orientations sont :

— Améliorer la qualité des services aux citoyens;

— Faciliter et accroître l'autocotisation;

— Lutter contre les pertes fiscales et percevoir les sommes dues;

— Assurer la protection des renseignements confidentiels;

— Miser sur l'expertise et l'engagement du personnel.

Le plan stratégique présente également, pour chacune de ces orientations, les axes d'intervention, les objectifs et les indicateurs de résultats qui ont été retenus pour cette période de deux exercices. Parmi les objectifs cernés, certains retiendront particulièrement l'attention au cours du prochain exercice, notamment ceux qui ont un impact sur les services à la clientèle ou sur certaines autres opérations indispensables pour le Ministère. Ces objectifs sont présentés ci-après en énonçant les principales actions envisagées pour chacun de ceux-ci.

Orientation : Améliorer la qualité des services aux citoyens		
Axe : Offrir des services de qualité adaptés aux besoins des citoyens		
Objectifs	**Indicateurs**	**Actions**
Atteindre les objectifs énoncés dans la *Déclaration de services aux citoyens* du Ministère.	– Taux d'atteinte de chacun des objectifs de la Déclaration	– Mesurer et évaluer les résultats; – Élaborer et mettre en application un plan d'amélioration des services aux citoyens; – Moderniser l'équipement et la gestion des centres d'appels téléphoniques.
Améliorer les services d'aide aux entreprises, particulièrement aux entreprises en démarrage.	– Taux d'implantation dans les directions régionales des services d'aide aux entreprises en démarrage – Taux de satisfaction des entreprises – Établissement de liens avec les Centres locaux de développement (CLD)	– Intensifier les liens avec les Centres locaux de développement (CLD) concernant les services d'aide aux entreprises en démarrage; – Participer activement aux projets gouvernementaux touchant les services aux entreprises, notamment les entreprises en démarrage;

Orientation : Améliorer la qualité des services aux citoyens		
Axe : Offrir des services de qualité adaptés aux besoins des citoyens		
Objectifs	**Indicateurs**	**Actions**
	– Pourcentage de CLD avec lesquels des liens sont établis – Nombre d'entreprises en démarrage qui ont demandé des services au Ministère par l'entremise des CLD	– Implanter dans chaque direction régionale, suite aux projets pilotes, des services d'aide aux entreprises en démarrage.
Améliorer la qualité des services rendus à la clientèle bénéficiant du Programme de perception des pensions alimentaires.	– Délai de traitement des nouveaux jugements Cible : 31 à 46 jours suivant la réception du jugement ou de l'ordonnance au Ministère – Délai de traitement des nouveaux dossiers de pension alimentaire faisant l'objet d'un défaut de paiement et d'exécution réciproque Cible : 60 jours – Taux d'adhésion au virement automatique Cible : 67 %	– Réviser et optimiser les processus de prétraitement et de démarrage; – Stabiliser l'organisation par des concours de recrutement et par l'implantation d'une nouvelle structure; – Développer de nouveaux indicateurs de performance et de gestion; – Analyser les raisons de la non-adhésion au virement automatique en réalisant un projet pilote auprès de la clientèle qui n'a pas adhéré, ainsi qu'en effectuant des envois massifs et des contacts individuels.

Axe : Accroître l'utilisation des technologies et des télécommunications		
Objectif	**Indicateur**	**Actions**
Offrir, dans le site Web, des services d'échanges électroniques conviviaux en matière de services d'inscription, de déclaration, de paiement et de renseignements généraux et fiscaux.	– Nombre de services implantés par rapport à la prévision qui est de six services et par rapport à l'année antérieure	– Élaborer 3 services à grande portée : les changements d'adresse pour les particuliers, les transactions de paiements bancaires et le traitement du courrier électronique;

Axe : Accroître l'utilisation des technologies et des télécommunications		
Objectif	**Indicateur**	**Actions**
		– Élaborer des services d'échanges prioritaires portant sur les cibles de l'enregistrement, des remises, des renseignements et des fonctions communes; – Mettre en place l'environnement de développement et former le personnel concerné; – Réaliser la phase de conception pour les autres cibles portant sur la conciliation des rapports de remise et l'impôt des sociétés.

Axe : Poursuivre les échanges et la concertation avec les citoyens et les partenaires		
Objectif	**Indicateurs**	**Actions**
Améliorer les services rendus aux autres ministères et organismes publics au meilleur coût possible.	– Améliorations réalisées – Coût de revient des services	– Poursuivre les discussions avec les organismes concernés afin d'avoir une meilleure compréhension des activités à réaliser; – Poursuivre la réalisation et la révision des ententes de service et de tarification avec les ministères et organismes clients; – Développer des outils statistiques sur le profil des clientèles et poursuivre les travaux de développement du portrait ministériel des coûts.

Orientation : Faciliter et accroître l'autocotisation		
Axe : Favoriser l'observance fiscale en renforçant les activités de prévention auprès de la clientèle		
Objectif	**Indicateur**	**Action**
Accroître la compréhension de la population à l'égard de la fiscalité et des autres programmes gérés par le Ministère, plus particulièrement concernant les nouveautés ou des cas problématiques cernés.	– Activités de prévention entreprises	– Réaliser des interventions ciblées de sensibilisation et de prévention.

Orientation : Lutter contre les pertes fiscales et récupérer les sommes dues		
Axe : Contrer les problèmes et les stratagèmes d'évasion fiscale, de travail au noir et d'inobservance fiscale		
Objectifs	**Indicateurs**	**Actions**
Détecter et récupérer les taxes et les impôts non déclarés par des activités de contrôle.	– Résultats de récupération fiscale par rapport à l'objectif annuel de 1 015 M$ en 2001-2002, dont 45 M$ découlant des projets de recherche et de développement relatifs à la lutte contre l'évasion fiscale et le travail au noir.	– Réaliser les activités et les projets permettant d'atteindre les objectifs de récupération fiscale; – Poursuivre les travaux de recherche et de conception de nouvelles approches de détection et de contrôle sur les impôts et les taxes non déclarés.

Axe : Percevoir les sommes dues		
Objectifs	**Indicateurs**	**Actions**
Recouvrer les sommes dues au gouvernement.	– Taux de réalisation des recettes prévues selon les objectifs financiers – Coût unitaire par dollar perçu	– Ajouter des ressources; – Appliquer un mode de perception allégé pour les créances de 4 000 $ et moins.

Axe : Percevoir les sommes dues		
Objectifs	**Indicateurs**	**Actions**
Recouvrer les sommes dues aux créanciers alimentaires.	– Taux de réalisation des recettes prévues de créances alimentaires selon les objectifs financiers – Délai de la première intervention de perception à la suite de la réception du dossier physique ou électronique de pension alimentaire au Centre de perception fiscale Cible : 30 jours – Coût unitaire par dollar perçu	– Ajouter des ressources pour permettre de traiter tous les dossiers en inventaire, ce qui permettra aussi de réduire le délai de la première intervention.

La stratégie d'obtention des fichiers de renseignements

Pour répondre aux exigences de l'article 71.0.11 de la *Loi sur le ministère du Revenu* (L.R.Q., c.M.-30), cette section présente la stratégie d'obtention de fichiers de renseignements aux fins de la comparaison, du couplage ou de l'appariement des données.

Le recours aux technologies permet un traitement massif de l'information et assure une meilleure détection des déclarations de revenus et rapports de remise erronés, faux ou incomplets ainsi que de la non-production des déclarations. Le Ministère peut ainsi corroborer et compléter les informations qu'il détient déjà.

La stratégie du Ministère en matière d'obtention de renseignements demeure sensiblement la même que par le passé. Les extraits de banques de données obtenus couvrent l'ensemble de la population visée afin de permettre la détection des cas présentant un risque d'évasion fiscale. Toutefois, ces extraits contiennent uniquement les variables d'identification et celles liées aux données financières essentielles à l'administration des lois fiscales. Ces renseignements sont demandés tant au regard des entreprises que des particuliers. Ils sont recueillis sans discrimination a priori quant au chiffre d'affaires ou aux revenus et ce, sans présumer de la culpabilité de quiconque. Par ailleurs, le Ministère a établi un calendrier de conservation des fichiers obtenus. Le délai normal couvre l'année en cours et les trois années précédentes. À l'expiration du délai applicable, ces fichiers sont détruits.

L'acquisition d'extraits de banques de données par le Ministère s'effectue avec rigueur et transparence dans une perspective d'équité fiscale envers tous les contribuables. En effet, le plan d'utilisation initial d'extraits de banques de données de 1996 a été soumis à la Commission d'accès à l'information (CAI), puis déposé à l'Assemblée nationale en novembre 1996 et publié dans la *Gazette officielle du Québec* en février 1997. Une mise à jour du plan d'utilisation, effectuée en 1998, a aussi fait l'objet d'un avis favorable de la CAI puis a été déposée à l'Assemblée nationale en mars 1999 et publiée dans la *Gazette officielle du Québec* en avril 1999. Une deuxième et une troisième mises à jour ont également été effectuées en mars et septembre 2000. Ces deux mises à jour ont fait l'objet d'un avis favorable de la CAI en mai et novembre 2000, puis ont été déposées à l'Assemblée nationale et publiées dans la *Gazette officielle du Québec* en juin et décembre 2000. Enfin, le Ministère a entrepris une révision importante de

ses besoins en renseignements externes et une quatrième mise à jour du plan d'utilisation est en préparation pour le printemps 2001.

Au regard de la reddition de comptes, le Ministère produit annuellement un rapport d'activité au 31 mars, incluant un avis de la CAI, qui est déposé à l'Assemblée nationale. Le rapport d'activité au 31 mars 2000, déposé à l'Assemblée nationale en octobre 2000, constitue le quatrième rapport produit par le Ministère. Finalement, le Ministère tient un registre public des extraits de banques de données reçus en vertu du plan d'utilisation.

L'ÉVALUATION DE PROGRAMME

Trois mandats d'évaluation ont été réalisés au cours du dernier exercice relativement au Programme de perception des pensions alimentaires, au Plan de lutte contre l'évasion fiscale et au traitement des oppositions.

En vertu de la *Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires* (L.R.Q., c. P-2.2), le ministre a fait rapport à l'Assemblée nationale, en décembre 2000, sur l'application de la loi. Les travaux d'évaluation permettent de conclure que ce programme universel constitue un avantage indéniable pour les créanciers et qu'il satisfait généralement aux objectifs fixés. Les résultats de ces travaux ont été pris en considération par les responsables de la Direction principale de la perception des pensions alimentaires afin d'améliorer ses services. Enfin, le Ministère collabore actuellement avec le ministère de la Famille et de l'Enfance afin d'évaluer l'impact du Programme sur les composantes psychosociales.

Le mandat concernant le Plan de lutte contre l'évasion fiscale consistait à évaluer l'atteinte des objectifs du plan, la rentabilité des moyens choisis et les impacts directs et indirects sur le Ministère et la clientèle. L'évaluation a été réalisée en fonction de la récupération fiscale et des nouvelles façons de faire. Selon le rapport produit en juin 2000, le recours à de nouvelles façons de faire, en l'occurrence la création du Bureau de la lutte contre l'évasion fiscale et l'amélioration des outils de dépistage, a contribué à l'atteinte des objectifs visés. Les résultats de cette évaluation sont pris en compte dans les orientations du Plan de lutte contre l'évasion fiscale et de la reddition de comptes en matière de récupération fiscale.

Le rapport d'évaluation du traitement des dossiers d'opposition a été produit en mai 2000. La Direction générale de la législation et des enquêtes a tenu compte de cette évaluation et ce, dans la recherche continue de l'amélioration de sa performance.

Deux nouveaux mandats d'évaluation de programme sont en cours de réalisation : la satisfaction des citoyens à l'égard des engagements ministériels en matière de services à la clientèle ainsi que la perception et la redistribution pour le compte d'autres fonds ou organismes.

Le principal mandat en cours concerne la première orientation stratégique du Ministère : améliorer la qualité des services aux citoyens. Le mandat d'évaluation prévoit tout d'abord une participation à la révision des engagements ministériels inclus dans la déclaration de services aux citoyens. Ensuite, il comporte la réalisation d'une stratégie d'évaluation qui portera sur trois aspects : les résultats de nature qualitative, la satisfaction des citoyens à l'égard des services ainsi que les impacts et les perceptions du public à l'égard des informations générales transmises.

Par ailleurs, le Ministère a la responsabilité de percevoir des montants pour le compte de plusieurs fonds ou organismes gouvernementaux. L'évaluation permettra, entre autres, d'orienter le gouvernement dans les décisions à prendre concernant cette pratique.

F4

LE PLAN BUDGÉTAIRE

Le budget de dépenses

Tout le budget du ministère du Revenu du Québec est regroupé dans le programme *Administration fiscale*. Ce programme vise à percevoir les impôts et les taxes ainsi qu'à administrer des programmes sociaux à caractère fiscal et tout autre programme de perception que lui confie le gouvernement.

LE BUDGET DE DÉPENSES PAR PROGRAMMES

	2001-2002		2000-2001	
	BUDGET DE DÉPENSES (000 $) (1)	VARIATION (000 $) (2)=(1)-(3)	BUDGET DE DÉPENSES (000 $) (3)	DÉPENSE PROBABLE (000 $) (4)
1. Administration fiscale	683 863,5	(27 576,4)	711 439,9	709 611,1
Total	683 863,5	(27 576,4)	711 439,9	709 611,1
Effectif (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	6 925 [1]	(70)	6 995	—

[1] L'effectif inclut le personnel chargé du compte de gestion de la TPS qui totalise 1 393 ETC (dont 159 ETC sous la responsabilité du Fonds de perception).

Pour l'exercice 2000-2001, la dépense probable du Ministère s'établit à 709,6 M$, soit une réduction de 1,8 M$ par rapport au budget de dépenses 2000-2001.

Le budget de dépenses 2001-2002 est de 683,8 M$, soit une diminution de 27,6 M$ par rapport au budget comparatif de 711,4 M$ en 2000-2001. Cette diminution s'explique ainsi :

	M$
– Financement de l'augmentation des coûts liés aux conventions collectives (excluant les fonds)	6,1
– Financement de l'augmentation des coûts de conventions collectives pour le Fonds des pensions alimentaires et le Fonds de perception	3,3
– Financement des coûts de croissance du Fonds des pensions alimentaires	2,8
– Autres	0,2
– Diminution de la provision pour mauvaises créances de 243,0 M$ à 203,0 M$	(40,0)

Par rapport à l'exercice précédent, l'effectif total du Ministère est maintenu à 8 289 ETC, incluant les fonds spéciaux.

Par ailleurs, le Ministère a effectué en cours d'exercice un réaménagement de 70 ETC à la faveur du Fonds des pensions alimentaires dont 23 proviennent du programme *Administration fiscale* et 47 du compte de gestion de la TPS.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

	2001-2002 (000 $)	2000-2001 (000 $)
Immobilisations	3 749,9	1 325,0
Prêts, Placements et Avances	15,0	15,0

En 2001-2002, le Ministère prévoit faire l'acquisition de véhicules automobiles, de matériel audiovisuel ainsi que d'équipements liés au courrier, à la sécurité des immeubles, au traitement des appels et aux télécommunications.

LES FONDS SPÉCIAUX

Le Ministère est responsable de la gestion de trois fonds spéciaux, soit le Fonds de perception, le Fonds des pensions alimentaires et le Fonds des technologies de l'information.

LE FONDS DE PERCEPTION

	PRÉVISIONS 2001-2002 (000 $)	PROBABLES 2000-2001 (000 $)
Revenus	66 193,3	66 141,8
Dépenses	68 693,3	65 763,3
Excédent (Déficit) [1]	(2 500,0)	378,5
Investissement	4 104,1	457,2
Effectif (ETC)	722 [2]	710 [3]

1 En 2001-2002, le maintien des effectifs en place résulte en un déficit de 2,5 M$ qui sera assumé par les surplus accumulés au 31 mars 2001, lesquels devraient atteindre 3,9 M$.

2 Pour 2001-2002, le Fonds de perception inclut 109 ETC financés par le Fonds des pensions alimentaires, mais il exclut 159 ETC financés par le compte de gestion de la TPS, ce qui correspond à un effectif total de 831 ETC. Par ailleurs, le Fonds de perception inclut 10 ETC qui seront affectés aux activités de recherche et de développement en matière de lutte contre l'évasion fiscale.

3 Pour 2000-2001, le Fonds de perception inclut 97 ETC financés par le Fonds des pensions alimentaires, mais il exclut 159 ETC financés par le compte de gestion de la TPS, ce qui correspond à un effectif total de 869 ETC.

Les objectifs

Le Fonds de perception a pour objet le financement des activités de recouvrement des sommes dues au ministère du Revenu en impôt, en taxes, en droits ou en contributions à des régimes sociaux et à des pensions alimentaires impayées.

Les indicateurs de résultats

— Coût par dollar perçu : le Centre de perception fiscale (CPF) s'efforce d'améliorer sa productivité mesurée par un indicateur simple : le coût par dollar perçu. De 7,9 cents par dollar qu'il était en 1993-1994, le coût par dollar devrait s'établir à 5,8 cents pour 2000-2001. Pour l'exercice 2001-2002, le CPF prévoit poursuivre l'objectif de réduire le coût par dollar perçu à 5,7 cents.

— Services à la clientèle : dans son Plan d'action 2000-2001, le CPF se fixe des objectifs d'amélioration des relations avec les contribuables, les mandataires et les débiteurs alimentaires. Le CPF s'engage ainsi à traiter 80 % de la correspondance et des plaintes écrites dans un délai n'excédant pas 26 jours après leur réception.

LE FONDS DES PENSIONS ALIMENTAIRES (FPA)

	PRÉVISIONS 2001-2002 (000 $)	PROBABLES 2000-2001 (000 $)
Revenus[1]	42 604,5	40 308,4
Dépenses	42 604,5	40 308,4
Excédent (Déficit)	—	—
Investissement	1 797,7	1 567,5
Effectif (ETC)	642[2]	584[3]

1 En 2001-2002, les revenus du Fonds proviennent du ministère du Revenu (affectation d'un montant de 38,0 M$ et d'une allocation temporaire de 3,3 M$) et de la facturation de frais administratifs.
2 Allocation de 642 ETC du programme 1, excluant les 109 ETC pour le Fonds de perception.
3 Allocation de 584 ETC du programme 1, excluant les 97 ETC pour le Fonds de perception.

Les objectifs

Les objectifs sont :

— Améliorer la qualité des services rendus à la clientèle bénéficiant du Programme de perception des pensions alimentaires;

— Accroître la compréhension de la clientèle à l'égard des diverses dispositions du Programme de perception des pensions alimentaires, incluant les dispositions d'adhésion ou d'exemption;

— Recouvrer les sommes dues aux créanciers alimentaires.

Les indicateurs de résultats

Conformément à la *Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires* (L.R.Q., c. P-2.2), le Ministère a déposé, le 1er décembre 2000, le rapport sur l'application de cette loi.

LE FONDS DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION (FTI)

	PRÉVISIONS 2001-2002 (000 $)	PROBABLES 2000-2001 (000 $)
Revenus[1]	34 267,1	30 303,9
Dépenses	34 267,1	30 303,9
Excédent (Déficit)	—	—
Investissement	39 925,9	34 118,2
Effectif (ETC)[2]	—	—

1 En 2001-2002, les revenus de gestion et de location d'équipements et de systèmes informatiques proviennent du Ministère et d'autres sommes reçues pour l'administration de la TPS.
2 La dépense de rémunération imputée au FTI correspond à 270 ETC en 2000-2001 et 2001-2002. Ces effectifs sont inclus dans les effectifs autorisés du Ministère.

Les objectifs

Le Fonds des technologies de l'information (FTI) permet au ministère du Revenu du Québec de financer l'amélioration et le développement des systèmes informatiques actuels et futurs. L'objectif du développement est d'accroître l'efficacité de l'organisation dans le but notamment de rendre des services de meilleure qualité aux citoyens et de simplifier certaines démarches qui faciliteront les échanges électroniques avec la clientèle.

LES INVESTISSEMENTS DU FTI

	2001-2002 (000 $)	2000-2001 (000 $)
Améliorations et mises à niveau	22 867,5	17 750,4
Développements informatiques	17 058,4	16 367,8
TOTAL	39 925,9	34 118,2

SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX

LA MISSION ET LES CRÉNEAUX D'ACTIVITÉS

La mission du secteur de la santé et des services sociaux est de maintenir, d'améliorer et de restaurer la santé et le bien-être des Québécoises et des Québécois en rendant accessible un ensemble de services de santé et de services sociaux intégrés et de qualité, contribuant ainsi au développement social et économique du Québec.

Le rôle du Ministère porte principalement sur la régulation du système et du réseau, sur son orientation générale en matière de politiques de santé et de bien-être et sur l'évaluation des résultats obtenus par rapport aux objectifs fixés. Il doit aussi assurer le financement du système et la coordination interrégionale, établir les politiques d'adaptation de la main-d'oeuvre et négocier les ententes et les conventions collectives.

À titre de mandataires du Ministère dans chacune des régions, les régies régionales sont responsables de la planification, de l'organisation et de la coordination des programmes et des services, ainsi que de l'allocation des ressources sur leur territoire. Elles ont également pour mandat d'adapter les services sociosanitaires aux besoins et aux réalités des divers groupes qui composent la population de leur territoire.

Le réseau des établissements de santé et de services sociaux, quant à lui, produit et dispense les services directs à la population selon les clientèles spécifiques auxquelles ils s'adressent et la nature des services à dispenser, conformément aux fonctions qui leur sont confiées par la loi.

La Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) administre le régime d'assurance maladie, le programme d'assistance maladie et le régime général d'assurance médicaments, ainsi que tout autre programme que la loi ou le gouvernement lui confie (ex. : programme de soins dentaires pour enfants). De plus, la RAMQ agit comme mandataire de la gestion des banques d'information sociosanitaire d'intérêt commun et assure la diffusion des informations aux intervenants du secteur de la santé et des services sociaux.

Enfin, la mission de l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ) est d'assurer l'exercice des droits des personnes handicapées et de favoriser leur intégration sociale pleine et entière. L'Office s'assure de la cohérence, de la complémentarité et de l'harmonisation des interventions à l'égard des personnes handicapées et ce, de concert avec les ministères et organismes concernés.

LES PRIORITÉS D'ACTION EN 2001-2002

Les choix budgétaires

Pour l'année 2001-2002, le secteur de la santé et des services sociaux disposera d'un budget de dépenses global de 16 715,8 M$. Ce montant est supérieur de 4,5 % par rapport au budget comparatif de dépenses 2000-2001.

Le budget de dépenses accordé pour 2001-2002 permettra au réseau de couvrir adéquatement les coûts découlant de l'indexation salariale et des avancements d'échelon, ainsi que l'accroissement des dépenses non salariales (dépenses de fournitures, etc.). Conformément aux orientations faisant suite aux recommandations de la Commission Clair, le Ministère entend, dans ses choix budgétaires pour 2001-2002, accorder une priorité au renforcement des services de première ligne, à l'intégration des services, ainsi qu'à la promotion et à la prévention, en particulier dans le secteur de la jeunesse.

Par ailleurs, conformément aux obligations de la *Loi sur l'équilibre budgétaire du réseau public de la santé et des services sociaux* (2000, c. 17), le Ministère, en collaboration avec les régies régionales, continuera à effectuer un suivi rigoureux de la situation budgétaire du réseau et s'assurera que les établissements en déficit prennent les mesures nécessaires pour atteindre l'équilibre budgétaire au 31 mars 2002. Rappelons que les crédits de l'an dernier incluaient un montant de l'ordre de 650,0 M$ au titre de la révision des bases budgétaires des établissements en déficit.

De plus, en fonction des résultats des travaux actuellement en cours du Comité Bédard, des révisions seront apportées au mode actuel de budgétisation des centres hospitaliers de soins généraux et spécialisés (CHSGS) qui est basé sur une reconduction historique. L'objectif est d'assurer une allocation des ressources plus équitable, axée non pas sur les besoins des producteurs de services, mais en fonction des besoins de la population, de la lourdeur des clientèles ainsi que de la performance relative des établissements.

Les actions envisagées en 2001-2002 pour atteindre les objectifs fixés au plan stratégique

Les tableaux qui suivent présentent les principales actions que le Ministère entend engager au cours de l'année 2001-2002 afin de réaliser les objectifs fixés au plan stratégique 2001-2004 du secteur de la santé et des services sociaux, ainsi que les indicateurs de suivi concernés. Ces éléments sont regroupés selon les grandes orientations du plan stratégique.

Orientation 1 : Convenir des objectifs prioritaires de santé et de bien-être auxquels doivent travailler les différents acteurs		
Axe d'intervention	**Objectifs et indicateurs**	**Actions**
1.1 Au plan gouvernemental et au niveau du réseau de la santé et des services sociaux	Renouveler, pour les dix prochaines années, les objectifs et les stratégies de la Politique de la santé et du bien-être (1992). Indicateur : – Publication de la Politique de la santé et du bien-être	– Révision de la Politique de la santé et du bien-être pour 2002-2003
	Établir les responsabilités en matière de promotion, de prévention, de protection et de surveillance. Indicateur : – Dépôt du projet de loi sur la santé publique	– Actualisation du cadre législatif de la santé publique en 2001-2002

Orientation 2 : Améliorer l'accès aux services et assurer une organisation optimale des ressources		
Axe d'intervention	**Objectifs et indicateurs**	**Actions**
2.1 Les efforts en matière de promotion, de prévention et de protection	Développer les activités de promotion, de prévention et de protection et les intégrer aux pratiques cliniques et dans les continuums de services. Indicateurs : – Diffusion du plan d'action en santé publique – Variation annuelle des coûts directs et des heures travaillées en promotion et en prévention (Les indicateurs associés à ces cibles font l'objet d'un suivi annuel dans le cadre des Priorités nationales de santé publique.)	– Élaboration du plan d'action 2001-2002 en santé publique avec des cibles particulières. Exemples : - les jeunes de 0 à 5 ans vivant dans les milieux défavorisés - la prévention du tabagisme et des autres toxicomanies ainsi que le suicide chez les adolescents - la prévention du cancer et des principales maladies chroniques chez les adultes - etc.

Orientation 2 : Améliorer l'accès aux services et assurer une organisation optimale des ressources		
Axe d'intervention	**Objectifs et indicateurs**	**Actions**
2.2 Une première ligne de services comme assise du système	Mettre en place, graduellement, des groupes de médecine de famille formés de médecins et d'infirmières, oeuvrant soit en cabinet, soit en CLSC, avec responsabilité quant à la clientèle et à l'accès aux services 24 heures par jour, sept jours par semaine. Indicateurs : – Nombre de projets implantés – Nombre de personnes inscrites auprès des médecins de famille – Nombre d'ententes contractuelles	– Développement d'au moins dix projets de groupes de médecine de famille en 2001-2002 – Implantation graduelle des groupes de médecine de famille entre 2001 et 2004
	Compléter l'offre de services de base dans les CLSC. Indicateurs : – Diffusion des orientations – Nombre de CLSC avec équipe de base en jeunesse – Nombre de CLSC avec la gamme complète de services de base – Diffusion de la politique	– Mise en oeuvre des orientations sur la gamme de services de base en CLSC à l'intention des jeunes et de leur famille, de 2001-2002 à 2003-2004 – Élaboration de la politique de soutien à domicile des personnes ayant des incapacités et de leurs proches en 2001-2002
	Mettre en place un système de services préhospitaliers d'urgence qui prend assise sur une chaîne complète d'interventions. Indicateurs : – Registre normalisé des revenus et dépenses liant les entreprises ambulancières – Disponibilité des protocoles	– Implantation, en 2001-2002, des outils de gestion permettant un suivi adéquat des ressources dévolues aux services préhospitaliers d'urgence – En collaboration avec les associations municipales, élaboration, en 2001-2002, du protocole d'entente définissant les responsabilités et les modes de financement des services de premiers répondants

Orientation 2 : Améliorer l'accès aux services et assurer une organisation optimale des ressources		
Axe d'intervention	**Objectifs et indicateurs**	**Actions**
2.3 La qualité, la continuité et la coordination des interventions	Faire de la gestion des risques une préoccupation majeure pour les établissements de santé. Indicateur : – Diffusion de l'étude	– Étude sur les taux d'incidence et les causes probables des effets indésirables et des accidents évitables en 2001-2002
	Mettre en place des réseaux de services intégrés pour des clientèles plus vulnérables en raison d'une perte d'autonomie. Indicateurs : – Nombre de territoires avec des réseaux de services intégrés pour les personnes âgées en perte d'autonomie – Nombre de territoires avec des réseaux de services intégrés en santé mentale	– Mise en oeuvre des orientations ministérielles à l'égard des personnes âgées en perte d'autonomie – Révision et poursuite de la mise en oeuvre des cibles prioritaires en santé mentale, dont les réseaux de services intégrés pour les personnes ayant des troubles graves et persistants
	Intensifier les efforts de continuité des services et de mise en relation des intervenants pour les clientèles ayant des problèmes complexes. Indicateurs : – Diffusion des orientations – Nombre de parents et de jeunes suivis à l'intérieur du programme de services et de suivi intensif – Diffusion de la stratégie	– Élaboration en 2001-2002 des orientations à l'égard des personnes présentant une déficience intellectuelle – Suivi intensif auprès de 9 000 enfants ayant un risque élevé de problèmes d'adaptation sociale – Élaboration en 2001-2002 d'une stratégie de mise en oeuvre des orientations en déficience physique

Orientation 2 : Améliorer l'accès aux services et assurer une organisation optimale des ressources		
Axe d'intervention	**Objectifs et indicateurs**	**Actions**
	Mise en oeuvre du programme québécois de lutte contre le cancer et des plans d'action concernés.	– Poursuite de la mise en oeuvre des programmes et plans d'action pour les personnes atteintes : - de cancer - de maladies pulmonaires obstructives chroniques - d'insuffisance cardiaque
	Atteindre une performance maximale dans l'utilisation et le fonctionnement des services d'urgence. Indicateurs : – Évolution de la durée des séjours à l'urgence – Séjour moyen sur civières dans les salles d'urgence et taux d'occupation des civières	– Poursuite de la mise en oeuvre du plan d'action *Relever ensemble le défi des urgences*
2.4 La hiérarchisation des services de santé et des services sociaux	Clarifier la mission de l'organisation du réseau hospitalier universitaire. Indicateur : – Dépôt du rapport du Comité	– Proposition, par un comité intersectoriel, d'une vision de l'organisation du réseau universitaire en 2001-2002

Orientation 2 : Améliorer l'accès aux services et assurer une organisation optimale des ressources		
Axe d'intervention	**Objectifs et indicateurs**	**Actions**
2.5 L'amélioration des actions relatives aux médicaments	Améliorer le processus décisionnel et les mécanismes visant l'inscription, le suivi et l'utilisation optimale des médicaments. Indicateurs : – Dépôt du projet de loi	– Intégration et élargissement, en 2001-2002, des mandats actuels du Conseil consultatif de pharmacologie (CCP), du Comité de revue de l'utilisation des médicaments (CRUM) et du Réseau de revue de l'utilisation des médicaments (RRUM) au sein d'un nouveau Conseil du médicament
	– Dépôt du projet de loi	– Introduction, en 2001-2002, d'un processus élargi et de nouveaux critères pour l'inscription des médicaments
	– Nombre de projets de partenariat conclu	– Discussions, à partir de 2001-2002, avec l'industrie pharmaceutique visant l'établissement de partenariats

Orientation 3 :	**Doter le réseau de la santé et des services sociaux de ressources humaines qualifiées, de moyens informationnels adéquats et des méthodes de budgétisation appropriées**	
Axes d'intervention	**Objectifs et indicateurs**	**Actions**
3.1 La planification de la main-d'oeuvre médicale et le mode de rémunération des médecins	Assurer la disponibilité d'une main-d'oeuvre médicale qualifiée en nombre suffisant et améliorer la répartition des effectifs médicaux. Indicateurs : – Changements aux cursus universitaires – Évolution de l'effectif médical au Québec – Évolution de l'écart entre les plans régionaux d'effectifs médicaux et l'offre de services médicaux – Desserte des activités médicales prioritaires par les médecins omnipraticiens participant aux activités prioritaires	– Révision des programmes de formation en médecine reflétant les exigences de tous les milieux de pratique – Révision de la politique triennale 2001-2004 des inscriptions en médecine – Révision, en 2001-2002, des plans régionaux d'effectifs médicaux pour les spécialités – Révision, en 2001-2002, des modalités de recrutement des médecins spécialistes et des critères de participation des omnipraticiens aux activités médicales prioritaires
	Ajuster les modes de rémunération des médecins pour tenir compte des nouvelles orientations en matière d'organisation des services. Indicateurs : – Nombre d'omnipraticiens avec une rémunération mixte en établissement – Nombre d'omnipraticiens rémunérés selon le nombre de patients pris en charge – Nombre de départements cliniques en centres hospitaliers universitaires (CHU) et en centres hospitaliers affiliés universitaires (CHAU) et en Instituts universitaires avec plans de pratiques	– Modification graduelle, à partir de 2001-2002, du mode de rémunération des médecins omnipraticiens pour favoriser l'intégration de la pratique médicale à l'ensemble des activités du réseau et l'implantation des groupes de médecine de famille – Poursuite, à partir de 2001-2002, de l'instauration d'un nouveau mode de rémunération des médecins spécialistes oeuvrant en milieu universitaire

Orientation 3 :	**Doter le réseau de la santé et des services sociaux de ressources humaines qualifiées, de moyens informationnels adéquats et des méthodes de budgétisation appropriées**	
Axes d'intervention	**Objectifs et indicateurs**	**Actions**
3.2 La planification de la main-d'oeuvre, sa formation et l'organisation du travail	Assurer la disponibilité d'une main-d'oeuvre qualifiée, en nombre suffisant particulièrement dans les secteurs en pénurie. Indicateurs : – Évolution de l'écart entre les besoins et la disponibilité des ressources dans les secteurs prioritaires – Nombre de plans d'action complétés – Nombre de programmes réalisés	– Monitorage continu des besoins de main-d'oeuvre en collaboration avec le ministère de l'Éducation – Développement, à partir de 2001-2002, de plans d'action pour les secteurs ciblés : - Infirmières - technologistes en radio-oncologie - pharmaciens - etc. – Implantation des programmes de développement des compétences en lien avec la planification de la main-d'oeuvre
	Définir, avec l'ensemble des parties impliquées, des mesures relatives à une organisation du travail mieux adaptée aux nouvelles réalités de l'organisation des services. Indicateur : – Identification des mesures	– Discussions, en 2001-2002, des mesures relatives à la valorisation des compétences, à la définition de la mobilité et à la négociation au plan local

Orientation 3 :	**Doter le réseau de la santé et des services sociaux de ressources humaines qualifiées, de moyens informationnels adéquats et des méthodes de budgétisation appropriées**	
Axes d'intervention	**Objectifs et indicateurs**	**Actions**
3.3 Des systèmes d'information efficaces et sécurisés	Définir des bases pour s'assurer que les systèmes d'information sont arrimés dans une vision d'ensemble. Indicateurs : – Bilan des systèmes d'information et des besoins d'information des intervenants – Dépôt de l'architecture de l'information et mise en place de mécanismes permettant d'assurer sa mise à jour permanente	– Définition de l'architecture de l'information et des systèmes d'information du domaine sociosanitaire en 2001-2002
	Mettre en place une infrastructure d'accès et d'échange d'information entre les intervenants. Indicateur : – Nombre de groupes de médecine de famille reliés	– Mise en réseau graduelle des groupes de médecine de famille à partir de 2001-2002
	Déployer progressivement la télésanté en vue d'améliorer l'accessibilité aux services spécialisés et surspécialisés. Indicateur : – Nombre de sites opérationnels	– Poursuite du déploiement et de la mise à niveau des sites de télésanté

Orientation 3 :	**Doter le réseau de la santé et des services sociaux de ressources humaines qualifiées, de moyens informationnels adéquats et des méthodes de budgétisation appropriées**	
Axes d'intervention	**Objectifs et indicateurs**	**Actions**
	Compléter le déploiement des systèmes d'information du secteur social. Indicateur : – Évolution du déploiement des systèmes	– Déploiement du système Intégration jeunesse en 2001-2002 – Déploiement du système d'information sur les ressources de type familial (SIRTF) en 2001-2002 – Déploiement du système Intégration CLSC (I-CLSC) en 2001-2002 – Déploiement du système d'information sur les services de longue durée (SICHELD) en 2001-2002
3.4 L'allocation interrégionale des ressources et la budgétisation des établissements	Modifier les modes d'allocation des ressources et de budgétisation des établissements en support aux nouveaux modes d'organisation de services. Indicateur : – Disponibilité de critères d'allocation de ressources	– Révision, en 2001-2002, des modes de budgétisation des CHSGS, des CLSC et des CHSLD, selon des critères liés aux besoins de la population, à la lourdeur des cas et à la performance relative des établissements

Orientation 4 : Stabiliser le financement des services de santé et des services sociaux et la croissance des dépenses		
Axes d'intervention	**Objectifs et indicateurs**	**Actions**
4.1 Le contrôle de la croissance des dépenses	Se doter des outils nécessaires pour faire les choix appropriés. Indicateurs : – Mécanismes d'évaluation fonctionnels – Mise en place du Conseil du médicament	Mise en place de mécanismes permanents d'évaluation : – Des technologies, avec l'Agence d'évaluation des technologies et des modes d'intervention en santé, en 2001-2002 – Des médicaments, avec l'utilisation des nouveaux critères pour l'inscription des médicaments, en 2001-2002
	Identifier et « monitorer » les principaux facteurs de croissance des dépenses. Indicateur : – Publication de tableaux de bord sur les facteurs de croissance	– Analyses systématiques et intégrées des facteurs externes (économiques, sociaux, démographiques) et internes (main-d'oeuvre, production des services, technologies, médicaments, etc.), à partir de 2001-2002
	Assurer le rétablissement de l'équilibre budgétaire des établissements en déficit. Indicateurs : – Évolution du retour à l'équilibre budgétaire au sein des établissements – Indicateurs du suivi financier des établissements du réseau	– Poursuite, en 2001-2002, de la démarche de retour à l'équilibre budgétaire du réseau

Orientation 4 : Stabiliser le financement des services de santé et des services sociaux et la croissance des dépenses		
Axes d'intervention	**Objectifs et indicateurs**	**Actions**
4.2 Le niveau de financement	Examiner les possibilités de nouvelles sources de financement. Indicateurs : – Dépôt du rapport – Évolution de la contribution fédérale au financement des services	– Mise sur pied, en 2001-2002, d'un comité d'experts sur la faisabilité d'un régime d'assurance contre la perte d'autonomie sur une base de capitalisation – Maximisation de la contribution du gouvernement fédéral au financement des services de santé et des services sociaux de façon à rejoindre le niveau de 1994-1995 du Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS)

Orientation 5 : Clarifier les responsabilités des différents acteurs et accroître leur imputabilité		
Axe d'intervention	**Objectifs et indicateurs**	**Actions**
5.1 La gouverne du réseau de la santé et des services sociaux	Ajuster la ligne d'imputabilité entre le Ministère, les régies régionales et les établissements. Indicateurs : – Dépôt de modifications législatives	– Modifications de la composition du conseil d'administration et des responsabilités des régies régionales en 2001-2002
	– Dépôt de modifications législatives	– Modifications de la composition du conseil d'administration des établissements en 2001-2002

Les principaux indicateurs de suivi du réseau

Le Ministère n'intervient pas directement dans l'organisation et la prestation des services aux niveaux local et régional. Aussi, dans le cadre d'ententes de gestion avec les régies régionales, le Ministère a convenu de l'élaboration et de la production d'indicateurs quantitatifs permettant de rendre compte de la gestion générale du réseau de la santé et des services sociaux devant l'Assemblée nationale. Les principaux indicateurs de suivi de gestion du réseau sont les suivants :

— Les services d'urgence

- pourcentage de séjours excessifs à l'urgence
- séjour moyen sur des civières d'urgence
- taux d'occupation des civières d'urgence

— L'accès aux services spécialisés et surspécialisés

- volume d'interventions effectuées par rapport au volume d'interventions visé
- nombre de personnes sur les listes d'attente par spécialité
- durée moyenne d'attente par spécialité

— Les services à domicile

- taux d'usagers et d'interventions pour 1 000 personnes
- nombre de personnes de soixante-cinq ans et plus rejointes par des services à domicile

— Les services à l'enfance, à la jeunesse et à la famille

- nombre de jeunes sur la liste d'attente de la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ)
- délais moyens d'attente à l'évaluation
- nombre de territoires de CLSC avec une équipe intégrée en jeunesse

— Les interventions auprès des clientèles

Santé physique
- évolution de la durée moyenne de séjour et du nombre de journées d'hospitalisation selon la lourdeur des clientèles
- pourcentage d'atteinte des opérations réalisables en chirurgie d'un jour

Santé mentale
- évolution du nombre de lits en psychiatrie et du nombre de jours d'hospitalisation
- proportion des budgets associés aux services dans la communauté par rapport à ceux en institution

Personnes âgées en perte d'autonomie
- durée moyenne d'attente pour les personnes admises en hébergement de longue durée

Info-santé
- taux d'appels traités par 100 habitants
- durée moyenne d'attente
- nombre d'appels non répondus

L'ÉVALUATION DE PROGRAMME

Au cours de la dernière année, plusieurs travaux d'évaluation ont permis de préciser les actions à prendre et ont contribué à soutenir des décisions ministérielles et gouvernementales importantes. Mentionnons notamment l'évaluation du Régime général d'assurance médicaments et l'évaluation d'Info-Santé.

En 2001-2002, le Ministère complètera le programme d'évaluation de la transformation du réseau entrepris il y a trois ans. À titre de coordonnateur gouvernemental, il poursuivra les travaux d'évaluation en matière de violence conjugale et d'agression sexuelle. De plus, le Ministère entreprendra l'évaluation de quatre programmes de réadaptation socio-professionnelle dans le cadre de l'entente fédérale-provinciale sur « l'employabilité » des personnes handicapées.

Par ailleurs, en lien direct avec les orientations du Plan stratégique 2001-2004, le Ministère entend engager ou poursuivre au cours de la prochaine année les principales évaluations suivantes :

— Priorités en matière d'amélioration de la santé et du bien-être

- bilan évaluatif de la Politique de la santé et du bien-être

— Accessibilité et continuité des services

- Stratégie d'action contre le suicide
- Stratégie québécoise de lutte contre le Sida (phase 4)
- mesures de prévention des grossesses précoces et accessibilité des services d'interruption volontaire de grossesse (IVG)
- projets pilotes visant l'intégration des services pour les personnes âgées en perte d'autonomie
- Centres de réadaptation en toxicomanie
- mise en place d'un programme national de recherche et d'évaluation sur les urgences

— Financement du système et performance du réseau

- retombées des projets innovateurs en matière de technologies médicales, financés par le Fonds pour l'adaptation des services de santé (FASS)

— Gouverne et reddition de comptes

- détermination des éléments essentiels d'une reddition de comptes à la population
- évaluation des premières ententes de gestion Ministère-régies régionales

LE PLAN BUDGÉTAIRE

Le budget de dépenses de l'exercice 2001-2002 augmente de 726,6 M$ par rapport au budget de dépenses de 2000-2001.

L'augmentation du budget pour l'exercice 2001-2002 permet d'assurer le financement des coûts reliés aux ajustements salariaux prévus aux ententes, à l'augmentation des prix des biens et services et à la hausse du coût des services médicaux et des médicaments.

LE BUDGET DE DÉPENSES PAR PROGRAMMES

	2001-2002		2000-2001	
	BUDGET DE DÉPENSES (000 $) (1)	VARIATION (000 $) (2)=(1)-(3)	BUDGET DE DÉPENSES (000 $) (3)	DÉPENSE PROBABLE (000 $) (4)
1. Fonctions nationales	231 650,0	26 164,2	205 485,8	205 227,9
2. Fonctions régionales	12 351 140,1	502 145,0	11 848 995,1	11 838 317,5
3. Office des personnes handicapées du Québec	47 303,8	2 343,4	44 960,4	59 433,4
4. Régie de l'assurance maladie du Québec	4 085 723,0	195 918,6	3 889 804,4	3 889 804,4
Total	16 715 816,9	726 571,2	15 989 245,7	15 992 783,2
Effectif (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	901	—	901	—

Programme 1 : Fonctions nationales

Ce programme vise à procurer au Ministère et aux organismes conseils les ressources et les services nécessaires pour établir, mettre en oeuvre et contrôler les programmes de santé et de services sociaux. Il vise également à permettre la participation de la population à la définition de ses besoins, à assurer la coordination nationale du développement et de la prestation des services de santé et des services sociaux et à financer les activités nationales.

Le budget de dépenses de ce programme passe de 205,5 M$ à 231,7 M$. Cette augmentation découle essentiellement des coûts reliés aux ajustements salariaux prévus aux ententes, à l'indexation des dépenses autres que salariales, au programme de retraçage et d'indemnisation des personnes infectées par le virus de l'hépatite C ainsi qu'à une subvention au Fonds d'assurance médicaments pour compenser la non-application du prix le plus bas.

Programme 2 : Fonctions régionales

Ce programme vise à assurer à la population les services favorisant l'atteinte des objectifs définis par la politique de la santé et du bien-être en matière d'adaptation sociale, de santé physique, de santé publique, de santé mentale et d'intégration sociale.

La croissance de ce programme est de 502,1 M$. Ce montant représente principalement les coûts reliés aux ajustements salariaux prévus aux ententes, à l'avancement du personnel du réseau dans les échelles salariales et à l'augmentation des prix des biens et services. Il comprend les coûts supplémentaires du service de la dette, des régimes de retraite et du système du sang.

Les établissements du réseau devront par ailleurs poursuivre leurs démarches de retour à l'équilibre budgétaire.

Programme 3 : Office des personnes handicapées du Québec

Ce programme vise à assurer l'exercice des droits des personnes handicapées.

Le budget de ce programme augmente de 2,3 M$. Cette croissance découle principalement des ajustements salariaux prévus aux ententes, de l'indexation des dépenses autres que salariales et des subventions ainsi que d'un ajustement de 1,4 M$ du budget prévu pour les subventions aux organismes de promotion.

Programme 4 : Régie de l'assurance maladie du Québec

Ce programme vise à défrayer le coût des services assurés et celui des frais d'administration dans le cadre des régimes d'assurance maladie, d'assistance maladie et d'assurance médicaments.

Le budget de ce programme augmente de 195,9 M$. Cette augmentation est attribuable principalement à la croissance des coûts du programme de services pharmaceutiques et médicaments pour les personnes âgées et les prestataires de la sécurité du revenu et du programme des aides techniques ainsi qu'à l'ajustement de la rémunération des médecins afin de favoriser l'accessibilité aux services médicaux. Des mesures sont actuellement à l'étude afin de réduire la croissance des dépenses de ces programmes.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

	2001-2002 (000 $)	2000-2001 (000 $)
Immobilisations	1 020,0	1 277,0
Prêts, Placements et Avances	—	—

Les investissements du Ministère en 2001-2002 porteront principalement sur le renouvellement du parc informatique.

LE FONDS DE L'ASSURANCE MÉDICAMENTS

	Prévisions 2001-2002 (000 $)	Probable 2000-2001 (000 $)
Revenus	443 658,0	372 805,0
Dépenses	443 658,0	372 805,0
Excédent (Déficit)	-	-
Investissement	-	-
Effectif (ETC)	-	-

Le Fonds de l'assurance médicaments a été institué en vertu de *la Loi sur l'assurance médicaments* (L.R.Q., c. A-29-01). Il a pour objet d'assumer le coût des médicaments et des services pharmaceutiques fournis à toute personne admissible qui n'est pas tenue d'adhérer à un contrat d'assurance collective ou à un régime d'avantages sociaux. Il exclut les services aux personnes âgées de 65 ans ou plus et aux prestataires d'un programme d'aide de dernier recours.

Le Fonds est constitué des primes versées par les personnes qui, peu importe l'âge, ne bénéficient pas des garanties prévues en vertu d'une assurance collective ou d'un régime d'avantages sociaux. Les primes sont déterminées en fonction du revenu gagné au cours de l'année civile. Des exonérations de primes sont prévues dans la loi pour certaines catégories de personnes, dont les enfants et les prestataires d'un programme d'aide de dernier recours.

Le Fonds, dont les activités ont débuté le 1er janvier 1997, est administré par la Régie de l'assurance maladie du Québec. Les modalités de gestion, de financement et d'opération du Fonds sont prévues dans sa loi constitutive. En vertu de cette loi, l'ensemble des sommes versées au Fonds doit permettre à long terme le paiement de ses obligations.

La loi prévoit également que le montant maximal de la prime annuelle est ajusté le 1er janvier de façon à permettre le paiement des obligations du Fonds. Ainsi, l'augmentation des primes de janvier 2001 permet d'assurer l'équilibre financier du Fonds en 2001-2002.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

LA MISSION ET LES CRÉNEAUX D'ACTIVITÉS

Le ministère de la Sécurité publique a pour mission d'assurer aux Québécoises et aux Québécois un milieu de vie sécuritaire qui leur permet d'exercer leurs droits et libertés individuelles et propice au développement des individus et des collectivités. Cette mission du Ministère s'articule autour de quatre créneaux d'activités :

— Veiller à la prévention des incendies et des sinistres ainsi qu'à la protection des personnes et de leurs conditions de vie dans l'éventualité de tels événements;

— Maintenir la paix et l'ordre public, préserver la vie, la sécurité, les droits des personnes et la protection de leurs biens. Prévenir le crime ainsi que les infractions aux lois en vigueur au Québec et offrir des services policiers généraux, spécialisés et nationaux;

— Fournir aux tribunaux les éclairages appropriés, administrer certaines de leurs décisions à l'égard des personnes qui transgressent les lois en favorisant la réinsertion sociale des personnes contrevenantes tant en milieu fermé qu'en milieu ouvert, en association avec les ressources de la communauté;

— Faire respecter les lois et les règlements relevant de sa compétence et qui régissent la vie en société.

Le Ministère exerce également un rôle prépondérant en matière de prévention dans plusieurs champs : criminalité, récidive, incendies, sinistres et certains types de décès.

Pour réaliser cette mission, le Ministère peut compter sur cinq directions générales (Coordination et planification, Services à la gestion, Services correctionnels, Affaires policières, prévention et services de sécurité, Sécurité civile et sécurité incendie), ainsi que sur la Sûreté du Québec. De plus, sept organismes relevant du ministre de la Sécurité publique contribuent à différents titres à la mission du Ministère. Il s'agit de la Régie des alcools, des courses et des jeux (RACJ), de la Commission québécoise des libérations conditionnelles (CQLC), du Bureau du coroner, du Commissaire à la déontologie policière, du Comité de déontologie policière, de l'École nationale de police du Québec et de l'École nationale des pompiers du Québec.

LES PRIORITÉS D'ACTION EN 2001-2002

Les choix budgétaires

Afin d'étayer les plans stratégiques du ministère et des organismes, la répartition du budget accordé en 2001-2002 aux différents secteurs reflétera les orientations qui y sont présentées. Rappelons les trois orientations que s'est données le ministère :

— Assumer le leadership dans l'adaptation du système québécois de sécurité publique;

— Développer l'approche préventive et une véritable culture de prévention;

— Améliorer les services aux personnes et aux collectivités, moderniser la gestion des ressources et des activités et consolider les partenariats stratégiques.

Afin d'appuyer la première orientation, le budget de dépenses du portefeuille Sécurité publique a été bonifié de manière considérable. Pour les Services correctionnels, un ajout de 3,3 M$ permettra d'améliorer le suivi des détenus en milieu ouvert, notamment ceux ayant obtenu une peine avec sursis afin de se conformer à une décision de la Cour suprême du Canada. En matière de sécurité incendie, une hausse du budget de dépenses de 3,0 M$ permettra de revoir toute l'organisation municipale de celle-ci. La phase finale de la réforme de la sécurité civile devrait se mettre en branle dès que les modifications législatives nécessaires seront adoptées.

Le renforcement de la lutte au crime organisé, principalement réalisé par la Sûreté du Québec et les corps policiers municipaux par le biais des Escouades régionales mixtes, a été doté de 24,3 M$. La sécurité sur les autoroutes sera améliorée par l'ajout d'environ 150 policiers patrouilleurs. Répartie sur trois exercices financiers, l'optimisation de la sécurité du réseau autoroutier sera financée pour sa première étape par des crédits de 11,6 M$. Enfin, des dépenses d'amortissement accrues pour l'acquisition d'un système d'écoute électronique et d'un hélicoptère bimoteur complètent les priorités budgétaires de la Sûreté du Québec dans cette orientation.

Le développement d'une approche préventive et d'une véritable culture de prévention s'incarnera par la mise en place d'un programme quinquennal d'aide aux municipalités régionales de comté (MRC) et aux communautés urbaines pour la réalisation de schémas de couverture de risque d'incendie (modèle d'intervention qui devrait bientôt également s'appliquer en matière de sécurité civile). Les ressources additionnelles que le Ministère y consacrera sont incluses dans les impacts budgétaires évoqués pour la première orientation. À la Sûreté du Québec, l'ajout d'effectifs aux affaires internes, un meilleur encadrement en matière d'éthique, des investissements en matière de formation et l'embauche de personnel policier et de spécialistes seront priorisés.

Enfin, la troisième orientation permettra aux citoyens et aux citoyennes d'être mieux informés sur les activités du Ministère, notamment par l'utilisation de nouvelles technologies. De plus, une réorganisation interne permettra au Ministère d'ajuster sa structure en fonction de la nouvelle gestion par résultats induite par la *Loi sur l'administration publique* (2000, c. 8) en planification, coordination et gestion des ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles. Quant à la Sûreté du Québec, des investissements importants sont actuellement à l'étude afin d'optimiser la sécurité de l'information numérique et des échanges électroniques, de consolider l'infrastructure technologique et d'être le chef de file en matière de gestion de l'information policière.

Les actions envisagées en 2001-2002 pour atteindre les objectifs fixés aux plans stratégiques

Orientation 1 :	**Assumer le leadership dans l'adaptation du système québécois de sécurité publique**	
Axes d'intervention	**Objectifs et indicateurs**	**Actions**
1.1 Les services policiers et la professionnalisation policière	Réorganiser la prestation des services policiers. Indicateur #1 : Définition des niveaux de services policiers Résultat 2000-2001 : Dépôt en décembre 2000 du document de consultation intitulé « Vers une nouvelle carte policière » Cible 2001-2002 : Proposition à l'Assemblée nationale d'une modification législative Renforcer l'encadrement ministériel des organisations policières et l'éthique de la fonction policière Indicateur #2 : Nombre de services de police inspectés Résultat 2000-2001 : 75 inspections réalisées depuis 1996 Cible 2001-2002 : – Entreprendre l'inspection de la SQ et du SPCUM – Réaliser dans l'ensemble des corps policiers une inspection sur un thème à déterminer	– Modifications législatives et réglementaires – Renforcement des organisations policières dans l'ensemble des régions – Intensification des activités d'inspection et mise en place d'un processus de suivi des recommandations – Révision et développement de pratiques policières

Orientation 1 : Assumer le leadership dans l'adaptation du système québécois de sécurité publique		
Axes d'intervention	**Objectifs et indicateurs**	**Actions**
1.2 Les services généraux offerts à proximité des citoyens par la Sûreté du Québec	Procéder à un redéploiement cohérent et efficace de la desserte policière des MRC et des municipalités en harmonie avec la redéfinition de la carte policière.	– Instauration d'un modèle durable de la desserte policière des MRC et des municipalités en cohérence avec la redéfinition de la carte policière – Mise en place d'une approche d'intégration des services policiers municipaux abolis lors de la redéfinition de la carte policière
	En matière de sécurité routière, intervenir en cohérence avec l'identification des causes de collisions.	– Déploiement d'effectifs additionnels pour améliorer la desserte et la sécurité du réseau routier
1.3 Les services spécialisés, en complémentarité et en soutien aux services généraux de la Sûreté du Québec	Axer davantage les interventions sur des problématiques plutôt que sur des événements particuliers. Augmenter la qualité et la disponibilité des services spécialisés à la grandeur du Québec.	– Consolidation des programmes de prévention visant la drogue, la lutte à l'économie souterraine, la violence ainsi que d'autres formes de criminalité – Examen systématique de l'opportunité d'enquêter sur la facette « produits de la criminalité » dans tous les dossiers d'envergure
1.4 Les services nationaux de la Sûreté du Québec soutenant l'organisation policière et l'État au Québec	En matière d'enquêtes criminelles, réaliser ou coordonner des projets d'enquête sur des crimes graves, en réseau ou en série.	– Contrôle des personnes sources et protection des témoins (informateurs et témoins repentis) – Coordination des escouades régionales mixtes (ERM) pour lutter contre le crime organisé – Implantation d'une unité sur le contrôle de l'intégrité du jeu au Québec

Orientation 1 : Assumer le leadership dans l'adaptation du système québécois de sécurité publique		
Axes d'intervention	**Objectifs et indicateurs**	**Actions**
	En matière de protection et de surveillance du territoire, instaurer une gestion concertée et efficace des divers plans et programmes de sécurité.	– Renforcement de la lutte au crime organisé par la modernisation du système d'écoute électronique et l'accessibilité de la communauté policière à un système convivial de traitement du renseignement criminel
1.5 Développement et respect des personnes	Hausser le niveau des compétences du personnel policier et civil de la Sûreté du Québec.	– Développement d'un programme relatif aux témoins experts (banques de données, formation et accréditation des témoins) – Poursuite de l'élaboration de programmes de formation par l'approche par compétences – Mise en place d'un programme de soutien aux études académiques en dehors du travail
	Promouvoir la rigueur et l'intégrité dans l'exécution et l'encadrement des activités de la Sûreté du Québec.	– Réalisation d'activités liées au suivi de la diffusion et de l'adoption de l'énoncé « Mission, Vision, Valeur » – Application du nouveau règlement de discipline – Promotion du respect et de la dignité des personnes

Orientation 1 : Assumer le leadership dans l'adaptation du système québécois de sécurité publique		
Axes d'intervention	**Objectifs et indicateurs**	**Actions**
1.6 La lutte concertée au crime organisé	Documenter et analyser le phénomène du crime organisé, élaborer des stratégies d'action concertées et supporter les organisations policières. Indicateur #1 : Partage de l'information et cohérence des actions policières contre le crime organisé Résultat 2000-2001 : Décision de créer le Service du renseignement criminel Cible 2001-2002 : Début des opérations du nouveau Service du renseignement criminel	– Mise en place du Service du renseignement criminel par l'adoption d'un décret – Mise en place d'une équipe ministérielle de recherche et de lutte en matière de crime organisé
1.7 Les services correctionnels et la réinsertion sociale des personnes contrevenantes	Améliorer les modes d'évaluation et d'intervention auprès de toutes les personnes contrevenantes en milieu ouvert et en milieu fermé. Indicateur #1 : Nombre de personnes sentencées en milieu ouvert ou détenues qui sont l'objet d'une évaluation élaborée, d'un plan d'intervention et d'un suivi Résultat 2000-2001 : Formation déjà donnée Cible 2001-2002 : 50 % de la clientèle sentencée pour 6 mois et plus Soutenir la réinsertion sociale des personnes contrevenantes en milieu ouvert. Indicateur #1 : Activités de contrôle des conditions et de réinsertion sociale de l'emprisonnement avec sursis Résultat 2000-2001 : Cadre de gestion élaboré Cible 2001-2002 : 100 % des activités de contrôle	– Expérimentation des nouveaux modes d'évaluation et d'intervention – Ajout de ressources pour la réalisation de 100 % des activités de contrôle des conditions relatives à l'emprisonnement avec sursis (arrêt Proulx)

Orientation 1 :	**Assumer le leadership dans l'adaptation du système québécois de sécurité publique**	
Axes d'intervention	**Objectifs et indicateurs**	**Actions**
1.8 La sécurité civile et la sécurité incendie	Implanter la réforme en sécurité civile. Indicateur #1: Cadre législatif de la réforme et orientations ministérielles Résultat 2000-2001 : Projet de loi déposé en décembre 2000 Cible 2001-2002 : Adoption de la loi et énoncé des orientations ministérielles Indicateur #2 : Plan national de sécurité civile Résultat 2000-2001 : Plan réalisé à 60 % Cible 2001-2002 : Plan réalisé à 75 % Augmenter la compétence des intervenants en sécurité incendie. Indicateur #3 : Nombre de pompiers ayant les niveaux de formation requis Résultat 2000-2001 : Évaluation des connaissances Cible 2001-2002 : Portrait d'ensemble disponible	– Modification du cadre législatif de la sécurité civile – Développement des missions, arrimage des plans régionaux et du plan national de sécurité civile – Finalisation de l'opération reconnaissance des acquis d'expérience du personnel travaillant en sécurité incendie – Dépôt d'un règlement sur les exigences de formation pour l'ensemble des catégories de pompiers – Mise en opération de l'École nationale des pompiers du Québec

Orientation 2 : Développer l'approche préventive et une véritable culture de la prévention		
Axes d'intervention	**Objectifs et indicateurs**	**Actions**
2.1 L'élaboration de politiques publiques	Coordonner et planifier le développement de la prévention en sécurité publique. Indicateur #1 : Projet de politique de prévention en sécurité publique Résultat 2000-2001 : Début des travaux Cible 2001-2002 : Dépôt du projet de politique Développer une approche québécoise de prévention de la criminalité. Indicateur # 2 : Politique de prévention de la criminalité Résultat 2000-2001 : – Projet en cours – Création du Conseil consultatif de prévention de la criminalité Cible 2001-2002 : Dépôt de la politique en décembre 2001	– Utilisation de l'étude sur les concepts et les approches préventives applicables en sécurité publique – Dépôt d'un projet de politique de prévention en sécurité publique – Mise en place du Comité interministériel de la prévention de la criminalité – Bilan des activités du Conseil consultatif de prévention de la criminalité – Établissement d'un créneau priorisé d'activités préventives à subventionner
2.2 La prévention aux services correctionnels	Améliorer la prestation de services aux clientèles spécifiques du réseau correctionnel. Indicateur #1 : Politique et plan d'action pour les communautés culturelles et pour les autochtones Résultat 2000-2001 : Projet en cours Cible 2001-2002 : Adoption des politiques	– Élaboration et adoption de projets de politiques et des plans de mise en oeuvre des services correctionnels aux communautés culturelles et aux autochtones

Orientation 2 : Développer l'approche préventive et une véritable culture de la prévention		
Axes d'intervention	**Objectifs et indicateurs**	**Actions**
	Améliorer la qualité et la disponibilité de l'information sur la clientèle détenue pour fins de décision d'une remise en liberté. Indicateur # 2 : Contenu des dossiers pour les délits contre la personne et les risques documentés pour la sécurité du public Résultat 2000-2001 : Formation des intervenants en cours Cible 2001-2002 : 100 % des personnes sentencées à 6 mois et plus	– Information présente dans les dossiers des services correctionnels
2.3 L'approche préventive en sécurité civile et en sécurité incendie	Augmenter les connaissances en gestion des risques et des sinistres. Indicateur #1 : Plan de gestion des avalanches en secteur habité Résultat 2000-2001 : Plan produit Cible 2001-2002 : Suivi des mesures prévues au plan Indicateur #2 : Plan de gestion des inondations Résultat 2000-2001 : Comité mis en place Cible 2001-2002 : Cadre de référence de la gestion des inondations Indicateur #3 : Plan de gestion des glissements de terrains Résultat 2000-2001 : Comité interministériel mis en place Cible 2001-2002 : Plan d'action approuvé et début de mise en oeuvre	– Développement d'une approche globale en gestion des risques – Dépôt du plan des mesures d'urgence de Gentilly II en mars 2002 et mises à jour périodiques – Production d'un bilan des activités de prévention – Production de matériel d'information, de sensibilisation et d'éducation et mise en place de moyens de diffusion de celui-ci – Support accru aux intervenants en prévention

Orientation 2 : Développer l'approche préventive et une véritable culture de la prévention		
Axes d'intervention	**Objectifs et indicateurs**	**Actions**
	Accroître le nombre d'activités visant à prévenir les incendies. Indicateur # 3 : Nombre de jours/pompiers consacrés à des activités de prévention des incendies Résultat 2000-2001 : Sondage sur les activités de prévention Cible 2001-2002 : Hausse de 5 % des activités de prévention	

Orientation 3 : Améliorer les services aux personnes et aux collectivités, moderniser la gestion des ressources et des activités et consolider les partenariats stratégiques		
Axes d'intervention	**Objectifs et indicateurs**	**Actions**
3.1 L'information et les communications	Améliorer la connaissance et l'accessibilité des services du Ministère. Indicateur #1 : Nombre de formulaires accessibles par voie électronique aux citoyens et partenaires Résultat 2000-2001 : Quelques formulaires accessibles Cible 2001-2002 : 40 % des formulaires accessibles Indicateur # 2 : Nombre de visites des sites Intranet et Web Résultat 2000-2001 : 30 000 visites par mois Cible 2001-2002 : 37 500 visites par mois	– Utilisation de l'inforoute gouvernementale à des fins de communication auprès des citoyens – Allégements et simplification des formulaires électroniques et traditionnels – Finalisation du réseautage du Ministère

Orientation 3 :	**Améliorer les services aux personnes et aux collectivités, moderniser la gestion des ressources et des activités et consolider les partenariats stratégiques**	
Axes d'intervention	**Objectifs et indicateurs**	**Actions**
	Renforcer les activités de communication interne et externe à la Sûreté du Québec.	– Support à l'unification des programmes d'info-crime « Québec » et « Montréal » – Consultation élargie de la clientèle sur les services spécialisés et nationaux – Mise en ligne de la nouvelle version du site Web de la Sûreté du Québec – Renforcement de la protection du réseau et mise en place d'une infrastructure à clés publiques (ICP) pour la gestion du contrôle d'accès du réseau
	Moderniser les technologies de l'information à la Sûreté du Québec en assurant la sécurité de l'information et en devenant le chef de file en matière de gestion de l'information policière.	– Implantation des infrastructures de télécommunications de base aux services de police municipaux
	Favoriser l'accès à l'information et protéger les renseignements personnel.	– Suivi de la formation dispensée au personnel
	Indicateur #3 : Décisions du répondant ministériel avalisées par la Commission d'accès à l'information Résultat 2000-2001 : 90 % Cible 2001-2002 : 90 %	– Mise en oeuvre des priorités dictées par le Comité ministériel de protection des renseignements personnels selon l'échéancier prévu

Orientation 3 :	Améliorer les services aux personnes et aux collectivités, moderniser la gestion des ressources et des activités et consolider les partenariats stratégiques	
Axes d'intervention	**Objectifs et indicateurs**	**Actions**
3.2 La gestion par résultats	Moderniser la gestion du Ministère. Indicateur #1 : Degré de mise en oeuvre du plan d'action ministériel Résultat 2000-2001 : Comité ministériel en place Cible 2001-2002 : Respect des échéances gouvernementales	– Élaboration d'un plan d'action ministériel de la modernisation de la fonction publique – Tableau de bord ministériel déposé en septembre 2000 produit au Comité de gestion trois fois par année – Implantation du système de gestion intégrée des ressources au Gouvernement du Québec (GIRES) selon le nouvel échéancier arrêté
	Adapter la structure de la Sûreté du Québec aux besoins contemporains et anticipés.	– Mise en place d'un système intégré d'information et de gestion des enquêtes à la Sûreté du Québec – Révision des processus de travail relatifs à la planification
	Terminer la mise à jour des politiques de gestion à la Sûreté du Québec.	– Révision des politiques de gestion de l'organisation – Informatisation des formulaires existants et disponibilité des politiques de gestion sur l'Intranet
	Favoriser davantage la responsabilisation des membres et l'imputabilité des gestionnaires de la Sûreté du Québec.	– Poursuite de l'implantation de la nouvelle gestion du rendement

Orientation 3 : Améliorer les services aux personnes et aux collectivités, moderniser la gestion des ressources et des activités et consolider les partenariats stratégiques		
Axes d'intervention	**Objectifs et indicateurs**	**Actions**
3.3 Le partenariat	Contribuer à l'élaboration de politiques gouvernementales et à la mise en oeuvre de plans d'actions interministériels concernant certaines clientèles cibles. Indicateur # 1 : Contribution ministérielle aux politiques gouvernementales en violence conjugale, agressions sexuelles, conditions des femmes, personnes âgées, jeunes, familles, développement social, éducation et formation continue Résultat 2000-2001 : 9 dossiers en cours Cible 2001-2002 : Arrimages continus et respect des échéances des partenaires	– Collaboration interministérielle dans des dossiers de planification stratégique

L'ÉVALUATION DE PROGRAMME

Certains programmes ou activités offrant des services aux citoyens ont fait l'objet d'un examen en 2000-2001 donnant lieu à des actions déterminées :

— La prestation des services policiers (leur renforcement dans l'ensemble des régions, le rehaussement de la formation policière et l'encadrement ministériel). La *Loi sur la police* (2000, c. 2) a été sanctionnée en juin 2000, suivi du dépôt du document de consultation ministérielle sur l'organisation policière en décembre 2000, de la création de la Table permanente sur les méthodes d'enquête et du Conseil de surveillance des activités de la Sûreté du Québec (création au printemps 2001).

— La prévention de la criminalité suivi d'une proposition d'approche québécoise en prévention de la criminalité dont la pierre angulaire est le monde municipal.

— Les processus de décisions de remise en liberté des personnes détenues dont une expertise externe est attendue en 2001.

— L'émission et le renouvellement des permis d'alcool et de loterie vidéo, conformément au plan d'allégement réglementaire et administratif.

— La préparation des municipalités et des intervenants en sécurité civile suivi du dépôt du projet de loi en décembre 2000.

— L'examen des compétences des intervenants en sécurité incendie. Une opération de reconnaissance des acquis de formation des pompiers prendra fin en juin 2001. Un règlement sera déposé afin de préciser les exigences de formation de l'ensemble des catégories des pompiers. L'École nationale des pompiers du Québec dispensera cette formation.

— La protection des renseignements personnels et la sécurité des actifs informationnels. La mise en oeuvre des priorités dictées par le Comité ministériel de protection des renseignements personnels. Une procédure ministérielle de mise en surplus d'équipements informatiques a été mise en application au Ministère.

L'examen des programmes suivants se poursuivra en 2001-2002 :

— Pour les services policiers : consultations du projet ministériel sur l'organisation policière.

— Pour les services de sécurité privés : renforcement de la professionnalisation des entreprises de ce secteur.

La Sûreté du Québec élabore présentement la mise en place de sa stratégie en évaluation de programme et son plan d'action sera introduit au cours de son prochain exercice financier.

LE PLAN BUDGÉTAIRE

Le plan budgétaire mise sur une allocation des ressources en fonction des priorités. Le budget de dépenses alloué au portefeuille « Sécurité publique » est de 745,6 M$ en 2001-2002, représentant une augmentation de 73,0 M$ par rapport à celui de l'exercice précédent, soit une hausse de 10,8 %. L'écart entre ces budgets de dépenses est principalement attribuable au renforcement de la lutte au crime organisé, à l'augmentation de la rémunération, à la réforme en sécurité incendie, à l'intensification de la surveillance des autoroutes et des contrevenants purgeant une peine avec sursis et enfin, au niveau plus élevé d'amortissement des immobilisations nécessaires à ces activités.

LE BUDGET DE DÉPENSES PAR PROGRAMMES

	2001-2002		2000-2001	
	BUDGET DE DÉPENSES (000 $) (1)	VARIATION (000 $) (2)=(1)-(3)	BUDGET DE DÉPENSES (000 $) (3)	DÉPENSE PROBABLE (000 $) (4)
1. Sécurité, prévention et gestion interne	342 083,1	13 495,2	328 587,9	352 498,7
2. Sûreté du Québec	379 974,3	58 707,4	321 266,9	385 961,5
3. Organismes relevant du ministre	23 527,2	766,6	22 760,6	26 808,1
Total	745 584,6	72 969,2	672 615,4	745 268,3
Effectif (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	6 829	49	6 780	—

Programme 1 : Sécurité, prévention et gestion interne

Les principales activités qui sont regroupées dans ce programme sont celles qui représentent les fonctions propres du Ministère à savoir, la direction du Ministère, les services de soutien à la gestion (incluant notamment les enveloppes centrales affectées aux contributions d'employeur, aux loyers, aux télécommunications et à la dépense d'amortissement), les services correctionnels, les expertises judiciaires, les affaires policières et sécurité-protection et finalement, la sécurité civile et sécurité incendie. Ce programme dispose d'un budget de dépenses totalisant 342,1 M$, en hausse de 13,5 M$ par rapport à celui de l'exercice précédent. Cette variation s'explique principalement par l'augmentation de la rémunération représentant 4,5 M$, le financement supplémentaire des priorités du Ministère, pour 8,2 M$, telles la réforme de la sécurité incendie qui fait suite à l'adoption d'une nouvelle loi, le meilleur suivi des sentences avec sursis, le meilleur encadrement des activités policières qui fait également suite à l'adoption d'une nouvelle loi ainsi qu'une correction technique du niveau d'amortissement des immobilisations qui découle de la dernière réforme de la comptabilité gouvernementale et par le financement de la récurrence de mesures du Discours sur le budget de 2000-2001 pour 0,8 M$.

Programme 2 : Sûreté du Québec

La Sûreté du Québec, à titre de police nationale, concourt, sur l'ensemble du territoire québécois, au maintien de la paix et de l'ordre public, à la préservation de la vie, de la sécurité et des droits fondamentaux des personnes ainsi qu'à la protection de leurs biens. La Sûreté du Québec soutient aussi l'organisation policière, coordonne des opérations policières d'envergure, contribue à l'intégrité des institutions étatiques et assure la sécurité des réseaux de transport et de communication qui relèvent du Québec.

Le budget de dépenses de ce programme est de 380,0 M$, en hausse de 58,7 M$ par rapport à celui de l'exercice précédent. Cette variation s'explique par l'ajout de crédits de 23,8 M$ pour le plan de renforcement de la lutte au crime organisé et de 11,6 M$ pour l'optimisation de la sécurité sur le réseau autoroutier, par l'augmentation de la rémunération de 18,3 M$ et par une hausse des dépenses reliées à l'amortissement des immobilisations et à l'achat d'un nouvel hélicoptère.

Les activités de la Sûreté du Québec sont en partie financées par des revenus provenant de la tarification des services de base aux municipalités, estimés à 114,3 M$, et par ceux en provenance du gouvernement fédéral pour le contrôle des armes à feu, au montant de 16,5 M$ et pour la desserte policière des ponts Jacques-Cartier et Champlain, de l'ordre de 3,0 M$. Ces revenus, respectivement gérés dans un fonds spécial et dans un compte à fin déterminée, portent le niveau des dépenses prévues de la Sûreté du Québec à 513,8 M$.

Programme 3 : Organismes relevant du ministre

Ce programme comprend la Régie des alcools, des courses et des jeux chargée de l'administration des lois et règlements relatifs aux permis de fabrication et de commercialisation d'alcools, aux infractions en matière de boissons alcooliques, de courses, de bingos et tirages, d'appareils de jeu et d'amusement, de concours publicitaires et de l'administration du chapitre V de la *Loi sur la sécurité dans les sports* (L.R.Q., c. S-3.1) portant sur les sports de combat pratiqués par des professionnels, la Commission québécoise des libérations conditionnelles qui a pour mandat d'examiner les cas de personnes détenues admissibles et d'octroyer ou de refuser une libération sous condition, le Bureau du coroner chargé d'enquêter sur les décès survenus dans des circonstances obscures ou violentes, le Commissaire à la déontologie policière et le Comité de déontologie policière qui permettent le traitement des plaintes contre des policiers relatives à leurs fonctions. Un budget de dépenses de 23,5 M$ est alloué à ce programme, en hausse de 0,8 M$ par rapport à l'exercice précédent. Cette variation s'explique principalement par l'augmentation de la rémunération, les autres natures de dépenses demeurant stables.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

	2001-2002 (000 $)	2000-2001 (000 $)
Immobilisations	27 923,0	18 055,9
Prêts, Placements et Avances	61,4	61,4

Le budget d'investissements du Ministère est de 27,9 M$. De ce montant, 23,3 M$ sont alloués aux activités de la Sûreté du Québec et 4,6 M$ sont utilisés au développement des systèmes et à l'acquisition d'équipements informatiques pour les autres activités du Ministère.

À la Sûreté du Québec, le budget d'investissements de 23,3 M$ se compose comme suit : 8,7 M$ pour le renouvellement du parc automobile affecté aux enquêtes, aux autoroutes et aux services spécialisés et 14,6 M$ aux équipements spécialisés et au développement informatique.

LES FONDS SPÉCIAUX

LE FONDS DES SERVICES DE POLICE

	PRÉVISIONS 2001-2002 (000 $)	PROBABLES 2000-2001 (000 $)
Revenus	226 952,7	213 041,3
Dépenses	226 952,7	213 041,3
Excédent (Déficit)	—	—
Investissement	9 053,9	8 965,4
Effectif (ETC)	2 515	2 515

Le Fonds des services de police est affecté au financement du coût des biens et services fournis par la Sûreté du Québec aux municipalités et à tout organisme autre qu'une municipalité, à la suite d'une entente conclue conformément à la *Loi sur la police* (2000, c. 12). Il s'agit en somme de la desserte policière dans les MRC basée sur le modèle de police de proximité.

Le budget de dépenses s'élève à 226,9 M$ en 2001-2002, en augmentation de 13,9 M$ par rapport aux dépenses probables de 2000-2001. Cette variation s'explique principalement par l'augmentation des dépenses de rémunération et de celles reliées aux primes des policiers suite aux nouvelles conventions collectives, par la hausse des taux de cotisation d'employeur aux régimes de retraite et par une augmentation des dépenses générales de fonctionnement.

Les revenus proviennent d'une part de la tarification aux municipalités en vertu du règlement sur la somme payable par les municipalités pour les services de la Sûreté du Québec, au montant prévu de 114,3 M$, par ceux en provenance du gouvernement fédéral pour la desserte policière des ponts Jacques-Cartier et Champlain au montant de 3,0 M$ et d'autre part, d'une affectation du budget de dépenses du programme 2 pour en assurer l'équilibre financier se situant à 109,6 M$. L'investissement prévu de 9,1 M$ comprend un montant de 6,2 M$ pour le renouvellement des véhicules de police dans les postes MRC. Des équipements et du développement informatique au montant de 2,2 M$ ainsi que des équipements spécialisés totalisant 0,7 M$ complètent ce budget d'investissements.

TOURISME, LOISIR ET SPORT

LA MISSION ET LES CRÉNEAUX D'ACTIVITÉS

La mission de Tourisme Québec consiste à favoriser l'essor de l'industrie touristique du Québec. Pour sa part, les activités du Secrétariat au loisir et au sport (SLS) visent le développement du loisir et du sport et la promotion d'un mode de vie physiquement actif auprès de la population québécoise. Enfin, soulignons que le portefeuille Tourisme, Loisir et Sport comprend également les activités de la Société du Centre des Congrès de Québec.

Pour remplir sa mission, Tourisme Québec concentre ses ressources et ses efforts sur trois mandats stratégiques et les activités qui en découlent.

Orienter et concerter l'action gouvernementale et privée en matière de tourisme

Leader gouvernemental en matière de tourisme, Tourisme Québec a le mandat de rallier tous les acteurs publics et privés qui désirent s'associer au développement de l'industrie touristique, vers une vision commune et des stratégies concertées qui permettront d'assurer la croissance de l'industrie touristique. En ce sens, les activités de Tourisme Québec s'attachent aux priorités suivantes :

— Développer la connaissance touristique et l'information de gestion;

— Élaborer et mettre en oeuvre des politiques, plans d'action et programmes;

— Fournir une expertise touristique aux partenaires publics et privés.

Susciter et soutenir le développement de l'offre touristique

Tourisme Québec travaille à développer une offre touristique qui répond aux attentes des clientèles et reflète la société québécoise. Dans le cadre de ce deuxième mandat, Tourisme Québec pose des gestes concrets visant à :

— Cibler et structurer les occasions de développement de l'offre;

— Soutenir et accompagner les initiatives de développement de l'offre;

— Promouvoir la qualité des services touristiques.

Assurer la mise en marché du Québec et de ses expériences touristiques

Enfin, Tourisme Québec doit faire connaître l'offre touristique québécoise aux clientèles issues des marchés prioritaires, pour les inciter à visiter le Québec. À cette fin, Tourisme Québec réalise des activités dans les champs d'activités suivants :

— Soutenir la commercialisation des expériences touristiques;

— Promouvoir le Québec comme destination touristique;

— Faciliter la consommation des expériences touristiques.

Cette mission et ces mandats stratégiques convergent vers un seul objectif : augmenter les recettes touristiques du Québec.

Les leviers d'intervention de Tourisme Québec s'appuient sur six grands produits et services :

— Le positionnement et la commercialisation du Québec;

— Le soutien financier à l'industrie touristique;

— Le renseignement touristique;

— L'encadrement réglementaire;

— Le soutien technique et l'expertise-conseil;

— Les travaux d'orientation.

Le Secrétariat au loisir et au sport exploite les créneaux d'activités suivants :

— Le développement du loisir avec des responsabilités spécifiques en regard du loisir socio-éducatif, du plein air et du loisir touristique;

— Le développement du sport, dans les quatre sphères qui constituent la dynamique d'ensemble de la pratique sportive soit l'initiation, la récréation, la compétition et l'excellence;

— La promotion d'un mode de vie physiquement actif;

— La promotion de la sécurité, la protection de l'intégrité et la prévention des traumatismes qui surviennent à l'occasion de la pratique d'activités de loisir et de sport.

LES PRIORITÉS D'ACTION EN 2001-2002

Les choix budgétaires

Le budget de Tourisme Québec est principalement affecté à la réalisation des trois orientations stratégiques suivantes :

— Poursuivre le virage client (environ le quart du budget);

— Consolider les marchés actuels et en conquérir de nouveaux (environ la moitié du budget);

— Consolider le financement de l'industrie touristique (environ le quart du budget).

Les actions reliées à la première orientation stratégique visent à doter l'industrie touristique d'atouts qui lui permettront de mieux répondre aux attentes des clientèles, de plus en plus segmentées et exigeantes au plan du rapport qualité/prix. Pour ce faire, le Québec doit connaître et cibler davantage ses clientèles, rehausser la qualité de ses produits et services, et proposer des expériences touristiques mémorables. Pour relever ces défis, le budget affecté à la première orientation a augmenté de façon significative en 2000-2001, et il sera maintenu en 2001-2002.

Les actions reliées à la deuxième orientation stratégique visent à permettre à l'industrie touristique québécoise de mieux relever les défis découlant de la segmentation des clientèles et du resserrement de la concurrence entre les destinations touristiques. Afin de maintenir la croissance de son industrie touristique, le Québec doit intensifier ses efforts promotionnels sur les marchés les plus porteurs et chercher à diversifier ses marchés internationaux. Ces défis sont au coeur de la Stratégie de marketing touristique 2000-2005, lancée en novembre 2000, et qui a été élaborée en collaboration avec l'industrie. Compte tenu de ces enjeux, Tourisme Québec portera le budget affecté à la deuxième orientation en 2001-2002 à 35,0 M$.

Les actions reliées à la troisième orientation stratégique visent à augmenter les investissements publics et privés consentis tant au chapitre du développement de l'offre qu'à celui de la promotion touristique. Dans ce cadre, Tourisme Québec a mis l'accent depuis 1996 sur l'augmentation de la capacité d'investissement des régions. Pour maximiser l'impact positif du développement touristique sur les régions du Québec, Tourisme Québec a misé sur de nouvelles avenues de financement, plus particulièrement sur l'instauration volontaire d'une taxe spécifique sur l'hébergement, dont le produit est retourné par Tourisme Québec aux Associations touristiques régionales (ATR) des régions touristiques participantes. Cette mesure a permis, de 1996 à 1998, de doubler le soutien au tourisme régional. Le budget affecté à cette orientation stratégique sera à nouveau en croissance en 2001-2002, à la suite de la décision de la région touristique de Québec d'implanter la taxe spécifique sur l'hébergement.

Tourisme Québec poursuit deux autres orientations qui bien qu'ayant un impact important sur les façons de faire, affectent peu les budgets. Il s'agit de :

— Élargir le partenariat en vue d'un développement touristique durable;

— Faire de Tourisme Québec une organisation performante au service de sa clientèle.

Quant au SLS, il affecte plus des 2/3 de son budget à la promotion du loisir, le solde étant consacré au sport (promotion et sécurité).

Les actions envisagées en 2001-2002 pour atteindre les objectifs fixés aux plans stratégiques

SECTEUR TOURISME

Orientation 1 : Poursuivre le virage-client		
Axes d'intervention	**Objectifs et indicateurs**	**Actions**
1.1 Favoriser une meilleure connaissance des clientèles touristiques.	Accroître l'information stratégique disponible sur les marchés, régions, produits et clientèles.	Mettre en opération les réseaux interne et externe de veille en tourisme.
1.2 Accentuer et mettre en valeur la qualité des produits et services touristiques.	Susciter l'adhésion des entreprises des différents secteurs touristiques au programme de qualité. Nombre d'adhésions de secteurs et d'entreprises au programme de qualité Résultat 2000-2001 : Élaboration du programme Cible 2001-2002 : Implantation du programme de qualité dans 6 secteurs et adhésion de 300 entreprises au programme	Lancer et promouvoir le programme de certification des entreprises.
	Adopter une politique d'accueil et de renseignements touristiques en concertation avec les acteurs du milieu.	Élaborer la politique d'accueil et de renseignements touristiques.
1.3 Soutenir le développement d'une offre touristique répondant aux attentes des clientèles internationales.	Soutenir le développement et la réalisation de projets structurants. Nombre de projets réalisés Cible 2001-2002 : Soutien à la réalisation d'un projet	Poursuivre le soutien technique et financier de projets majeurs (démarrage, réalisation).

Orientation 1 : Poursuivre le virage-client		
Axes d'intervention	**Objectifs et indicateurs**	**Actions**
1.4 Favoriser le développement et la promotion des expériences touristiques en émergence.	Augmenter la fréquentation touristique du Québec pendant l'hiver et les retombées économiques qui en découlent. Proportion des voyages et des dépenses touristiques réalisés en hiver Résultat 1999 : 17,1 % des voyages et 15,8 % des dépenses Cible 2001 : 21 % des voyages et 19 % des dépenses	Intensifier les campagnes hivernales aux États-Unis, en Ontario et en France.
	Organiser l'offre et structurer la mise en marché en matière d'écotourisme.	Élaborer la stratégie en collaboration avec des partenaires de l'industrie. Préparer la tenue du Sommet mondial de l'écotourisme.
	Organiser l'offre et structurer la mise en marché en matière de tourisme autochtone.	Poursuivre le soutien technique et financier auprès de la Société touristique des autochtones du Québec.
	Augmenter la fréquentation des navires de croisières internationales sur le Saint-Laurent. Nombre de passagers Résultat 2000-2001 : 61 000 passagers Cible 2001-2002 : 86 000 passagers	Poursuivre la collaboration avec l'Association des croisières du Saint-Laurent.
	Organiser l'offre et structurer la mise en marché en matière de nautisme.	Mettre en place le comité d'orientation. Élaborer un plan de développement et de marketing.

Orientation 1 : Poursuivre le virage-client		
Axes d'intervention	**Objectifs et indicateurs**	**Actions**
	Soutenir la commercialisation et le développement du cyclotourisme.	Élaborer un plan de développement et de marketing. Soutenir les initiatives promotionnelles de Vélo-Québec aux Etats-Unis.
	Favoriser l'intégration des attraits et activités culturelles à l'offre touristique.	Élaborer un plan d'action avec le ministère de la Culture et des Communications. Développer un site Web aux Etats-Unis.
	Élargir, de concert avec les partenaires du Comité golf, la promotion de ce produit sur le marché américain. Résultat 2000-2001 : 40 000 $ de forfaits vendus Cible 2001-2002 : 55 000 $ de forfaits vendus	Accentuer l'effort promotionnel auprès des médias spécialisés aux Etats-Unis.
1.5 Adapter les stratégies promotionnelles à l'émergence des nouvelles technologies de l'information et de communication.	Promouvoir l'adhésion de l'industrie à Bonjour Québec.com. Nombre d'adhésions au Centre d'affaires électronique (CAE) Résultat 2000-2001 : Adhésion de 618 établissements d'hébergement Cible 2001-2002 : Adhésion de 800 établissements d'hébergement	Poursuivre le développement du CAE. Déployer aux centres infotouristes les fonctionnalités existantes.

Orientation 2 : Consolider les marchés actuels et en conquérir de nouveaux		
Axes d'intervention	**Objectifs et indicateurs**	**Actions**
2.1 Accorder la priorité aux marchés offrant le meilleur retour sur l'investissement.	Accélérer la croissance du volume et des recettes touristiques sur les marchés cibles. a) Volume de voyages et de recettes en provenance du Québec : Résultat 1999 : 13,04 millions de voyages et 1 830,0 M$ de recettes Cible 2001 : 14,2 millions de voyages et 2 100,0 M$ de recettes b) Volume de voyages et de recettes en provenance du Canada : Résultat 1999 : 3,1 millions de voyages et 740,0 M$ de recettes Cible 2001 : 3,35 millions de voyages et 860,0 M$ de recettes c) Volume de voyages et de recettes en provenance des États-Unis : Résultat 1999 : 2,2 millions de voyages et 1 080,0 M$ de recettes Cible 2001 : 2,4 millions de voyages et 1 300,0 M$ de recettes d) Volume de voyages et de recettes en provenance des autres marchés internationaux : Résultat 1999 : 1,27 million de voyages et 1 040,0 M$ de recettes Cible 2001 : 1,4 million de voyages et 1 200,0 M$ de recette	Intensifier les investissements promotionnels sur les marchés offrant le meilleur retour sur l'investissement soit les États-Unis, la France et le Royaume-Uni.

Orientation 3 : Consolider le financement de l'industrie touristique		
Axes d'intervention	**Objectifs et indicateurs**	**Actions**
3.1 Maximiser l'utilisation du Fonds de partenariat touristique.	Contribuer à accroître le nombre de régions adhérant à la taxe spécifique sur l'hébergement. Nombre de régions adhérant à la taxe Résultat 2000-2001 : 2 régions Cible 2001-2002 : 5 régions	Promouvoir la taxe auprès de l'industrie.
3.2 Harmoniser les interventions gouvernementales et régionales en matière de développement de l'offre touristique.	Accroître les investissements dans le développement de l'offre touristique. Investissements annuels de Tourisme Québec dans le soutien au développement de l'offre Résultat 2000-2001 : Investissements de 4,5 M$ par Tourisme Québec qui a généré 38,0 M$ d'investissements totaux Cible 2001-2002 : Investissements de 6,0 M$ par Tourisme Québec générant 50,0 M$ d'investissements totaux	Élargir les champs d'intervention du Programme de soutien au développement de l'offre touristique.
	Soutenir la conclusion d'ententes spécifiques en tourisme avec les régions. Nombre d'ententes spécifiques Résultat 2000-2001 : 1 Cible 2001-2002 : 4	

Orientation 4 : Élargir le partenariat en vue d'un développement touristique durable		
Axes d'intervention	**Objectifs et indicateurs**	**Actions**
4.1 Promouvoir un développement touristique durable.	Susciter l'adhésion des entreprises des différents secteurs touristiques au programme de qualité. Nombre d'adhésions des secteurs et des entreprises au programme de qualité Résultat 2000-2001 : Élaboration du programme Cible 2001-2002 : Implantation dans 6 secteurs et adhésion de 300 entreprises	Inclure des éléments relatifs au tourisme durable à l'intérieur du code d'éthique du programme de qualité. Produire un guide à l'intention des aménagistes des MRC priorisant le tourisme durable.
4.2 Bâtir un partenariat d'affaires entre Tourisme Québec, l'industrie touristique et les acteurs publics.	Intensifier le partenariat et la commercialisation entre Tourisme Québec et l'industrie. Revenus de partenariat et de commercialisation Résultat 2000-2001 : 4,0 M$ Cible 2001-2002 : 6,0 M$	Mettre en place les comités de marché qui regrouperont les partenaires privés et publics prêts à investir.

Orientation 5 : Faire de Tourisme Québec une organisation performante au service de sa clientèle		
Axes d'intervention	**Objectifs et indicateurs**	**Actions**
5.1 Connaître les attentes et la satisfaction des clientèles.	S'assurer que les clientèles sont satisfaites des services de Tourisme Québec.	Mesurer les attentes et la satisfaction des clientèles.
5.2 Mobiliser le personnel autour de la modernisation.	S'assurer que le personnel s'approprie les objectifs de la modernisation.	Mettre en oeuvre le plan de communication interne relatif à la modernisation.
5.3 Améliorer la mesure de la performance.	Se doter d'indicateurs couvrant l'ensemble des axes d'intervention et des produits offerts aux clientèles.	Élaborer et mettre en place une nouvelle gamme d'indicateurs.

SECTEUR LOISIR ET SPORT

Orientation 1 : Lutter contre la sédentarité		
Axes d'intervention	**Objectifs et indicateurs**	**Actions**
1.1 Diminuer le nombre de personnes sédentaires.	Diminuer la proportion de la population québécoise qui ne fait pas suffisamment d'activité physique pour en retirer des bénéfices appréciables pour sa santé. a) Proportion des jeunes de 15 à 19 ans qui ne font pas suffisamment d'activité physique b) Proportion de la population québécoise âgée de 25 à 44 ans qui ne fait pas suffisamment d'activité physique c) Proportion de la population québécoise âgée de 55 ans et plus qui ne fait pas suffisamment d'activité physique	Élaborer, en cohérence avec le plan d'action Kino-Québec 2000-2005, le plan d'activités 2001-2002 et s'assurer de sa mise en oeuvre.

Orientation 2 : Favoriser le développement du loisir et du sport		
Axes d'intervention	**Objectifs et indicateurs**	**Actions**
2.1 Promouvoir le loisir et le sport.	Faire valoir le loisir et le sport, leur apport à la qualité de vie individuelle, leur importance sociale et économique, ainsi que la diversité et l'originalité des formes de pratiques. Argumentaire développé	Participer aux comités de travail interministériel portant sur des sujets socio-économiques de même que de santé et de bien-être et finaliser l'argumentaire et se doter d'une stratégie de diffusion à l'intérieur de l'appareil gouvernemental comme à l'extérieur.
	Consolider les Jeux du Québec comme véhicule de promotion du sport et accroître la participation aux finales régionales. Nombre de participants aux finales régionales	Soutenir techniquement et financièrement le Programme des Jeux du Québec en portant une attention particulière aux plans de développement du sport dans chaque région.

Orientation 2 : Favoriser le développement du loisir et du sport		
Axes d'intervention	**Objectifs et indicateurs**	**Actions**
	Favoriser auprès des jeunes et de la population la pratique d'activités de loisir permettant l'adoption de saines habitudes de vie, l'engagement social, la découverte du Québec et de ses communautés locales ainsi que le vécu d'expériences humaines enrichissantes. Un mécanisme national de promotion du loisir	La mise sur pied d'une activité publique majeure, récurrente, d'envergure nationale et impliquant toutes les régions.
2.2 Améliorer l'accessibilité à la pratique d'activités de loisir et de sport.	Renforcer la capacité des acteurs à améliorer les services offerts à leurs clientèles respectives. a) Soutien financier et professionnel b) Adoption de plans d'action triennaux par les organismes nationaux de loisir Développer un positionnement dans le secteur du plein air et proposer un plan d'action. Adoption d'un plan d'action et mise en oeuvre	Poursuivre le soutien financier aux organismes reconnus et intensifier le soutien professionnel, notamment dans la conception des plans d'action triennaux. Élaborer un plan d'action en partenariat avec les partenaires du secteur.
2.3 Encadrer les participants.	Contribuer à la formation et au perfectionnement des intervenants. a) Nombre de stages offerts b) Nombre d'intervenants formés c) Outils de formation développés	Poursuivre le soutien technique et financier auprès des organismes directement responsables de l'offre de services de formation des intervenants en sport et en loisir et des administrateurs bénévoles.
2.4 Reconnaître l'engagement bénévole.	Promouvoir le rôle social du bénévole. Nombre d'activités de valorisation des bénévoles	Réalisation du Prix du bénévolat en loisir Dollard-Morin et interventions réalisées dans le cadre de l'année internationale du bénévolat.

Orientation 3 : Veiller à ce que la sécurité et l'intégrité des personnes soient assurées à l'occasion de la pratique d'activités de loisir et de sport		
Axes d'intervention	**Objectifs et indicateurs**	**Actions**
3.1 Améliorer la sécurité dans la pratique d'activités de loisir et de sport.	Diminuer les taux de traumatismes mineurs, d'hospitalisations et de décès qui surviennent lors de la pratique d'activités de loisir et de sport. Taux de traumatismes mineurs, d'hospitalisations et de décès	Remplir les fonctions dévolues par la *Loi sur la sécurité dans les sports* (L.R.Q., c. S-3.1). Appliquer les dispositions de la loi et des règlements en découlant. Soutenir les projets des organismes sportifs gérant une discipline jugée prioritaire.
	Faire un bilan de l'application de la *Loi sur la sécurité dans les sports* (L.R.Q., c. S-3.1) et de ses règlements et émettre des recommandations appropriées. Dépôt du bilan et des recommandations	Mettre en application un mécanisme de veille.
	Développer et mettre en oeuvre un plan d'action en matière de sécurité et d'intégrité dans la pratique d'activités de loisir et de sport. Adoption d'un plan d'action et mise en oeuvre	Mettre à jour les indicateurs de performance et fixer les nouveaux objectifs. Élaborer le plan d'action.
3.2 Améliorer la protection et l'intégrité des participants à des activités de loisir et sport.	Augmenter le nombre d'organismes intervenant en matière de protection de l'intégrité des participants aux activités de loisir et de sport. Nombre d'interventions en matière de protection de l'intégrité Cible : d'ici 2004, 100 % des unités régionales de loisir et de sport d'ici 2004, 100 % des organismes associatifs identifiés prioritaires dans le plan d'action en matière de sécurité et d'intégrité	Réaliser les actions du SLS inscrites au plan d'action gouvernementale en matière d'agression sexuelle. Développer et voir à la mise en oeuvre des outils de prévention du dopage sportif Lancer un plan de communication en matière de protection de l'intégrité (agressions sexuelles, harcèlements, esprit sportif, dopage, violence)

Orientation 4 : Favoriser le développement de l'excellence sportive		
Axes d'intervention	**Objectifs et indicateurs**	**Actions**
4.1 Favoriser le développement et l'encadrement des athlètes de haut niveau et améliorer la structure québécoise soutenant le sport de hauts niveaux.	Favoriser l'atteinte d'un taux de représentativité québécoise équivalent à son poids démographique au sein des équipes canadiennes lors des Grands Jeux. Proportion des athlètes et d'entraîneurs québécois au sein des délégations canadiennes Cible : 25 % Contribuer à la professionnalisation des entraîneurs de haut niveau. Nombre d'entraîneurs qui travaillent à temps plein dans ce secteur et qui sont soutenus par le SLS	Concevoir et diffuser le plan d'action en matière de développement du sport de haut niveau comprenant l'annonce d'un soutien accru à la préparation et à la participation des athlètes en compétition ainsi qu'aux conditions de travail des entraîneurs de haut niveau.

L'ÉVALUATION DE PROGRAMME

Tourisme Québec et le Secrétariat au loisir et au sport entendent se doter d'un plan d'action sur trois ans en matière d'évaluation de programme.

LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES PAR PROGRAMMES

	2001-2002		2000-2001	
	BUDGET DE DÉPENSES (000 $) (1)	VARIATION (000 $) (2)=(1)-(3)	BUDGET DE DÉPENSES (000 $) (3)	DÉPENSE PROBABLE (000 $) (4)
1. Promotion et développement du tourisme	78 741,5	8 405,2	70 336,3	70 663,3
2. Développement du loisir et du sport	60 098,4	2 317,8	57 780,6	63 680,6
Total	138 839,9	10 723,0	128 116,9	134 343,9
Effectif (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	64	—	64	—

Le budget de dépenses du portefeuille du Tourisme, Loisir et Sport pour l'année financière 2001-2002 s'élève à 138,8 M$ et se répartit de la façon suivante :

	M$
– Affectation au Fonds de partenariat touristique	63,4
– Promotion du loisir et du sport	37,1
– Promotion du sport et de la sécurité	17,1
– Subvention à la Société du Centre des congrès de Québec	15,3
– Administration du loisir et du sport	5,9

La variation s'explique par l'octroi de crédits additionnels de 8,0 M$ pour les activités de promotion et de développement touristique et de 2,3 M$ pour la promotion du loisir et du sport.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

	2001-2002 (000 $)	2000-2001 (000 $)
Immobilisations	30,0	—
Prêts, Placements et Avances	—	—

LE FONDS SPÉCIAL

LE FONDS DE PARTENARIAT TOURISTIQUE

	Prévisions 2001-2002 (000 $)	*Probables 2000-2001* (000 $)
Revenus	94 762,0	84 926,0
Dépenses	95 066,0	85 408,0
Excédent (Déficit)	(304,0)	(482,0)
Investissement	500,0	3 100,0
Effectif (ETC)	363	363

Le Fonds de partenariat touristique a été créé le 1er avril 1997 afin de renforcer la promotion et le développement touristiques du Québec.

Les sommes affectées à ce fonds en 2001-2002 :

	M$
– crédits votés à Tourisme Québec	63,4
– crédits reportés	5,9
– taxe spécifique sur l'hébergement	11,5
– montant forfaitaire provenant de la taxe de vente du Québec	10,0
– partenariat et commercialisation des produits et services	4,0

TRANSPORTS

LA MISSION ET LES CRÉNEAUX D'ACTIVITÉS

Le Ministère a comme mission d'assurer, sur tout le territoire du Québec, la mobilité des personnes et des marchandises par des systèmes de transport efficaces et sécuritaires qui contribuent au développement économique, social et durable du Québec.

Il élabore et propose au gouvernement des politiques relatives aux services, aux réseaux et aux systèmes de transport. Ces dernières se matérialisent par le biais des activités suivantes :

— Planifier, concevoir et réaliser les travaux d'amélioration, de réfection, d'entretien et d'exploitation du réseau routier et des autres infrastructures de transport qui sont sous sa responsabilité;

— Soutenir techniquement et financièrement les municipalités pour l'entretien et la réfection du réseau routier local;

— Soutenir les systèmes de transport des personnes, notamment le transport en commun en milieu urbain, le transport adapté et le transport aérien dans les régions;

— Promouvoir le développement et la mise en oeuvre de programmes de sécurité et de prévention des accidents en transport;

— Soutenir le transport des marchandises en favorisant l'intermodalité et l'utilisation des différents modes de transport (routier, ferroviaire et maritime).

LES PRIORITÉS D'ACTION EN 2001-2002

Les choix budgétaires

La gestion et la préservation d'un réseau routier vieillissant constituent le principal enjeu des prochaines années. En vue de l'exercice 2001-2002, le Ministère a donc cherché à maximiser les ressources consacrées à maintenir l'état des chaussées et des structures et à optimiser leur durée de vie utile. Ainsi, un budget de 390,0 M$ sera consacré à l'exploitation et à l'entretien du réseau. Par ailleurs, des travaux totalisant 240,0 M$ seront réalisés en matière de conservation des chaussées et des structures : de plus, une portion importante des travaux prévus en amélioration du réseau d'environ 150,0 M$ auront un impact direct sur la qualité des chaussées.

Le Ministère entend poursuivre et même augmenter ses efforts en matière de sécurité routière. Tel que mentionné, des travaux de l'ordre de 150,0 M$ viseront l'amélioration du réseau : une très forte proportion des projets impliqués auront pour effet de corriger des sites ayant une fréquence élevée d'accidents. Des crédits additionnels de 11,0 M$ seront consacrés à l'exploitation hivernale du réseau soit 183,0 M$ en 2001-2002, dans le but de s'assurer que la totalité des contrats seront maintenant octroyés sur la base des normes d'entretien révisées au cours des dernières années (période de service, qualité des matériaux, etc.). Dans le cadre de ses travaux d'entretien courant et périodique, dont l'enveloppe budgétaire sera augmentée de 164,0 M$ à 168,0 M$ en 2001-2002, le Ministère entend en outre privilégier les interventions ayant un impact sur la sécurité (marquage, glissières, accotements). Un

montant de 39,0 M$ sera enfin affecté à la gestion des corridors routiers, à la surveillance du réseau, aux mesures d'urgence et à l'information aux usagers.

En soutien de l'important rôle économique que joue le réseau routier, le Ministère entend investir environ 185,0 M$ en travaux visant à améliorer la qualité du réseau et à augmenter la capacité de certains axes pour réduire la congestion et assurer une meilleure desserte de toutes les régions. De ce montant, 84,0 M$ seront réalisés dans le cadre du Plan de gestion des déplacements de la région métropolitaine de Montréal et 11,0 M$ dans celui du Plan de l'agglomération de la Capitale nationale du Québec, tous les deux adoptés par le gouvernement en mars 2000.

À titre de complément à ses interventions sur le réseau routier national, le Ministère maintiendra le support technique et financier qu'il accorde aux municipalités québécoises pour assurer l'entretien et l'exploitation du réseau routier municipal. Un montant de 117,5 M$ sera consacré à cette fin en 2001, soit le même montant que l'année précédente. Compte tenu des modifications au calendrier de versement des subventions, l'impact budgétaire sur le présent exercice financier sera limité à 66,1 M$.

En 2001-2002, le Ministère contribuera activement à la réalisation d'investissements majeurs en matière d'immobilisations en transport en commun. Sa contribution aux nouveaux investissements de l'Agence métropolitaine de transport en commun et des organismes publics de transport en commun devrait totaliser environ 150,0 M$ et sera versée, tel que prévu dans son programme d'aide, sous forme de contribution aux services de dette de ces derniers. Ce montant comprend les investissements prévus pour le début de la construction du métro à Laval et pour les autres projets majeurs prévus dans le cadre du Plan de gestion des déplacements de la région métropolitaine de Montréal.

Le Ministère prévoit en outre maintenir le soutien qu'il apporte à différents systèmes de transport des personnes, notamment le fonctionnement des services municipaux et intermunicipaux de transport en commun, de transport aérien dans les régions et de transport adapté aux personnes handicapées. Le soutien aux services de traverses maritimes publiques sera pour sa part augmenté de 1,4 M$ résultant d'une hausse de la contribution au budget de la Société des traversiers du Québec (STQ).

L'année 2001-2002 sera aussi marquée par la poursuite de deux programmes initiés en 1999-2000 soit, d'une part, le programme d'Aide au soutien des compagnies de chemin de fer d'intérêt local (CFIL) et, d'autre part, le programme d'Aide au financement de la « Route verte ». Des montants respectifs de 5,0 M$ et 4,0 M$ seront affectés à ces programmes.

Il y a enfin lieu de mentionner que le Ministère prévoit limiter la croissance du coût de la rémunération et des dépenses administratives aux seuls ajustements du coût des conventions collectives et des loyers.

Les actions envisagées en 2001-2002 pour atteindre les objectifs fixés aux plans stratégiques

Orientation 1 : Des systèmes de transport plus efficaces au service du développement socio-économique du Québec	
Axe d'intervention : international et interrégional	
Objectifs et indicateurs	**Action**

1. Améliorer la qualité et le niveau de service du réseau stratégique québécois.
 	
Indicateurs :
- Intégration de la notion de réseau stratégique au niveau du réseau routier :
  - Description de l'état de ce réseau
  - Introduction de cette notion dans le processus de programmation des travaux de 2002-2003 à 2006-2007
	Définition d'un réseau stratégique de transport au Québec
	
	Poursuite de la mise en oeuvre du Plan de gestion des déplacements de la région métropolitaine
	
	Poursuite du programme d'Aide au soutien des compagnies de chemin de fer d'intérêt local (CFIL)
	
	Élaboration d'une politique de transport maritime

Axe d'intervention : régional	
Objectifs et indicateurs	**Action**

2. Adapter les systèmes de transport et leurs niveaux de service afin de mieux répondre au développement des régions.
 	
Indicateurs :
- Nombre de plans de transport régionaux adoptés en 2001-2002
- Nombre de kilomètres pondérés d'intervention sur les chaussées
- Nombre de structures ayant fait l'objet de travaux
- Nombre d'utilisateurs de services aériens subventionnés entre les régions et Québec et Montréal
- Nombre d'utilisateurs de services de traversiers subventionnés.
- % du circuit de la Route verte réalisé :
  - 2000-2001 : 56 %
  - 2001-2002 : 65 %
	Adoption de nouveaux plans de transport régionaux
	
	Programmation annuelle des travaux en conservation et en amélioration du réseau routier ayant une incidence sur la qualité des chaussées
	
	Programmation annuelle des travaux en conservation des structures
	
	Aide au maintien de services aériens en région
	
	Aide au maintien de services de traverses maritimes publiques et privées
	
	Poursuite du programme d'Aide financière à la réalisation de la Route verte

Axe d'intervention : grandes agglomérations	
Objectifs et indicateurs	**Action**
3. Faciliter les déplacements dans les grandes agglomérations tout en contribuant à la protection de la qualité de vie et de l'environnement. Indicateurs : – Nombre de services subventionnés – Nombre d'organismes subventionnés – Achalandage	Aide aux investissements dans les immobilisations de transport en commun Réalisation du Plan de gestion des déplacements de la région métropolitaine de Montréal en transport en commun Bonification de l'enveloppe budgétaire du programme d'Aide au transport adapté des personnes handicapées Maintien du Programme d'Aide au fonctionnement des OMIT-CIT

Orientation 2 : Des transports plus sécuritaires en collaboration avec tous les organismes privés et publics concernés	
Axe d'intervention : sécurité	
Objectifs et indicateurs	**Action**
4. Réduire le nombre de décès et de blessés graves dus aux accidents routiers d'ici 2005. Indicateurs : – Pourcentage des contrats conformes aux nouvelles normes : - 2000-2001 : 81 % - 2001-2002 : 100 % – Nombre de sites corrigés – Coût annuel des travaux réalisés – Nombre de kilomètres de marquage réalisé – Longueur des glissières réparées – Longueur des accotements remis en forme	Ajustement des contrats d'entretien d'hiver aux nouvelles normes en vigueur et augmentation conséquente de l'enveloppe budgétaire Réduction du nombre de sites ayant une fréquence élevée d'accidents Priorité aux interventions en matière d'entretien du réseau routier ayant un impact sur la sécurité

Orientation 3 : Une organisation plus performante afin d'améliorer les services à la population	
Axe d'intervention : organisation	
Objectifs et indicateurs	**Action**
5. Améliorer la performance de l'organisation. Indicateurs : – Nombre d'unités administratives ayant entrepris une application liée à la gestion axée sur les résultats – Nombre de directions territoriales certifiées ISO pour l'inspection des structures – Signature de deux Conventions de performance et d'imputabilité en 2001-2002	Implantation de la gestion axée sur les résultats Obtention de la certification ISO par les directions territoriales pour l'inspection des structures Signature de Conventions de performance et d'imputabilité pour encadrer la gestion

L'ÉVALUATION DE PROGRAMME

Le programme d'Aide la voirie locale

Au cours de l'année 2000, le gouvernement a ratifié un pacte fiscal avec les municipalités et a mis fin à la contribution des municipalités à l'assainissement des finances publiques, laquelle est abolie pour l'année 2001. Dans ce contexte, les programmes d'aide à la voirie locale ont été reconduits sans modification pour l'année 2001-2002.

Néanmoins, le Ministère a poursuivi sa réflexion quant aux modalités d'application des programmes. Des propositions de révision devraient être soumises au monde municipal d'ici l'automne 2001.

Le programme d'Aide au transport adapté aux personnes handicapées

Un document sur la révision du cadre institutionnel et financier du transport adapté a été diffusé pour consultation en décembre 2000. De plus, un groupe de travail composé de représentants des ministères de la Santé et des Services sociaux, de la Solidarité sociale, de l'Éducation, de l'Office des personnes handicapées et du Curateur public a été mis sur pied pour examiner des pistes de solution concernant leurs réseaux respectifs (ententes de services, mises en commun, etc.).

Le Ministère compte mettre en application un nouveau programme d'aide en janvier 2002. D'ici là, il devra réaliser les principales étapes suivantes : finalisation de la consultation, élaboration du nouveau programme et diffusion auprès des partenaires.

Le programme d'Aide au transport en commun

Le Ministère a entrepris d'analyser la problématique du financement du transport en commun. Ces travaux ont permis de dresser un portrait de l'évolution financière du transport en commun au Québec, de brosser un portrait de l'offre actuelle de services, de faire l'inventaire des infrastructures et équipements et d'effectuer l'analyse des investissements nécessaires.

À partir du bilan du programme d'aide en voie de réalisation, le Ministère compte présenter ses recommandations quant à l'établissement d'un nouveau cadre financier du transport en commun et sa proposition quant à un nouveau programme d'aide conforme aux nouvelles réalités, dont celle de la réforme municipale actuellement en cours.

LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES PAR PROGRAMMES

	2001-2002		2000-2001	
	BUDGET DE DÉPENSES	VARIATION	BUDGET DE DÉPENSES	DÉPENSE PROBABLE
	(000 $)	(000 $)	(000 $)	(000 $)
	(1)	(2)=(1)-(3)	(3)	(4)
1. Infrastructures de transport	1 118 872,9	7 428,0	1 111 444,9	1 103 174,9
2. Systèmes de transport	322 682,4	17 748,4	304 933,0	304 986,5
3. Administration et services corporatifs	89 960,9	8 648,0	81 312,9	82 381,4
Total	1 531 516,2	33 825,4	1 497 690,8	1 490 542,8
Effectif (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	3 949	26	3 923	—

Le budget de dépenses du Ministère présenté au tableau précédent augmente de 33,8 M$ entre 2000-2001 et 2001-2002, passant de 1 497,7 M$ à 1 531,5 M$. Cette variation s'explique principalement par les facteurs suivants :

— Augmentation de 64,9 M$ de l'affectation à des fonds spéciaux, dont 63,6 M$ à titre de contribution au financement du Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier;

— Réduction de 33,3 M$ des dépenses prévues de transfert, laquelle résulte essentiellement de modifications apportées au calendrier de versement des subventions dans les programmes d'Aide à la voirie locale, au transport adapté aux personnes handicapées et au fonctionnement des organismes municipaux de transport en commun;

— Réduction nette de 21,8 M$ de la dépense prévue d'amortissement reliée aux immobilisations réalisées avant le 31 mars 1997;

— Augmentation de 19,0 M$ des dépenses prévues de fonctionnement, laquelle s'explique par la croissance des coûts d'entretien du réseau routier, notamment de la viabilité hivernale;

— Augmentation de 5,0 M$ de la rémunération, laquelle tient compte des hausses salariales prévues aux conventions collectives et de la révision du partage des ressources humaines, entre le Ministère et le Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier, afin de mieux refléter la part relative de leurs activités respectives.

Programme 1 : Infrastructures de transport

Ce programme vise à assurer l'amélioration, la réfection, de même que l'entretien des infrastructures de transport terrestre, maritime et aérien.

Ce programme se compose des activités suivantes :	M$
– Contribution au financement du Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier	431,2
– Entretien des infrastructures de transport	390,0
– Amortissement des infrastructures routières (avant la création du Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier) et des autres infrastructures de transport	229,2
– Programme d'aide financière au réseau routier local	66,1
– Autres activités	2,4

L'augmentation de 7,4 M$ du budget de dépenses en 2001-2002 est essentiellement le résultat net de variations touchant quelques activités.

La principale a trait à la contribution du Ministère au Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier, laquelle augmente de 63,6 M$. L'entretien des infrastructures de transport augmente pour sa part de 17,3 M$ et la masse salariale est majorée de 2,5 M$, lequel montant constitue l'impact net des hausses salariales et du transfert de postes du Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier au Ministère.

Le coût de l'amortissement des infrastructures réalisées avant la création du Fonds diminue pour sa part de 25,1 M$. Enfin, l'enveloppe budgétaire affectée au programme d'Aide à la voirie locale est réduite de 51,4 M$, ce qui s'explique essentiellement par une modification du calendrier de versement des subventions d'aide à l'entretien du réseau.

Programme 2 : Systèmes de transport

Ce programme vise à établir les politiques et la réglementation relatives aux systèmes de transport de personnes et de marchandises, à apporter une aide financière aux organismes offrant des services de transport, à délivrer des permis de transport ou de location pour différents modes de transport et à gérer le Registre des propriétaires et exploitants de véhicules lourds.

Ce programme se compose des activités suivantes :	M$
– Aide à l'acquisition d'immobilisations de transport en commun	179,4
– Aide au fonctionnement de certains services de transport en commun	66,8
– Aide au transport maritime, incluant la contribution au financement de la Société des traversiers	44,1
– Fonctionnement de la Commission des transports du Québec	11,7
– Aide au transport ferroviaire	5,0
– Aide à la réalisation de la Route verte (vélo route)	4,0
– Aide au transport aérien	2,3
– Autres activités	9,4

L'augmentation nette de 17,7 M$ du budget de dépenses en 2001-2002 résulte principalement de variations dans les transferts. Le rétablissement du calendrier de versements des subventions relatives aux programmes d'Aide au transport des personnes handicapées et d'Aide aux organismes municipaux et intermunicipaux de transport en commun occasionne une augmentation de 20,0 M$. Une baisse de 5,0 M$ est attribuable à la non-récurrence de l'investissement réalisé en 2000-2001 pour la relance du train Montréal/St-Hilaire. Enfin, Il faut aussi souligner une augmentation de 3,0 M$ du programme d'Aide au transport des personnes handicapées.

Programme 3 : Administration et services corporatifs

Ce programme vise à fournir les divers services de soutien à la gestion des activités du Ministère et à assurer l'élaboration des plans de transport de personnes et de marchandises. Il vise aussi à favoriser l'expertise en soutenant les activités de recherche et de développement.

Ce programme se compose des activités suivantes :	M$
– Planification, direction et coordination des ressources humaines, physiques, financières et informationnelles	59,7
– Élaboration des orientations et des politiques ministérielles et interventions en matière de recherche et développement	18,3
– Amortissement des immobilisations autres que les infrastructures de transport	12,0

L'augmentation de 8,6 M$ du budget de dépenses en 2001-2002 résulte, d'une part, d'une croissance de 3,1 M$ du coût prévu de l'amortissement des immobilisations autres que les infrastructures de transport et, d'autre part, de hausses de 4,0 M$ de la rémunération reliée aux ajustements des salaires et de 1,5 M$ des dépenses prévues de fonctionnement, particulièrement attribuable aux loyers.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

	2001-2002 (000 $)	2000-2001 (000 $)
Immobilisations	30 344,0	42 781,9
Prêts, Placements et Avances	200,0	200,0

Le budget d'investissements de 30,3 M$ permet au Ministère d'assumer ses besoins aux chapitres suivants : travaux relatifs à des infrastructures de transport maritime, aérien et terrestre, développements informatiques et acquisition de matériel et d'équipement.

La diminution de 12,4 M$ par rapport à l'exercice précédent s'explique essentiellement par l'achèvement des travaux prévus dans le cadre du projet de construction d'un lien routier vers la communauté Crie de Waskaganish.

LES FONDS SPÉCIAUX

LE FONDS DE CONSERVATION ET D'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER

	PRÉVISIONS 2001-2002 (000 $)	PROBABLES 2000-2001 (000 $)
Revenus	435 652,8	371 537,4
Dépenses	435 652,8	371 537,4
Excédent (Déficit)	—	—
Investissement	694 398,5	540 786,6
Effectif (ETC)	2 115	2 163

Le Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier est un fonds d'investissement affecté depuis le 1er avril 1996 au financement des travaux de conservation des chaussées et des structures et des travaux d'amélioration et de développement du réseau routier.

L'ensemble des travaux prévus en 2001-2002 totalise 863,1 M$, soit un montant supérieur de 154,4 M$ à celui de l'exercice précédent. Cet écart s'explique notamment par des investissements en hausse de 71,7 M$ qui seront réalisés en 2001-2002 dans le cadre du plan de gestion des déplacements de la région métropolitaine et du Plan de transport de l'agglomération de la Capitale nationale du Québec, ainsi que des investissements additionnels de 124,0 M$ dans les autres régions du Québec.

Ces travaux se subdivisent en deux catégories :

— Des investissements de 694,4 M$ ayant pour effet d'accroître le potentiel de service et qui sont capitalisés et amortis en fonction de leur durée de vie utile, soit entre 15 et 20 ans;

— Des travaux non capitalisables et des coûts indirects estimés à 168,7 M$ qui sont considérés comme des dépenses de fonctionnement.

Les dépenses du Fonds sont estimées à 435,7 M$ en 2001-2002 et correspondent au coût des dépenses de fonctionnement de l'année en cours et à celui de l'amortissement et du service de la dette des immobilisations réalisées depuis sa création. Ces dépenses sont assumées majoritairement par une contribution du Ministère de 431,2 M$ et par certains partenaires, dont le gouvernement fédéral.

LE FONDS DE GESTION DE L'ÉQUIPEMENT ROULANT

	PRÉVISIONS 2001-2002 (000 $)	PROBABLES 2000-2001 (000 $)
Revenus	56 600,0	53 500,0
Dépenses	56 600,0	53 500,0
Excédent (Déficit)	—	—
Investissement	13 949,0	30 013,7
Effectif (ETC)	279	289

Le Fonds de gestion de l'équipement roulant est affecté depuis le 1er avril 1998 au financement des activités du Centre de gestion de l'équipement roulant. L'objectif premier de cette agence est d'assurer la gestion intégrée du parc de matériel roulant du Ministère. À moyen terme, elle vise en outre à offrir un service semblable aux différents organismes publics du Québec.

Pour 2001-2002, le Fonds présente un budget équilibré de 56,6 M$, financé en grande partie par le Ministère pour un montant de 47,9 M$. Un budget d'immobilisations de 13,9 M$ est également prévu pour le renouvellement du parc de matériel roulant du Ministère et des organismes clients.

LE FONDS DES CONTRIBUTIONS DES AUTOMOBILISTES AU TRANSPORT EN COMMUN

	PRÉVISIONS 2001-2002 (000 $)	PROBABLES 2000-2001 (000 $)
Revenus	60 800,0	59 881,0
Dépenses	60 800,0	59 881,0
Excédent (Déficit)	—	—
Investissement	—	—
Effectif (ETC)	—	—

Le Fonds des contributions des automobilistes au transport en commun est en opération depuis le 1er janvier 1992. Il vise à favoriser le développement des services de transport en commun en milieu urbain. Son financement est assumé par une contribution de 30,00 $ prélevée auprès des propriétaires de véhicules des agglomérations urbaines du Québec lors du renouvellement de l'immatriculation.

En 2001-2002, les revenus de ce Fonds, estimés à 60,8 M$, seront entièrement redistribués aux organismes publics de transport en commun.

LE FONDS POUR LA VENTE DE BIENS ET SERVICES DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS

	PRÉVISIONS 2001-2002 (000 $)	PROBABLES 2000-2001 (000 $)
Revenus	4 000,0	—
Dépenses	4 100,0	—
Excédent (Déficit)	(100,0)	—
Investissement	—	—
Effectif (ETC)	32	—

En vue de l'exercice financier 2001-2002, le Centre de signalisation du ministère des Transports sera converti en une agence par le Ministère, conformément au nouveau cadre de gestion établi par la *Loi sur l'administration publique* (2000, c. 8).

Le Fonds pour la vente de biens et services du ministère des Transports est affecté, à partir du 1er avril 2001, au financement des activités reliées aux biens et services fournis par le Centre de signalisation, notamment pour le développement et la fabrication de panneaux de signalisation routière et d'information et pour des services d'urgence en signalisation aux ministères et organismes tant publics que privés.

TRAVAIL

LA MISSION ET LES CRÉNEAUX D'ACTIVITÉS

LE MINISTÈRE DU TRAVAIL

La mission du Ministère est de promouvoir des rapports de travail justes et équilibrés qui favorisent l'adaptation et le dynamisme des organisations et des milieux du travail, tout en assurant la protection et le respect de la personne au travail. En réalisant sa mission, le ministère du Travail contribue à l'objectif gouvernemental de soutenir et de promouvoir un développement durable fondé sur la réciprocité entre ses dimensions économiques et sociales. Ses principaux créneaux d'activités sont :

— L'adaptation des régimes de relations du travail et des normes du travail à l'évolution des besoins des personnes, du marché du travail et de l'économie;

— Le support à l'établissement ou au maintien de relations harmonieuses entre employeurs et salariés ou les associations qui les représentent;

— La promotion de l'évolution des modes d'organisation du travail en fonction des besoins des personnes, du marché du travail et de l'économie.

LE CONSEIL CONSULTATIF DU TRAVAIL ET DE LA MAIN-D'OEUVRE (CCTM)

La mission du CCTM est de développer et de maintenir la concertation entre les organisations patronales et syndicales afin d'orienter et de soutenir l'action gouvernementale en matière de travail et de main-d'oeuvre. Ses principaux créneaux d'activités sont :

— La consultation des parties patronales et syndicales en vue de conseiller le gouvernement;

— Les études et la recherche;

— Le soutien à l'administration de la législation du travail.

LA COMMISSION DE L'ÉQUITÉ SALARIALE

La mission de la Commission est de veiller à l'application de la *Loi sur l'équité salariale* (L.R.Q., c. E-12.001) et au maintien de l'équité salariale dans les entreprises de dix personnes salariées ou plus. Ses principaux créneaux d'activités sont :

— L'assistance aux entreprises dans l'établissement des programmes d'équité salariale;

— La diffusion d'information auprès de ses principales clientèles et de la population en général;

— La réalisation d'enquêtes en vue de favoriser un règlement entre les parties;

— Le développement d'outils et la réalisation d'études et de recherches en vue de faciliter l'atteinte de l'équité salariale dans l'ensemble des entreprises.

LE CONSEIL DES SERVICES ESSENTIELS

Le Conseil des services essentiels a pour mission de s'assurer que les citoyens continuent de bénéficier de services jugés essentiels lorsque des salariés exercent leur droit de grève dans certains services publics et dans les établissements du réseau de la santé et des services sociaux. Le Conseil doit donc assurer, par le maintien des services essentiels, la protection de la santé ou de la sécurité du public sans empêcher l'exercice du droit de grève. Ses principaux créneaux d'activités sont :

— L'évaluation des services essentiels;

— La médiation;

— Les pouvoirs de réparation et les pouvoirs de redressement;

— L'information du public et des parties.

LA RÉGIE DU BÂTIMENT DU QUÉBEC

La mission de la Régie est d'assurer la qualité des travaux de construction et la sécurité des personnes qui accèdent à un bâtiment ou à un équipement destiné à l'usage du public ou qui utilisent une installation non rattachée à un bâtiment. Ses principaux créneaux d'activités sont :

— La normalisation de la qualité des travaux de construction et la sécurité du public;

— La qualification professionnelle;

— La surveillance de l'application de la réglementation et l'inspection;

— La lutte contre le travail au noir dans l'industrie de la construction.

LES PRIORITÉS D'ACTION EN 2001-2002

Les choix budgétaires

Des crédits budgétaires supplémentaires ont été octroyés au Ministère afin de lui assurer les ressources humaines et financières requises pour l'exercice de sa mission, ainsi qu'à la Commission de l'équité salariale qui connaîtra une croissance importante de ses activités compte tenu de l'échéance légale du 21 novembre 2001 pour le dépôt, par les entreprises, de leur programme d'équité salariale.

Les actions envisagées en 2001-2002 pour atteindre les objectifs fixés aux plans stratégiques

MINISTÈRE DU TRAVAIL

<table>
<tr><td colspan="2">Orientation 1
Assurer aux travailleurs et aux employeurs une législation et des politiques du travail qui permettent de s'adapter aux nouveaux besoins individuels et collectifs, qui garantissent la protection des droits, qui misent sur la responsabilité des acteurs et qui contribuent à un juste équilibre entre le développement économique et le développement social.</td></tr>
<tr><td colspan="2">Axes d'intervention
– Les rapports et droits collectifs du travail;
– Les rapports et droits individuels du travail;
– Réglementation et ententes sectorielles.</td></tr>
<tr><td colspan="2">Objectif
Assurer au processus législatif, politique et administratif tous les intrants nécessaires à une prise de décision éclairée qui va dans le meilleur intérêt du public.</td></tr>
<tr><td>Indicateur
Livraison du produit final selon l'échéance prescrite</td><td>Résultats 2000-2001
– Dépôt du projet de loi modifiant le Code du travail (L.R.Q, c. C-27);
– Contribution à la préparation du projet de loi sur les regroupements municipaux;
– Évaluation de décrets de conventions collectives.</td></tr>
<tr><td colspan="2">Cibles 2001-2002
– Révision de la Loi sur les normes du travail (L.R.Q., c. N-1.1) et dépôt d'un projet de loi;
– Modifications du champ d'application de la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'oeuvre dans l'industrie de la construction (L.R.Q., c. R-20);
– Rapport d'évaluation du régime de négociation dans l'industrie de la construction;
– Rapport du Comité interministériel sur le harcèlement psychologique.</td></tr>
<tr><td colspan="2">Actions
Production de plusieurs types de biens livrables : projet de loi ou de règlement, mémoire au Conseil des ministres, document d'orientation, rapport et étude, etc.</td></tr>
</table>

Orientation 2
Contribuer à la résolution de toute forme de mésententes entre les parties, à la promotion de rapports de travail individuels et collectifs empreints d'équilibre et de respect fondés sur la responsabilité des acteurs.

Axes d'intervention
- Prévention, médiation et conciliation;
- Sensibilisation, information et promotion;
- Expertise médicale (Bureau d'évaluation médicale);
- Traitement des requêtes et des plaintes (Bureau du Commissaire général du travail);
- Renouvellement et ajustement des décrets de conventions collectives.

Objectif 1
Assurer la qualité, la pertinence et l'efficacité des interventions et des services du Ministère.

Indicateurs	Résultats 2000-2001	Cibles 2001-2002
Global		
– Taux de satisfaction des usagers	Administration du sondage	À déterminer.
Bureau du commissaire général du travail		
– Réduction des inventaires	3 664 cas	Réduire de 500 cas
– Réduction des délais		
. de convocation		
. cas de normes du travail	80 % des cas en 150 jours	Tous en 150 jours
autres cas	80 % des cas en 120 jours	Tous en 120 jours
. de délibéré	81 % en moins de 90 jours	90 %
. de médiation		
taux d'intervention	50 %	60 %
taux de succès	80 %	80 %
Bureau d'évaluation médicale		
– Qualité des avis	Évaluation des avis	Amélioration de 10 %
– Proportion d'avis complémentaires	3,7 %	3,5 %
Information statistique		
– Conventions collectives analysées	300 par année	450 par année
– Résumés d'ententes négociées	160 par année	175 par année

Actions
- Sondage auprès des clientèles;
- Développement du système informatique relatif aux services en relations du travail;
- Élaboration et mise en service d'un système d'exploitation des données;
- Construction de liens électroniques avec la Commission des normes du travail et la Commission de la santé et de la sécurité du travail;
- Réorganisation des fonctions et des processus de travail relatifs à l'information statistique.

Objectif 2 Diffuser, promouvoir et développer de meilleures pratiques de relations du travail.		
Indicateur	Résultats 2000-2001	Cibles 2001-2002
Augmentation de la proportion des activités de prévention par rapport à celles de conciliation	Les données nécessaires pourront être produites par les systèmes informatiques à compter de 2001-2002.	
Actions – Actualisation et documentation des processus d'intervention; – Développement de moyens d'information, de promotion et de diffusion des services.		

Orientation 3 Élargir nos pratiques de communication, d'échanges et de consultation de façon à mieux prendre en compte les transformations du marché du travail et la multiplicité des acteurs.		
Axes d'intervention – Production et diffusion des informations et des données; – Pratiques administratives; – Partage et mise en commun de ressources et d'expertise; – Systèmes d'échanges et d'information internes et externes; – Réseautage et partenariats.		
Objectif 1 Rejoindre un plus grand nombre d'acteurs et de clientèles.		
Indicateurs	**Résultats 2000-2001**	**Cibles 2001-2002**
– Baisse du nombre de demandes d'aide pour accéder aux documents en ligne – Fréquentation du site Web et téléchargements	Valeurs de départ à déterminer	Respect des échéanciers de mise en ligne des produits et d'amélioration du site Web
Actions – Améliorations qualitatives du site Web, notamment le repérage des documents; – Identification et portrait de la clientèle internaute qui serviront au développement du site Web.		

Objectif 2
Identifier les moyens pour développer une plus grande synergie en matière de planification stratégique, de recherche et d'élaboration de politiques entre le Ministère et les organismes du portefeuille.

Indicateurs	Résultats 2000-2001	Cibles 2001-2002
– Mise en place de relations plus étroites et permanentes avec les organismes; – Nombre de projets communs.	Non applicable	La première année de fonctionnement servira de base de référence.
Actions – À définir avec les partenaires concernés.		

Objectif 3
Développer ou susciter des partenariats externes en matière de recherche et de veille stratégique sur les questions relatives au travail.

Indicateurs	Résultats 2000-2001	Cibles 2001-2002
Pour le Carrefour de la recherche et de l'information sur le travail et l'emploi (CRITE) : – nombre de tables de travail et de projets réalisés, de dossiers thématiques; – volume de la base de données. Pour le Réseau d'échange et d'information des administrations du travail (EIAT) : – volume d'information sur le site Web; – nombre de projets ou de partenariats.	Élaboration de deux projets de sites Web	CRITE Mise en place des structures administratives et technologiques. EIAT À définir avec les autres provinces.
Action – Soutien au développement des sites Web.		

CONSEIL CONSULTATIF DU TRAVAIL ET DE LA MAIN-D'OEUVRE

Orientation 1
Orienter et soutenir de façon proactive l'action gouvernementale en matière de travail et de main-d'oeuvre.

Axes d'intervention	Objectifs et indicateurs	Actions 2001-2002
Diffuser les positions consensuelles des parties.	Accroître les interventions réalisées Indicateur Nombre et diversité des interventions	Cibler et identifier les sujets. Rendre disponibles l'information et l'expertise nécessaires.
Approfondir la réflexion sur la concertation et le paritarisme.	Développer l'expertise d'ici 2002. Indicateur Niveau des activités d'appropriation de l'expertise et de l'information	Développer et clarifier la problématique.

Orientation 2
Développer au Conseil la fonction Recherche en soutien à la mission et à l'approche concertée.

Axes d'intervention	Objectifs et indicateurs	Actions 2001-2002
Assurer la valorisation et le transfert d'outils d'information et d'analyse vers les milieux de travail.	Produire des documents et des outils d'analyse et d'intervention au plus tard en 2002. Indicateur Diffusion des travaux et impacts Étude de nouvelles thématiques Indicateur Dossiers de recherche	Rendre public un énoncé de politique en matière de conciliation travail-famille et organiser un colloque à l'automne 2001 en collaboration avec le ministère du Travail. Poursuivre la réflexion sur le vieillissement de la main-d'oeuvre.

Orientation 3 Adapter le régime d'arbitrage des griefs aux nouvelles réalités du monde du travail.		
Axes d'intervention	**Objectifs et indicateurs**	**Actions 2001-2002**
Poursuivre l'application de la nouvelle politique générale du Conseil.	Assurer le renouvellement de la liste des arbitres. Indicateur Nombre de candidatures recommandées au ministre du Travail	Développer une méthode et des outils de planification.
Adapter le niveau et le mode de rémunération des arbitres.	Obtenir l'aval du gouvernement afin de modifier le *Règlement sur la rémunération des arbitres* (c. C-27, r.4.2), d'ici 2001. Indicateur Adoption d'un nouveau règlement	Finaliser les discussions afin que le règlement soit adopté d'ici l'été 2001.
Favoriser l'accès des femmes à la profession d'arbitre.	Accroître la présence des femmes sur la liste d'arbitres d'ici 2004. Indicateurs Nombre de candidatures féminines Nombre de femmes sur la liste	Poursuivre l'information et la sensibilisation auprès des femmes.
Étudier et promouvoir les modes alternatifs de résolution des conflits.	Accroître le recours au Tribunal d'arbitrage procédure allégée (TAPA) d'ici 2004. Indicateurs Nombre de demandes et de causes entendues Niveau de satisfaction des usagers	Améliorer la procédure et la faire mieux connaître. Participer à des activités formatrices.

COMMISSION DE L'ÉQUITÉ SALARIALE

Orientation 1
Faciliter l'application de la loi et le maintien de l'équité salariale dans les entreprises visées par la loi.

Axes d'intervention	Objectifs et indicateurs	Actions 2001-2002
Information auprès des entreprises	Accroître le service direct à la clientèle. Indicateurs Nombre d'entreprises informée Taux de satisfaction des clientèles	Diffuser l'information.
Formation auprès des petites entreprises	Assurer la formation du plus grand nombre d'intervenants. Indicateur Taux de participation des petites entreprises	Poursuivre la tournée de formation entreprise à l'échelle du Québec.
Élaboration des outils simplifiés à l'intention des personnes impliquées dans la mise en oeuvre de la loi	Compléter l'élaboration des outils d'ici juin 2001. Indicateur Taux d'utilisation des outils	Compléter et diffuser les outils de support.
Assistance spécifique aux clientèles	Offrir un soutien spécialisé dans les meilleurs délais. Indicateurs Nombre de services offerts Délai	Compléter la mise en place et faire connaître le service d'assistance spécialisé.
Étude de l'application de la loi dans les entreprises de 10 à 49 employés	Analyser la mise en oeuvre de la loi d'ici le 30 juin 2002. Indicateur Degré d'appréciation de l'analyse	Effectuer les travaux préparatoires à l'élaboration du rapport du ministre prévu pour 2002.

Orientation 2
Assurer une meilleure connaissance de la *Loi sur l'équité salariale* (L.R.Q., c. E-12.001).

Axes d'intervention	Objectifs et indicateurs	Actions 2001-2002
Information auprès de la population sur la loi et la Commission de l'équité salariale	Accroître la connaissance du principe de l'équité salariale et du rôle de la Commission. Indicateur Taux de connaissance de la population	Réaliser une campagne de publicité et diffuser de l'information.
Sensibilisation des travailleuses sur la loi et les recours	Faire en sorte que les travailleuses non syndiquées connaissent leurs droits et recours. Indicateur Degré de sensibilisation des travailleuses	Diffuser de l'information aux travailleuses sur la loi et ses enjeux ainsi que sur leurs droits en matière d'équité salariale.

Orientation 3
Assurer le traitement efficace des plaintes et des différends soumis à la Commission de l'équité salariale et le respect de la loi

Axes d'intervention	Objectifs et indicateurs	Actions 2001-2002
Réalisation des enquêtes	Effectuer les enquêtes dans les meilleurs délais. Indicateur Délai de traitement	Compléter la mise sur pied de l'équipe et réaliser les enquêtes.
Règlement des plaintes et des différends	Favoriser le règlement des plaintes et des différends par la conciliation. Indicateur Taux d'acceptation de l'offre de conciliation par les parties	Faire connaître le service de conciliation et traiter les plaintes et les différends.

Orientation 4 Optimiser la performance de la Commission sur l'équité salariale.		
Axe d'intervention	**Objectif et indicateur**	**Actions 2001-2002**
Développement des outils de mesure de la qualité des services aux clientèles	Assurer la qualité des services aux clientèles. Indicateur Taux de satisfaction des clientèles	Mesurer la satisfaction des clientèles et établir des normes relatives aux produits et services.

CONSEIL DES SERVICES ESSENTIELS

Orientation 1 S'assurer de bien cerner les pistes d'amélioration à apporter en connaissant l'évolution des besoins de nos clientèles.		
Axes d'intervention	**Objectifs et indicateurs**	**Actions 2001-2002**
Vérifier l'opinion des intervenants (employeurs et syndicats) sur les actions du Conseil.	Évaluer les interventions du Conseil par une cueillette d'information. Indicateur Degré de satisfaction des utilisateurs	Définir les critères d'évaluation, sélectionner une firme et produire un plan d'action.
Vérifier la perception des citoyens envers le Conseil.	Effectuer des sondages auprès des citoyens. Indicateur Degré de satisfaction des citoyens	Préparer le questionnaire, le valider, effectuer deux sondages et cumuler les résultats.

Orientation 2
Permettre une diffusion toujours plus large de l'information pertinente auprès des intervenants et des citoyens.

Axes d'intervention	Objectifs et indicateurs	Actions 2001-2002
Diffuser la jurisprudence du Conseil et en favoriser une plus large diffusion.	Compléter la confection des recueils de jurisprudence. Indicateur Respect des délais de parution	Compléter la sélection de la jurisprudence, ajouter l'indexation et faire imprimer le recueil en révision judiciaire avant la fin de l'année. Ajouter à notre base de données jurisprudentielle.
Assurer la mise à jour du site Web.	Établir un calendrier de réalisation des mises à jour. Indicateurs Statistiques de visites du site Web Analyse des commentaires reçus	Définir les modifications qui seront apportées à la prochaine mise à jour du site Web afin de le rendre vivant et répondre mieux aux besoins des citoyens. Prochaine mise à jour : automne 2001.
Réaliser un bilan statistique des interventions depuis 1982.	Rédiger un plan d'action comprenant les activités, les responsabilités et les échéances.	Pour l'année en cours, définir quelles sont les statistiques qui représentent le mieux l'évolution du Conseil.

Orientation 3
Développer des mécanismes d'échanges auprès d'organismes d'ici ou d'ailleurs.

Axes d'intervention	Objectifs et indicateurs	Actions 2001-2002
Établir des contacts avec d'autres organismes de maintien des services essentiels.	Analyser la faisabilité d'un congrès international en 2003. Indicateur Respect des délais	Établir des contacts avec différents intervenants et associations professionnelles.

RÉGIE DU BÂTIMENT DU QUÉBEC

Orientation 1
Assurer l'unification et la modernisation de la législation de l'industrie de la construction et du bâtiment.

Moyen d'action	Objectifs et indicateurs	Actions
Assurer le passage à la *Loi sur le bâtiment* (L.R.Q., c. B-1.1) par l'entrée en vigueur du Code de construction et du Code de sécurité.	Résultats 2000-2001 : Entrée en vigueur du chapitre bâtiment du Code de construction Cibles 2001-2002 : Entrée en vigueur des chapitres gaz, tuyauterie et électricité des Codes de construction et de sécurité	Prépublication des chapitres électricité, tuyauterie et gaz du Code de construction et du Code de sécurité Prépublication du chapitre Bâtiment du Code de sécurité

Orientation 2
Moderniser et adapter les programmes de surveillance dans une perspective de responsabilisation de la clientèle et en privilégiant le suivi de la performance.

Moyen d'action	Objectif et indicateurs	Action
Implanter un système de suivi de la performance.	Cibles 2001-2002 : Adoption d'un nouveau plan d'action en matière de surveillance	Implantation du nouveau fichier des entrepreneurs

Orientation 3
Explorer et développer des partenariats avec les secteurs parapublic ou privé en ce qui concerne la normalisation et la surveillance de l'application des normes.

Moyen d'action	Objectifs et indicateurs	Action
Évaluer la possibilité de conclure des ententes de partenariats.	Résultats 2000-2001 : Entente de délégation conclue avec la ville de Montréal Cibles 2001-2002 : Ententes à conclure avec les municipalités les plus importantes	Négociations avec les unions municipales et le ministère des Affaires municipales et de la Métropole

Orientation 4 Assurer une meilleure protection du public par de nouvelles formes de garanties.		
Moyen d'action	**Objectifs et indicateurs**	**Action**
Développer de nouvelles formes de garanties financières.	Cibles 2001-2002 : Décision sur la mise en place de nouvelles formes de garanties	Finalisation des analyses et des études d'impact permettant la prise de décision

Orientation 5 Moderniser le système de qualification professionnelle à l'égard des entrepreneurs de construction.		
Moyens d'action	**Objectifs et indicateurs**	**Actions**
Consulter, faire des recommandations, préparer les amendements législatifs et débuter le nouveau programme.	Cibles 2001-2002 : Tenir les consultations, préparer les amendements législatifs et réglementaires et assurer la mise en oeuvre.	Préparation du règlement et développement du système informatique
Évaluer la faisabilité d'implanter un système de paiement direct.	Cibles 2001-2002 : Nouveau système implanté	Conclusion des modalités avec le ministère des Finances et révision du site Web de la Régie

Orientation 6 Mettre en place un cadre de référence institutionnel axé sur la gestion par résultats.		
Moyen d'action	**Objectifs et indicateurs**	**Action**
Mesurer sur une base triennale le degré de satisfaction de la clientèle.	Résultats 2000-2001 : Groupes de discussion et enquête téléphonique Cibles 2001-2002 : Enquête auprès des propriétaires de maisons neuves du Plan de garantie	Appel d'offres et sélection d'une firme externe

Orientation 7
Assurer l'autofinancement de la Régie tout en étant équitable pour la clientèle.

Moyens d'action	Objectifs et indicateurs	Actions
Intégrer dans la gestion le suivi du prix de revient des produits et services.	Résultats 2000-2001 : Estimation du coût des produits et services 1998-1999 Cibles 2001-2002 : Estimation du coût des produits et services 1999-2000 et 2000-2001	Négociation d'une entente de gestion avec le Conseil du trésor, s'il y a lieu
Développer, recommander et mettre en place une stratégie financière.	Résultats 2000-2001 : Étude de la problématique de la tarification et du financement Cibles 2001-2002 : Mise en oeuvre de la stratégie	Analyse et étude d'impact de l'implantation d'une tarification dans le domaine du bâtiment dans le contexte de la délégation de la surveillance aux municipalités

LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES PAR PROGRAMMES

	2001-2002		2000-2001	
	BUDGET DE DÉPENSES	VARIATION	BUDGET DE DÉPENSES	DÉPENSE PROBABLE
	(000 $)	(000 $)	(000 $)	(000 $)
	(1)	(2)=(1)-(3)	(3)	(4)
1. Travail	73 805,1	5 444,4	68 360,7	71 877,4
Total	73 805,1	5 444,4	68 360,7	71 877,4
Effectif (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	828	2	826	—

Le portefeuille du Travail comporte un seul programme. Ce programme vise à élaborer, mettre en oeuvre et coordonner l'exécution des politiques et des mesures en matière de conditions minimales de travail, de relations du travail, d'équité salariale, de sécurité et d'intégrité physique des travailleurs, de qualité des bâtiments et de sécurité des usagers d'édifices publics et d'installations techniques. Il vise également à planifier, diriger et coordonner les ressources humaines, physiques, financières et informationnelles nécessaires à la gestion du portefeuille.

Le budget de dépenses 2001-2002 est de 73,8 M$. Il a augmenté de 5,4 M$ par rapport à celui de 2000-2001. Cette variation s'explique par l'ajout des sommes requises pour la portion 2001-2002 des hausses salariales négociées, par les relèvements accordés à l'enveloppe du Ministère, dont notamment pour la Commission de l'équité salariale, afin de l'assurer des ressources nécessaires pour rencontrer les obligations de base inhérentes à sa mission, par l'ajustement requis au dernier versement à faire à la Commission de la santé et de la sécurité du travail conformément à l'entente sur le financement de ses activités d'inspection ainsi que d'un transfert de responsabilités impliquant 2 ETC en provenance de la Commission municipale du Québec.

La dépense probable 2000-2001, de son côté, dépasse de 3,2 M$ le budget de dépenses en raison, essentiellement, des sommes transférées de la provision du ministère des Finances pour percevoir tous les revenus dus au gouvernement dans le cadre du travail au noir dans l'industrie de la construction.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

	2001-2002 (000 $)	2000-2001 (000 $)
Immobilisations	2 641,9	2 541,9
Prêts, Placements et Avances	1,0	1,0